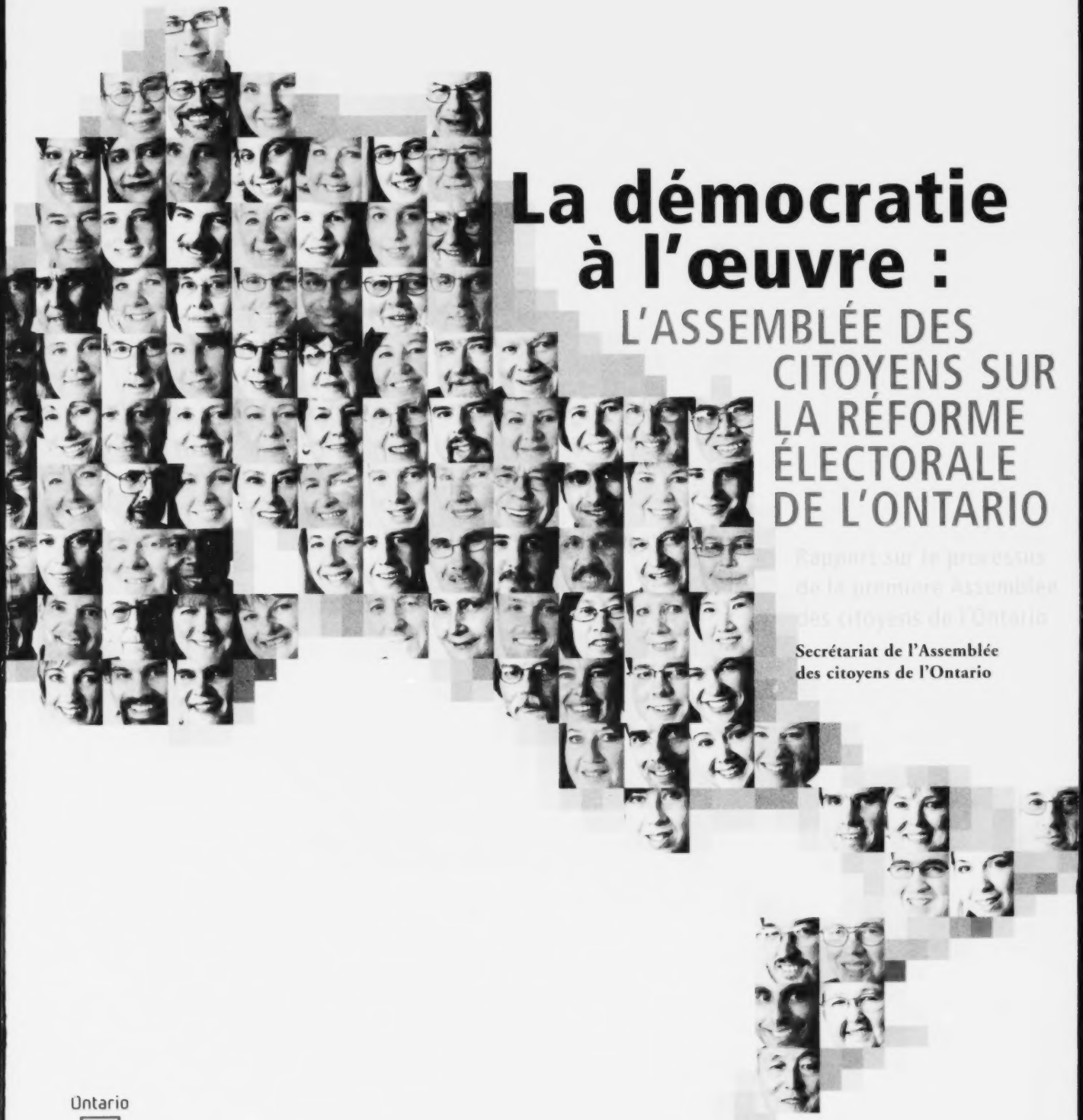

La démocratie à l'œuvre :

L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE L'ONTARIO

Rapport sur le processus de la première Assemblée des citoyens de l'Ontario

Secrétariat de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario

Ontario

Citizens' Assembly on Electoral Reform

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

LA DÉMOCRATIE À L'ŒUVRE :
L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE DE L'ONTARIO

RAPPORT SUR LE PROCESSUS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

Veuillez visiter le site Web de l'Assemblée des citoyens au www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca pour télécharger ce rapport.

Vous trouverez également, dans le site Web, le rapport final de l'Assemblée, ***Un bulletin, deux votes : Une nouvelle façon de voter en Ontario***, ainsi que de l'information sur les systèmes électoraux et l'Assemblée des citoyens de l'Ontario.

Pour commander une copie de ces rapports, communiquez avec Publications Ontario à www.publications.gov.on.ca. Vous pouvez effectuer une commande par téléphone en composant le 1-800-668-9938, ou le numéro de téléscripteur sans frais 1-800-268-7095.

Available in English.

Photos : Ben Li, Raw Edge Photography

2007-04540/

Mai 2007

Madame la Ministre,

Je suis heureux de présenter le rapport *La démocratie à l'œuvre : l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario.* Ce rapport complète le document intitulé *Un bulletin, deux votes : une nouvelle façon de voter en Ontario,* le rapport final et la recommandation de l'Assemblée.

La démocratie à l'œuvre documente le processus de l'Assemblée des citoyens de façon détaillée et décrit le système électoral de représentation proportionnelle mixte recommandé par l'Assemblée. J'espère qu'il permettra d'aider les personnes et les organismes qui s'intéressent à l'engagement des citoyens, à la réforme électorale ou à ces deux questions importantes. Je crois également que la présentation d'un rapport de cette nature est une excellente façon de clore un processus d'une transparence inégalée.

La démocratie à l'œuvre a été préparé par le Secrétariat de l'Assemblée des citoyens, qui a soutenu les efforts de l'Assemblée, à partir des commentaires des membres de l'Assemblée. Je tiens à offrir mes sincères remerciements aux membres de l'équipe du Secrétariat pour leur talent, leur énergie et leur souci constant d'excellence.

Je tiens surtout à remercier les 103 citoyennes et citoyens extraordinaires qui ont fait partie de l'Assemblée. Le processus décrit dans ce document est leur processus et l'héritage qu'ils nous laissent.

George Thomson
Président
Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : INTRODUCTION 1

1. LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO | 2

[Découvrez comment ce nouveau modèle de participation des citoyens était différent de tout ce qui avait été essayé en Ontario jusqu'ici et pourquoi nous avons examiné notre système électoral.]

2. LES MEMBRES ET LE PRÉSIDENT | 4

[Apprenez-en davantage sur les membres de la première Assemblée des citoyens de l'Ontario.]

3. OBJECTIFS ET UTILISATION DE CE RAPPORT | 31

[Il était important de documenter le déroulement de chaque étape du processus de l'Assemblée des citoyens. Découvrez où vous pourrez trouver l'information qui vous intéresse le plus dans ce rapport.]

4. ORIGINES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO | 32

[Voici comment tout a commencé.]

PARTIE II : LE DÉBUT DU PROCESSUS 35

5. PLANIFICATION | 36

[Rien de tel n'a jamais été essayé en Ontario. Comment s'y prendre? Des grands concepts aux plus petits détails, la planification avait une importance capitale.]

6. LE PROCESSUS DE SÉLECTION | 42

[Voici comment 103 personnes ont été choisies au hasard pour devenir membres de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario.]

7. ORIENTATION DESTINÉE AUX MEMBRES | 50

[Avant la fin du processus de sélection, l'équipe du Secrétariat a élaboré des plans afin de préparer les membres pour la tâche à accomplir et leur offrir du soutien tout au long du processus.]

PARTIE III : APPRENTISSAGE, CONSULTATION ET DÉLIBÉRATION 55

8. LA PHASE D'APPRENTISSAGE | 56

[Les membres devaient prendre une décision éclairée et ils étaient prêts à relever le défi et à en apprendre davantage sur les systèmes électoraux. L'équipe de formation a travaillé avec acharnement afin de planifier et d'offrir un programme intensif en utilisant la meilleure expertise qui soit.]

FIN DE SEMAINE 1 (9 et 10 septembre 2006) | 60

Première journée | 61

Séance plénière : Tribune libre | 61
Séance plénière : Travailler ensemble – Valeurs communes et règles de procédure | 63
Discussions de groupe : Travailler ensemble – Valeurs communes et règles de procédure | 64
Séance plénière : Rapport et approbation des valeurs communes liées à la collaboration | 64
Séance plénière : Aperçu de la phase d'apprentissage et des documents d'apprentissage | 65
Séance plénière : Aperçu des plans de consultation publique | 66
Séance plénière : Évaluation et sondages | 67
Deuxième journée | 67
Séance plénière : Approbation des règles de procédure | 67
Séance plénière : Simulations électorales | 67
Séance plénière : Que sont les systèmes électoraux? | 68
Discussions de groupe : Que devraient accomplir les élections? | 68
Séance plénière : Rapport sur ce que les élections devraient accomplir | 68
FIN DE SEMAINE 2 (30 septembre et 1er octobre 2006) | 69
Première journée | 69
Séance plénière : Tribune libre | 69
Séance plénière : Création des groupes de travail et des comités consultatifs | 70
Séance plénière : Structure et fonctions de notre Assemblée législative | 70
Discussions de groupe : Comment sommes-nous représentés? | 70
Séance plénière : Rôle et fonctions des partis et leur rapport avec les systèmes électoraux | 71
Discussions de groupe : Les partis et les systèmes électoraux | 71
Séance plénière : Discussion en table ronde sur le monde du travail de la législature | 71
Deuxième journée | 71
Séance plénière : Principes importants pour la conception de systèmes électoraux | 71
Discussions de groupe : Principes importants pour la conception de systèmes électoraux | 71
Séance plénière : Processus de consultation | 72
Assemblée des étudiants sur la réforme électorale | 73
FIN DE SEMAINE 3 (14 et 15 octobre 2006) | 73
Première journée | 74

Séance plénière : Tribune libre | 74
Séance plénière : Approbation du plan et du guide de consultation | 74
Séance plénière : Les systèmes électoraux – En quoi ils consistent | 75
Discussions de groupe : Systèmes électoraux | 75
Séance plénière : Systèmes à majorité relative et à majorité absolue | 75
Discussions de groupe : Systèmes à majorité relative et à majorité absolue | 75
Deuxième journée | 76
Séance plénière : Principes et caractéristiques du scrutin majoritaire uninominal (SMU) | 76
Discussion en table ronde : Comprendre le SMU ontarien | 76
FIN DE SEMAINE 4 (28 et 29 octobre 2006) | 76
Première journée | 76
Séance plénière : Tribune libre | 76
Séances plénières : Systèmes proportionnels et vote unique transférable | 76
Discussions de groupe : Systèmes proportionnels et vote unique transférable | 77
Simulation des séances de consultation | 77
Deuxième journée | 77
Séance plénière : Systèmes mixtes | 77
Discussions de groupe : Systèmes mixtes | 77
Séance plénière : Mise au point | 77
FIN DE SEMAINE 5 (11 et 12 novembre 2006) | 78
Première journée | 78
Séance plénière : Tribune libre | 78
Séances plénières avec des experts des systèmes électoraux | 79
Deuxième journée | 80
Séance plénière : Exercice sur les principes | 80
Discussions de groupe : Classement préliminaire des principes | 80
Séance plénière : Rapport sur le classement préliminaire des principes | 80
FIN DE SEMAINE 6 (25 et 26 novembre) | 81
Première journée | 81
Séance plénière : Tribune libre | 81
Séance plénière : Élection simulée : Systèmes mixtes | 81
Séance plénière : Présentations des groupes de travail | 82
Séance plénière : Systèmes mixtes : Résultats de l'élection simulée | 82
Séance plénière : Systèmes mixtes : Autres variables | 82
Discussions de groupe : Systèmes mixtes | 82
Séance plénière : Élection simulée : Vote unique transférable | 83

Deuxième journée | 84
Séance plénière : Vote unique transférable : Résultats de l'élection simulée | 84
Discussions de groupe : Vote unique transférable | 84
Séance plénière : Présentations des groupes de travail | 84

9. LA PHASE DE CONSULTATION | 86

[Les membres de l'Assemblée savaient qu'ils devaient choisir le meilleur système électoral pour l'Ontario. Ils avaient besoin de savoir ce que les autres Ontariennes et Ontariens pensaient et de faire participer autant de personnes que possible à ce dialogue sans précédent.]

10. LA PHASE DE DÉLIBÉRATION | 96

[Comment l'Assemblée a traité les enjeux et en est arrivée à une décision.]
FIN DE SEMAINE 1 (17 et 18 février 2007) | 96
Première journée | 97
Séance plénière : Tribune libre | 97
Séance plénière : La face changeante de l'Ontario | 102
Séance plénière : Examen de la phase de consultation | 102
Séance plénière : Assemblée des étudiants sur la réforme électorale | 104
Séance plénière : Approbation du plan de délibération | 105
Séance plénière : Se préparer pour la tâche suivante – Déterminer les objectifs | 105
Discussions de groupe : Objectifs liés à la conception de systèmes électoraux | 107
Séance plénière : Rapport sur les objectifs liés à la conception de systèmes électoraux | 107
Deuxième journée | 108
Séance plénière : Sélectionner un système à concevoir | 108
Discussions de groupe : Sélectionner un système à concevoir | 109
Séance plénière : Rapport sur la sélection d'un système électoral à concevoir | 109
Séance plénière : Préparation pour les décisions à prendre sur la conception d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM) | 110
FIN DE SEMAINE 2 (3 et 4 mars 2007) | 110
Première journée | 110
Séance plénière : Tribune libre et préparation pour la conception d'un système de RPM | 110
Discussions de groupes : Principales décisions conceptuelles liées à la RPM | 112
Séance plénière : Rapport sur les principales décisions conceptuelles liées à la RPM | 112
Discussions de groupes : Décisions conceptuelles secondaires liées à la RPM | 113

Séance plénière : Rapport sur les décisions conceptuelles secondaires liées à la RPM | 113
Deuxième journée | 114
Séance plénière : Examen du modèle concret de RPM | 114
Séance plénière : Sélection d'un deuxième système à concevoir | 115
Séance plénière : Préparation à la prise de décisions relatives à la conception d'un système de vote unique transférable (VUT) | 116
FIN DE SEMAINE 3 (17 et 18 mars 2007) | 116
Première journée | 116
Séance plénière : Tribune libre et préparation du terrain pour la conception d'un système de VUT | 116
Séance plénière : Décisions relatives à la conception du VUT | 117
Discussions de groupe : Décisions relatives à la conception du VUT | 119
Séance plénière : Rapport sur les conclusions relatives à la conception du VUT | 119
Séance plénière : Décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM | 120
Discussions de groupe : Décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM | 121
Séance plénière : Rapport sur les décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM | 121
Séance plénière : Principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM | 121
Deuxième journée | 122
Séance plénière : Résultat des simulations utilisant des modèles de RPM | 122
Discussions de groupe : Principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM | 123
Séance plénière : Rapport sur les principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM | 123
FIN DE SEMAINE 4 (31 mars et 1er avril 2007) | 125
Première journée | 126
Séance plénière : Tribune libre | 126
Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires | 126
Discussions de groupe : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires | 127
Séance plénière : Rapport sur l'une des questions conceptuelles en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires | 127

Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis | 127
Discussions de groupe : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis | 128
Séance plénière : Rapport sur l'une des questions conceptuelles en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis | 128
Séance plénière : Questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative | 128
Discussions de groupe : Questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative | 128
Séance plénière : Rapport sur les questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative | 129
Deuxième journée | 130
Séance plénière : Tribune libre | 130
Séance plénière : Préparation pour la comparaison des systèmes de rechange | 130
Discussions de groupe : Préparation pour la comparaison des systèmes de rechange | 131
Séance plénière : Choix d'un système de rechange | 131
FIN DE SEMAINE 5 (14 et 15 avril 2007) | 132
Première journée | 133
Séance plénière : Tribune libre | 133
Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires | 133
Séance plénière : Choix entre la RPM et le système actuel (SMU) | 134
Discussions de groupe : Comparer le SMU et la RPM | 135
Séance plénière : Comparer le SMU et la RPM | 135
Séance plénière : Choisir entre le SMU et la RPM | 135
Deuxième journée | 136
Séance plénière : Approche quant au rapport final et questions connexes | 136
Discussions de groupe : Rapport de l'Assemblée | 137
Séance plénière : Recommandation à la population de l'Ontario | 138
FIN DE SEMAINE 6 (28 et 29 avril 2007) | 139
Première journée | 139
Séance plénière : Tribune libre | 139
Discussions de groupe : Rapport de l'Assemblée | 140
Séance plénière : Allocution de la ministre et cérémonie de reconnaissance | 140

Séance plénière : Rapport de l'Assemblée | 141
Séance plénière : Activités des membres après le 15 mai 2007 | 141
Séance plénière : Introduction aux ateliers sur les communications | 142
Discussions de groupe : Ateliers sur les communications | 142
Deuxième journée | 143
Séance plénière : Approbation du rapport de l'Assemblée | 143
Séance plénière : Tribune libre et dernières observations | 144

11. GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS CONSULTATIFS DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS | 147

[Pour mieux gérer le temps mis à leur disposition, les membres ont accepté de travailler en équipe afin d'examiner certaines questions en profondeur et de formuler des conseils sur des aspects importants du processus.]

PARTIE IV : DESCRIPTION DU SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO 153

[Pour en savoir davantage sur le nouveau système électoral conçu et recommandé par l'Assemblée des citoyens pour l'Ontario.]

PARTIE V : FONCTIONNEMENT 175

12. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT | 176

[Rencontrez les personnes qui ont appuyé le processus de l'Assemblée des citoyens.]

13. COMMUNICATIONS ET MÉDIAS | 181

[Des documents papier à l'Internet et aux vidéos, voici comment les communications ont été coordonnées pour l'Assemblée des citoyens.]

14. ÉVALUATION ET SURVEILLANCE | 186

[Un évaluateur indépendant a évalué la démarche de l'Assemblée et a fourni une rétroaction continue.]

15. ADMINISTRATION | 190

[Voici certains des éléments importants liés à la planification et au fonctionnement du Secrétariat.]

PARTIE VI : REMERCIEMENTS 195

[Un très grand nombre de personnes et d'organismes ont contribué au succès de l'Assemblée des citoyens.]

ANNEXES 205

A. L'ASSEMBLÉE ET LE SECRÉTARIAT | 206
A-1 Membres de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario | 206
A-2 L'équipe du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens | 210

B. MANDAT | 211
B-1 Communiqué de presse du gouvernement, le 18 novembre 2004 | 211
B-2 Loi électorale (Articles 17.7, 17.8 et 17.9) | 213
B-3 Règlement de l'Ontario 82/06 | 215
B-4 Communiqué de presse du gouvernement, le 27 mars 2006 | 219
B-5 Règles de procédure | 221

C. PHASE DE SÉLECTION | 223
C-1 Lettre initiale d'Élections Ontario | 223
C-2 Lettre d'invitation d'Élections Ontario aux rencontres de sélection | 224
C-3 Calendrier des rencontres de sélection | 226

D. PHASE D'APPRENTISSAGE | 231
D-1 Objectifs de la phase d'apprentissage | 231
D-2 Conférenciers invités | 233
D-3 Mandat du Groupe de référence universitaire | 235

E. PHASE DE CONSULTATION | 236
E-1 Calendrier des séances de consultation publique et participation | 236
E-2 Calendrier des séances de sensibilisation spéciales | 238
E-3 Auteurs des observations écrites | 239
E-4 Présentateurs inscrits | 251

F. PHASE DE DÉLIBÉRATION | 257
F-1 Objectifs de la phase de délibération | 257
F-2 Arbre de décision de la RPM | 259
F-3 Arbre de décision du VUT | 264

G. EVALUATION | 266
G-1 Sondages de fin de semaine – exemplaire | 266
G-2 Sondage des séances de consultation publique – exemplaire | 272

H. RESSOURCES WEB | 274
H-1 Ressources de l'Assemblée des citoyens sur le Web | 274

INDEX DES TABLEAUX ET DES FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 | Comité spécial de la réforme électorale : Principes et caractéristiques des systèmes électoraux | 33
Tableau 2 | Chronologie : Les origines de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale | 34
Tableau 3 | Chronologie : Processus de l'Assemblée des citoyens | 38
Tableau 4 | Résultats du processus de sélection : De 8,4 millions à 103 | 47
Tableau 5 | Membres de l'Assemblée des citoyens : Statistiques | 48
Tableau 6 | Chronologie : Processus de sélection | 49
Tableau 7 | Contrat d'apprentissage | 66
Tableau 8 | Principes de l'Assemblée des citoyens | 72
Tableau 9 | Apprentissage des membres de l'Assemblée | 85
Tableau 10 | Questions pour les séances de consultation publique | 87
Tableau 11 | Présentateurs aux séances de consultation publique | 91
Tableau 12 | Présentateurs inscrits, par sexe | 91
Tableau 13 | Objectifs conceptuels | 107
Tableau 14 | Sélection de modèles à concevoir durant la fin de semaine 2 | 109
Tableau 15 | Modèle concret de VUT | 119
Tableau 16 | Modèles concrets de RPM à l'étude | 122
Tableau 17 | Modèles concrets de RPM soumis au vote | 123
Tableau 18 | Vote sur les modèles concrets de RPM | 124
Tableau 19 | Modèle concret de RPM | 124
Tableau 20 | Modèle révisé de VUT | 129
Tableau 21 | Vote : RPM ou VUT | 131
Tableau 22 | Modèle révisé de RPM | 134
Tableau 23 | Vote : SMU ou RPM | 135
Tableau 24 | Vote : Recommandation à la population de l'Ontario | 138
Tableau 25 | Présences des membres aux réunions de l'Assemblée des citoyens | 144
Tableau 26 | Système de représentation proportionnelle mixte de l'Assemblée des citoyens | 155
Tableau 27 | Pourcentage de sièges locaux et de sièges de liste dans les systèmes de RPM | 159
Tableau 28 | Scénario 1 : Résultats électoraux hypothétiques d'un système de RPM | 168

INDEX DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 29 | Scénario 1 : Attribution des sièges à l'intérieur d'un système de RPM | 170
Tableau 30 | Scénario 2 : Résultats électoraux hypothétiques d'un système de RPM | 172
Tableau 31 | Facteurs de succès | 187

FIGURES

Figure 1 | L'équipe de formation | 59
Figure 2 | Valeurs communes pour travailler ensemble | 65
Figure 3 | Bulletins de la simulation électorale initiale | 68
Figure 4 | Observations reçues | 93
Figure 5 | Exemple de bulletin du système de RPM | 162

PARTIE I :
INTRODUCTION

1. LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

[Découvrez comment ce nouveau modèle de participation des citoyens était différent de tout ce qui avait été essayé en Ontario jusqu'ici et pourquoi nous avons examiné notre système électoral.]

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale a permis de réunir un groupe diversifié de citoyens ordinaires pour évaluer le système électoral de l'Ontario (la façon dont les votes se traduisent en sièges à l'Assemblée législative), le comparer à d'autres systèmes utilisés dans des démocraties et recommander le meilleur système pour la province : notre système actuel ou un nouveau système que l'Assemblée concevrait pour l'Ontario.

Cette tâche est habituellement attribuée à des groupes d'experts, à des comités législatifs ou à des commissions royales. L'Assemblée des citoyens a adopté une démarche complètement différente. À l'exception du président, les membres ont été choisis au hasard parmi l'électorat de l'Ontario, ce qui reflétait la confiance accordée aux capacités des citoyennes et citoyens ordinaires.

Contrairement aux audiences publiques et à d'autres méthodes que les gouvernements ont tenté d'utiliser pour obtenir des conseils du public dans le passé, ce processus a accordé beaucoup de temps aux membres de l'Assemblée pour obtenir des renseignements complets sur la question au moyen d'un programme d'apprentissage comprenant six séances de fin de semaine. Cependant, trois éléments importants ont démarqué ce processus. Premièrement, l'Assemblée a effectué de vastes consultations auprès du public. Grâce à 41 rencontres publiques, à plus de 1 000 observations écrites et à un effort concerté pour joindre un échantillon représentatif des citoyennes et citoyens de l'Ontario, le processus a permis aux membres d'entendre ce que les autres Ontariennes et Ontariens avaient à dire. Deuxièmement, après en avoir appris davantage sur les enjeux et avoir entendu leurs concitoyennes et concitoyens, les membres ont délibéré et pris des décisions ensemble au cours de six autres rencontres de fin de semaine. Troisièmement, les membres auraient un accès direct à leurs concitoyennes et concitoyens sous la forme d'un référendum sans précédent en Ontario, s'ils recommandaient un changement. Ces caractéristiques ont toutes contribué à rendre l'Assemblée des citoyens une expérience remarquable de participation des citoyens. Dans une grande mesure, elles expliquent pourquoi les membres étaient disposés à assumer une responsabilité qui exigeait au moins de 30 à 40 heures de leur temps par mois, pendant huit mois.

« Peu importe ce que l'Assemblée décide, elle aura déjà accompli beaucoup. Elle aura certes évalué notre système électoral, mais elle aura également mis en question notre perception de la réforme démocratique ainsi que du rôle que peut jouer le citoyen ordinaire dans la création d'une communauté politique. »

– George Thomson, président (communiqué de l'Assemblée des citoyens, le 26 octobre 2006)

Notre système électoral actuel est en place depuis 1792, l'année où nous avons élu notre premier parlement. Pourquoi examiner ce système après tout ce temps? Pourquoi cette question a-t-elle été ajoutée au programme politique public?

Notre réponse : une évaluation des systèmes électoraux était déjà en cours ailleurs au Canada et à l'étranger. L'Ontario s'est jointe à plusieurs démocraties établies, notamment le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, qui ont reconnu que le temps était venu d'effectuer un examen réfléchi des systèmes électoraux. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard examinent également cet enjeu à l'heure actuelle en vue d'élaborer des propositions particulières en matière de réforme.

L'autre raison pour laquelle nous examinons notre système électoral se rapporte directement à nous. Les systèmes électoraux ont une incidence importante sur les choix qui s'offrent à nous quand nous votons et sur les candidats qui sont élus pour nous représenter. Les partisans de systèmes électoraux particuliers présentent des arguments solides pour démontrer comment ces systèmes reflètent des valeurs ou principes importants, comme la représentation équitable, le choix des électeurs, la proportionnalité, l'efficacité des partis politiques et un gouvernement stable et efficace. En Ontario, nous n'avions jamais entamé un processus public pour évaluer notre système électoral ou d'autres systèmes en fonction des principes que nous valorisons. Les avantages de cette démarche étaient clairs, peu importe qu'elle mène à la recommandation d'un changement ou non.

« La province connaît des changements sur le plan démographique et il est important d'examiner d'autres systèmes électoraux pour déterminer le système le plus efficace. »

– John Toll, membre de l'Assemblée, Érié – Lincoln

Cependant, la raison la plus importante pour laquelle nous devions examiner notre système électoral était le fait que l'Ontario d'aujourd'hui est, à bien des égards, très différente de l'Ontario de 1792. Nous le voyons au sein de l'Assemblée des citoyens elle-même. Vingt-sept des membres sont nés à l'extérieur du Canada et sont originaires de plus de 20 pays différents. De toute évidence, une assemblée d'électeurs en 1792 aurait été très différente. Il était opportun, en ce début de nouveau siècle, d'examiner notre système électoral selon la perspective d'un groupe représentatif de la province de l'Ontario, telle qu'elle existe aujourd'hui.

2. LES MEMBRES ET LE PRÉSIDENT

[Apprenez-en davantage sur les membres de la première Assemblée des citoyens de l'Ontario.]

Ces photos et courtes biographies ont été compilées peu après la sélection des membres de l'Assemblée. Certains des membres ont partagé leurs réflexions au moment d'entamer le processus.

ALGOMA — MANITOULIN

Donald Brickett, de McKerrow (près d'Espanola), est né et a grandi en Alberta. Voici ce que Donald a à dire sur l'Assemblée des citoyens : « Je veux y participer et représenter ma collectivité, même de façon modeste. » Donald a pris sa retraite après une carrière de 34 ans chez Inco. Il a été capitaine du service des pompiers volontaires de la collectivité pendant 12 ans et est l'un des dirigeants de l'association des propriétaires de chalets de sa région. Il aime le jardinage, la chasse, la pêche et la vie de chalet. Donald et son épouse, Raija, ont un fils, Pat, trois filles, Donna, Leann et Dawn, et trois petits-enfants, Noah, Will et Atley.

ANCASTER — DUNDAS — FLAMBOROUGH — ALDERSHOT

Jeff Witt vit à Waterdown. Il a trois enfants, Jennifer, Jordan et Stacey. Il pressentait qu'il allait être choisi à titre de membre de l'Assemblée des citoyens. « C'était un présage! Il y a eu une série de bonnes choses qui sont arrivées à la famille Witt, ces deux dernières semaines », a-t-il déclaré, après avoir été choisi. Il affirme « aimer le défi de faire une différence ». Jeff, qui est ingénieur métallurgiste, est à la tête d'une équipe développant de nouveaux stratifiés légers pour l'industrie automobile. Il adore passer du temps avec sa famille et aime le jardinage et les activités sportives. Il a fait du bénévolat comme conseiller auprès de l'Industry Education Council de Hamilton et soutient activement l'équipe d'aviron de l'école secondaire de sa fille.

BARRIE — SIMCOE — BRADFORD

Karl Cadera est arrivé au Canada en provenance d'Allemagne en 1955. Il a grandi à Windsor mais vit aujourd'hui à Barrie et rend souvent visite à son frère, établi à Seattle. Karl et son épouse, Susan, ont trois fils et deux petits-enfants. Ancien directeur d'école secondaire, à présent à la retraite, il travaille à temps partiel pour plusieurs organismes de services communautaires et les aide dans leurs efforts de collecte de fonds. Il cherche toujours des moyens d'aider les personnes vulnérables et déclare : « La manière dont nous nous occupons des faibles témoigne de la vigueur de notre société. » Militant actif, qui a fait du porte-à-porte lors d'élections précédentes et s'est toujours intéressé à la politique, Karl voit dans l'Assemblée des citoyens « un autre moyen de contribuer à notre démocratie ».

BEACHES – YORK-EST

Catherine Baquero, de Toronto, est la première personne à avoir été choisie pour siéger à l'Assemblée des citoyens. Elle se déclare « ravie d'avoir l'occasion de participer à ce processus démocratique ». Elle termine actuellement un baccalauréat en études sur la paix et les conflits, à l'Université de Toronto, et son prochain objectif est de s'inscrire dans un programme de maîtrise en travail social. Catherine s'occupe actuellement d'enfants autistes, travail qu'elle trouve très gratifiant. Pour se distraire, elle aime aller au cinéma, surtout pour voir des documentaires, lire des romans (*Catch 22* est son livre de chevet) et danser (les claquettes, le jazz, la salsa et la danse du ventre).

BRAMALEA – GORE-MALTON – SPRINGDALE

Theresa Vella, de Brampton, est née à Malte, l'avant-dernière de huit enfants. Elle est très heureuse avec son mari, et leur famille s'est dernièrement agrandie, avec la naissance d'une magnifique petite-fille! Theresa travaille avec des enfants, dans un hôpital. Elle aime contribuer au bien-être des gens, surtout des enfants. Elle prend plaisir à voyager, pour voir comment on vit ailleurs, à faire la cuisine et à jardiner. Pour elle, l'Assemblée des citoyens est une « occasion unique » et qui tombe à point, puisqu'elle avait récemment annoncé à son mari qu'elle aimerait bien s'intéresser de plus près à la politique.

BRAMPTON-CENTRE

Joyce Hughes, de Brampton, est née à Portsmouth, en Angleterre. Elle est venue au Canada avec sa famille en 1954. Joyce et son mari ont deux fils, tous deux mariés et pères de grands enfants. Elle a accepté de servir de chauffeur à sa petite-fille, qu'elle conduit partout, à ses cours ou au travail. Joyce se dit « ravie de participer à un comité qui examinera le processus électoral en vue de contribuer à son éventuelle réforme ». Avant de prendre sa retraite, Joyce a été administratrice de la paie et des avantages sociaux pendant 27 ans. Elle aime faire de la pâtisserie et, bien qu'ayant déjà beaucoup voyagé, elle voudrait encore visiter l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

BRAMPTON-OUEST – MISSISSAUGA

Mappanar Sundrelingam est né à Jaffna, à Sri Lanka, où il a encore beaucoup de famille, mais il a fait de l'Ontario sa patrie d'accueil depuis 18 ans. Mappanar vit à Mississauga avec son épouse, Bhanu, et leurs deux enfants, un garçon de 12 ans, Vaakesan, et une fille de 10 ans, Inthu. Il déclare avoir hâte de travailler avec les autres membres de l'Assemblée des citoyens. Il estime que l'Assemblée est une « expérience unique » et souhaite « participer davantage à la vie de collectivité ontarienne ». Lorsqu'il n'est pas pris par son travail de chef d'équipe dans une banque au centre-ville de Toronto, Mappanar aime écouter de la musique, lire et passer du temps en famille.

2. LES MEMBRES ET LE PRÉSIDENT

BRANT

Leana Swanson vit à Brantford depuis 23 ans. Elle tient un magasin de téléphones cellulaires tout en poursuivant des études d'histoire à l'université, à temps partiel. Elle s'intéresse à la politique, au droit et à l'actualité. Elle aime aussi la lecture de romans historiques et l'écriture. Elle a voyagé dans toute l'Europe et a même passé deux mois en France. Leana a tenu à faire partie de l'Assemblée des citoyens, trouvant qu'il était « important de participer à une expérience novatrice, qui pourrait avoir énormément d'impact ».

BRUCE – GREY – OWEN SOUND

Arita Droog est née à Toronto, mais a passé une partie de son enfance en Hollande. Elle est revenue au Canada en 1964 et vit maintenant à Durham. Elle est mariée à Arnold, depuis 33 ans, et ils ont deux enfants, Adrian et Alysa, ainsi qu'un petit-fils, Jacob, dont ils sont extrêmement fiers. Arita a été conductrice d'autobus pendant 18 ans, avant de devenir représentante commerciale. Elle a maintenant « le privilège de rester chez elle ». Elle trouve qu'il est « important de comprendre le fonctionnement du gouvernement et de participer à un processus historique ». Arita aime faire du camping et explorer l'Ontario. Elle participe aussi assidûment aux activités de sa paroisse et fait du bénévolat dans une banque d'alimentation locale.

BURLINGTON

Sandra Richter est née à Hamilton, dans une famille de 10 enfants. Elle vit aujourd'hui à Burlington avec son époux, Reg. Actuellement directrice de clientèle pour une société de logiciels, elle a travaillé auparavant au conseil de l'éducation de Halton. Sandra aime le plein air : le golf, les randonnées pédestres, la motoneige et les séjours dans son chalet de Muskoka. Elle considère que l'Assemblée des citoyens est « un défi pour apprendre quelque chose de nouveau, participer davantage à la collectivité et faire partie de l'histoire ».

CAMBRIDGE

Jerrold Labrecque est né à Thunder Bay et est venu s'installer à Cambridge il y a trois ans. Il a voyagé partout au Canada et déclare que son endroit préféré est l'île de Baffin, en raison de l'« excellence de la pêche ». Jerrold et son épouse, Becky, ont deux garçons : Joshua et Owen. Ancien capitaine des Forces canadiennes, il a enseigné les sciences à l'école secondaire et a travaillé comme technicien de laboratoire médical. Il est actuellement directeur de projet principal dans une entreprise locale, spécialisée dans la technologie. Jerrold meuble ses loisirs en jouant au basket-ball et au hockey. Il aime aussi pêcher et faire du jardinage. Il se dit « désireux d'apprendre le fonctionnement du processus électoral et de contribuer à améliorer le processus actuel ».

CHATHAM – KENT ESSEX

Jean Thompson est née et a grandi à Chatham. Elle est mariée à un homme qu'elle qualifie de « formidable et coopératif » et ils ont deux enfants, dont l'un vient de commencer l'université et l'autre est sur le point de terminer ses études. Quand ils étaient plus jeunes, Jean aimait aller les regarder jouer à la balle molle et les emmener à leurs leçons de quilles. Elle adore les animaux et a deux chiens. Ravie de prendre part aux travaux de l'Assemblée des citoyens et « de participer à l'élaboration du processus électoral », elle déclare n'avoir jamais eu l'occasion d'entreprendre pareille tâche auparavant.

DAVENPORT

Jon Bridgman est né à London et habite maintenant à Toronto. Il a voyagé et travaillé partout au Canada et à l'étranger. Il a fait carrière, pendant plus de 30 ans, dans le secteur financier, a cofondé plusieurs entreprises au cours des 15 dernières années et est administrateur d'une série de sociétés. Jon a deux enfants, qui sont maintenant mariés et ont eux-mêmes des enfants. Il se décrit comme « un écologiste convaincu » et aime la pêche et le golf. Il déclare être heureux de participer à l'Assemblée car « nous devons nous efforcer d'améliorer les choses et il est critique pour notre processus démocratique de sensibiliser tous les citoyens à la nécessité d'exercer leur droit de vote ».

DON VALLEY-EST

Olivera Bakic, de Toronto, est née en Yougoslavie (dans l'actuelle Serbie). Elle a immigré au Canada avec son mari et ses deux fils, il y a 38 ans. Olivera a enseigné le français à l'école secondaire et a travaillé comme chef de bureau dans le cabinet dentaire de son mari pendant 24 ans. Maintenant à la retraite, elle aime lire, se promener et cuisiner et il lui arrive de jouer les traiteurs pour ses amis et leurs connaissances. Olivera a déclaré que l'idée de participer à l'Assemblée des citoyens « lui a plu d'emblée » et que c'était « le moment idéal de participer à une telle œuvre ».

DON VALLEY-OUEST

Taylor Gilbert vit à Toronto avec sa femme, Nancy. Ils ont trois fils adultes, Gregor, Adam et Brian. Ancien membre du conseil de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et professeur de comptabilité à l'Université de Toronto, maintenant à la retraite, Taylor dit s'être toujours intéressé à la politique et « ne pas vouloir manquer l'occasion » de participer à l'Assemblée des citoyens, car « elle ne se reproduira pas ». Taylor est bénévole à l'hôpital Sunnybrook. Auteur publié, il s'intéresse à la Bourse et s'adonne également à divers sports dans ses moments de loisirs : tennis, ski alpin, cyclisme et randonnée.

DUFFERIN – PEEL – WELLINGTON – GREY

Matthew L.O. Certosimo a grandi à Bradford et fait ses études à Waterloo et Halifax. Il vit actuellement à Caledon, avec son épouse, Dawn. Ils ont des jumelles de huit ans, Maggie et Frankie. Matt déclare que l'Assemblée est « une occasion historique de faire une différence » et que, ayant étudié les sciences politiques, il s'intéresse beaucoup au processus électoral. Avocat spécialisé dans le droit du travail et de l'emploi, il exerce à Toronto, où il est associé dans un cabinet d'avocats d'envergure nationale. Il est également professeur auxiliaire à l'Université de Toronto. Il aime passer du temps avec son épouse et ses filles et adore voyager, lorsqu'il arrive à se libérer.

DURHAM

Margo Bath est née à Terre-Neuve, dans une famille de huit enfants, dont elle est la benjamine. Elle est diplômée de l'Université Memorial et a fréquenté des universités au Manitoba et en Colombie-Britannique. Margo a habité dans presque toutes les provinces au cours de sa vie. Elle vit maintenant à Oshawa et enseigne au Collège Durham. Adepte de la formation continue, elle considère l'Assemblée des citoyens comme « une fantastique occasion d'apprendre et de s'ouvrir l'esprit ». Fervente voyageuse, Margo est allée en Amérique du Sud, en Amérique centrale, au Mexique, en Europe et aux États-Unis. La veille du jour où elle a été sélectionnée, Margo rentrait justement d'un voyage dans la région de San Francisco, qui l'a menée le long de la côte jusqu'à Monterey et Carmel-by-the-Sea.

EGLINTON – LAWRENCE

Laura Antonio est d'origine portugaise. Elle est née à Toronto et y habite toujours. La plus jeune de quatre enfants, elle a vécu quelque temps au Brésil dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiants. Détentrice d'un baccalauréat avec spécialisation en administration des affaires de l'Université York, Laura a récemment quitté une carrière en gestion dans le commerce de détail. Elle compte essayer d'entrer à la faculté de droit en 2007. Elle veut continuer à apprendre toute sa vie et est ravie de faire partie de l'Assemblée pour « contribuer à un effort susceptible d'apporter des changements profonds ». Dans ses moments de loisirs, Laura aime jouer au golf et au poker (entre amis, pas pour de grosses sommes!).

ELGIN – MIDDLESEX – LONDON

Darcie Beckley vit à St. Thomas avec son amie, Julie, leurs trois chats et leur petit terrier Jack Russell, Kira. Elle s'intéresse à la spiritualité d'origine cosmique et pratique le Reiki, méthode de guérison par l'énergie. Outre l'illustration et l'écriture, elle aime beaucoup les randonnées pédestres et le camping et essaie de passer, chaque jour, un moment dans un « lieu sauvage ». Elle et sa compagne animent des cercles de percussion. Elle a aidé à la construction du labyrinthe à Waterworks Park et participe à des sueries. L'Assemblée des citoyens lui semble « une possibilité intéressante d'apprentissage et d'épanouissement personnels ».

ÉRIÉ – LINCOLN

John Toll, de Dunnville, a également vécu à Belleville et St. Thomas durant la période où il était dans la Police provinciale de l'Ontario. Par après, il a étudié les sciences forestières et a travaillé au ministère des Richesses naturelles, dans la conservation et les relations publiques. Il a obtenu son baccalauréat à l'Université Brock, comme étudiant adulte. Maintenant à la retraite, John aime faire du jardinage et de la menuiserie. Il est actif dans des organismes comme Échec au crime, les Lions et la franc-maçonnerie. Il est l'auteur de *Tornado*, livre sur la tempête qui a dévasté Woodstock en 1979. John et son épouse, Glenda, ont trois enfants et six petits-enfants. Il est curieux de voir ce qu'apportera l'Assemblée des citoyens, car « la province connaît des changements sur le plan démographique et il est important d'examiner d'autres systèmes électoraux pour déterminer le système le plus efficace ».

ESSEX

Tamara Fick est née à Woodstock mais vit actuellement dans le comté d'Essex, où elle a rencontré son époux. Il était déjà père de deux enfants, issus d'une union précédente, et elle est maintenant grand-mère de cinq enfants auxquels elle a hâte de pouvoir communiquer ses connaissances sur les systèmes électoraux. Tamara aime voyager et son poste d'administratrice dans une section syndicale lui a permis d'aller à Las Vegas et aux Bermudes. Son prochain voyage, en 2008, l'emmènera à Hawaï. Elle aime la lecture, les longues promenades et les réunions familiales. Habituellement, elle joue au curling l'hiver, mais elle n'a pas hésité à y renoncer cette année pour améliorer sa connaissance des systèmes électoraux : « Il y aura toujours du curling, mais cette occasion d'écrire l'histoire ne se représentera pas! »

ETOBICOKE-CENTRE

Melinda Selmys habite à Etobicoke. Elle est mariée et mère de trois jeunes enfants : Agnes, six ans, Philomena, trois ans, et Solomon, un an. Ses journées de femme au foyer sont bien remplies, entre ses enfants et la grand-mère de son mari, dont elle s'occupe aussi. Avant la naissance de son premier bébé, elle gérait un refuge pour les sans-abri, à Orangeville, avec son époux. Lorsqu'elle en a le temps, Melinda aime s'adonner à la lecture et à l'écriture. Pour elle, faire partie de l'Assemblée des citoyens est un « important devoir civique » et elle a hâte d'en apprendre plus sur les systèmes électoraux. « Je n'ai de penchant marqué pour aucun système particulier, et c'est important. Certains ont des idées bien arrêtées, sans même parfois s'être documentés sur le sujet. »

ETOBICOKE – LAKESHORE

Tom Engelhart, né à Montréal, réside aujourd'hui à Etobicoke. Il a passé son enfance à London et à Toronto. Il a un frère, deux nièces et un neveu. Il a pris sa retraite après avoir travaillé dans la technologie de l'information, au conseil scolaire de district de Toronto. Tom affirme que l'Assemblée des citoyens est un projet « auquel il croit » et il se dit ravi d'avoir « l'occasion d'apporter sa contribution ». Dans ses moments libres, ce féru d'anecdotes suit des cours d'édition. Tom aime aussi passer du temps avec sa famille et ses amis, participer à des marches et des courses au profit d'organismes de bienfaisance et aller encourager les Maple Leafs et les Blue Jays de Toronto.

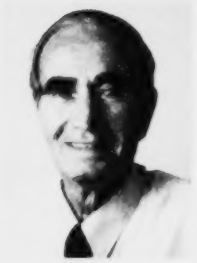

ETOBICOKE-NORD

Zaya Abram Yonan, qui est originaire d'Iraq, habite à Etobicoke depuis 10 ans. Il vit avec ses quatre enfants adultes, trois filles et un fils. Après une longue carrière dans la gestion du personnel, pour des sociétés pétrolières, Zaya se réjouit à la perspective de prendre bientôt sa retraite. Il aime danser, faire des pique-niques et voyager. Au sujet de l'Assemblée, il déclare : « J'aimerais rappeler à mes concitoyens que les élections sont essentielles à la démocratie de notre pays. Je veux aider. »

GLENGARRY – PRESCOTT – RUSSELL

Roxanne Taillon, née à Charlottetown (Î.-P.-É.), vit aujourd'hui à Alfred. Issue d'une famille franco-canadienne, elle a un frère plus jeune. Elle aime voyager et découvrir d'autres cultures. Roxanne vient de terminer sa troisième année de sociologie. Elle passe habituellement ses étés à travailler avec des adultes qui ont des besoins particuliers. Elle adore les enfants et souhaite devenir institutrice. En huitième année, elle a eu l'occasion de travailler à Queen's Park pendant une semaine et se rappelle cette expérience comme « très intéressante et enrichissante ». Pour ce qui est de l'Assemblée, elle affirme vouloir « faire une différence et échanger ses vues avec d'autres. Directement ou indirectement, la politique fait partie de la vie de tout le monde », conclut-elle.

GUELPH – WELLINGTON

Elsayed Abdelaal a quitté Saskatoon pour s'installer à Guelph en 1999. Avec son épouse, Sanaa, ils ont deux filles, Gilan, qui est à l'université, et Reham, qui termine son école secondaire. Sanaa est associée de recherche et Elsayed, chercheur scientifique. Il travaille au développement d'aliments fonctionnels à base de céréales. Il déclare que l'Assemblée des citoyens sera pour lui « une nouvelle expérience d'apprentissage » et se réjouit de pouvoir contribuer « à ce que notre collectivité dispose du meilleur système électoral possible ». Elsayed a récemment terminé le travail éditorial d'un livre intitulé *Specialty Grains for Food and Feed*. Il emploie ses loisirs à jouer au soccer et au tennis et à lire.

HALDIMAND – NORFOLK – BRANT

Jon Kristman est né à Simcoe et y a vécu toute sa vie, mais il est allé très souvent aux États-Unis et a aussi visité Paris. Il se considère comme plutôt gâté sur le plan de la famille. Jon souhaite devenir un jour avocat de société. Il s'intéresse à la politique et a trouvé l'Assemblée des citoyens « vraiment intéressante », quand il en a entendu parler la première fois, mais sans oser espérer être choisi. Il joue au hockey et a participé à l'entraînement d'une équipe d'enfants, mais c'est le moto-cross sa vraie passion.

HALIBURTON – VICTORIA – BROCK

Marie McLaren a grandi dans une ferme, à Blackwater, et a vécu à Markham pendant 25 ans avant de s'installer à Buckhorn, il y a sept ans. Marie et son époux ont deux fils et un petit-enfant. À la retraite, après une carrière de 34 ans dans l'enseignement public, Marie chante dans trois chorales et fait du bénévolat au centre communautaire de sa localité. Pour se distraire, elle aime se promener, jouer au golf, lire, faire des travaux d'aiguille et encourager les Blue Jays. Pour Marie, l'Assemblée est « une bonne occasion d'en apprendre davantage sur les systèmes électoraux et de prendre part à quelque chose d'important ».

HALTON

John Daley est né en Angleterre et a servi dans la Marine royale de 1948 à 1955. Il est arrivé au Canada en 1960. Il est marié depuis 50 ans à Jean, avec laquelle il vit à Georgetown. Ils ont deux enfants et sept petits-enfants. Ancien ingénieur industriel, John est à la retraite, mais il est très actif au foyer pour personnes âgées de la localité. Il participe aussi aux activités des Shriners et est président de l'organisme des enfants malades à Georgetown. John aime faire de l'aquarelle et sculpter des hiboux et autres oiseaux. Il a « hâte de vivre une expérience unique et de découvrir ce que souhaitent ses concitoyens ».

HAMILTON-EST

Rosemarie (Rose) Arsenault a vécu toute sa vie à Hamilton. Elle confie avoir commencé à s'intéresser aux élections lors de la dernière élection fédérale et se déclare enchantée d'être membre de l'Assemblée des citoyens. Rose, qui aime beaucoup les contacts humains, travaille dans la vente depuis plus de 20 ans, actuellement comme directrice de clientèle chez un des plus importants fleuristes en gros du Canada. Pendant ses loisirs, elle passe beaucoup de temps avec ses neveux et nièces (elle adore les enfants). Elle aime aussi voyager dans les pays chauds, recevoir, lire et participer à des manifestations de bienfaisance, comme les parties de quilles au profit de Centraide et la Course à la vie de la Société canadienne du cancer.

HAMILTON MOUNTAIN

Jennie Stakich réside à Hamilton, mais ses nombreux voyages lui ont fait sillonner le Canada, les États-Unis, l'Europe, l'Asie, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. Elle tient à siéger à l'Assemblée des citoyens car l'initiative lui semble intéressante et elle se réjouit de collaborer avec les autres membres. Jennie confie avoir été réellement surprise d'être choisie : « Ce genre de chose ne m'arrive jamais, à moi! » Elle a trois nièces, trois petites-nièces, un neveu, deux petits-neveux et un arrière-petit-neveu. Maintenant à la retraite, elle aime jouer au bridge et s'applique à faire des exercices pour fortifier le squelette. Lorsque le temps le permet, elle se met en route, tôt le matin, pour une promenade de cinq kilomètres.

HAMILTON-OUEST

Frank O'Grady vit à Hamilton, mais il est né dans le nord de la province. Il aime prendre sa tente et partir à vélo à la découverte des magnifiques parcs provinciaux de l'Ontario. Il s'offre cinq ou six escapades de ce genre chaque été. Frank aime aussi lire des biographies de personnages historiques, britanniques de préférence. Il est marié et a deux enfants : un garçon et une fille. Il travaille dans une université depuis plus de 30 ans, actuellement comme répartiteur radio. Pour Frank, l'Assemblée des citoyens est une « très bonne initiative pour examiner le système électoral de façon non partisane et indépendante ». Il la juge importante car « beaucoup de gens ont des doutes sur la démocratie à l'heure actuelle ».

HASTINGS – FRONTENAC – LENNOX ET ADDINGTON

Dianne Carey, d'Inverary, a vécu presque toute sa vie à Kingston. Elle a deux fils : Chris, âgé de 26 ans, et Fraser, âgé de 16 ans. Elle travaille dans la fonction publique fédérale depuis 33 ans. Son poste consiste à surveiller une équipe de percepteurs des recettes. Dans ses moments libres, elle aime jardiner, dans son immense jardin, et marcher. Elle est tout excitée de pouvoir faire partie de l'Assemblée des citoyens. Elle affirme avoir toujours porté un vif intérêt au processus et aux questions politiques et avoue qu'on « a toujours parlé politique à la table du petit déjeuner » chez les Carey.

HURON – BRUCE

Scott Allen est né à Clinton, a étudié à Windsor et à Waterloo et demeure présentement près de Goderich. Il est responsable de l'aménagement du territoire pour une société d'ingénierie locale, où il s'occupe des évaluations environnementales. À l'heure actuelle, Scott est en congé parental – une première pour un homme, dans son entreprise – sa femme, Anita, avec qui il est marié depuis 2000, ayant eu récemment une petite fille, Olivia. À ses moments perdus, Scott aime jouer au golf, à la balle molle et au curling et faire des randonnées. Il a beaucoup voyagé en Angleterre, dans les Caraïbes, aux États-Unis et dans l'est du Canada. Scott se réjouit à l'idée « d'évaluer des stratégies qui pourraient améliorer l'équité de notre système électoral ».

KENORA – RAINY RIVER

Julia Craner se sent chez elle à Wabigoon (près de Dryden). Bien qu'elle ait vécu en Alberta, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, ce sont les terres et les lacs de l'Ontario qu'elle aime. Julia, qui est indienne Cree de plein droit, et son mari, Ken, ont deux enfants, cinq petits-enfants et un labrador brun, nommé Mocha. Son travail, dans l'administration et le service à la clientèle, oblige Julia à se rendre jusqu'à Fort Frances et Kenora. Julia aime le camping, la pêche et la bicyclette, ainsi que la photographie et la technologie. Dans ses moments libres, elle tient les comptes d'une église locale. Elle explique que sa participation à l'Assemblée des citoyens lui donnera « l'occasion de se faire entendre sur le processus électoral pour les habitants du nord de l'Ontario ».

KINGSTON ET LES ÎLES

Buddhadeb Chakrabarty est arrivé au Canada en 1995, comme réfugié en provenance du Bangladesh. Il s'est établi en 1997 à Kingston, où il vit toujours, avec sa mère et une sœur. Il a deux autres sœurs à Montréal et un frère à Toronto. Copropriétaire du café India, qu'il a ouvert en 2002, Buddhadeb a la réputation de préparer « un succulent bœuf madras ». Il est aussi un fervent collectionneur de monnaies – il possède des billets de banque de 168 pays – et affirme que « c'est un excellent moyen de mieux connaître la culture et l'identité des autres ». Buddhadeb s'intéresse à la politique et a participé à titre bénévole à de nombreuses campagnes électorales. Il explique qu'il respecte la démocratie – « Les droits démocratiques sont ouverts à tous. » – et qu'il aime la « liberté qu'on trouve au Canada ».

KITCHENER-CENTRE

Marcia Soeda, de Kitchener, est née à Hamilton. Elle a vécu dans plusieurs villes de l'Ontario, notamment à Woodstock, Brampton et Burlington. Elle a deux fils : Eric, 18 ans, qui fait des études de pilote, et Tyler, 13 ans, qui est en septième année. La famille a un caniche nain nommé Bear. Marcia aime créer des objets de ses mains et adore passer du temps avec ses enfants. Elle a participé à diverses activités de son centre communautaire local, notamment à la plantation d'arbres et à la construction d'un terrain de jeu. Marcia déclare que sa participation à l'Assemblée sera certainement « une expérience enrichissante sur le plan personnel » et l'aidera à « comprendre le fonctionnement des systèmes électoraux ».

KITCHENER — WATERLOO

Ron VanKoughnett vit à Waterloo. Grand amateur de voyages, il a accompagné dernièrement l'équipe canadienne de duathlon (course et cyclisme) en Australie, où il a remporté la médaille d'argent dans la catégorie des plus de 60 ans. Ron et son épouse ont trois enfants « qui sont tous nés et ont grandi et fait leurs études » à Waterloo. Ancien professeur d'anglais, maintenant à la retraite, Ron s'entraîne activement en vue du championnat mondial de duathlon qui aura lieu à Terre-Neuve, en juillet 2006. Il est passionné par « son pays, sa province et sa collectivité » et a hâte de contribuer au processus de l'Assemblée. Dans ses moments libres, il aime lire, faire du jardinage et passer du temps avec ses sept petits-enfants.

LAMBTON — KENT — MIDDLESEX

Peter Soroka, de Grand Bend, a vécu dans plusieurs provinces canadiennes, notamment au Manitoba et en Alberta. Il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Waterloo et d'une maîtrise de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Après avoir travaillé 22 ans comme conseiller en orientation professionnelle et comme coordonnateur de la formation en alternance à l'Université Wilfrid Laurier, Peter savoure actuellement une retraite anticipée. Il a joué dans deux films d'étudiants : *The Nature of Reality* et *And No Birds Sing*. Il aime jardiner, faire de la bicyclette, skier et « traînasser ». Peter trouve « formidable que les citoyens soient consultés » et a hâte « de découvrir les systèmes électoraux et de rencontrer les autres membres de l'Assemblée ».

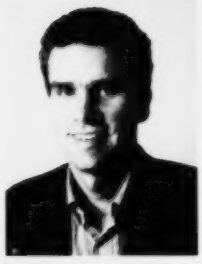

LANARK — CARLETON

Bruno Steinke, de Kanata (près d'Ottawa), est originaire de l'Alberta. Il est marié et a deux garçons âgés de cinq et six ans. Il travaille depuis huit ans dans la fonction publique fédérale, où il occupe actuellement un poste de directeur de la réforme des programmes sociaux. Il adore passer du temps avec son épouse et ses enfants et aime se rendre dans le Sud chaque année. Dans ses moments libres, il aime emmener ses enfants à leurs activités, jouer au disque volant et faire du ski alpin. Au sujet de l'Assemblée des citoyens, il déclare que « le suffrage est le fondement de la démocratie » et il veut « participer au processus qui en régit les principes et les modalités ».

LEEDS — GRENVILLE

Fran Byers, de Gananoque, a fréquenté l'Université de Windsor où elle a obtenu un baccalauréat en travail social. Après avoir travaillé à la Société d'aide à l'enfance pendant 23 ans, elle est passée dans les services de santé mentale et elle s'occupe maintenant de suivre des personnes qui souffrent de troubles mentaux. Fran et son époux, Jim, ont deux garçons et une fille. Durant ses moments libres, Fran aime passer du temps en famille, cuisiner, jardiner et faire de la navigation de plaisance, l'été. Elle se déclare très honorée de représenter la circonscription de Leeds-Grenville et estime que l'Assemblée est une « occasion de participer à un processus historique ».

LONDON – FANSHAWE

Linda Barnum est née à Stratford et vit actuellement à London, avec son époux, William. Mariés depuis 32 ans, ils ont deux filles, Melissa et Jennifer, toutes deux mariées. Linda est infirmière, spécialisée en gériatrie et en santé mentale. Comme elle est en semi-retraite, elle a maintenant plus de loisirs pour s'adonner à ses passe-temps préférés, notamment la généalogie, le jardinage, l'observation des oiseaux et le travail à l'ordinateur. Elle aime aussi passer du temps avec ses chiens et ses chats. Elle dit vouloir faire partie de l'Assemblée des citoyens pour « comprendre le fonctionnement du système électoral ». Elle aime beaucoup voyager et a déjà été au Danemark et au Venezuela, où elle a eu « un vrai choc culturel ».

LONDON-CENTRE-NORD

Catarina Fernandes est née et a grandi à London. Elle a suivi un programme de counseling pour les jeunes et les enfants, à Ottawa, et a obtenu son baccalauréat en sciences sociales à l'Université Western Ontario. Catarina est conseillère auprès des femmes et des enfants victimes de violence et termine actuellement sa maîtrise. Elle adore les activités de plein air, comme le camping, le vélo et la randonnée, auxquelles elle s'adonne souvent en famille et en compagnie de son pinscher nain, Jelly-Bean. Elle affirme que l'Assemblée est « cruciale afin de garantir que nous mettons la démocratie en pratique de la meilleure façon possible ».

LONDON-OUEST

George Dennis est né à Toronto, mais vit à London depuis l'âge de trois ans. Il a une sœur qui fait ses études à l'Université de Guelph. George travaille dans la construction depuis un an et demi et aime réparer des motocyclettes pendant ses heures libres. Il a participé, pendant quatre ans, au Parlement jeunesse de l'Ontario, qui permet à des étudiants de prendre part à une simulation de la vie parlementaire. George se dit « heureux de ce que le gouvernement se soucie de l'opinion des Ontariens » à propos de leur système électoral. Il prévoit passer l'été à se construire une motocyclette.

MARKHAM

Andreo Cornacchia est né et a grandi à Markham. Inscrit à l'Université York, Andreo y étudie la biologie et la psychologie. Il se décrit comme un « informaticien amateur » et est concepteur de pages Web autodidacte. Andreo est content de faire partie de l'Assemblée des citoyens et affirme qu'il souhaite « faire valoir le point de vue d'un jeune sur les questions de suffrage ». Pendant son temps libre, Andreo fait du bénévolat dans un hôpital local. Il est aussi féru de lecture et de cinéma.

MISSISSAUGA-CENTRE

Salma Aziz, maintenant installée à Mississauga, est originaire de Karachi, au Pakistan. Mariée et mère de cinq enfants, elle attend impatiemment le mariage de son fils aîné, qui aura lieu cet été. Salma possède un baccalauréat en éducation et a enseigné aux élèves de quatrième et cinquième années, à Riyad, en Arabie Saoudite. Elle dirige actuellement des groupes hebdomadaires d'étude du Coran, à l'intention de femmes de son quartier. Salma aime lire des textes religieux, jouer aux cartes et passer du temps en famille. Au début, elle a hésité à se proposer pour faire partie de l'Assemblée des citoyens, mais son époux l'y a encouragée. Elle est très emballée à la perspective de travailler avec ses collègues de l'Assemblée et serait « honorée d'aider sa collectivité ».

MISSISSAUGA-EST

Carolyn Agasild vit à Mississauga et aime voyager. Récemment, elle est allée en Suède, pays natal de son père, et en Estonie, terre de ses ancêtres. Carolyn est titulaire d'un baccalauréat avec spécialisation en géographie et en anglais et a travaillé dans l'urbanisme, avant de devenir rédactrice pour une maison d'édition de textes juridiques. Elle suit l'actualité avec un vif intérêt. Elle aime les activités sportives, notamment le tennis et le cyclisme, et a d'ailleurs fait l'une des randonnées cyclistes organisées par Rona, au profit de la lutte contre la sclérose en plaques, parcourant en deux jours les 190 kilomètres qui séparent Brampton de Waterloo. Au sujet de l'Assemblée, elle déclare : « Je considère comme un honneur d'avoir été choisie et je compte profiter de l'occasion pour en apprendre davantage sur notre système électoral et sur les moyens de l'améliorer ».

MISSISSAUGA-SUD

Kam (Ellen) Chan habite Mississauga, mais elle est née en Chine. Elle est arrivée au Canada avec sa famille, il y a 12 ans, en provenance de Hong Kong. Elle a une sœur et un frère, également installés à Mississauga. Elle travaille chez elle, aidant son frère dans son entreprise et prenant soin de sa nièce et de son neveu. Ellen a fait du bénévolat dans un hôpital à Toronto. Elle aime lire et regarder les activités sportives de toutes sortes. Elle a été attirée par l'Assemblée des citoyens car elle souhaite « en apprendre davantage sur l'Ontario et rencontrer du monde ». Ellen affirme que « c'est le moment idéal, pour ceux qui connaissent mal les systèmes électoraux, de s'initier à leur fonctionnement ».

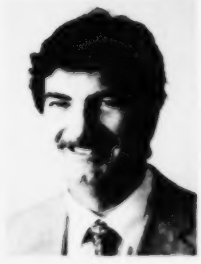

MISSISSAUGA-OUEST

Patrick Heenan est originaire du nord-ouest de l'Ontario, mais vit à Mississauga depuis 20 ans. Il est marié et a trois enfants, tous actuellement à l'université, en génie et en sciences politiques. Patrick travaille dans l'aérospatiale. Il aime le hockey, le golf et la lecture, surtout celle d'ouvrages de politique et d'économie. Il estime que le processus politique actuel n'encourage pas la participation de la plupart des citoyens. « Je veux voir si une réforme électorale contribuerait à stimuler l'intérêt et mènerait à une participation électorale accrue », confie-t-il.

NEPEAN – CARLETON

Peter Warren, de Stittsville (près d'Ottawa), est en troisième année d'histoire à l'université. Il a déclaré à un journal local « mieux connaître les monarchies du XVI[e] siècle que notre système électoral… mais être heureux d'avoir l'occasion d'apprendre ». Le père et l'oncle de Peter sont tous deux pompiers et il aimerait suivre leurs traces. Il vit avec ses parents, Neil et Estelle, et sa jeune sœur, Ashley. Il aime la planche à neige, le vélo tout-terrain, l'escalade, le golf, les voyages, la lecture et les ordinateurs. Peter a toujours pensé qu'il « doit y avoir un moyen d'améliorer le système électoral » et considère l'Assemblée comme « l'occasion d'agir, plutôt que de se plaindre ».

NIAGARA-CENTRE

Stephanie Jones, qui a vécu à Niagara toute sa vie, a accepté de siéger à l'Assemblée des citoyens parce qu'elle estime « qu'il est de notre responsabilité de nous faire entendre et de nous soucier du devenir de notre société ». Actrice, elle est à la tête d'une troupe de théâtre à but non lucratif, baptisée « The Essential Collective ». Stephanie joue actuellement dans un spectacle solo écrit par son compagnon, Jason, et intitulé « 17.5 » (allusion au temps donné aux concurrents du triathlon Ironman pour terminer les épreuves, avant d'êtres classés comme abandons), qui l'emmènera en tournée dans tout le Canada et à Londres. Stephanie a deux filles. Elle aime le soccer, la course, le triathlon et la lecture. Elle a récemment découvert les livres de Jane Jacobs, qu'elle adore.

NIAGARA FALLS

Salvación Villamil est née aux Philippines. Elle est venue s'installer au Canada en 1966 et habite à Niagara Falls depuis 30 ans. Son mari, Bernardo, est ingénieur. Ils ont trois enfants et trois petits-enfants. Salvación a obtenu une maîtrise en éducation à l'université des femmes des Philippines et un diplôme de lecture de l'Université McGill. Elle est membre de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités. Elle aime lire, jouer au bridge et partir en croisière. Salvación, qui n'a manqué aucune élection depuis qu'elle a obtenu sa citoyenneté canadienne, veut « participer à l'effort historique de réforme électorale pour réaliser des progrès » dans son pays d'adoption.

NICKEL BELT

Richard Bowdidge a quitté Bournemouth, en Angleterre, en 1956, pour immigrer au Canada. Après un bref séjour à Timmins, il s'est installé à Sudbury, où il vit depuis. Il est marié depuis 27 ans et a deux filles. L'aînée est conservatrice d'un musée du patrimoine et la cadette termine un diplôme en droit et justice. Richard se demande « comment il a pu trouver le temps de travailler », maintenant qu'il savoure sa retraite, après avoir été, pendant 30 ans, rédacteur au *Sudbury Star*. Au sujet de l'Assemblée, il déclare que c'est un « sujet intéressant qui a besoin d'une audience publique ».

NIPISSING

Roland (Rollie) Gibeau a vécu à London, au Camp Petawawa, à Deep River, à Arnprior et à Saint-Jean (N.-B.) avant d'élire domicile à North Bay, il y a 20 ans. Marié depuis 45 ans, il a une fille et deux petites-filles, habitant à Acton. Rollie a travaillé pendant 30 ans à titre d'estimateur principal, à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et pendant 13 ans comme expert en immobilier commercial dans le secteur privé. Il estime que la retraite donne d'excellentes occasions d'apporter sa contribution à la société et voit l'Assemblée des citoyens comme un moyen d'atteindre cet objectif. Rollie fait également du bénévolat au centre national d'appel antifraude PhoneBusters et, dans ses moments libres, il joue au golf, lit beaucoup et joue du piano.

NORTHUMBERLAND

Wendy Lawrence est née et a grandi à Port Hope, mais vit à Brighton depuis environ un an, avec sa fille cadette, Katelynn, et sa mère, Millie, « une personne merveilleuse ». Wendy a une autre fille, Kenzie, et un fils, Kory. Elle est représentante au service à la clientèle d'un grand magasin. Pour occuper ses loisirs, elle lit, fait du crochet, du jardinage et des promenades sur la plage. À propos de l'Assemblée, elle déclare « souhaiter comprendre le fonctionnement des différents modèles électoraux et trouver des moyens d'améliorer notre système actuel » et « avoir hâte de rencontrer les autres membres ».

OAK RIDGES

Patricia (Pat) Miller est née à Manchester, en Angleterre, et vit à Richmond Hill avec sa fille, Lindsay, et son petit-fils, David. Elle a deux fils, Leslie et Michael, quatre petits-enfants et trois arrière-petites-filles. Elle a pris sa retraite, au terme d'une carrière dans l'informatique, qui lui a permis de passer un an et demi en Allemagne, pour y surveiller la conversion de systèmes informatiques. Pat met son expérience professionnelle à profit en aidant sa paroisse dans ses applications locales. Elle s'occupe aussi de son petit-fils et aime le jardinage, le camping, l'observation des oiseaux, les casse-tête et les mots croisés. Elle se trouve « chanceuse d'avoir été choisie pour siéger à l'Assemblée » car elle s'est toujours intéressée à la politique et aux systèmes électoraux.

OAKVILLE

Laura Wells a vécu à Oakville toute sa vie, mais rêve de voyager un jour. Elle vit avec sa maman, sa sœur et son frère. Elle a aussi un chien, un chat et trois rats, Astro, Ticker et Riley. Laura termine actuellement ses études secondaires à Toronto. Durant ses heures de loisirs, elle aime écrire et dessiner. Elle s'intéresse également à la politique. Sa sélection comme membre de l'Assemblée des citoyens ne pouvait mieux tomber, puisqu'elle vient de suivre un cours d'éducation civique qui comprenait un volet sur les systèmes électoraux. « Ce sera pour moi une occasion formidable de rencontrer des personnes différentes et de me plonger dans le processus électoral », affirme Laura.

OSHAWA

Nancy Collins, d'Oshawa, a été emballée par l'aventure de l'Assemblée des citoyens, car elle s'intéresse aux modèles électoraux et souhaite « prendre part à un événement historique, qui pourrait conduire à un changement de notre système électoral ». Nancy et son mari, Lorne, ont une fille et un garçon. Lorsque leur entreprise de contrôle des animaux nuisibles, qu'ils exploitent depuis 25 ans, leur en laisse le temps, Nancy et Lorne aiment voyager, se reposer dans leur chalet et recevoir des amis.

OTTAWA-CENTRE

Tara Currie, d'Ottawa, est née à Charlottetown (Î.-P.-É.) et essaie de retourner sur la côte est aussi souvent qu'elle le peut. Elle attend impatiemment le début des travaux de l'Assemblée des citoyens : « Ce sera formidable de rencontrer des gens des quatre coins de la province », s'enthousiasme-t-elle. Elle a étudié le journalisme et occupé divers postes dans la fonction publique fédérale et provinciale. Tara a épousé Matthew, récemment, et ils ont un chat, Harper. Cinéphile passionnée, elle aime aussi voyager et essayer de nouveaux restaurants. Elle s'occupe des relations publiques pour le compte des Guides du Canada de la région d'Ottawa.

OTTAWA — ORLÉANS

Thomas Taylor, d'Ottawa, travaille au sein d'un organisme d'application de la loi, à un poste administratif, en tant que gestionnaire d'une base de données. Il a voyagé dans toute l'Europe et aime lire des ouvrages variés et écouter de la musique. Il aime aussi le golf, le camping et le ski de fond. Thomas se réjouit de « faire partie d'un groupe appelé à jouer un rôle historique ». Pour lui, « l'Assemblée des citoyens est absolument unique; c'est un processus de participation des citoyens qui n'a jamais été essayé auparavant en Ontario ».

OTTAWA-SUD

John Townesend, réside à Ottawa. Il est arrivé au Canada en provenance de Londres, en 1957, et a visité l'ensemble des provinces et territoires canadiens. Il est marié à Faith, depuis 41 ans, et leurs deux chats, Milly et Molly, occupent « une place très importante » dans leur vie. John est criminologue et a travaillé au sein de la fonction publique fédérale jusqu'à son départ à la retraite, il y a 11 ans. Il est actif au sein de la communauté chrétienne d'Ottawa et assiste des personnes âgées malades. Son passe-temps préféré est la généalogie et il prépare un livre sur l'histoire de sa famille. Il s'est toujours intéressé à la démocratie participative et a « hâte de se lancer à fond dans les travaux de l'Assemblée ».

OTTAWA – VANIER

Christopher Doody a toujours vécu à Ottawa, mais fait actuellement ses études de journalisme à l'Université King's College, à Halifax. Il commence sa troisième année en septembre 2006 et, de tous les membres de l'Assemblée, il sera sans doute celui qui devra franchir la plus grande distance pour participer aux réunions. Christopher a un frère jumeau, Jonathan, et deux sœurs plus jeunes, Michelle et Siobhan. Il collabore au journal universitaire et consacre une bonne partie de ses loisirs à la lecture. Il trouve que l'Assemblée des citoyens sera une « expérience fantastique » et une « occasion d'écrire l'histoire ».

OTTAWA-OUEST – NEPEAN

Carl Berger est né à Montréal et a vécu à Cannington et Kitchener-Waterloo. Il réside actuellement à Ottawa avec sa compagne, dont il partage la vie depuis neuf ans. Informaticien, spécialisé dans la sécurité informatique, Carl affirme que réussir à contrer les inventions des pirates informatiques est un travail sans fin. Il avoue être plutôt casanier et aime bricoler dans sa maison. Il est attiré par le défi d'en apprendre davantage sur les systèmes électoraux, grâce à sa participation à l'Assemblée, et pense que cela le changera de ce qu'il fait actuellement.

OXFORD

Margaret Messenger, de Woodstock, est née et a été élevée dans le comté d'Oxford. Elle est mariée et a deux enfants qui terminent leurs études universitaires. Margaret enseigne les soins de santé dans un collège. Elle a travaillé comme éducatrice et infirmière dans un hôpital local pendant 23 ans. Elle aime lire et, l'été, profiter du chalet qu'elle a acheté il y a quelques années. Margaret siège à de nombreux comités, dont Oxford County Elder Abuse Network (OCEAN), qui organise des campagnes de sensibilisation aux mauvais traitements envers les personnes âgées, et elle a participé à deux reprises à la journée annuelle de promotion du bien-être pour les femmes. Margaret estime que l'Assemblée des citoyens est « une excellente occasion de participer à quelque chose qui nous concerne tous ».

PARKDALE – HIGH PARK

Andrea Kirkham est née à Ottawa et a passé son enfance à London, en Ontario. Elle vit actuellement à Toronto. Elle a fait des études d'art et enseigne depuis quatre ans. Pour le moment, elle enseigne l'art et l'histoire canadienne aux élèves de la quatrième à la huitième année, dans une école privée de Mississauga, travail qu'elle déclare adorer! Andrea trouve que « c'est incroyable qu'on demande aux citoyens ce qu'ils pensent » et elle compte bien « être en mesure de se servir de cette expérience pour enrichir ses cours d'histoire ». Outre l'enseignement, elle aime le cinéma (surtout les films documentaires), l'art, la lecture et la musique.

PARRY SOUND – MUSKOKA

Jordan Elliott est né et a grandi à Lindsay. Il a fait des études de marketing à London et vécu dans le Muskoka pendant cinq ans. À l'heure actuelle, il habite à la sortie de Bracebridge, avec sa femme et sa petite fille. Jordan déclare que le fait de représenter son groupe d'âge l'intéresse, car « peu d'entre nous s'occupent de politique … Ce sera pour moi l'occasion d'approfondir mes connaissances et d'intensifier ma participation à la vie politique. » Il en est à sa deuxième année d'apprentissage de la menuiserie et affirme beaucoup aimer ce métier. Pendant ses loisirs, Jordan construit des bateaux et se livre à des sports motorisés.

PERTH – MIDDLESEX

Lynda Dill déclare avoir « toujours pensé qu'il est très important que tous les citoyens soient actifs dans le processus gouvernemental ». Née et élevée à Stratford, Lynda a deux enfants adultes, Sherry et Shawn. Elle a travaillé dans une société de fiducie pendant 15 ans et suit actuellement un cours de transcription médicale. Lynda aime tricoter, lire et aller au théâtre. Elle prend également plaisir à participer à toutes sortes d'activités avec ses trois petits-enfants. Parent de famille d'accueil, Lynda fait en outre du bénévolat tous les ans pour le programme de Noël d'aide à l'enfance. Elle aime les animaux et a trois chiens, deux chats et un poisson.

PETERBOROUGH

Ann Thomas vit à Peterborough depuis 35 ans et est mariée depuis 34 ans. Elle et son mari ont trois filles et trois petits-enfants. L'Assemblée a suscité son intérêt car, toujours très active dans sa communauté, elle se trouve justement dépourvue d'activité de bénévolat en ce moment. Pour elle, « l'Assemblée sera sans doute une expérience pédagogique fort intéressante… sans compter l'excitation de faire partie d'un processus historique ». Ann travaille dans un établissement de soins de longue durée, à Peterborough, et déclare adorer ce qu'elle fait. « Travailler avec les résidents … leurs tâches préférées, notamment le jardinage, est vraiment très enrichissant », assure-t-elle. Dans ses moments libres, elle aime voyager, jouer au volley-ball et au golf. La peinture, le jardinage et la photographie comptent également parmi ses passe-temps préférés.

PICKERING – AJAX – UXBRIDGE

Raj Roopansingh est né à Toronto, mais il habite maintenant dans un nouveau quartier d'Ajax, avec sa femme et ses deux enfants, une fille de quatre ans et un garçon de deux ans. Raj travaille comme analyste du contrôle de la qualité. Pendant ses loisirs, il aime jouer au hockey, à la balle molle et au golf. Il a expliqué qu'il tient à faire partie de l'Assemblée des citoyens pour « améliorer la situation » et « prendre part à un processus historique qui pourrait aboutir à un changement ».

PRINCE EDWARD — HASTINGS

Cornelio (Junior) Reyes, de Belleville, est né aux Philippines où il a obtenu un diplôme en criminologie (avec spécialisation en graphologie). Il a travaillé dans la police de Manille pendant cinq ans, avant de venir au Canada en 1976. Cornelio est marié à Leonila et ils ont trois enfants : deux garçons et une fille. Il travaille depuis 15 ans comme coordonnateur de la technologie de l'information dans une grande chaîne du commerce de détail. Cornelio a voyagé partout au Canada; il aime jouer aux quilles et au curling, ainsi que lire et écouter de la musique. Il trouve que l'Assemblée des citoyens est « une idée très intéressante et ambitieuse » et souhaite en apprendre davantage sur le processus électoral.

RENFREW — NIPISSING — PEMBROKE

Maureen Grace habite à Pembroke depuis 50 ans. Maureen et son époux, Pat, comme elle originaire de Renfrew, ont 6 enfants et 11 petits-enfants. Maureen a travaillé au service du député local pendant 18 ans et a pris sa retraite en 1992. Elle fait du travail bénévole pour sa paroisse ainsi que pour l'hôpital local. Elle attend l'arrivée d'un schnauzer miniature, race de chiens qu'elle adore entre toutes. Au sujet de l'Assemblée, elle déclare : « À mon avis, une réforme est nécessaire, et j'espère rencontrer d'autres gens qui sont d'accord avec moi sur ce point. »

SARNIA — LAMBTON

James (Jim) Passingham est né et a été élevé à Sarnia, mais il a eu l'occasion de visiter les deux côtes du Canada. Sa femme, Debbie, et lui ont trois enfants et trois petits-enfants et un quatrième est en route. Ancien instructeur d'atelier, Jim a également chanté et joué de la guitare dans le groupe de musique country qu'il avait formé. Aujourd'hui, il est à la tête d'une entreprise de vente d'autos d'occasion et d'un bureau de loterie, dont il a confié l'exploitation à Debbie. Amateurs de camping, ils ont récemment acheté une autocaravane d'occasion, qu'ils utiliseront pour sillonner le sud-ouest de l'Ontario. Jim affirme qu'il a du temps à consacrer à une activité et que « l'Assemblée des citoyens s'annonce comme une aventure passionnante ».

SAULT STE. MARIE

David Viitala a grandi à Sault Ste. Marie, mais a voyagé dans tout le Canada et dans certaines régions d'Europe, notamment la Finlande, Amsterdam et Paris. Il prépare un baccalauréat en psychologie et s'est trouvé un emploi d'été comme assistant en commercialisation à la Société canadienne de l'ouïe, où il œuvre aussi à titre bénévole. Les passe-temps de David comprennent la photographie et le ski – tant le ski alpin que le ski de fond – et il joue aussi de la clarinette. Il s'enthousiasme à l'idée de participer à l'Assemblée des citoyens, car « il faut que la jeunesse s'occupe de politique … mieux nous comprenons le fonctionnement de notre pays, mieux nous pouvons y apporter notre contribution de citoyens ».

SCARBOROUGH – AGINCOURT

Catherine Oi Lun Shum, de Scarborough, est née et a été élevée à Hong Kong, puis est venue au Canada en 1996. Elle est analyste financière dans une grande société de services financiers. Elle siège également au conseil de direction de l'association des anciens élèves de son école, à Toronto. Catherine a pour passe-temps préférés le tai-chi, la plongée libre, la natation et les voyages. Elle a beaucoup voyagé en Amérique du Nord, en Europe et en Australasie. Elle est très désireuse d'en apprendre davantage sur d'autres systèmes électoraux et affirme que « cela fait du bien de savoir qu'on peut faire une différence et contribuer à améliorer quelque chose ».

SCARBOROUGH-CENTRE

Donna Tichonchuk est née et a grandi à Toronto, dans le quartier de Swansea, dont elle garde d'excellents souvenirs. De toutes les villes qu'elle a visitées au cours de ses voyages, c'est Vancouver sa préférée, mais ses plus belles vacances restent une croisière méditerranéenne « avec les enfants ». Elle et son mari, Michael, sont mariés depuis 28 ans. Ils ont d'abord eu un garçon, Andrew, puis des jumeaux, Laura et Kevin. Donna décrit sa vie comme étant axée sur « la famille, les amis, la musique, les livres et le cinéma ». Elle fait du bénévolat dans des comités scolaires et pour son association communautaire et ne ménage pas ses efforts pour maintenir la propreté de son quartier. Elle trouve que l'Assemblée « est une aventure importante et passionnante » et se déclare « heureuse d'avoir son mot à dire sur la façon de faire les choses ».

SCARBOROUGH-EST

Monica Wappel, de Scarborough, est attirée par les « idées nouvelles » et considère que l'Assemblée des citoyens en est une. Elle s'intéresse particulièrement « aux moyens de faire participer les jeunes au processus politique ». Monica, qui est l'aînée de cinq enfants, tient à remercier sa maman de son soutien et de ses encouragements. Elle parle sept langues et travaille comme traductrice à la pige. Elle a écumé la planète (93 pays!), mais le Honduras – où elle a appris à lire, en espagnol et en anglais, aux enfants d'un village – est son pays préféré. Monica aime lire, écrire de la poésie, pratiquer les arts martiaux, skier, apprendre de nouvelles langues et découvrir de nouvelles cultures.

SCARBOROUGH – RIVIÈRE-ROUGE

Al Joseph, de Scarborough, est né à Toronto et a aussi vécu à Vancouver. Il est marié et a deux enfants : une fille de 18 ans et un garçon de 17 ans. Il a fait des formations dans le secteur des voyages et du tourisme et dans le développement Web et il suit actuellement des cours universitaires à plein temps en vue d'un diplôme en gestion des ressources humaines. Très éclectique dans ses passe-temps, Al aime décorer des gâteaux, jardiner, lire, découvrir la riche histoire canadienne et écouter de la musique. Il est « fier de siéger » à l'Assemblée des citoyens et décrète : « Qu'il débouche ou non sur un changement, je veux participer à ce processus. »

SCARBOROUGH — SUD-OUEST

Elton Pinto, arrivé de Dubaï en 1996, habite maintenant à Scarborough, avec ses parents. Il a une sœur comptable agréée. Il décrit sa famille comme « extrêmement unie ». Elton est développeur principal d'applications informatiques dans une grande banque. Il sort depuis deux ans avec Melanie. Elton est un athlète accompli, qui joue au badminton, au basket-ball, au soccer et au tennis et fait partie d'un club de karting, à Brampton. Il avoue avoir un « très fort esprit de compétition ». Elton souhaite participer aux activités de l'Assemblée des citoyens « par gratitude envers la société qui l'a accueilli » et il dit être « vraiment emballé » par le processus.

SIMCOE — GREY

Elaine Pommer est née à Woodstock. Devenue enseignante, elle est allée s'installer à Linwood, où elle a rencontré son mari, Bob. Ils ont passé trois ans à Sudbury, où sont nés leurs deux garçons, Eric et Craig. Ils habitent maintenant dans la région de Collingwood depuis 31 ans. Bien que retraitée, Elaine fait encore de la suppléance, car elle « aime beaucoup travailler avec les enfants ». Elle pense que l'Assemblée « est une excellente occasion de rencontrer des gens des quatre coins de la province et d'écouter ce qu'ils ont à dire ». Elle adore séjourner dans son chalet, où elle peut faire du kayak, de la plongée libre et des promenades avec son chien, Taffy, croisement de cocker et de caniche.

SIMCOE-NORD

Georgette Amadio est née à Windsor et a vécu successivement à Toronto, à l'île de Vancouver, en Nouvelle-Écosse et à Trenton, en raison de la carrière de son époux dans les Forces armées canadiennes. Maintenant qu'il est à la retraite, ils se sont installés à Coldwater, pour être plus près de leurs parents. Georgette est mariée depuis 34 ans et a un fils, qui vit à Lindsay, et une fille, qui réside à Nelson (C.-B.). Elle a travaillé un temps comme comptable de nuit, s'occupant de la facturation dans un hôtel, mais se consacre aujourd'hui à ses « tâches ménagères » et s'occupe de son jardin, ainsi que de son bouvier chéri et de ses neveux et nièces. Elle pense que l'Assemblée est « un excellent moyen d'aider l'ensemble de la population de l'Ontario ».

ST. CATHARINES

Ronald (Ron) Green a vécu à St. Catharines presque toute sa vie. Il y est actuellement inspecteur municipal des bâtiments, mais va prendre sa retraite prochainement. Ron a été capitaine dans l'armée de réserve pendant 30 ans et participe activement aux initiatives de sa collectivité. Il est membre des Chevaliers de Colomb, membre du conseil d'administration de l'Ambulance Saint-Jean, président de l'Association de la 10e batterie de campagne et membre de l'Institut militaire royal de Niagara. Il considère que l'Assemblée des citoyens est une occasion « d'aider et de continuer à servir le grand public ». Ron aime jouer à la balle lente et faire de la motocyclette.

ST. PAUL'S

Rick Smith est né à Toronto et y a vécu toute sa vie, à l'exception d'une période de trois ans, passée à Vancouver. Il a rencontré son épouse, Claudia, originaire du Panamá, pendant des vacances à Rome. Leur deuxième anniversaire de mariage tombait justement le jour de la réunion de sélection à l'Assemblée. Rick est vice-président principal de la technologie de l'information dans une société internationale de courtage d'assurance. Durant ses loisirs, il aime voyager (surtout au Panamá et à Rome!) et faire de la bicyclette et de la photographie. Rick raconte qu'il s'est mis à s'intéresser au fonctionnement du gouvernement en aidant son épouse dans ses formalités d'immigration. « Je veux voir ce que je peux faire pour améliorer le processus électoral », déclare-t-il.

STONEY CREEK

Susan (Sue) Tiley, de Grimsby, a passé toute sa vie dans la région du Golden Horseshoe. Elle partage avec John, son époux depuis 37 ans, une maison vieille de plus d'un siècle. Ils ont un fils, Morgan, et une fille, Shane, et deux petits-enfants, Angie et Abby. Sue passe beaucoup de temps avec la petite Angie, âgée de quatre ans. « Elle m'apprend beaucoup de choses et me tient toujours active. » Programmeuse de formation, Sue était cadre dans la technologie de l'information. Elle a beau être à la retraite, elle est plus occupée que jamais, entre ses cours de menuiserie, ses activités de restauration de vieux meubles, de jardinage, de peinture, de rénovation et les exercices auxquels elle s'astreint pour rester en forme. À son avis, l'Assemblée des citoyens sera une expérience unique, à la fois amusante et instructive.

STORMONT – DUNDAS – CHARLOTTENBURGH

David Proulx est né et a grandi à Cornwall. Maître-plombier de son métier, il est le bricoleur attitré de sa famille et de ses amis. Il a cinq enfants, deux jeunes garçons et trois filles adolescentes, qui le tiennent très occupé. David est un époux et un père dévoué et il passe la majeure partie de son temps à assister aux matchs de crosse de ses fils, à conduire ses filles à leurs diverses activités ou à se détendre en compagnie de son épouse, Shelley. Lorsqu'on lui demande ce qu'il pense de l'Assemblée des citoyens, il déclare qu'il est « très emballé par le processus » et qu'il se réjouit « de faire partie de l'histoire ».

SUDBURY

Christine Robert est née à Barrie, mais a grandi à Sudbury, où elle vit toujours, s'occupant d'une maisonnée animée. Elle est la deuxième de cinq enfants. Elle a un frère et deux sœurs à Sudbury et un autre frère à Abbotsford (C.-B.). Christine aime nager, faire de longues promenades jusqu'à la plage en compagnie de son chien, Thunder, lire, écouter de la musique de rock léger, magasiner et passer du temps avec sa famille et ses amis. Elle a déclaré vouloir faire partie de l'Assemblée pour « être une voix pour les citoyens qui n'en ont pas ».

THORNHILL

Paul Litowitz, de Thornhill, est né à Toronto. Il a un frère, une sœur et un cocker nommé Tammy. Il est en train de terminer une maîtrise en administration des affaires et travaille dans le secteur de la santé. Il aime jouer au hockey et au soccer, faire de l'escalade et lire. Il aime aussi voyager et a déjà eu l'occasion de visiter plusieurs régions d'Europe, d'Amérique du Sud et des États-Unis. Paul, qui a vécu successivement à North York, à Thornhill, à Guelph et à Windsor, déclare avoir hâte « de représenter notre province et de faire partie du processus de l'Assemblée des citoyens ».

THUNDER BAY — ATIKOKAN

Nuala Wieckowski, qui a résidé toute sa vie à Thunder Bay, vit dans une campagne qu'elle qualifie de « paisible et magnifique ». Nuala et son compagnon, Jason, ont trois enfants, Jeremy, Kianna et Madison. Nuala, qui travaille comme secrétaire juridique, est présentement en congé de maternité et affirme que sa vie « tourne surtout autour de la famille et des enfants ». Nuala aime les sorties familiales, la pêche et la lecture. Elle est heureuse de faire partie de l'Assemblée des citoyens parce qu'elle « souhaite vivement en apprendre davantage sur le processus électoral ».

THUNDER BAY — SUPÉRIEUR-NORD

Pamela Patterson est née et a grandi à Collingwood et a vécu environ six ans à Wasaga Beach, avant de s'installer à Thunder Bay avec son mari, Brian. Travaillant présentement dans le service à la clientèle, dans un hôtel, Pamela a obtenu un diplôme en Techniques des services policiers ainsi que divers prix pour ses réalisations. Elle participe bénévolement aux services de maintien de l'ordre dans sa communauté et prévoit entreprendre une carrière de policière une fois que les travaux de l'Assemblée des citoyens seront terminés. Elle trouve que l'Assemblée constitue une « excellente expérience d'apprentissage » et s'estime « honorée de représenter les citoyens » de sa région. Pamela a deux chiens – Cruiser et Swiffer – et aime lire, jouer au baseball et s'entraîner au gymnase.

TIMISKAMING — COCHRANE

Harold (Hal) Willis est né à Niagara et a passé la majeure partie de sa vie dans le nord de l'Ontario. Après avoir vécu à Parry Sound, il s'est récemment installé à Iroquois Falls avec Dianne, son épouse depuis 24 ans. Actuellement en semi-retraite, Hal déclare qu'il aimerait travailler comme enseignant suppléant. Il se décrit comme « un mordu des nouvelles et de l'information » et pense que le système électoral de l'Ontario « a besoin d'être réexaminé ». Il a suivi le processus de la C.-B. et avoue qu'il « a vraiment hâte » de commencer. Il aime le golf, les activités de plein air et, surtout, le football.

TIMMINS – BAIE JAMES

Lise Breton, de Mattice, a vécu dans la région de Hearst toute sa vie. Elle est mariée depuis 46 ans et a cinq enfants adultes et dix petits-enfants. À la retraite, après une carrière de 37 ans en tant qu'institutrice, puis directrice d'école, Lise déclare que « c'est le bon moment » pour elle de participer à l'Assemblée. Elle aimerait peut-être un jour faire de la politique « dans les coulisses », mais, en attendant, elle est ravie d'en apprendre davantage sur les systèmes électoraux. Lorsqu'elle a été choisie, elle avoue avoir été aussi heureuse que si elle avait gagné le gros lot. Lise passe son temps à entretenir son beau jardin de fleurs, à faire de la couture et à organiser des activités de collecte de fonds pour sa paroisse et son centre communautaire.

TORONTO-CENTRE – ROSEDALE

Mayte Darraidou, jeune mariée, fière de ses origines basques, aime voyager et a visité de nombreux pays, notamment la Thaïlande, la Suisse, le Mexique et les pays scandinaves. Née à Guelph, elle a passé son enfance à Montréal et habite maintenant à Toronto avec son époux, Ryan, et leur chat, Geo. Mayte a d'abord travaillé comme ingénieure électricienne, mais est retournée sur les bancs de l'école pour obtenir un diplôme d'enseignement. Elle donne des cours d'instruction civique dans le cadre d'un programme d'immersion en français, à Toronto. Mayte déclare que l'Assemblée des citoyens est « une occasion de participer à un événement unique et historique en Ontario » et se réjouit à la perspective de faire bénéficier ses élèves de ce qu'elle va apprendre.

TORONTO – DANFORTH

Ekaterini Traikos, de Toronto, est née en Grèce et est arrivée au Canada quand elle avait 12 ans. Elle et son mari, Nick, ont deux filles, âgées de 22 et 18 ans, et un fils de 15 ans. Ekaterini, qui a une formation en éducation de la petite enfance, exploite une garderie à son domicile. Elle a participé à des collectes de fonds pour des activités scolaires. Elle aime la cuisine et les activités de plein air, notamment la natation, les pique-niques et le soccer pour enfants. Ekaterini a tenu à participer à l'Assemblée des citoyens pour pouvoir « s'exprimer et être écoutée » et « se mettre en prise avec la collectivité ».

TRINITY – SPADINA

Garth Nichols a grandi dans le quartier des Beaches et vit toujours à Toronto. Il se trouvait en Colombie-Britannique lorsque l'Assemblée des citoyens a été mise sur pied là-bas, et il est ravi d'avoir maintenant l'occasion de faire partie de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario : « C'est comme si j'avais gagné à la loterie! » Garth a toujours voté et il s'intéresse aux moyens de « mobiliser davantage les électeurs ». Garth est enseignant au secondaire et entraîneur d'aviron – rôle qui lui convient parfaitement puisqu'il faisait lui-même partie de l'équipe d'aviron de son université. Il a travaillé comme bénévole au Camp Oochigeas et à Fashion Cares, gala au profit du Comité de lutte contre le sida de Toronto (ACT). Garth va se marier en juillet 2006.

VAUGHAN – KING – AURORA

John Reston est né à Vancouver et réside à Aurora. Il est marié à Gerry Lapointe depuis 49 ans et ils ont quatre enfants (une fille et trois fils) et sept petits-enfants. John déclare avoir eu envie de participer à l'Assemblée pour « apporter une contribution utile à la collectivité ». Un de ses amis du temps où il était à l'Université de la Colombie-Britannique a d'ailleurs été membre de l'Assemblée des citoyens de la C.-B. Ancien propriétaire d'entreprise, maintenant à la retraite, John est un grand golfeur et fait partie du club de golf local. Les Reston aiment les réunions de famille, les voyages et le jardinage.

WATERLOO – WELLINGTON

Bill Ritz, résident de longue date de New Hamburg, trouve que c'est un endroit « merveilleux » pour y vivre et élever des enfants. Avec son épouse Kathryn, ils ont deux fils, Joe (23 ans) et Jake (19 ans). Bill et Kathryn sont propriétaires-exploitants d'une imprimerie. Les Ritz sont imprimeurs à New Hamburg depuis quatre générations, soit depuis 1855. Comme l'atelier n'est pas loin de la maison, Jenny, leur terrier Jack Russell, les accompagne souvent au travail. Bill aime beaucoup les voyages, la plongée libre, la pêche et la lecture. Au sujet de l'Assemblée, il déclare avoir hâte d'apprendre le fonctionnement du processus et de « découvrir où les recommandations de l'Assemblée pourraient mener l'Ontario ».

WHITBY – AJAX

Edward (Ted) Savelle est né à Stratford (Ontario). Il vit à Whitby depuis 22 ans avec sa femme, Joan. Ils ont deux fils et une fille. Les Savelle ont une entreprise de conception de meubles compacts destinés aux appartements. Ted a travaillé auparavant dans le secteur associatif, notamment à la Société canadienne de la Croix-Rouge et à l'Association canadienne du diabète. Il adore les voyages et les activités de plein air : la marche, la natation, le golf, le camping, le ski et la pêche sous la glace. Ayant été une fois superviseur d'un sondage électoral, Ted a entendu les critiques formulées contre le processus électoral. Il pense que l'Assemblée des citoyens est « l'occasion de faire quelque chose pour améliorer les perceptions des gens à l'égard du processus ».

WILLOWDALE

Bryan Byong-Kuon Kim a toujours considéré la « participation civique comme très importante » et se dit « préoccupé par le manque de participation dans le processus politique ». Originaire de Corée, Bryan est arrivé au Canada en 1969 et a toujours vécu dans la région de Toronto depuis. Il est marié depuis 40 ans et a deux enfants adultes et deux petits-enfants. Agent immobilier semi-retraité, il s'est adonné au golf jusqu'au milieu des années 1980 mais a dû ensuite y renoncer, accaparé qu'il était par ses activités de bénévolat. Au cours des trois dernières décennies, il a consacré la majeure partie de son temps à soutenir diverses œuvres de bienfaisance, dont la section torontoise de Centraide et le Mouvement Harmonie.

WINDSOR – ST. CLAIR

Mary Jane McMullen est née à Windsor et est diplômée en commerce de l'université de cette ville. Elle a quatre sœurs, deux plus âgées et deux plus jeunes, et vit avec son fils, Aron, et son époux, Cyril Lane. Elle travaille comme adjointe à la recherche depuis 18 ans. Elle a voyagé dans tout le Canada et, l'année dernière, elle est partie à la découverte du nord-est de la Thaïlande et du nord du Laos. Elle aime partir en randonnée, observer les oiseaux à Pointe-Pelée et faire de la motocyclette dans le Vermont et le New Hampshire. Elle considère sa participation à l'Assemblée comme « un devoir civique » et tient absolument à « être de ce processus historique ».

WINDSOR-OUEST

Marisa Squizzato est née en Italie, où elle a fait des études de comptabilité, avant de venir au Canada en 1968 dans le but de perfectionner son anglais. Elle est tombée amoureuse du pays et a décidé de s'y installer. Marisa est « heureuse de pouvoir en apprendre davantage sur les systèmes électoraux et d'apporter sa modeste contribution à ce processus historique ». Son mari est à la retraite depuis l'an dernier. Quant à Marisa, superviseure des finances dans un centre d'aide aux personnes sans emploi ou sous-employées, elle est actuellement en congé afin de prendre soin de ses parents âgés. Marisa aime lire et jardiner et est très fière d'être devenue grand-mère il y a peu.

YORK-CENTRE

Thomas (Tom) Ricci, de Toronto est sourceur stratégique, spécialiste de l'approvisionnement des systèmes globaux intégrés, dans une société internationale de TI. Il est marié et a trois filles. Thomas a été membre de l'Escadron 818 des Cadets de l'Aviation royale du Canada et il continue à voler. Il est président et fondateur du Club Frecce Tricolori of North America, N° 109, qui fait la promotion d'activités liées à l'aviation. Thomas a été le premier président du conseil de l'organisme représentant le public en ce qui concerne l'aménagement des terrains du parc de Downsview. Il s'intéresse au processus de l'Assemblée des citoyens parce qu'il croit que les gens, surtout les jeunes, ont besoin d'un « incitatif pour participer et voter » et il est sûr qu'il doit exister « une meilleure solution ».

YORK-NORD

Edmund James, de Gwillimbury-Est, est né en Allemagne de parents ukrainien et biélorusse/polonais (déportés aux travaux forcés), mais a immigré au Canada avec sa mère alors qu'il avait un peu plus d'un an. Producteur et écrivain, Edmund travaille à son deuxième roman intitulé *Nomads, Warriors and Shamans*. Il a fondé une société de production avec un associé réalisateur/producteur et s'occupe également de l'entreprise familiale. Edmund trouve l'Assemblée « fascinante » et y voit une expérience éducative qui lui permettra d'apporter sa modeste contribution à la collectivité. Il est pressé de trouver réponse à des questions comme « Est-ce que cela fonctionne? » et « Peut-on l'améliorer? ».

YORK-SUD – WESTON

William Kwegyir-Aggrey, de Toronto, est né au Ghana et a été arrêté lors du coup d'État pour avoir osé dire que « la démocratie vaut beaucoup mieux qu'un régime militaire ». Il est arrivé au Canada en 1988 et a étudié la négociation et la médiation à l'Université York. Il travaille maintenant pour une société pharmaceutique. L'expérience qu'il a vécue dans son pays natal a éveillé chez William un profond intérêt pour la démocratie. Il se dit fier de participer à l'Assemblée des citoyens, ayant toujours souhaité contribuer à informer les gens sur le gouvernement et les avantages du suffrage. William est particulièrement soucieux d'encourager les jeunes à participer au processus politique : « Nous faisons partie de la société et nous devons y contribuer », soutient-il.

YORK-OUEST

Nathan Duru-Obisi, de North York, est né au Nigeria et est diplômé des universités de Regina et d'Oklahoma. Lui et son épouse, Rosaline, ont deux garçons et une fille et attendent un quatrième enfant pour bientôt. Nathan se déclare « ravi » de participer à l'Assemblée pour améliorer sa « compréhension des réalités politiques et tenter de régler le problème de l'apathie électorale ». Travaillant dans le secteur bancaire depuis neuf ans, Nathan y a occupé divers postes de cadre, notamment ceux d'administrateur du crédit et de directeur de succursale. Il aime jouer au football et au soccer et chanter des hymnes. Il a participé à la mise à jour de la liste électorale au cours de la dernière élection fédérale et été scrutateur dans sa circonscription de York-Ouest.

LE PRÉSIDENT

George Thomson est le président de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale. Tout au long de sa carrière, George a beaucoup contribué aux politiques publiques et à la participation citoyenne à titre d'avocat, d'éducateur, de juge et de sous-ministre, tant en Ontario qu'au gouvernement fédéral. Il a travaillé comme juge au tribunal de la famille de Kingston et consacré de nombreuses années à l'avancement de dossiers sur l'enfance et la famille. Il a également présidé un comité chargé d'examiner le régime d'aide sociale de l'Ontario. George a consacré une grande part de sa carrière à l'enseignement. Il était récemment à la tête de l'organisme chargé d'éduquer les juges canadiens. George est marié et père de deux enfants. Il habite à Howe Island près de Kingston, en Ontario.

3. OBJECTIFS ET UTILISATION DE CE RAPPORT

[Il était important de documenter le déroulement de chaque étape du processus de l'Assemblée des citoyens. Découvrez où vous pourrez trouver l'information qui vous intéresse le plus dans ce rapport.]

L'Assemblée des citoyens de l'Ontario était financée par les deniers publics, et le Secrétariat de l'Assemblée s'est engagé à appliquer les principes de transparence et de responsabilisation dans tous les aspects du processus. Ce rapport est un compte rendu de la façon dont le mandat de l'Assemblée a été réalisé, y compris une justification des décisions organisationnelles et administratives prises en cours de route.

D'autres territoires de compétence ont exprimé un grand intérêt envers des assemblées de citoyens, mais peu d'entre eux en ont véritablement créé. La Colombie-Britannique l'a fait, et l'Assemblée des citoyens de l'Ontario a grandement bénéficié de son travail et appris de son expérience. De même, l'Assemblée des citoyens pourrait servir de modèle pour l'examen d'autres questions importantes de politique publique en Ontario et ailleurs. Il était donc important de démontrer son fonctionnement en documentant le processus. Ainsi, le présent rapport vise également à ajouter au bassin de connaissances sur les assemblées de citoyens pour que les autres territoires qui songent à entreprendre une initiative similaire puissent en bénéficier.

De nombreuses personnes seront intéressées par le système électoral que l'Assemblée des citoyens a décidé de recommander. La partie IV contient une description du système électoral de représentation proportionnelle mixte que l'Assemblée a recommandé pour l'Ontario.

Vous pourrez en savoir davantage sur les origines de l'Assemblée des citoyens en consultant le chapitre 4. Si vous vous intéressez aux décisions cruciales et aux plans qui ont été nécessaires pour concevoir le processus et préparer l'Assemblée des citoyens, veuillez consulter la partie II. Si vous voulez savoir comment les membres ont été sélectionnés, les détails du processus sont énoncés au chapitre 6.

Si vous voulez principalement savoir comment l'Assemblée des citoyens est parvenue à sa décision, y compris ce que les membres ont appris, comment ils ont consulté le public ontarien et comment ils ont délibéré, la partie III décrit ces trois étapes du processus en détail.

Ceux qui sont responsables de fonctions liées aux communications et à l'administration dans le cadre d'une initiative semblable pourraient trouver utiles les détails fournis dans l'ensemble de ce rapport, mais s'intéresseront en particulier à la partie V.

Enfin, pour en savoir davantage sur les techniques et critères utilisés par un évaluateur indépendant pour surveiller et évaluer le processus de l'Assemblée des citoyens, consultez le chapitre 14.

4. ORIGINES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

[Voici comment tout a commencé.]

ANNONCE DU PREMIER MINISTRE

Dans un communiqué de presse du 18 novembre 2004, le premier ministre Dalton McGuinty a annoncé qu'une assemblée de citoyens examinerait la possibilité d'une réforme électorale et de nouvelles idées pour l'élection des députés à l'Assemblée législative provinciale. Ce communiqué indiquait que si l'Assemblée recommandait un nouveau système, toutes les Ontariennes et tous les Ontariens pourraient s'exprimer sur cette recommandation dans le cadre d'un référendum à l'échelle provinciale.

LOI ÉTABLISSANT L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS

Le 13 juin 2005, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté des modifications à la *Loi électorale* afin d'autoriser la sélection d'un groupe représentatif d'électeurs qui seraient chargés d'examiner des questions précises liées au renouveau démocratique. Les modifications ont défini comment le directeur général des élections effectuerait la sélection des membres de l'Assemblée des citoyens.

COMITÉ SPÉCIAL DE LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le 13 juin 2005, l'Assemblée législative a confié au Comité spécial de la réforme électorale, composé de députés provinciaux de tous les partis représentés à l'Assemblée législative, le mandat d'effectuer une vaste étude des systèmes électoraux. Le comité a examiné la réforme électorale de façon générale et a tenu compte du mandat de l'Assemblée des citoyens et des critères liés à sa composition. Le rapport du comité a été publié le 29 novembre 2005.

Voir l'annexe B-1, Communiqué du gouvernement, 18 novembre 2004.

Loi électorale, L.R.O. 1990, ch. 6, telle que modifiée par la *Loi modifiant la Loi électorale*, L.O. 2005, ch. 23, par. 17.7-17.9. Voir l'annexe B-2

Le comité a entamé ses travaux en s'entendant sur les principes dont il tiendrait compte dans le cadre de son étude des systèmes électoraux :

Tableau 1 | Comité spécial de la réforme électorale : Principes et caractéristiques des systèmes électoraux

Principe
Légitimité
Représentation équitable
Choix des électeurs
Partis efficaces
Gouvernement stable et efficace
Parlement efficace
Participation accrue des électeurs
Responsabilisation

RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS

Le Règlement de l'Ontario 82/06 (le « Règlement ») a été créé en vertu de la *Loi électorale* le 3 février 2006 et déposé le 24 mars 2006. Il énonce le mandat de l'Assemblée, y compris les principes et les caractéristiques définis par le Comité spécial de la réforme électorale. Le Règlement a également donné des directives à Élections Ontario en vue de la sélection des 103 membres de l'Assemblée. En tout, 52 femmes et 51 hommes, y compris au moins un membre autochtone, devaient être sélectionnés.

Le Règlement énonçait des règles obligatoires s'appliquant au processus de l'Assemblée et les fonctions du président. Il stipulait que l'Assemblée des citoyens devait présenter son rapport final et sa recommandation d'ici le 15 mai 2007. Cette échéance permettrait d'allouer du temps pour la préparation d'un référendum, s'il s'avérait nécessaire, qui se tiendrait en même temps que les prochaines élections (fixées, plus tard, pour le 10 octobre 2007).

ANNONCE DE LA MINISTRE ET NOMINATION DU PRÉSIDENT

Le 27 mars 2006, la ministre responsable du Renouveau démocratique a dévoilé les plans élaborés afin de créer l'Assemblée des citoyens.

Voir l'annexe B-3, Règlement de l'Ontario 82/06.

Voir l'annexe B-4, Communiqué du gouvernement, 27 mars 2006.

> *– L'honorable Marie Bountrogianni, ministre responsable du Renouveau démocratique, dans le cadre de l'annonce sur l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale (le 27 mars 2006)*

Par la même occasion, la ministre a annoncé la nomination de George Thomson comme président. Son rôle devait consister à superviser et faciliter les travaux de l'Assemblée, à veiller à ce que les membres de l'assemblée reçoivent des ressources appropriées en matière de formation, à préparer des règles de procédure en vue de leur approbation par l'Assemblée et à présider les séances de l'Assemblée. Même s'il devait être un membre de l'Assemblée, il n'aurait le droit de voter qu'en cas d'égalité des voix.

> *– George Thomson, au moment de sa nomination comme président (communiqué de la ministre responsable du Renouveau démocratique, le 27 mars 2006)*

Tableau 2 | Chronologie : Les origines de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

- Le 18 novembre 2004 : Le premier ministre Dalton McGuinty annonce ses plans sur la création d'une assemblée de citoyens chargée d'examiner la question de la réforme électorale et la tenue d'un référendum dans l'éventualité où l'assemblée recommanderait un changement.
- Le 13 juin 2005 : Un projet de loi est adopté concernant la sélection des membres de l'Assemblée au moyen du Registre permanent des électeurs de l'Ontario géré par Élections Ontario.
- Le 13 juin 2005 : L'Assemblée législative ordonne l'établissement du Comité spécial de la réforme électorale.
- Le 29 novembre 2005 : Le Comité spécial de la réforme électorale présente son rapport, y compris ses recommandations au sujet du mandat de l'Assemblée des citoyens.
- Le 24 mars 2006 : Le Règlement de l'Ontario 82/06 est déposé. Il énonce le mandat, les critères de sélection et d'autres éléments régissant le fonctionnement de l'Assemblée des citoyens.
- Le 27 mars 2006 : La ministre responsable du Renouveau démocratique, Marie Bountrogianni, dévoile les plans élaborés pour créer l'Assemblée des citoyens et annonce la nomination de George Thomson comme président.

PARTIE II :
LE DÉBUT DU PROCESSUS

5. PLANIFICATION

[Rien de tel n'a jamais été essayé en Ontario. Comment s'y prendre? Des grands concepts aux plus petits détails, la planification avait une importance capitale.]

CRÉATION DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

Le président, George Thomson, a mis sur pied un Secrétariat indépendant pour appuyer les activités de l'Assemblée. Les principales fonctions du Secrétariat consistaient à élaborer et à offrir aux membres de l'Assemblée un programme de formation exhaustif sur la nature et les répercussions du système actuel et d'autres systèmes électoraux, à faire participer un vaste groupe d'Ontariennes et d'Ontariens à un processus de consultation, à appuyer et faciliter le processus de prise de décisions de l'Assemblée et à aider l'Assemblée à préparer un rapport final qui devait être présenté à la ministre du Renouveau démocratique.

Même si l'Assemblée était indépendante du gouvernement, le Secrétariat avait des obligations administratives en ce qui a trait aux dépenses faites à partir du budget approuvé, et ses activités ont été réalisées selon les politiques, directives et lignes directrices du gouvernement en matière de budgétisation, de dotation, d'acquisition et d'autres fonctions administratives. Avant l'établissement du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens, le Secrétariat du renouveau démocratique du gouvernement avait lancé un site Web préliminaire, trouvé des locaux à bureaux pour le Secrétariat de l'Assemblée et réservé les locaux de l'école de droit Osgoode Hall comme principal emplacement pour les rencontres de fin de semaine de l'Assemblée. Cependant, il incombait au président et à l'équipe qu'il allait assembler de se charger du reste.

PREMIÈRES DÉCISIONS

La ministre a annoncé la nomination du président le 27 mars 2006, et le Règlement stipulait que l'Assemblée devait présenter son rapport final d'ici le 15 mai 2007. Peu de temps a pu être consacré à la conception et à la préparation du processus de l'Assemblée ainsi qu'à l'établissement d'un organisme administratif. Immédiatement après sa nomination par le gouvernement, le président a commencé à constituer une équipe et à mettre en branle le processus de l'Assemblée des citoyens.

Les citoyens de l'Ontario n'avaient jamais eu l'occasion de participer à un tel exercice démocratique auparavant, et l'expérience était nouvelle pour toutes les personnes concernées. Heureusement, l'équipe du Secrétariat n'a pas eu à concevoir le processus à partir de rien. La Colombie-Britannique avait formé une Citizens' Assembly on Electoral Reform, qui a présenté son rapport final en décembre 2004. Un examen de cette expérience était un excellent point de départ.

Au début du processus, le président ainsi que la directrice générale, Karen Cohl, et le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, ont consulté le président, le directeur de l'exploitation et le directeur des recherches de l'assemblée des citoyens

[1] Voir l'annexe A-2, L'équipe du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens.

de la Colombie-Britannique (C.-B.), et d'autres membres de cette assemblée et des personnes ayant participé au processus dans cette province. Toutes ces personnes ont fourni des renseignements très utiles et détaillés sur le déroulement du processus en C.-B. et ont pris le temps de partager les succès et les défis associés à leur expérience.

Le président avait pour objectif d'apprendre de l'expérience de la C.-B. et, en tenant compte des meilleurs éléments de cette expérience et des leçons apprises, d'ajouter des caractéristiques qui rendraient l'Assemblée des citoyens unique à l'Ontario. Chaque décision au sujet du fonctionnement de l'Assemblée a été prise à la lumière de ces renseignements et en appliquant les trois principes directeurs énoncés par le président :

- S'assurer que les membres de l'Assemblée peuvent accomplir leur tâche dans les délais impartis.

  Chaque membre de l'Assemblée allait s'engager à accorder de nombreuses heures de son temps à cette tâche. Ils allaient être chargés de formuler une recommandation sur une question d'importance capitale pour l'Ontario. Afin de rendre justice aux membres et aux citoyens de l'Ontario, la structure établie pour leur travail et le cadre administratif créé pour le soutenir devaient permettre une optimisation de leur temps et de leurs efforts.

- Donner le soutien et les renseignements nécessaires aux membres pour qu'ils puissent réaliser leur tâche.

  Les membres de l'Assemblée allaient représenter les citoyens de l'Ontario et n'auraient pas, au départ, une expertise dans les systèmes électoraux. Pour se préparer à évaluer le système électoral de l'Ontario et à le comparer à d'autres systèmes, les membres avaient besoin de suivre un programme d'apprentissage intensif et d'être exposés à une vaste gamme d'opinions sur le sujet. Toutes ces étapes de leur travail allaient nécessiter des structures de soutien visant à encourager et à faciliter une participation active pour tous les membres. Ces structures devaient inclure un programme d'apprentissage conçu avec soin, une attention accordée aux détails pour l'organisation d'activités destinées aux membres et des communications efficaces pour faire participer les membres activement et les préparer à chaque étape du processus.

- Faire participer le plus grand nombre possible d'Ontariennes et d'Ontariens au processus.

  Les citoyens choisis comme membres de l'Assemblée allaient être au cœur du processus, mais une partie importante de leur rôle devait aussi consister à tenir compte des opinions exprimées par les citoyens de l'ensemble de la province. Plus le nombre de personnes participant au processus serait élevé, plus les délibérations et la décision de l'Assemblée seraient significatives.

Élections Ontario devait effectuer la sélection des membres entre avril et juin 2006. En tenant compte de l'échéance du 15 mai 2007 pour le rapport final de l'Assemblée, l'équipe du Secrétariat a élaboré un plan pour les travaux de l'Assemblée :

- Le personnel du Secrétariat devait participer à des réunions de sélection pour informer les membres éventuels du processus et donner une orientation initiale aux membres choisis.
- La phase d'apprentissage devait se dérouler au cours de six rencontres de fin de semaine permettant aux membres de l'Assemblée d'en apprendre davantage sur les systèmes électoraux.

- La phase de consultation (qui a commencé avant la fin de la phase d'apprentissage en raison du temps limité) devait donner aux membres intéressés du public l'occasion d'exprimer leurs opinions en participant à des séances publiques ou en présentant des observations écrites.
- La phase de délibération devait se dérouler au cours de six autres rencontres de fin de semaine pour les membres de l'Assemblée. Ces derniers devaient s'inspirer de ce qu'ils avaient appris des systèmes électoraux et de ce qu'ils avaient entendu des citoyens de l'Ontario afin de parvenir à une décision ensemble.
- Enfin, les membres de l'Assemblée devaient formuler leurs recommandation et présenter leur rapport final le 15 mai 2007.

Tableau 3 | Chronologie : Processus de l'Assemblée des citoyens

Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario – Rapport d'étape

Processus de sélection	Phase d'apprentissage	Phase de consultation	Phase de délibération	Rapport final
mai-juillet 2006	sept.-nov. 2006	nov. 2006-févr. 2007	févr.-avril 2007	15 mai 2007

SOUTIEN OFFERT AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

L'équipe du Secrétariat a élaboré des plans afin de soutenir les membres de l'Assemblée aussitôt qu'ils étaient sélectionnés.

Les membres auraient des questions et des préoccupations, et certains auraient des besoins particuliers auxquels il faudrait s'adapter pour s'assurer de leur pleine participation. De plus, tout membre d'un groupe aussi grand que l'Assemblée pourrait trouver difficile de trouver la bonne personne à qui s'adresser au Secrétariat pour poser des questions. Le « système de jumelage », qui faisait partie du plan de soutien pour les membres de l'Assemblée, a été conçu pour répondre à ces besoins. Neuf membres du personnel ont chacun été responsables de 11 circonscriptions électorales, en moyenne. Les membres de l'Assemblée provenant de ces circonscriptions étaient ainsi « jumelés » avec des membres du personnel.

Les autres dispositions prises pour appuyer les membres comprenaient la création d'une base de données informative sur les membres pour répondre à leurs besoins en matière de déplacements et à leurs besoins spéciaux, le plus efficacement possible.

Un grand soin a été pris afin de planifier le déroulement des séances de l'Assemblée d'une façon qui appuierait les membres et tiendrait compte des différentes façons dont les membres pourraient se sentir à l'aise de contribuer aux discussions et d'interagir les uns avec les autres. Les groupes de discussion, les groupes de travail, les comités consultatifs et le Forum des membres en ligne sont des exemples des moyens planifiés pour élargir la gamme d'options s'offrant aux membres pour contribuer aux discussions et exprimer leurs opinions.

Les participants à l'assemblée des citoyens de la C.-B. avaient tous été logés au même hôtel durant leurs rencontres. Les membres avaient indiqué la grande importance de cette expérience partagée, qui avait permis au groupe de se rapprocher et d'entamer des discussions informelles. Le président a donc demandé à ce que tous les membres de l'Assemblée, y compris ceux de la région de Toronto, séjournent à l'hôtel désigné au cours des fins de semaine consacrées aux séances de l'Assemblée.

PLAN D'APPRENTISSAGE

Un plan d'apprentissage détaillé et accessible était une grande priorité. Ce plan devait permettre aux membres de l'Assemblée d'acquérir des connaissances fondamentales sur les systèmes électoraux et d'être exposés à une vaste gamme d'opinions et de perspectives, le tout sans favoriser un modèle par rapport aux autres.

Cet objectif a été énoncé dans les politiques concernant l'établissement du Groupe de référence universitaire,[1] les tâches de planification des facilitateurs[2] et la création des documents d'apprentissage. Les membres de l'Assemblée qui allaient entreprendre un apprentissage avaient différents antécédents, niveaux d'éducation et styles d'apprentissage. Le programme devait être conçu pour s'adapter le plus possible à ces différentes caractéristiques. De plus, les documents d'apprentissage devaient être affichés dans le site Web de l'Assemblée afin que le public puisse apprendre en même temps que l'Assemblée. Certains membres du public voudraient un aperçu, tandis que d'autres voudraient étudier la question en détail. Les renseignements et le format dans lequel ils étaient présentés devaient tenir compte de ces besoins différents.[3] Les documents d'apprentissage ont été rédigés dans un langage clair et simple, dans la mesure du possible. Un document sur les principes sous-jacents des systèmes électoraux, sur lequel a reposé la phase d'apprentissage, a été mis à l'essai avec un groupe de consultation composé de personnel de la St. Christopher House, une agence locale de services sociaux. Le personnel de cette agence a également servi d'auditoire d'essai pour plusieurs exposés magistraux.

La planification comprenait un programme d'apprentissage pour chaque fin de semaine, y compris les objectifs,[4] le contenu et les documents proposés pour chaque sujet.

Pour souligner l'engagement mutuel envers l'apprentissage, le directeur des programmes de formation a élaboré un contrat d'apprentissage avec les membres.[5]

PLANS DE PARTICIPATION DES CITOYENS

Tout au long du processus, le Secrétariat a élaboré des plans et des stratégies pour informer les Ontariens du processus de l'Assemblée des citoyens et les encourager à y participer. Les stratégies de participation des citoyens comprenaient des rencontres avec les principaux intervenants et des dirigeants communautaires, au début du processus. On a également communiqué avec des organismes communautaires et professionnels, ainsi qu'avec des syndicats et des groupes commerciaux, pour qu'ils sensibilisent leurs membres. Le Secrétariat devait également faire des efforts pour tirer avantage d'événements communautaires déjà prévus pour faire

[1] Voir l'annexe D-3, Mandat du Groupe de référence universitaire.

[2] Voir les remerciements, à la section 1 de la partie VI, pour une liste des facilitateurs.

[3] Voir l'annexe H-1, Ressources de l'Assemblée des citoyens sur le site Web.

[4] Voir l'annexe D-1, Objectifs de la phase d'apprentissage.

[5] Voir le chapitre 8, page 56.

connaître l'Assemblée des citoyens. Enfin, l'élément le plus important était le soutien que le Secrétariat devait offrir aux membres de l'Assemblée pour leurs efforts de sensibilisation individuels. L'équipe du Secrétariat a commencé à travailler tôt afin de préparer une ébauche de plan et de guide de consultation que les membres pourraient examiner durant leur première rencontre de fin de semaine. Divers produits de communication ont également été créés, y compris un document d'information et un dépliant pour soutenir les démarches initiales de sensibilisation. Les chapitres 9 et 13 décrivent les activités de participation des citoyens et de communications.

Site Web

Le site Web était un outil de grande importance pour communiquer avec le public, mettre les documents d'apprentissage à la disposition du public et signaler les progrès réalisés par l'Assemblée. Le Secrétariat a adapté un site préliminaire pour en faire un portail essentiel pour tout ce qui se rapportait au processus de l'Assemblée. Le site Web était également un outil important permettant aux membres de communiquer entre eux et d'accéder aux documents que le Secrétariat avait préparés spécialement pour eux. Le chapitre 13 décrit les éléments du site Web.

Bulletins d'information

Le Secrétariat a commencé la rédaction d'un bulletin d'information public au sujet des travaux de l'Assemblée au début du processus. Les membres intéressés du public ont pu s'inscrire pour recevoir ce bulletin par la poste ou par courriel aux rencontres de sélection, aux séances de l'Assemblée, aux séances de consultation ou dans le site Web. Le premier numéro du bulletin Le *Scrutin* a été envoyé peu après la fin des rencontres de sélection. Les numéros typiques comprenaient des nouvelles sur les progrès réalisés par l'Assemblée, des renseignements sur les événements à venir, un message du président, *L'urne avec le professeur Rose* (chronique dans laquelle le directeur des programmes de formation expliquait une caractéristique intéressante des systèmes électoraux), des coordonnées utiles et des liens vers d'autres renseignements. Les numéros archivés sont affichés dans le site Web et des copies papier ont été distribuées dans des trousses d'information aux séances de l'Assemblée. Vers la fin du processus, plus de 1 500 personnes étaient abonnées au bulletin *Le Scrutin*. De plus, le Secrétariat a préparé un document d'information général, mis à jour après chaque étape du processus, afin que les membres puissent le distribuer dans leurs collectivités.

Un bulletin d'information destiné aux membres a été prévu pour rester en communication avec les membres entre les rencontres. Le bulletin *The Post* a été lancé peu après la première rencontre de l'Assemblée. Ce bulletin contenait habituellement des notes préparatoires pour la prochaine rencontre, un aperçu des événements à venir, des rappels, des annonces au sujet des activités des membres et des événements marquants pour les membres, comme les anniversaires ou les réalisations personnelles. Des copies archivées de ce bulletin se trouvent dans la partie du site Web réservée aux membres.

PARTENARIATS

Le Secrétariat a établi un certain nombre de partenariats pour tirer avantage d'importantes sources d'expertise externe et pour favoriser la participation des citoyens. TVOntario, le partenaire médiatique de l'Assemblée, a travaillé avec le Collège Seneca afin d'enregistrer sur bande vidéo les séances de l'Assemblée. TVO a également créé un microsite interactif au sujet de l'Assemblée. L'Assemblée des étudiants sur la réforme électorale (un autre partenaire) a mené deux projets afin de faire participer les élèves

du secondaire de l'Ontario et leur donner des moyens d'exprimer leurs opinions à l'Assemblée des citoyens. Le Social Planning Network of Ontario a communiqué avec des personnes dont les opinions sont souvent écartées durant un processus de consultation publique. Des étudiants de l'école de droit de l'Université de Toronto et de l'école de droit Osgoode Hall et des étudiants en science politique de l'Université York ont participé à un programme d'apprentissage dirigé dans le cadre duquel ils ont mené des recherches sur les assemblées de citoyens et la réforme électorale. L'école de politique publique de l'Université Queen's a coparrainé avec le Secrétariat une conférence sur les démarches axées sur les valeurs en matière de réforme électorale.

ÉVALUATION ET SURVEILLANCE

Étant donné l'importance historique que pourrait avoir la première assemblée de citoyens de l'Ontario, il était important de mettre en place un mécanisme pour surveiller et évaluer le processus de façon continuelle, au cours de son déroulement. Le Secrétariat a retenu les services de l'Institut sur la gouvernance à titre d'évaluateur indépendant chargé des activités de surveillance et d'évaluation.

Le plan pour l'évaluateur comportait deux principaux éléments. Le premier élément consistait à offrir une rétroaction continue et des conseils afin que l'équipe du Secrétariat puisse améliorer le processus à mesure que les travaux de l'Assemblée avançaient. Le deuxième élément consistait à évaluer et à préparer un rapport pour les citoyens de l'Ontario afin de démontrer à quel point la première assemblée de citoyens avait bien fonctionné.

Au début du processus et en consultation avec le Secrétariat, l'évaluateur a élaboré un ensemble de facteurs de succès, énonçant les trois aspects sur lesquels la surveillance et l'évaluation seraient fondées :

Facteurs de succès

- Les membres de l'Assemblée des citoyens sont habilités à délibérer et à décider.
- Un échantillon représentatif d'Ontariennes et d'Ontariens participe au processus de l'Assemblée des citoyens.
- Le processus de l'Assemblée des citoyens est perçu comme un modèle pour la participation des citoyens et les délibérations sur les questions de politique publique.

Le Secrétariat a distribué le document sur les facteurs de succès aux membres avant leur première rencontre afin qu'ils puissent commencer leur travail en sachant comment le processus serait évalué en bout de ligne. Le chapitre 14 décrit le processus de surveillance et d'évaluation et les objectifs particuliers liés aux facteurs de succès.

POLITIQUES ET PROTOCOLES

L'équipe du Secrétariat a élaboré des politiques et protocoles internes pour des questions telles que les adaptations pour les personnes handicapées, les services en français, les interactions avec le gouvernement de l'Ontario et les entités politiques et la restriction des activités politiques des membres du Secrétariat. Le chapitre 15 décrit ces politiques.

6. LE PROCESSUS DE SÉLECTION

[Voici comment 103 personnes ont été choisies au hasard pour devenir membres de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario.]

Élections Ontario a mené le processus de sélection en plusieurs étapes, y compris des tirages au sort électroniques, se concluant par des rencontres de sélection au cours desquelles le tirage au sort final de noms a été effectué. Les membres de l'équipe du Secrétariat ont participé à ces rencontres afin d'offrir des renseignements sur l'Assemblée et ont offert leur aide avec l'orientation et le soutien des membres de l'Assemblée qui ont été sélectionnés.

DÉMARCHE ADOPTÉE PAR ÉLECTIONS ONTARIO POUR LE PROCESSUS DE SÉLECTION

En vertu de la *Loi électorale*, telle que modifiée par la *Loi de 2005 modifiant la Loi électorale*, Élections Ontario était responsable de la sélection des membres de l'Assemblée des citoyens (sauf pour le président). Le directeur général des élections disposait de la latitude nécessaire pour déterminer le processus de sélection utilisé. Une fois que le président et la directrice générale du Secrétariat ont été nommés, ceux-ci ont rencontré le directeur général des élections pour discuter du rôle du Secrétariat aux rencontres de sélection.

Les représentants d'Élections Ontario ont commencé par des recherches sur les mécanismes utilisés dans d'autres territoires de compétences qui avaient effectué une sélection impartiale de citoyens à partir de la liste électorale. En particulier, ils ont étudié le modèle utilisé pour sélectionner les membres de la Citizens' Assembly on Electoral Reform de la Colombie-Britannique. Élections Ontario a utilisé ce modèle pour commencer la planification de la sélection des membres de l'Assemblée de l'Ontario selon une démarche impartiale et transparente axée sur les pratiques exemplaires.

Étant donné que les membres de l'Assemblée devaient être choisis à partir de la liste électorale, une étape initiale importante du processus de sélection consistait à mettre à jour le Registre permanent des électeurs de l'Ontario. Élections Ontario a diffusé un message d'intérêt public, distribué un communiqué de presse et affiché des renseignements dans son site Web. Un centre d'appel a été établi afin que les électeurs puissent se renseigner sur leur statut et obtenir des formulaires de demande pour présenter des modifications. Le centre d'appel a été ouvert le 27 mars 2006, et la date d'échéance pour ajouter ou mettre à jour des renseignements était le 10 avril 2006. La liste a également été mise à jour avec des données d'Élections Canada provenant des élections fédérales de janvier 2006.

Critères liés à la composition de l'Assemblée

Le Règlement précisait qu'Élections Ontario devait sélectionner 103 membres pour l'Assemblée des citoyens. (Le président, qui a été nommé, a fait passer le nombre total de membres à 104.) En tout, 52 membres et deux suppléants pour chaque membre devaient être des femmes, et 51 membres et deux suppléants pour chaque membre devaient être des hommes. Au moins un membre devait s'identifier comme une personne autochtone. Le Règlement n'a pas précisé une répartition des membres selon l'âge, mais indiquait que l'Assemblée devait être composée d'un « groupe représentatif d'électeurs ».

Groupes d'âge

Afin de respecter l'exigence visant à sélectionner un groupe représentatif d'électeurs, Élections Ontario a conçu un processus afin de réunir les membres éventuels de l'Assemblée selon la composition par âge de l'électorat ontarien.

À l'aide de données de Statistique Canada sur la répartition par âge de l'ensemble de l'électorat en Ontario, Élections Ontario a regroupé les renseignements en cinq catégories d'âge (semblables à celles utilisées en C.-B.), à savoir : 18 à 24 ans, 25 à 39 ans, 40 à 54 ans, 55 à 69 ans, et 70 ans et plus.

Rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes

L'assemblée de la C.-B. avait sélectionné deux représentants de chaque circonscription électorale, soit un homme et une femme. L'Assemblée de l'Ontario devait compter un représentant par circonscription, tout en étant composée de 52 femmes et de 51 hommes (en plus du président).

Élections Ontario a trouvé un moyen pratique pour s'assurer d'une représentation égale des hommes et des femmes au sein de l'Assemblée : 52 circonscriptions auraient des représentantes féminines et 51 auraient des représentants masculins. Ainsi, en incluant le président, il y aurait le même nombre d'hommes et de femmes. Un processus aléatoire administré électroniquement a divisé les circonscriptions en conséquence. Par la suite, une liste d'envoi a été dressée avec des noms de femmes ou d'hommes seulement, selon les résultats de la répartition au sort des circonscriptions.

Nécessité d'inclure au moins un membre autochtone

Le Règlement précisait qu'au moins un des 103 membres sélectionnés devait être un Autochtone. La première lettre envoyée aux membres éventuels les invitait à s'identifier s'ils faisaient partie d'un groupe autochtone. Puisque le Règlement exigeait également que deux membres suppléants de la même circonscription et du même sexe soient sélectionnés, Élections Ontario a décidé que deux membres suppléants de la circonscription électorale du membre s'étant identifié comme un Autochtone devaient également s'identifier comme des personnes autochtones. Seules les circonscriptions électorales dans lesquelles il y avait au moins trois réponses positives de personnes s'étant identifiées comme des Autochtones devaient être considérées pour le processus de sélection afin de répondre à l'exigence liée à l'inclusion d'un membre autochtone. Par conséquent, Élections Ontario a sélectionné au hasard 15 électeurs autochtones, représentant trois circonscriptions électorales, qui ont reçu des invitations à une rencontre de sélection. Ceux qui s'étaient identifiés comme des Autochtones dans les autres circonscriptions électorales étaient admissibles à la sélection, à toutes les étapes, de la même manière que les autres personnes.

Lettres initiales

Élections Ontario a structuré le processus de sélection afin de s'assurer, à 99 %, que l'invitation initiale génère au moins 15 réponses positives par circonscription électorale et reflète la répartition par âge de l'électorat dans son ensemble. Élections Ontario a ensuite effectué un tirage au sort électronique pour obtenir 123 489 noms du Registre permanent des électeurs.

Du 20 au 27 avril 2006, Élections Ontario a envoyé une lettre à chaque personne sur la liste générée aléatoirement, ainsi qu'un dépliant, produit par le Secrétariat du renouveau démocratique en consultation avec le président, qui décrivait les objectifs de l'Assemblée. Les personnes qui ont reçu une lettre devaient répondre à Élections Ontario d'ici le 12 mai 2006 afin d'indiquer leur intérêt à participer au processus de sélection. Élections Ontario a reçu 7 033 réponses positives de personnes admissibles.

Invitation aux rencontres de sélection

Parmi les 7 033 électeurs qui ont répondu positivement à la première invitation, Élections Ontario a choisi au hasard entre 11 et 13 personnes de chaque circonscription électorale qui ont reçu des invitations à une rencontre de sélection. Du 15 au 17 mai 2006, Élections Ontario a envoyé 1 253 invitations. La lettre demandait aux destinataires de communiquer avec Élections Ontario immédiatement pour confirmer leur présence aux rencontres de sélection. Lorsqu'une personne refusait l'invitation, Élections Ontario sélectionnait au hasard un suppléant dans la même circonscription électorale et le même groupe d'âge. Au total, 1 196 personnes ont confirmé leur participation.

Membres suppléants

Deux membres suppléants pour chaque membre ont été sélectionnés en même temps que le membre principal de chaque circonscription électorale. Aucun des membres sélectionnés de l'Assemblée ne s'est désisté et il n'a donc pas été nécessaire de faire appel aux suppléants.

Les membres éventuels de l'Assemblée ont eu trois occasions de signifier leur acceptation : ils ont répondu à la lettre initiale, ont accepté l'invitation d'Élections Ontario à une rencontre de sélection et ont déposé leur nom dans une boîte de tirage à la rencontre de sélection.

RÔLE DU SECRÉTARIAT

Préparation de la trousse destinée aux rencontres de sélection

Les membres éventuels ont reçu deux trousses d'information quand ils sont arrivés aux rencontres de sélection : une trousse préparée par le Secrétariat de l'Assemblée des citoyens et une trousse préparée par Élections Ontario. La trousse d'Élections Ontario contenait des renseignements sur le processus de sélection, ainsi qu'un bulletin d'inscription et une enveloppe. La trousse du Secrétariat était offerte aux membres éventuels et aux observateurs du public et contenait les documents suivants :

[1] Voir l'annexe C-1, Lettre initiale d'Élections Ontario.

[2] Voir l'annexe C-2, Lettre d'invitation d'Élections Ontario aux rencontres de sélection.

- le dépliant envoyé avec les lettres initiales;
- la présentation du Secrétariat;
- une fiche de renseignements sur l'Assemblée des citoyens;
- des questions et réponses sur le travail de l'Assemblée;
- un formulaire que les participants pouvaient remplir s'ils souhaitaient s'abonner au bulletin d'information électronique de l'Assemblée.

RENCONTRES DE SÉLECTION

Toutes les rencontres de sélection, sans exception, se sont déroulées dans une atmosphère d'enthousiasme marqué, et cette attitude démontrée aux rencontres était un début inspirant. La possibilité de participer à cet exercice sans précédent dans une démocratie a clairement suscité un grand intérêt chez les membres éventuels.

« L'Assemblée des citoyens est une expérience tout à fait unique. »

– Mappanar Sundrelingam, membre de l'Assemblée, Brampton-Ouest – Mississauga

La tenue de rencontres ouvertes aux membres du public représentait une occasion de stimuler la participation du public au processus de l'Assemblée des citoyens. De plus, les personnes qui étaient disposées à assister à une rencontre de sélection allaient probablement être des membres ayant un niveau élevé d'intérêt et d'engagement. En effet, de nombreuses personnes ont parcouru d'importantes distances et ont réorganisé leurs plans pendant une fin de semaine, simplement pour avoir la chance d'être électionnées.

L'invitation à une rencontre publique, les présentations, le suspense du tirage au sort, le soutien immédiat offert aux membres par le personnel du Secrétariat et la couverture médiatique (en particulier dans les petites collectivités) étaient tous des éléments qui ont aidé à souligner la nature unique de cette initiative.

Du 27 mai au 5 juillet 2006, Élections Ontario a organisé et animé 29 rencontres de sélection dans l'ensemble de l'Ontario.[13] Le personnel a réservé les salles de réunion et s'est chargé des préparatifs de voyage pour les trois équipes de représentants d'Élections Ontario et les personnes invitées à chaque rencontre. Élections Ontario a assumé les frais de déplacement et d'hébergement et les dépenses accessoires des membres éventuels de l'Assemblée.

Au moment de la première rencontre de sélection, le Secrétariat s'était doté du personnel nécessaire pour envoyer des équipes de deux ou trois personnes à chacune des 29 rencontres de sélection dans la province pour faire une présentation, répondre aux questions et offrir du soutien sur place aux membres qui étaient sélectionnés. À mesure que les membres éventuels et les observateurs arrivaient, ils ont reçu la trousse d'information destinée aux rencontres de sélection afin qu'ils puissent l'examiner pendant qu'ils attendaient le début de la rencontre. Tous les participants ont reçu d'Élections Ontario un stylo et un certificat de l'Assemblée des citoyens pour commémorer leur participation.

[13] Voir l'annexe C-3, Calendrier des rencontres de sélection.

Les rencontres ont commencé par une présentation d'un représentant d'Élections Ontario décrivant le processus de sélection. Le président ou son représentant était ensuite invité à prendre la parole pour expliquer l'engagement important, en termes de temps et d'efforts, qui allait être nécessaire pour devenir membre. L'avantage d'effectuer la sélection finale en personne était l'occasion d'expliquer le concept de l'Assemblée des citoyens, de décrire le rôle des membres en détail et de répondre aux questions afin que toutes les personnes présentes puissent entendre les réponses. Les membres éventuels ont ainsi été en mesure de prendre une décision éclairée avant de présenter leur nom pour la sélection finale.

Après la présentation du Secrétariat et une séance de questions et réponses, Élections Ontario a invité ceux qui souhaitaient participer à signer leur bulletin d'inscription, à l'insérer dans une enveloppe et à le déposer dans la boîte de tirage. Dans chaque rencontre, seulement quelques personnes ont refusé d'inscrire leur nom. Il était évident que les membres éventuels étaient venus dans l'espoir d'être sélectionnés.

« Les membres sont très contents d'avoir été sélectionnés. Même lorsque je leur dis qu'ils devront consacrer de 30 à 40 heures de leur temps par mois, ils sont très enthousiastes. »

– George Thomson, président (The Toronto Star, 7 juin 2006)

Une fois tous les bulletins d'inscription déposés, un représentant d'Élections Ontario a commencé le tirage au sort. Le suspense s'est transformé en enthousiasme pour les « gagnants » à mesure que les noms ont été annoncés, et bien des personnes dont le nom n'a pas été pigé étaient visiblement déçues. Le tirage au sort a continué jusqu'à ce qu'un membre de l'Assemblée et deux membres suppléants soient sélectionnés pour chaque circonscription électorale visée par la rencontre.

Après chaque tirage au sort, le personnel du Secrétariat a amené les membres sélectionnés dans un endroit désigné pour leur donner une orientation préliminaire, les interviewer pour obtenir des renseignements pour leurs biographies et leur garantir que l'équipe du Secrétariat allait les aider et les appuyer tout au long du processus. Un membre du personnel a pris des photographies des membres afin de les inclure avec les biographies dans le site Web. Entre-temps, les nouveaux membres, le président et les autres membres de l'équipe du Secrétariat étaient à la disposition des médias.

Le personnel a immédiatement envoyé une lettre du président aux membres suppléants pour les informer qu'on n'allait probablement pas avoir besoin de leur présence si on ne communiquait pas avec eux avant la première séance de l'Assemblée.

Tableau 4 | Résultats du processus de sélection : De 8,4 millions à 103

Personnes inscrites au Registre permanent des électeurs	8,4 millions
Électeurs qui ont reçu la lettre initiale	123 489
Personnes qui ont répondu par l'affirmative	7 033
Personnes invitées à une rencontre de sélection	1 253
Nombre de membres sélectionnés	103

« C'est comme si j'avais gagné à la loterie. »

– Catherine Baquero, première membre sélectionnée de l'Assemblée, Beaches – York-Est

Après la dernière rencontre de sélection, le directeur général des élections a transmis la liste des 103 membres de l'Assemblée des citoyens et des deux membres suppléants pour chaque circonscription électorale à la ministre responsable du Renouveau démocratique. La liste comprenait le nom, le prénom, l'adresse municipale et l'adresse postale, la date de naissance et le sexe de chaque membre, ainsi qu'une confirmation indiquant que chaque membre répondait à tous les critères d'admissibilité.

En bout de ligne, les membres sélectionnés reflétaient assez fidèlement les données sur la répartition par âge recueillies par Élections Ontario et utilisées comme lignes directrices pour le processus de sélection.

Même s'il n'y avait aucun mécanisme pour effectuer la sélection en fonction d'autres éléments de diversité, le président espérait que le caractère aléatoire du processus permettrait d'obtenir des membres ayant divers antécédents reflétant la population de l'Ontario. Heureusement, cela s'est avéré être le cas.

Tableau 5 | Membres de l'Assemblée des citoyens : Statistiques

Sexe

52 femmes et 52 hommes

Âge

De 18 à 24 ans : 11 De 25 à 39 ans : 23 De 40 à 54 ans : 32 De 55 à 70 ans : 26 Plus de 70 ans : 12

Sauf quelques différences minimes, l'Assemblée reflète les données démographiques sur l'âge de la population ontarienne.

Lieu de naissance

Ontario : 66 Autres provinces : 11 Extérieur du Canada : 27

Pays de naissance : Allemagne, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Corée, Croatie, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis, Ghana, Grande-Bretagne, Grèce, Hong Kong, Iraq, Malte, Nigeria, Pakistan, Philippines, Serbie et Sri Lanka.

Langue

Les membres parlent un total de 28 langues : allemand, anglais, arabe, araméen, bengali, cantonais, coréen, espagnol, fanti, français, grec, hindi, hongrois, ibo, indonésien, italien, japonais, maltais, mandarin, néerlandais, polonais, portugais, russe, serbe, tagal, tamoul, ukrainien et urdu.

Occupation

Les membres exercent ou exerçaient antérieurement une grande variété d'occupations, dont les suivantes : éducateurs, étudiants, propriétaires de PME, rédacteurs-réviseurs, fonctionnaires, travailleurs de la santé, employés du secteur financier, spécialistes des technologies de l'information, artistes, représentants de services à la clientèle, ingénieur et travailleurs de métiers spécialisés.

Tableau 6 | Chronologie : Processus de sélection

- Août 2005 au 27 mars 2006 : Élections Ontario effectue des recherches sur les modèles permettant de sélectionner des citoyens à partir de la liste électorale et formule un plan de sélection initial.
- 27 mars 2006 : Élections Ontario diffuse un communiqué et un message d'intérêt public afin de demander aux électeurs de l'Ontario de mettre à jour leurs renseignements et met sur pied un centre d'appel pour recevoir les demandes d'information et de modification.
- Début d'avril 2006 : Élections Ontario et le Secrétariat se rencontrent pour discuter de leurs rôles respectifs dans le cadre du processus de sélection.
- Avril au 27 mai 2006 : L'équipe du Secrétariat prépare des plans et des documents en vue de sa participation aux rencontres de sélection.
- 10 avril 2006 : Date d'échéance pour la présentation de modifications au Registre permanent des électeurs de l'Ontario.
- Du 5 au 18 avril 2006 : Élections Ontario met à jour le Registre permanent des électeurs.
- 19 avril 2006 : Élections Ontario effectue un tirage au sort des circonscriptions électorales pour déterminer lesquelles seront représentées par des femmes et lesquelles seront représentées par des hommes.
- Du 20 au 27 avril 2006 : Élections Ontario effectue un tirage au sort pour chaque circonscription électorale afin de générer des listes d'envoi pour la lettre initiale et transmet ces lettres.
- Du 26 avril au 12 mai 2006 (date d'échéance) : Élections Ontario reçoit et enregistre les réponses à la lettre initiale.
- Du 15 au 17 mai 2006 : Élections Ontario effectue une sélection aléatoire parmi les réponses positives reçues de chaque circonscription électorale afin de déterminer les personnes qui recevront des invitations aux rencontres de sélection et fait parvenir les lettres d'invitation à celles-ci.
- Du 27 mai au 25 juin 2006 : Des rencontres de sélection ont lieu partout en Ontario.
- 14 juillet 2006 : Élections Ontario remet la liste des membres de l'Assemblée à la ministre responsable du Renouveau démocratique.
- 15 août 2006 : La ministre responsable du Renouveau démocratique annonce la sélection des membres de l'Assemblée des citoyens.

7. ORIENTATION DESTINÉE AUX MEMBRES

[Avant la fin du processus de sélection, l'équipe du Secrétariat a élaboré des plans afin de préparer les membres pour la tâche à accomplir et leur offrir du soutien tout au long du processus.]

ORIENTATION AUX RENCONTRES DE SÉLECTION

L'orientation préliminaire des membres a commencé aux rencontres de sélection. Les membres ont reçu la trousse d'information de l'Assemblée, et le personnel leur a présenté chacun des éléments suivants :

Lettre de bienvenue du président

La lettre du président remerciait les membres de leur volonté d'apprendre et de participer avec d'autres Ontariennes et Ontariens, et de leur engagement envers le processus. La lettre comprenait un numéro à composer s'ils avaient des questions ou préoccupations.

Conseils médiatiques

Le personnel a expliqué aux membres que les médias allaient peut-être vouloir leur parler, le jour même ou plus tard, et a examiné chacun des conseils pour répondre aux médias. Par exemple, on a encouragé les membres à se concentrer sur l'histoire qu'ils voulaient raconter et à éviter de donner l'impression qu'ils parlaient au nom de toute l'Assemblée.

27 mai 2006, réunion de sélection à Toronto, Ontario, Jonathan Rose, directeur des programmes de formation, et Catherine Baquero

Liste de jumelage

Quand c'était possible, les membres du personnel ont assisté aux rencontres où les membres auxquels ils seraient jumelés allaient être sélectionnés. Dans tous les cas, un membre du personnel a expliqué le système de jumelage et les membres ont reçu les coordonnées du membre du personnel auquel ils étaient jumelés, leur permettant ainsi un contact personnel immédiat avec le Secrétariat. On a également dit aux membres que la personne avec qui ils étaient jumelés allait communiquer avec eux sous peu.

Questionnaire pour la rédaction des biographies

L'équipe du Secrétariat a travaillé avec chaque membre de l'Assemblée afin de rédiger une courte biographie qui allait être affichée dans le site Web de l'Assemblée avec la photo de chaque membre. Un bref questionnaire a servi de guide pour la première ébauche. Le personnel du Secrétariat a confirmé aux membres qu'ils auraient l'occasion d'approuver leur biographie avant qu'elle soit affichée dans le site Web.

Formulaire de consentement

Le personnel a expliqué aux membres qu'en signant le formulaire de consentement, ils autorisaient le Secrétariat à communiquer avec eux, à afficher leur photographie et leur biographie dans le site Web et à les inclure dans les vidéos et les publications sur l'Assemblée.

SUIVI IMMÉDIAT

Appel de bienvenue du président

Le président a téléphoné aux nouveaux membres dans la semaine suivant la rencontre de sélection afin de leur souhaiter la bienvenue à l'Assemblée et de répondre à leurs questions.

Biographies des membres

Le questionnaire que les nouveaux membres ont rempli aux rencontres de sélection posait des questions sur leur travail et leur vie familiale, leurs antécédents, leurs intérêts, les raisons pour lesquelles ils voulaient participer à l'Assemblée des citoyens, et tout autre élément que les membres souhaitaient partager à leur sujet. Selon leurs réponses, le personnel a rédigé de courtes biographies. Le texte a été échangé à plusieurs reprises entre le personnel et les membres jusqu'à ce que ces derniers en approuvent le contenu. Les biographies et les photos des membres ont été affichées dans le site Web quand elles étaient prêtes.

Liaison entre les membres et les médias

Des médias locaux ont appelé le Secrétariat pour obtenir les coordonnées des membres de l'Assemblée. Le personnel leur a seulement donné le nom et la circonscription des membres, puis a communiqué avec ces derniers pour leur demander de communiquer directement avec les journalistes en question, s'ils se sentaient à l'aise de le faire.

[1] Voir l'annexe A-1, Membres de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario.

Appel initial du partenaire du personnel

Peu après les rencontres de sélection, chaque membre du personnel a communiqué avec les membres de l'Assemblée avec qui il était jumelé. Le personnel a posé diverses questions aux membres sur des sujets tels leur accès à un ordinateur et leurs connaissances en la matière, leurs restrictions alimentaires, le type d'hébergement nécessaire pour répondre à tout besoin spécial, les préférences au sujet des communications en anglais ou en français, et les modes de déplacement. Ces renseignements ont aidé les membres du personnel à mieux connaître les membres de l'Assemblée avec qui ils étaient jumelés et ont aidé le Secrétariat à appuyer les membres au cours de leurs travaux. Une base de données sur les membres a été créée en fonction de ces conversations et a été mise à jour au besoin.

La communication entre les personnes jumelées était bidirectionnelle. Les membres de l'Assemblée ont communiqué avec les membres du personnel quand ils avaient des questions ou des préoccupations, et les membres du personnel avaient la responsabilité d'y répondre rapidement. Chaque membre du personnel a régulièrement communiqué avec les membres avec qui il était jumelé pour discuter de leurs progrès et leur demander s'ils avaient des difficultés. Ces communications ont permis de résoudre rapidement tout problème éventuel.

Le système de jumelage avait un autre avantage : puisque les membres de l'Assemblée étaient jumelés à un membre du personnel qui était leur principale personne-ressource, les membres de l'équipe du Secrétariat ont dû se familiariser avec tous les aspects du travail de l'Assemblée, et non seulement avec les aspects dont ils étaient responsables, ce qui a contribué au fonctionnement harmonieux et efficace du Secrétariat et à un esprit de travail d'équipe.

DU SUIVI IMMÉDIAT À LA PREMIÈRE SÉANCE

Le 25 juin 2006, les membres de l'Assemblée avaient été sélectionnés, mais la première rencontre de la phase d'apprentissage n'était prévue que pour le 9 septembre. Après le suivi immédiat, les communications avec les membres à des fins administratives ou autres (p. ex. pour confirmer les préparatifs de voyage) ont continué au cours des semaines qui ont suivi.

Lettre de nomination et contrat

Chaque membre a reçu une lettre de nomination de la ministre responsable du Renouveau démocratique. Les membres ont également reçu un contrat prenant la forme d'une lettre d'entente qui devait être signée et retournée avant la première séance de la phase d'apprentissage. L'entente entre chaque membre et la province de l'Ontario énonçait les modalités que devaient respecter les membres de l'Assemblée et des détails sur les indemnisations quotidiennes offertes en échange de leurs services auprès de l'Assemblée.

Guide de préparation

En août, les membres ont reçu un guide pour les aider à se préparer à la première rencontre et les informer du déroulement prévu du processus. Le guide comprenait les éléments suivants :

- détails et ordre du jour de la première rencontre;
- renseignements sur le transport et l'hébergement;

Voir le chapitre 15, « Administration », pour obtenir des détails.

- procédures de paiement de l'indemnisation journalière et de remboursement des frais (y compris un exemple de formulaire de demande de remboursement et les lignes directrices du gouvernement en matière de déplacements);
- liste de choses à apporter aux rencontres;
- conseils concernant les relations avec les médias;
- aperçu des trois phases des travaux de l'Assemblée;
- coordonnées du personnel du Secrétariat;
- carte, liste de restaurants près de l'hôtel et autres renseignements utiles.

Lecture d'été

Plusieurs des membres ont exprimé le désir de commencer leur apprentissage sur les systèmes électoraux immédiatement afin de se préparer pour leur rôle au sein de l'Assemblée. Le directeur des programmes de formation a préparé une trousse de documents à lire, qui contenait notamment des documents généraux sur la politique et le parlement en Ontario et des aperçus des systèmes électoraux. Le personnel a communiqué avec les membres pour leur demander s'ils voulaient faire cette « lecture d'été » et la plupart le voulaient.

Règles de procédure

En vertu du Règlement, le président devait proposer des « règles de procédure » devant régir la façon dont les membres de l'Assemblée allaient travailler ensemble. Certaines règles étaient obligatoires, car elles étaient énoncées dans le Règlement. L'Assemblée devait discuter d'autres règles proposées par le président à la première rencontre en vue de les modifier et de les approuver. Pour donner aux membres le temps d'y réfléchir, le président leur a transmis une lettre à la fin de juillet. Après avoir expliqué les caractéristiques obligatoires du processus de l'Assemblée décrites dans le Règlement, le président a décrit les règles supplémentaires proposées, a mis l'accent sur l'approche de « bon sens » utilisée et a suggéré une structure informelle mais organisée pour la tenue des rencontres. Les règles proposées comprenaient les éléments suivants :

- l'inclusion, à chaque rencontre de fin de semaine de l'Assemblée, d'au moins une tribune libre ou une période de questions pour que les membres puissent soulever des questions d'intérêt commun et en discuter;
- des détails concernant le processus de prise de décisions, y compris le quorum et les procédures de vote;
- l'inclusion d'activités pour des petits groupes de discussion et des groupes de travail afin d'examiner des questions particulières en détail et en faire rapport aux autres membres de l'Assemblée;
- les règles sur la transparence, y compris les types de séances qui seraient ouvertes aux observateurs du public et des médias et celles qui se tiendraient en privé;
- la procédure pour modifier les règles ou en ajouter de nouvelles.

Deuxième appel du président

À compter de la mi-juillet, le président a communiqué avec chacun des membres de l'Assemblée afin de prendre de leurs nouvelles et leur demander s'ils avaient des questions ou des commentaires. Certains membres essayaient encore de trouver des façons de concilier le temps que leur demanderait les travaux de l'Assemblée et leur vie personnelle et familiale, mais tous les membres avaient très hâte à la première rencontre.

Sondage préalable de l'évaluateur

Avant la première séance, les membres de l'Assemblée ont reçu le premier des quatre sondages détaillés qu'ils auraient à remplir au cours du processus. Les membres l'ont rempli et retourné directement à l'évaluateur indépendant.

Numéros de juillet et d'août du bulletin Le Scrutin

À compter du mois de juillet, le bulletin d'information mensuel de l'Assemblée, *Le Scrutin*, a été envoyé aux abonnés par courriel (ou par la poste, dans le cas des personnes n'ayant pas accès à Internet) et a été affiché dans le site Web public.

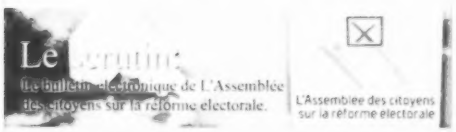

Invitation à une réception du lieutenant-gouverneur

Les membres ont reçu une invitation du lieutenant-gouverneur de l'Ontario à une réception et un souper dans ses appartements de Queen's Park et à une visite guidée de l'Assemblée législative, au cours de leur première séance de fin de semaine.

De g. à d. : l'honorable lieutenant-gouverneur, Nuala Wiecowski, Pam Patterson, Carolyn Agasild | Peter Warren, Nathan Duru-Obisi, Bruno Steinke | l'honorable lieutenant-gouverneur

Voir le chapitre 14, « Processus d'évaluation et de surveillance ».

PARTIE III :
APPRENTISSAGE, CONSULTATION ET DÉLIBÉRATION

8. LA PHASE D'APPRENTISSAGE

[Les membres devaient prendre une décision éclairée et ils étaient prêts à relever le défi et à en apprendre davantage sur les systèmes électoraux. L'équipe de formation a travaillé avec acharnement afin de planifier et d'offrir un programme intensif en utilisant la meilleure expertise qui soit.]

L'ÉQUIPE DE FORMATION

Directeur des programmes de formation

L'équipe de formation était dirigée par le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, professeur agrégé en science politique à l'Université Queen's, qui était également le principal instructeur tout au long du processus. Son rôle consistait à réunir les membres de l'équipe de formation qui allaient présenter les connaissances actuelles sur les systèmes électoraux et contribuer à la réalisation du programme d'apprentissage. Le directeur a recruté deux analystes en politique et chercheurs qui ont travaillé directement avec lui et qui l'ont aidé à trouver les membres de l'équipe de formation décrits ci-dessous.

Groupe de référence universitaire

Le Groupe de référence universitaire comptait 13 universitaires de renom sur les systèmes électoraux provenant d'universités ontariennes.[1] Pour sélectionner les membres du groupe, le directeur des programmes de formation a pris le soin de regrouper des personnes ayant une expertise dans des questions précises liées aux systèmes électoraux. Ainsi, si les membres de l'Assemblée voulaient examiner plus en détail certains aspects des différents systèmes, ils avaient un expert externe vers qui se tourner pour obtenir des renseignements ou une différente perspective sur chacune de ces questions. Certains membres du groupe ont assisté à des séances de l'Assemblée et présenté des exposés.

Contrairement aux membres de l'équipe de formation qui faisaient partie du Secrétariat, aucune restriction n'était imposée aux membres du Groupe de référence universitaire pour ce qui est de la promotion d'un système électoral particulier ou des commentaires publics sur toute question liée à l'Assemblée.

Au cours de la préparation de la phase d'apprentissage, les membres du Groupe de référence universitaire ont formulé des commentaires sur les éléments du plan d'apprentissage, y compris :

- la façon de présenter les systèmes électoraux en les liant aux principes et aux caractéristiques;
- la façon de présenter les systèmes électoraux de façon objective et neutre;
- le déroulement du programme d'apprentissage;

[1] Voir les remerciements, à la section 1 de la partie VI pour une liste des membres du Groupe de référence universitaire.

- la conception d'exercices de simulation électorale;
- la façon de s'assurer d'un certain équilibre entre les conférenciers invités et les intervenants.

De temps à autre, le directeur des programmes de formation a distribué des documents au Groupe de référence universitaire à des fins d'examen, p. ex. l'ébauche des documents d'apprentissage (y compris le script de l'animation *Benoît Bulletin*), le manuel *Des votes aux sièges : Quatre familles des systèmes électoraux* et le plan portant sur la consignation et la gestion des observations écrites du public. Le Groupe de référence universitaire a également fourni des conseils au besoin durant les phases d'apprentissage et de délibération et a servi de groupe de rétroaction pour le directeur des programmes de formation sur des questions techniques.

Le Groupe de référence universitaire a eu deux rencontres officielles. La première, qui s'est tenue le 31 juillet 2006, avait pour but de discuter des éléments du programme d'apprentissage et de formuler des conseils sur la démarche globale à adopter pour la phase d'apprentissage. À la deuxième rencontre, le 17 octobre 2006, au cours de la phase d'apprentissage, les membres ont discuté des progrès réalisés et des enjeux liés au reste du programme d'apprentissage.

Les membres du Groupe de référence universitaire ont chacun reçu de modestes honoraires en reconnaissance de leur contribution.

Conférenciers invités

Étant donné que l'Assemblée devait étudier les systèmes électoraux utilisés dans plusieurs territoires de compétence, le directeur des programmes de formation a invité divers conférenciers provenant du Canada et d'autres pays.[11] La planification de ces invitations a commencé très tôt au début du processus, et des experts internationaux sont venus parler du système actuel en Ontario. D'autres experts se sont adressés à l'Assemblée au cours de la cinquième fin de semaine de la phase d'apprentissage. Ils ont mis l'accent sur le fait que tous les systèmes électoraux nécessitent des compromis. Les conférenciers invités ont présenté des exposés lors des séances plénières durant la journée, mais ont continué la discussion sur les éléments des systèmes électoraux de façon informelle durant les soirées. En plus des perspectives de ces universitaires, un groupe d'experts comprenant trois anciens politiciens ontariens a rencontré les membres de l'Assemblée au cours de la deuxième fin de semaine de la phase d'apprentissage afin de discuter des tâches d'un député provincial. Au cours de la première fin de semaine de la phase de délibération, le statisticien en chef du Canada est venu parler aux membres de l'Assemblée de l'évolution des caractéristiques démographiques de l'Ontario au cours des 60 dernières années et de la façon dont elles évolueraient probablement à l'avenir.

Facilitateurs et groupes de discussion

Les phases d'apprentissage et de délibération ont été structurées de façon à ce que chaque fin de semaine comprenne des séances plénières avec des exposés magistraux, suivies de discussions en petits groupes. Au cours des séances plénières, le président, le directeur des programmes de formation ou des conférenciers invités présentaient des idées et des concepts à l'ensemble de l'Assemblée et répondaient à leurs questions. Ces séances étaient suivies de réunions en petits groupes au cours desquelles les membres de l'Assemblée discutaient du contenu en détail.

Les membres de l'Assemblée avaient des façons différentes de participer. Certains parlaient ouvertement ou posaient des questions durant les exposés, tandis que d'autres participaient davantage dans les petits groupes. La formation de ces

[11] Voir l'annexe D-2, Conférenciers invités.

plus petits groupes de discussion était une stratégie importante visant à encourager tous les membres de l'Assemblée à participer pleinement.

Au cours de la phase d'apprentissage, le nombre de membres des groupes de discussion a été limité (à environ 10 personnes) pour aider à renforcer la compréhension des concepts abordés au cours de la séance plénière. Pendant la phase de délibération, les groupes comptaient un plus grand nombre de membres (environ 20 personnes) pour exposer les membres à une vaste gamme d'opinions et parvenir à un consensus. Durant les deux phases, la composition des groupes de discussion changeait d'une fin de semaine à l'autre, et les membres restaient avec le même groupe pendant toute une fin de semaine. L'un des groupes était ouvert aux observations du public, sauf lorsque les membres discutaient de leur rapport confidentiel. En configurant les groupes pour chaque fin de semaine, le Secrétariat a tenté de s'assurer d'une représentation équilibrée des sexes, des groupes d'âge et des régions géographiques. De plus, il y avait un groupe bilingue ou francophone à chaque fin de semaine.

Les membres de l'Assemblée arrivaient à ces discussions de groupe avec des questions. Au cours de la phase d'apprentissage, chaque groupe avait un facilitateur spécialiste du sujet afin que les membres puissent mener leurs discussions tout en obtenant des réponses immédiates à leurs questions. Au cours de la phase de délibération, chaque groupe avait deux facilitateurs : l'un chargé d'animer la discussion, et l'autre agissant comme expert du sujet.

Les deux analystes en politique et chercheurs ont également assumé la fonction de facilitateur, et le directeur des programmes de formation en a recruté neuf autres. Les facilitateurs avaient des diplômes de deuxième ou troisième cycle en science politique, une bonne connaissance des systèmes électoraux et des aptitudes pour l'animation. Deux des facilitateurs de la phase d'apprentissage n'ont pas pu participer à la phase de délibération en raison d'autres engagements, et le directeur des programmes de formation a recruté deux nouveaux facilitateurs pour les remplacer.

À l'arrière, de g. à d. : Louise Hayes, Jonathan Rose, Caitlin Hayward, Mark Lyons, Michelle Lowry, Kristin Skinner, Michael Johns, Daniel Moure, Michael MacKenzie, Beth Allan; à l'avant, de g. à d. : Amanda Rogers, Sarah Newman, Marielle Bérubé

Le Centre d'enseignement et d'apprentissage de l'Université Queen's a conseillé le directeur des programmes de formation sur les techniques d'animation et a aidé à préparer un atelier pour les facilitateurs, en août 2006, portant sur les techniques utilisées pour animer une discussion et l'importance de la neutralité. En janvier 2007, l'équipe de formation a tenu un atelier d'une demi-journée, avec la conseillère en animation Beth Allan et l'experte du dialogue délibératif Mary Pat MacKinnon, pour se préparer à la transition vers les différentes techniques d'animation nécessaires pour la phase de délibération.

Les facilitateurs ont assisté à des séances de planification régulières le vendredi soir avant chaque rencontre de l'Assemblée, et à des réunions de compte rendu le dimanche après chaque rencontre. Ils ont également utilisé un groupe de discussion par courriel pour discuter de différentes questions entre les fins de semaine et se sont rencontrés pour des réunions de planification plus détaillées au besoin.

Avant chaque rencontre de fin de semaine, les facilitateurs ont reçu des guides pour se préparer. Selon les besoins cernés pour une séance particulière, les guides comprenaient des détails comme les objectifs de chaque discussion de groupe, des notes contextuelles, des lignes directrices sur les exercices, les documents que les membres utiliseraient dans les séances de groupe et une liste des décisions que les membres auraient à prendre à ces séances, le cas échéant.

Quand il était nécessaire de consigner les principaux points soulevés dans les dialogues de groupe, afin de se rappeler des points importants, les facilitateurs ou le personnel ont pris des notes, mais n'ont pas inscrit le nom des membres qui faisaient des commentaires.

Consultants universitaires

À l'occasion, le Secrétariat a retenu les services de consultants universitaires afin de produire des documents particuliers ou d'obtenir leur expertise sur des questions telles que la description des modèles de systèmes électoraux existants, proposés et moins bien connus, la conception de simulations électorales et le soutien des groupes de travail composés de membres de l'Assemblée.

Figure 1 | L'équipe de formation

DOCUMENTS D'APPRENTISSAGE

Le Secrétariat a produit ou fait produire divers documents d'apprentissage pour les membres de l'Assemblée et du public, y compris :

- une liste et une trousse de lecture pour l'été;
- des bibliographies annotées de documents de trois niveaux : introduction, intermédiaire et avancé;
- un sommaire des principes et caractéristiques liés aux systèmes électoraux;
- un manuel intitulé *Des votes aux sièges : Quatre familles des systèmes électoraux*;

[1] Voir les remerciements, à la section 1 de la partie VI pour une liste des consultants universitaires.

- des diapositives sur chaque sujet d'apprentissage;
- une animation, *Benoit Bulletin*, expliquant les familles de systèmes électoraux.

PRÉPARATION DES SÉANCES

Avant chaque séance, l'équipe du Secrétariat préparait des ordres du jour et des documents, s'occupait des préparatifs de voyage et des réservations d'hôtel, préparait les présentations et transportait tout le matériel nécessaire à l'hôtel et à la salle de réunion. L'interprétation simultanée en anglais-français ou en langage gestuel américain (ASL) était offerte à toutes les séances de l'Assemblée.

La directrice générale a assumé la fonction de secrétaire de séance pour l'Assemblée et a préparé des comptes rendus officiels de chaque rencontre de fin de semaine. Une fois le compte rendu approuvé à la séance suivante de l'Assemblée, il était affiché dans le site Web. Chaque compte rendu comprenait le nombre de participants, les objectifs de la séance, un résumé des discussions et une liste des suivis à effectuer.

SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE

FIN DE SEMAINE 1 (9 ET 10 SEPTEMBRE 2006)

« Je suis heureuse d'avoir la possibilité d'apprendre et de faire tout ce que je peux pour aider durant ce processus historique. »

– Marisa Squizzato, membre de l'Assemblée, Windsor-Ouest

Objectifs :

- Obtenir un consensus sur les valeurs communes et les procédures à suivre pour travailler ensemble
- Apprendre comment les différents systèmes électoraux produisent différents résultats
- Présenter aux membres de l'Assemblée la phase d'apprentissage
- Commencer à déterminer quels sont les principes et les caractéristiques souhaitables d'un système électoral

Arrivée et réception

Les membres sont arrivés à Toronto le vendredi. Quand ils se sont inscrits à la réception de l'hôtel, ils ont reçu leur insigne d'identité, des trousses contenant tous les documents pour les séances de cette fin de semaine, ainsi que des sacs et des épinglettes portant le logo de l'Assemblée des citoyens.

À la réception de bienvenue, les membres étaient visiblement contents d'être présents et avaient hâte de commencer leur travail. Un photographe était présent pour prendre des photos officielles des membres afin de remplacer les photos temporaires qui avaient été prises des membres aux rencontres de sélection.

Première journée

Le « déjeuner des partenaires »

Le samedi matin a commencé par un « déjeuner des partenaires ». Les membres du personnel se sont assis avec les membres de l'Assemblée avec qui ils étaient jumelés et qu'ils avaient commencé à connaître par téléphone et par courriel depuis les rencontres de sélection.

De g. à d. : Jon Kristman, Leana Swanson | Jean Thompson

Séance plénière : Tribune libre

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres et aux observateurs du public présents, le président a parlé de la nature unique et sans précédent de l'Assemblée, de la façon dont les membres de l'Assemblée reflétaient réellement les électeurs de l'Ontario et de la nouveauté de cette pratique visant à favoriser la participation des citoyens dans notre démocratie.

Il a projeté une brève vidéo dans laquelle des dignitaires ont salué les membres; ces dignitaires avaient tous un rôle directement ou indirectement lié à notre système électoral ou participaient au soutien offert à l'Assemblée.

Le président a décrit l'engagement et l'enthousiasme que les membres de l'Assemblée ont démontrés. En mentionnant la diversité de leurs pays d'origine, langues maternelles, âges et professions actuelles ou antérieures, il a mis l'accent sur le fait que les membres représentaient l'ensemble de la province et non un groupe particulier ou une seule circonscription électorale.

« Travailler et apprendre avec ce groupe diversifié de gens venant de partout autour de la province et ayant des antécédents variés et fascinants est une expérience inspirante. »

– Garth Nichols, membre de l'Assemblée, Trinity-Spadina

L'honorable Marie Bountrogianni, ministre responsable du Renouveau démocratique; Patrick Monahan, doyen, école de droit Osgoode Hall, Université York; Lorna Marsden, présidente et vice-chancelière, Université York; l'honorable Roy McMurtry, juge en chef de l'Ontario; John Hollins, directeur général des élections; Lisa De Wilde, présidente-directrice générale, TVOntario; Mariette Carrier-Fraser, présidente de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

Il a ensuite décrit son rôle comme président : il n'exprimerait pas d'opinion sur les systèmes électoraux et ne voterait qu'en cas d'égalité. Son rôle consistait à appuyer les membres de l'Assemblée, à les aider à parvenir à une décision et respecter l'échéancier serré, et à maintenir leur niveau d'engagement et d'enthousiasme. Il allait également les aider à se concentrer sur leur mandat : examiner comment nous votons, comment les votes sont dénombrés, le nombre et la taille des circonscriptions et le nombre de députés à l'Assemblée législative. Ainsi, les membres n'avaient pas à se préoccuper d'autres enjeux tels que le financement des campagnes électorales, les procédures parlementaires ou d'autres questions qui n'étaient pas directement liées au système électoral comme tel. Il envisageait un processus qui permettrait à l'Assemblée de parvenir à une décision finale que tous les membres pourraient appuyer, peu importe qu'ils aient voté en faveur ou non, en sachant que le processus était juste et transparent et mené en toute intégrité et légitimité. Enfin, il a prié les membres de conserver un esprit ouvert jusqu'à la fin du processus, de ne pas prendre position trop rapidement, de rester ouverts aux nouvelles idées, d'apprendre et d'écouter avant de décider, et de se rappeler que les décisions pourraient être réexaminées jusqu'à ce qu'elles deviennent finales.

« Ce n'est pas terminé tant que ce n'est pas terminé. »

– George Thomson (citant Yogi Berra)

Le président a projeté une autre courte vidéo présentant des salutations. Conformément à l'esprit de l'Assemblée des citoyens, cinq citoyens de l'Ontario ont encouragé et remercié les membres.[77]

La vidéo a mené à une discussion sur l'importance du travail de l'Assemblée, tant pour ce qui est de notre système électoral comme tel que pour l'établissement d'un nouveau modèle de participation des citoyens, qui fait confiance aux citoyens ordinaires pour prendre des décisions au sujet d'éléments fondamentaux de notre processus démocratique.

Le président a présenté les membres et les a invités à faire une déclaration préliminaire, à présenter un commentaire ou à poser une question, s'ils le souhaitaient. À mesure que les membres prenaient la parole, leur photo était projetée sur le grand écran de la scène afin que les membres puissent faire connaissance. Le président a ensuite présenté les membres de l'équipe du Secrétariat et les facilitateurs qui allaient travailler avec eux.

Le président a passé en revue le calendrier des travaux de l'Assemblée en décrivant les différentes étapes menant à l'échéance du 15 mai 2007. Comme ce calendrier était chargé, il était important de prendre une pause et celle-ci devait avoir lieu au cours de la saison des Fêtes.

Ce calendrier chargé signifiait que les phases d'apprentissage et de consultation allaient se chevaucher. Les membres devaient commencer à penser aux défis inhérents à ce calendrier dès le début : ils devaient accepter de participer à un nombre raisonnable de séances publiques, consacrer du temps à la planification de la phase de consultation, y compris des approches créatives pour favoriser la participation du grand public, et travailler ensemble pour approuver le guide de consultation. Le président a demandé aux membres de lire l'ébauche du plan de consultation et de commencer à penser à la façon dont ils voulaient aborder la phase de consultation.

[77] Leslie Cunsolo, Angela Kaan, Melissa Prince, Steve Virtue et Don Young.

Le président a expliqué l'importance de la rétroaction des membres et a décrit le rôle de l'évaluateur. Il a également parlé de la nécessité de rendre le processus transparent et de le documenter.

Dans la dernière partie de ses remarques au sujet de la mise en branle du processus, le président a formulé des commentaires et des suggestions sur le fonctionnement du processus :

- les membres n'allaient pas tout apprendre en même temps et le processus d'apprentissage serait graduel;
- si les membres avaient des difficultés, ils devaient obtenir de l'aide le plus tôt possible;
- il était trop tard pour appeler des membres suppléants et si un membre abandonnait, la circonscription de ce membre ne serait pas représentée au sein de l'Assemblée; le président a donc encouragé les membres à respecter leur engagement;
- les membres devaient apprendre activement et apprendre les uns des autres;
- les membres devaient tirer avantage des pauses et des autres moments informels pour questionner les autres membres et partager leurs opinions.

Comme dernière remarque, le président a demandé aux membres de songer au pouvoir que peuvent avoir des citoyens rassemblés pour apprendre et décider ensemble, et de penser à la vaste expérience collective et aux connaissances des membres. Il a rappelé aux membres qu'ils pouvaient toujours communiquer avec lui ou le personnel du Secrétariat pour obtenir du soutien. Pour conclure par un dernier conseil, il a suggéré aux membres d'essayer de s'amuser au cours du processus.

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens conscients et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui l'ait jamais fait. »

– Margaret Mead (1901 – 1978)

Séance plénière : Travailler ensemble – Valeurs communes et règles de procédure

Comme première décision, les membres de l'Assemblée devaient élaborer et approuver des valeurs communes pour leur collaboration. Pour aider les membres à élaborer leur ensemble de valeurs communes, le président leur a donné certaines idées pour les aider à réfléchir aux attitudes et aux actions qui appuient un dialogue efficace :

- écoute active
- collaboration
- respect
- mise en commun des idées
- sentiments liés aux valeurs
- conflit de valeurs
- participation

L'Assemblée devait également discuter des règles de procédure et les approuver. Le président a passé en revue les règles obligatoires énoncées dans le Règlement et l'ébauche des règles provisoires et a proposé qu'elles soient adoptées, en reconnaissant que ces dernières règles pourraient être modifiées à mesure que les travaux de l'Assemblée avanceraient.

Discussions de groupe : Travailler ensemble – Valeurs communes et règles de procédure

Avec l'aide des facilitateurs, chaque groupe a discuté des règles de procédure et déterminé les valeurs de collaboration les plus importantes pour les membres.

– Membre de l'Assemblée, en réponse au sondage de la fin de semaine 1

Séance plénière : Rapport et approbation des valeurs communes liées à la collaboration

La directrice générale, Karen Cohl, a animé une discussion au cours de laquelle les groupes ont présenté leurs rapports sur les principales valeurs qu'ils avaient cernées pour appuyer leur collaboration et les modifications proposées aux règles de procédure. Les membres de l'Assemblée ont atteint un consensus sur leurs valeurs en matière de collaboration, ce qui a représenté leur première décision en tant que première assemblée de citoyens en Ontario. L'équipe du Secrétariat a créé une affiche de ces valeurs communes liées à la collaboration, et des copies ont été fixées aux murs des salles utilisées pour les discussions de groupe tout au long du processus de l'Assemblée.

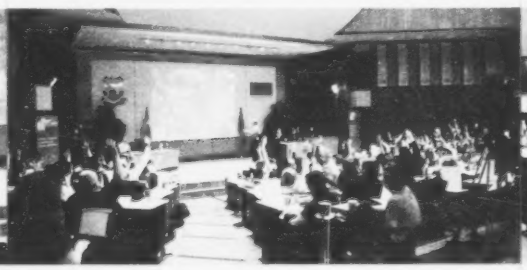

Figure 2 | Valeurs communes pour travailler ensemble

Séance plénière : Aperçu de la phase d'apprentissage et des documents d'apprentissage

Le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a donné aux membres un aperçu de la phase d'apprentissage. Il a parlé des types de documents qui allaient être utilisés, y compris les manuels, les articles et d'autres ressources créées par le Secrétariat pour les membres. Les membres devaient également recevoir le texte des diapositives afin de pouvoir suivre les présentations et prendre des notes.

Il a expliqué que l'apprentissage serait axé sur les principes sous-jacents des divers systèmes électoraux et que les documents allaient être présentés de différentes façons afin de tenir compte des différents styles d'apprentissage. L'apprentissage devait se dérouler en trois étapes : présentation des nouveaux documents, renforcement et maîtrise du contenu.

Les documents d'apprentissage ont été divisés en trois niveaux. Les documents du niveau « introduction », que de nombreux membres avaient déjà lus durant l'été ou qui leur avaient été envoyés pour les préparer à la première rencontre, supposaient que les lecteurs n'avaient aucune connaissance préalable des systèmes électoraux. Les documents du niveau « intermédiaire », y compris le manuel distribué à la séance (*La conception des systèmes électoraux : Un manuel de IDEA International*), définissaient certains termes de base et nécessitaient une certaine connaissance des systèmes électoraux. Enfin, au niveau « avancé », les documents nécessitaient une connaissance antérieure des systèmes électoraux et examinaient les éléments conceptuels en profondeur.

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, *Conception des systèmes électoraux : Un manuel de IDEA International* (Stockholm : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, 2005).

L'apprentissage serait à la base des consultations, des délibérations et de la prise de décisions. Les concepts liés aux systèmes électoraux seraient présentés et renforcés tout au long des trois phases afin que les membres les maîtrisent, avec le temps. Les attentes des membres envers l'équipe de formation et les attentes de cette dernière envers les membres ont été énoncées dans un « contrat d'apprentissage », que le directeur des programmes de formation a présenté durant la séance.

Tableau 7 | Contrat d'apprentissage

Les membres pouvaient s'attendre à ce qui suit de la part de l'équipe de formation :

- une démarche équilibrée et juste;
- une méthode d'enseignement flexible;
- une approche d'apprentissage graduel;
- un soutien continu donné à l'Assemblée;
- des occasions de formuler des commentaires.

L'équipe de formation s'attendait à ce que les membres :

- gardent un esprit ouvert;
- posent des questions;
- remettent les idées en question;
- participent pleinement;
- appuient les autres membres;
- se préparent pour la consultation.

– Membre de l'Assemblée, en réponse au sondage distribué à la suite de la fin de semaine 1

Séance plénière : Aperçu des plans de consultation publique

La directrice de la participation des citoyens, Susan Pigott, a présenté l'ébauche du plan de consultation en soulignant que cette ébauche ne contenait que des suggestions. Elle a discuté de certains défis associés à la phase de consultation, y compris le peu de temps disponible et les problèmes éventuels liés à la tenue de séances publiques durant l'hiver.

L'ébauche du plan proposait 30 séances publiques au cours de 6 semaines, avec une pause d'un mois au milieu. Entretemps, des observations écrites allaient également être acceptées. On a encouragé les membres à songer à d'autres stratégies de sensibilisation, y compris des consultations informelles dans leurs collectivités.

Les documents envoyés en préparation pour la rencontre comprenaient un calendrier provisoire des consultations, qui proposait que chaque membre assiste à au moins une séance afin d'écouter, de poser des questions et d'ouvrir la séance, s'ils le souhaitaient. Les membres auraient l'occasion, à la prochaine rencontre de fin de semaine de l'Assemblée, de s'inscrire pour assister aux séances de consultation, et on espérait qu'au moins trois membres s'inscriraient pour chaque séance.

La directrice de la participation des citoyens a demandé à six personnes de se porter volontaires pour examiner en détail l'ébauche du plan et du guide de consultation, pour ensuite participer à une téléconférence avec le personnel pour discuter de leurs idées. Enfin, elle a passé en revue l'échéancier des principales décisions à prendre au sujet de la phase de consultation.

Séance plénière : Évaluation et sondages

Le président a expliqué que le système d'évaluation et de surveillance visait à déterminer le degré d'atteinte des facteurs de succès. Il a expliqué les objectifs des sondages détaillés et des brefs sondages distribués après chaque rencontre de fin de semaine, et a mentionné aux membres que des groupes de discussion informels se réunissant à l'heure du dîner allaient commencer la fin de semaine suivante. Le président s'est engagé à présenter les résultats des brefs sondages et des groupes de discussion à chaque rencontre.

Soirée

À Queen's Park, le lieutenant-gouverneur a rencontré les membres de l'Assemblée à l'occasion d'une réception et, avant le souper, les membres ont effectué une visite de l'Assemblée législative. Cette visite comprenait la Chambre législative, où les membres ont pu voir les sièges qui pourraient être touchés par leur décision éventuelle.

Deuxième journée

Séance plénière : Approbation des règles de procédure

L'équipe du Secrétariat avait modifié les règles de procédure afin de refléter le consensus auquel étaient parvenus les membres le jour précédent au sujet des éléments non obligatoires, et ces règles ont été officiellement approuvées par les membres.

Séance plénière : Simulations électorales

Le directeur des programmes de formation a présenté les principaux types de systèmes électoraux aux membres. Puis, afin d'illustrer comment les résultats d'une élection pouvaient varier dans les différents systèmes électoraux, le président a mené trois simulations électorales. Le résultat de chaque vote allait déterminer les collations qui allaient être servies à l'une des pauses au cours de la prochaine rencontre de fin de semaine.

Voir le chapitre 14, « Processus d'évaluation et surveillance ».

Voir l'annexe B-5, Règles de procédure.

Figure 3 | Bulletins de la simulation électorale initiale

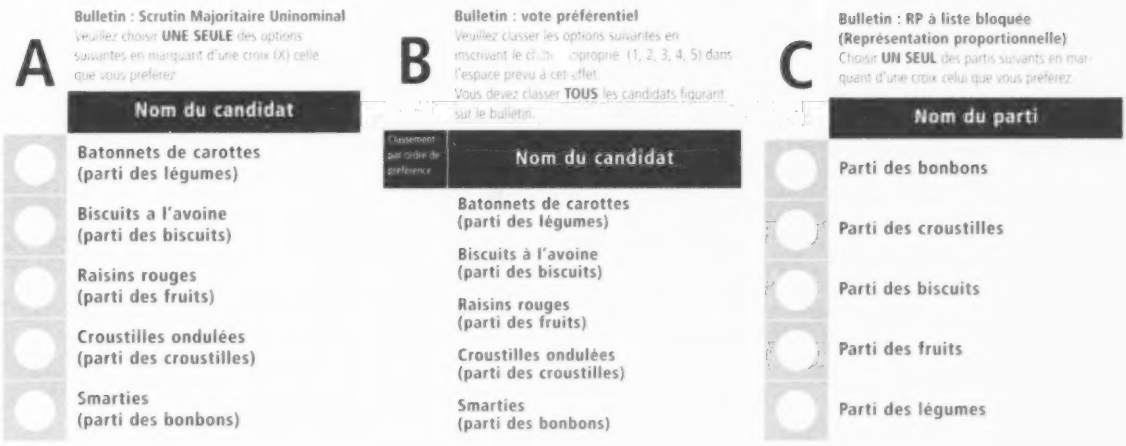

Séance plénière : Que sont les systèmes électoraux?

Le directeur des programmes de formation a amené les membres à discuter de ce que sont les systèmes électoraux et leur lien avec les principes. Il a donné aux membres une analogie pratique afin d'associer les systèmes électoraux aux principes et caractéristiques souhaités : l'achat d'une nouvelle voiture. Une personne qui veut acheter une voiture doit d'abord déterminer ce qui est important pour elle dans un véhicule, comme la taille, la vitesse, la consommation d'essence, le prix, etc. L'acheteur d'une voiture doit ensuite évaluer les modèles offerts qui répondent à ces critères. La démarche entreprise pour choisir un système électoral devait suivre le même genre de cheminement. Les membres devaient d'abord déterminer ce qu'ils souhaitaient retrouver dans un système électoral, c.-à-d. les principes qui allaient être à la base de l'évaluation des différents modèles de systèmes électoraux. Les systèmes électoraux nécessitaient des compromis entre un certain nombre de principes et d'objectifs souhaités.

Discussions de groupe : Que devraient accomplir les élections?

Les membres ont discuté de ce que les élections devraient accomplir. Chaque groupe a compilé une liste afin qu'elle soit examinée par tous les membres de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur ce que les élections devraient accomplir

Les membres de l'Assemblée ont discuté des résultats des discussions de groupe. Durant ces discussions, les membres ont décidé d'ajouter un autre principe aux huit principes énoncés dans le Règlement : la simplicité et l'aspect pratique.

« Le système électoral devrait être aussi simple que possible, mais aussi complexe que nécessaire. »

– Participant à une séance de consultation publique, Toronto

FIN DE SEMAINE 2 (30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2006)

Objectifs :

- Apprendre les concepts de base sur le gouvernement, les assemblées législatives et les partis politiques; étudier leur lien avec les systèmes électoraux
- Étudier les différents types de représentation politique
- Discuter des principes dont il faut tenir compte lors du choix d'un système électoral
- Mettre sur pied des groupes de travail et des groupes consultatifs sur les procédures
- S'entendre sur les caractéristiques principales du processus de consultation publique

Lorsqu'ils sont arrivés le soir avant la rencontre, les membres ont été invités à visiter une table d'information sur les consultations et à s'inscrire pour assister à des séances de consultation publique ou partager leurs idées au sujet de la participation des citoyens. Quand ils se sont inscrits à la réception, les membres ont reçu des cartes d'affaires de l'Assemblée des citoyens aux fins de leurs activités de sensibilisation dans la collectivité.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Après quelques annonces, les membres ont approuvé le compte rendu de la fin de semaine 1. (Ils ont approuvé le compte rendu de la rencontre précédente à chaque fin de semaine.)

Le président a ensuite demandé de la rétroaction au sujet de la fin de semaine 1. Les commentaires étaient positifs et quelques améliorations ont été suggérées. Les membres ont demandé une copie du Règlement établissant l'Assemblée et une carte des circonscriptions indiquant quel membre représentait chaque circonscription, ainsi que des données sur la population de chaque circonscription. Ils ont demandé des renseignements sur les rôles des membres du personnel du Secrétariat et ont convenu que chaque rencontre devait comprendre une tribune libre sans ordre du jour durant laquelle les membres pourraient soulever toute question dont ils voudraient discuter.

Le rapport de surveillance de la fin de semaine 1 révélait que la majorité des membres se sentaient en confiance à la fin de la séance. Près du tiers des membres ont trouvé les documents plus difficiles à comprendre qu'ils ne le croyaient, et quelques-uns trouvaient que la tâche était accablante. Tout au long du processus, grâce aux commentaires formulés par les membres au sujet des documents d'apprentissage, le déroulement du programme a pu être rajusté, au besoin.

Un certain nombre de suggestions pratiques avaient été notées dans le rapport de surveillance, y compris l'amélioration de l'efficacité du transport entre l'hôtel et l'université, une feuille contenant les coordonnées du personnel et des membres en cas d'urgences, et une meilleure organisation des documents fournis dans la trousse pour chaque fin de semaine. L'équipe du Secrétariat avait donné suite à ces suggestions.

On a ensuite présenté *Billy Ballot/Benoit Bulletin*, une animation produite par l'équipe du Secrétariat pour expliquer les quatre principales familles de systèmes électoraux dans des termes simples. (L'animation a été incluse dans le site Web par la suite, puis a été modifiée pour inclure des renseignements sur d'autres systèmes.)

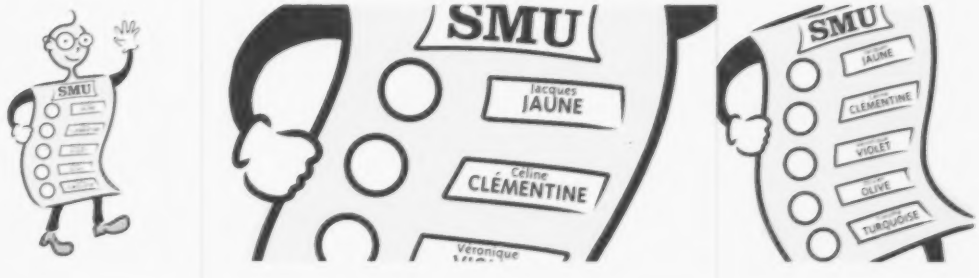

Séance plénière : Création des groupes de travail et des comités consultatifs

Afin de faire une utilisation optimale du peu de temps disponible, le président a proposé que les membres forment des groupes de travail pour examiner en détail des aspects particuliers liés aux systèmes électoraux. Il a également proposé que les membres créent des comités consultatifs pour s assurer d'avoir leur mot à dire sur tous les aspects importants du processus de l'Assemblée. Le président a présenté aux membres Ailsa Henderson, une politicologue de l'Université de Toronto, qui allait agir comme facilitatrice et soutenir les groupes de travail dans leurs recherches. À la suite d'une discussion, les membres de l'Assemblée ont accepté de créer des groupes de travail et des comités consultatifs.

Séance plénière : Structure et fonctions de notre Assemblée législative

Le directeur des programmes de formation a expliqué le fonctionnement de l'Assemblée législative ontarienne. À titre de comparaison, il a discuté de la façon dont le système électoral utilisé avait influencé la composition des diverses chambres législatives autour du monde et a projeté des diapositives pour illustrer son explication. Il a présenté des concepts importants au sujet des fonctions des assemblées législatives dans le contexte de la responsabilisation, de la formulation d'opinions et de politiques, de l'adoption des lois et de la représentation du peuple. Enfin, il a expliqué les différents modèles de représentation.

Discussions de groupe : Comment sommes-nous représentés?

En fonction de ce qu'ils avaient appris, les membres ont étudié la question de la représentation dans le contexte des principes ou des valeurs, y compris l'importance relative de la représentation locale ou régionale et de la représentation idéologique, la nécessité de représenter un plus grand nombre de partis ou des partis plus petits, et le degré auquel l'Assemblée législative reflète la diversité de la population.

Voir le chapitre 11, « Groupes de travail et comités consultatifs de l'Assemblée des citoyens ».

Séance plénière : Rôle et fonctions des partis et leur rapport avec les systèmes électoraux

À la suite de l'examen des commentaires formulés par les membres au cours des discussions de groupe, le directeur des programmes de formation a discuté des fonctions des partis politiques en Ontario, a présenté divers types de partis et a expliqué comment les différents systèmes électoraux encourageaient la formation de différents types et nombres de partis politiques.

Discussions de groupe : Les partis et les systèmes électoraux

Après avoir appris que les partis avaient plusieurs fonctions, qu'ils sont un produit des systèmes électoraux (et d'autres éléments) et qu'ils ont une influence sur les valeurs et principes liés à la représentation et sont aussi influencés par ces principes et valeurs, les groupes ont étudié la question plus en profondeur.

Groupe de discussion

Au cours de la pause du dîner, l'évaluateur a animé le premier groupe de discussion, qui comptait huit membres de l'Assemblée. Comme premier sujet, l'évaluateur a demandé aux membres de réfléchir au rôle du Secrétariat dans le processus de sélection pour l'aider à évaluer cette partie du processus.

Séance plénière : Discussion en table ronde sur le monde du travail de la législature

Trois anciens députés de l'Assemblée législative ontarienne ont participé à une discussion informelle en table ronde afin de partager leurs expériences avec les membres de l'Assemblée. Les membres ont donné une ovation à ces invités.

Soirée : Activités de participation libre

Les membres avaient l'option de participer à des séances de formation en informatique et sur les demandes de remboursement des frais. Une table d'information sur les groupes de travail et les comités consultatifs a été installée afin que les membres puissent s'inscrire pour y participer, s'ils le désiraient.

Deuxième journée

Séance plénière : Principes importants pour la conception de systèmes électoraux

Le directeur des programmes de formation a présenté les résultats compilés au cours de la discussion précédente sur ce qu'une élection devrait permettre d'accomplir, en liant ces éléments aux huit principes énoncés dans le Règlement et au principe supplémentaire que les membres avaient ajouté la fin de semaine d'avant : la simplicité et l'aspect pratique.

Discussions de groupe : Principes importants pour la conception de systèmes électoraux

Les membres ont discuté des principes et de leurs répercussions plus en détail.

Dianne Cunningham (Parti progressiste-conservateur), Joan M. Fawcett (Parti libéral) et Floyd Laughren (Nouveau Parti démocratique).

Tableau 8 | Principes de l'Assemblée des citoyens

Légitimité	Le système électoral inspire confiance aux citoyens, en raison de son processus et de ses résultats.
Représentation équitable	L'Assemblée législative reflète la population ontarienne; les partis occupent le nombre de sièges correspondant proportionnellement au nombre de votes qu'ils reçoivent; et chaque vote a le même poids.
Choix des électeurs	Les électeurs obtiennent quantité et qualité lorsqu'ils expriment leur choix sur leur bulletin de vote.
Partis efficaces	Le système favorise les partis forts qui offrent différentes perspectives.
Gouvernement stable et efficace	Le système produit des gouvernements forts et stables.
Parlement efficace	L'Assemblée législative comprend le gouvernement et les partis d'opposition, et réussit à remplir ses fonctions.
Plus grande participation des électeurs	Le système incite davantage de personnes à voter.
Responsabilisation	Les électeurs peuvent identifier les décideurs et leur demander de rendre des comptes.
L'Assemblée a jugé qu'il était important d'ajouter un neuvième principe :	
Simplicité et aspect pratique	Le système est pratique et les gens peuvent facilement comprendre son fonctionnement.

Séance plénière : Processus de consultation

La directrice de la participation des citoyens, Susan Pigott, a remercié les six membres qui s'étaient portés volontaires pour examiner en détail l'ébauche du plan et du guide de consultation et participer à la téléconférence, ainsi que les autres membres qui avaient transmis leurs idées par courriel ou en personne.

Les membres qui avaient participé en assistant à la téléconférence ou en transmettant leurs commentaires étaient généralement satisfaits du plan et du guide de consultation, mais ont offert certaines suggestions :

- le nombre d'exposés oraux par séance devrait passer de 15 à 10 afin d'allouer plus de temps pour le partage d'information et les discussions informelles;
- d'autres séances devraient être organisées dans les circonscriptions rurales;

[1] Les membres de l'Assemblée Jon Bridgman, Nancy Collins, Ronald Green, Elaine Pommer, Bruno Steinke et John Tull.

- une trousse d'outils devrait être élaborée pour aider les membres à mener des activités de sensibilisation dans leurs collectivités, comme des exemples de discours, des points à soulever dans les articles et des conseils en matière de relations médiatiques;
- le Secrétariat devrait préparer un dépliant bref et simple qui accompagnerait le guide de consultation.

On a ensuite invité les membres à formuler leurs commentaires sur les plans de consultation, à donner leurs impressions générales et à suggérer toute autre modification. Un « bureau d'information » sur les consultations serait installé dans une aire commune de l'hôtel tous les vendredis et samedis soirs au cours des trois fins de semaine suivantes afin que les membres puissent se renseigner sur le processus de consultation en général et demander des conseils sur leurs plans de sensibilisation, en particulier.

Assemblée des étudiants sur la réforme électorale

Les membres ont entendu des exposés des conférenciers invités Peter MacLeod, du Planning Desk, et Taylor Gunn, de Vote étudiant, qui sont venus parler de l'établissement d'une Assemblée des étudiants sur la réforme électorale afin de compléter le processus de l'Assemblée des citoyens. La Commission des étudiants devait être l'organisme d'accueil qui allait appuyer les efforts de ces deux organismes.

Dans le cadre de la première phase, 103 étudiants (un pour chaque circonscription ontarienne) devaient se rassembler pour une assemblée de cinq jours au cours de laquelle ils allaient déterminer leur propre ensemble de principes, en apprendre davantage sur les systèmes électoraux et délibérer afin d'atteindre un consensus au sujet d'une recommandation. Au cours de la deuxième phase, au moyen d'un processus similaire, des écoles des quatre coins de l'Ontario ont été invitées à s'inscrire afin de mener des « assemblées en salle de classe » en se servant des documents d'apprentissage fournis. Les élèves devaient présenter les deux ensembles de recommandations à l'Assemblée des citoyens.

Les membres de l'Assemblée des citoyens étaient heureux d'apprendre qu'un plan structuré visant à sensibiliser les jeunes avait été mis en place. Certains d'entre eux avaient déjà mentionné la nécessité de trouver des façons de faire participer les jeunes aux travaux de l'Assemblée.

FIN DE SEMAINE 3 (14 ET 15 OCTOBRE 2006)

Objectifs :

- Apprendre au sujet des systèmes électoraux en général et de leurs principaux éléments
- Apprendre au sujet des familles de systèmes électoraux à majorité relative et absolue
- Discuter des forces et des faiblesses du système actuel de l'Ontario plus en détail
- Approuver le plan et le guide de consultation
- Commencer les travaux des groupes de travail et des comités consultatifs

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Une fois que les membres ont approuvé le compte rendu de la rencontre de la fin de semaine 2, le président a résumé les commentaires reçus sur la fin de semaine. L'équipe du Secrétariat avait donné suite à plusieurs suggestions. Par exemple, le directeur des programmes de formation a envoyé un courriel aux membres de l'Assemblée afin de leur indiquer quelles parties du manuel de l'IDEA [illegible] se rapportaient aux différentes discussions. Les membres ont formulé d'autres suggestions, y compris celle selon laquelle les documents des groupes de travail devraient être affichés dans la Salle des membres du site Web, ainsi qu'une suggestion pour que des « pauses d'étirement » soient incorporées aux séances plénières.

Séance plénière : Approbation du plan et du guide de consultation

Susan Pigott, directrice de la participation des citoyens, a présenté le plan de consultation modifié selon les suggestions des membres. Les modifications comprenaient un plus grand nombre de séances de consultation, afin de couvrir une plus grande partie du territoire de l'Ontario.

L'équipe du Secrétariat avait effectué des suivis sur la suggestion des membres visant à créer un dépliant résumant le guide de consultation, et les membres avaient reçu une ébauche. Les membres avaient formulés de nombreuses suggestions utiles et détaillées, qui avaient été incorporées aux versions modifiées. Le format a été amélioré et simplifié, et le contenu a été peaufiné afin de le rendre plus accessible et efficace.

Les membres ont proposé d'autres améliorations au guide de consultation. Selon eux, la liste des membres de l'Assemblée devait être classée en ordre alphabétique selon la circonscription plutôt que selon le nom du membre, pour qu'il soit plus facile pour le public de trouver le membre représentant chaque circonscription et de communiquer avec lui. De plus, la description des familles de systèmes électoraux devait être rajustée pour s'assurer d'appliquer un ton neutre et équilibré afin de décrire les caractéristiques de chaque système électoral. L'Assemblée a ensuite approuvé le plan et le guide de consultation, sous réserve des autres modifications qu'elle avait demandées.

À la fin de la séance, Peter MacLeod a fait le point sur le lancement de l'Assemblée des étudiants au nom des partenaires participant au projet.

[illegible] Voir la note 22.

Séance plénière : Les systèmes électoraux – En quoi ils consistent

En se fondant sur ce qu'ils avaient appris jusque là, les membres ont amorcé une discussion approfondie sur les différents systèmes électoraux. Mais d'abord, le directeur des programmes de formation a fait un résumé de ce que sont les systèmes électoraux, de la façon dont ils reflètent les valeurs sociales et des quatre familles de base de systèmes électoraux qui seraient à la base de leur étude de systèmes électoraux.[1] Il a revu le vocabulaire utilisé au cours des discussions sur les systèmes électoraux, y compris les trois éléments fondamentaux de tout système : la formule électorale, la représentation de la circonscription et la structure du bulletin de vote. Ces éléments sont à la base de tous les modèles de systèmes électoraux. Ils devaient être renforcés tout au long de la phase d'apprentissage, et à la fin de celle-ci, les membres devaient maîtriser ces concepts.

Discussions de groupe : Systèmes électoraux

Les membres se sont préparés pour le reste des exposés de ce matin-là en discutant des trois éléments des systèmes électoraux et des façons dont la modification de ces éléments produisait des résultats électoraux différents.

Séance plénière : Systèmes à majorité relative et à majorité absolue

Le directeur des programmes de formation a commencé sa présentation détaillée des familles de systèmes électoraux en décrivant les systèmes à majorité relative, puis après une « pause d'étirement », il a abordé les systèmes à majorité absolue. Il a décrit comment chaque système fonctionne, les principes qu'ils reflètent et les variations possibles de ces systèmes de base. Les membres ont pu poser leurs questions après chaque partie de la présentation.

« Il était intéressant de commencer à apprendre comment les votes se traduisent en sièges dans les différents systèmes à travers du monde. »

– Mary Jane McMullen, membre de l'Assemblée, Windsor – St. Clair

Discussions de groupe : Systèmes à majorité relative et à majorité absolue

Les groupes ont discuté des caractéristiques des systèmes à majorité relative et à majorité absolue.

Soirée : Politique 101

À titre d'activité optionnelle offerte en soirée aux membres, le directeur des programmes de formation a animé une discussion informelle et non structurée sur la politique, à laquelle près du tiers des membres ont assisté. (Populaires dès le début, les séances « Politique 101 » ont souvent fait partie des rencontres de fin de semaine de l'Assemblée. Elles sont devenues de plus en plus populaires et dynamiques au fil des séances, et se sont avérées d'excellentes occasions pour les membres de discuter de questions liées à la réforme électorale, d'en débattre et de poser des questions.)

[1] Le manuel de l'IDEA (voir la note 22) recense les quatre familles suivantes : représentation proportionnelle (RP à scrutin de liste et vote unique transférable), systèmes à majorité relative, systèmes à majorité absolue (vote préférentiel et scrutin à deux tours) et systèmes mixtes (représentation proportionnelle mixte et systèmes parallèles).

Deuxième journée

Séance plénière : Principes et caractéristiques du scrutin majoritaire uninominal

Le directeur des programmes de formation a décrit le système électoral actuel de l'Ontario et les caractéristiques que certaines personnes considèrent comme des avantages ou des désavantages, selon le cas, et il a démontré le lien entre ces caractéristiques et les principes de l'Assemblée.

Discussion en table ronde : Comprendre le SMU ontarien

Tout de suite après la séance plénière, un groupe d'experts composé de deux membres du Groupe de référence universitaire et d'un conférencier invité de Nouvelle-Écosse ont parlé du système électoral actuel de l'Ontario et ont répondu aux questions des membres.[1] Le sondage remis après la rencontre de fin de semaine a révélé que les membres avaient trouvé cet échange de points de vue très utile et informatif.

FIN DE SEMAINE 4 (28 ET 29 OCTOBRE 2006)

Objectifs :

- Apprendre au sujet des systèmes électoraux proportionnels et mixtes
- Se préparer pour les séances de consultation
- Faire le point

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

À la suite de l'approbation du compte rendu de la fin de semaine 3, le président a fait un résumé des commentaires recueillis au moyen du sondage. Une question concernant la Salle des membres, le Forum des membres et l'utilisation du courriel avait été ajoutée aux brefs sondages et aux questions pour les groupes de discussion. Jordan Elliott, un membre de l'Assemblée, avait accepté de jouer un rôle consultatif afin d'améliorer l'utilisation du Forum des membres.

Séances plénières : Systèmes proportionnels et vote unique transférable

Dans sa première présentation de la fin de semaine, le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a présenté les caractéristiques des systèmes proportionnels et a lié leurs caractéristiques à chacun des principes, y compris les avantages et désavantages de ces systèmes, tels qu'ils peuvent être perçus. Il a également discuté des différents types de systèmes propor-

[1] Les politicologues Larry Leduc de l'Université de Toronto, David Docherty, de l'Université Wilfrid Laurier, et Jennifer Smith, de l'Université Dalhousie.

tionnels utilisés dans divers pays. Après les discussions de groupe, il a présenté le système de vote unique transférable, ainsi que le concept du vote ordinal ou préférentiel utilisé dans les systèmes de représentation proportionnelle et l'obtention de la proportionnalité à l'aide de circonscriptions plurinominales. Encore une fois, il a lié ces éléments aux principes et discuté des avantages et désavantages que certaines personnes y voient.

Discussions de groupe : Systèmes proportionnels et vote unique transférable

Au cours de deux séances, les groupes ont discuté des caractéristiques de ces systèmes en détail.

Simulation des séances de consultation

Au moyen de « scripts » préparés par l'équipe du Secrétariat et des facilitateurs, les membres, le personnel et les facilitateurs ont répété les séances de consultation publique. Les facilitateurs ont tenu le rôle des présentateurs en donnant trois exemples d'exposés ou ont joué leur rôle comme experts en la matière. Certains membres de l'Assemblée et du personnel du Secrétariat ont formé des groupes d'experts et ont joué le rôle qu'ils allaient avoir au cours des séances de consultation. Les membres ont ensuite discuté de certaines façons d'améliorer le processus et l'organisation des séances.

Deuxième journée

Séance plénière : Systèmes mixtes

Le directeur des programmes de formation a présenté divers modèles de systèmes mixtes et le concept selon lequel ces systèmes combinent diverses formules électorales (la majorité relative et la proportionnalité, habituellement) de différentes façons pour produire différents résultats. Il a lié les éléments de divers systèmes mixtes aux avantages et aux désavantages que certains pourraient percevoir compte tenu des principes de l'Assemblée.

Discussions de groupe : Systèmes mixtes

Le concept consistant à combiner des formules électorales de différentes façons afin de créer des systèmes mixtes a fait l'objet de discussions plus détaillées dans les groupes.

Séance plénière : Mise au point

Au cours d'une deuxième tribune libre, le président a présenté les dispositions du projet de loi 155 (la *Loi de 2006 prévoyant un référendum sur le système électoral de l'Ontario*), déposé à l'Assemblée législative quelques jours plus tôt (le 24 octobre) [1]. Si l'Assemblée recommandait un changement de système électoral pour l'Ontario, la loi proposée établirait un seuil d'acceptation pour le référendum d'au moins 60 p. 100 des voix exprimées, en plus d'un seuil de 50 p. 100 des bulletins de vote référendaire dans au moins 60 p. 100 des circonscriptions. (L'Ontario aurait 107 circonscriptions aux prochaines élections, ce qui signifie 64 circonscriptions si on applique un seuil de 60 p. 100.)

[1] Ce projet de loi a, par la suite, mené à l'adoption de la *Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral*, qui est entrée en vigueur le 18 avril 2007.

Les membres avaient des préoccupations au sujet de la façon dont le public serait informé de leur décision éventuelle s'ils décidaient de recommander un changement. Ils ont demandé au président de demander au gouvernement de l'Ontario, en leur nom, de s'engager et de prévoir une campagne de sensibilisation du public dans l'éventualité d'un référendum. Il a accepté de le faire.

Le président a ensuite entamé une discussion au sujet de l'évaluation des progrès réalisés par l'Assemblée, qui avait terminé la moitié de son programme d'apprentissage. Les membres ont dit être satisfaits de leurs progrès et du plan élaboré pour la phase de consultation. Le directeur des programmes de formation a fait observer que les questions difficiles qui lui avaient été posées au cours des séances plénières et des séances « Politique 101 », et qui avaient aussi été posées aux facilitateurs au cours des discussions en petits groupes, démontraient que les membres comprenaient de mieux en mieux les concepts liés aux systèmes électoraux.

« Nous sommes une Assemblée des citoyens qui compte un groupe représentatif de notre population, sur le plan des sexes, des âges et des origines ethniques; nous avons divers antécédents et nous venons de milieux très différents. Et nous sommes également des personnes enthousiastes, civilisées et justes qui se respectent les unes les autres, nous avons l'esprit ouvert et nous accueillons les idées des autres : voilà un incroyable résultat, compte tenu du fait que nous avons été choisis au hasard. Nous sommes sûrement un microcosme des citoyens de l'Ontario, dans l'ensemble. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour l'Ontario. À la fin de nos délibérations, nous pourrions décider de garder le statut quo. Mais si un changement est l'option retenue, je suis convaincu que nous recommanderons un système que nous serons fiers d'appuyer. »

– John Reston, membre de l'Assemblée, Vaughan – King – Aurora

FIN DE SEMAINE 5 (11 ET 12 NOVEMBRE 2006)

Objectifs :

- Découvrir les valeurs ou les principes qui ont inspiré les systèmes électoraux ou les propositions de réforme de ces systèmes dans d'autres régions du monde
- Voir comment procéder pour soupeser ces principes

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Une fois que les membres ont approuvé le compte rendu de la fin de semaine 4, ils ont discuté de leurs opinions au sujet de la précédente rencontre. Les membres étaient satisfaits des volets de formation et ont convenu que les simulations de consultations avaient été très utiles. Encore une fois, ils avaient bien aimé la séance « Politique 101 ». Le président a fait un survol des

suggestions formulées dans les rapports de surveillance, y compris la suggestion selon laquelle le Secrétariat devrait, au cours de la phase de délibération, réserver une salle à l'hôtel où les membres pourraient se rassembler pour des discussions informelles en soirée.

Les membres de l'Assemblée avaient également distribué des copies du guide de consultation (« Discutons entre citoyens »), des affiches et du dépliant dans leurs collectivités. Le président a signalé que des observations écrites avaient été déposées et que des annonces concernant les séances de consultation allaient paraître dans les journaux locaux dans peu de temps.

Séances plénières avec des experts des systèmes électoraux

Les séances plénières de la première journée ont été consacrées à une série de présentations par des experts universitaires des systèmes électoraux :

- Sarah Birch, Université d'Essex, R.-U.
- André Blais, Université de Montréal
- Ken Carty, Université de la Colombie-Britannique
- Bill Cross, Université Carleton
- David Farrell, Université de Manchester, R.-U.
- Louis Massicotte, Université de Montréal et American University, Washington, D.C.
- Elizabeth McLeay, Université Victoria de Wellington, Nouvelle-Zélande

Pour chaque volet, les experts ont parlé pendant 20 minutes et ont ensuite répondu aux questions des membres pendant 20 minutes de plus.

La séance a commencé avec André Blais, qui a discuté des principes généraux qui sous-tendent les systèmes électoraux. Il a proposé une série de questions que les membres pouvaient se poser au sujet du lien entre leurs principes et les caractéristiques des différents systèmes électoraux. Bill Cross et Louis Massicotte ont fourni un aperçu des processus de réforme électorale au Nouveau-Brunswick, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ken Carty a discuté du processus et de la décision de la Citizens' Assembly on Electoral Reform de la C.-B., ainsi que du processus en cours aux Pays-Bas. Elizabeth McLeay a examiné le processus de réforme électorale entrepris en Nouvelle-Zélande et ses résultats. David Farrell a donné un aperçu des systèmes électoraux utilisés dans des démocraties établies, et Sarah Birch a parlé des systèmes électoraux choisis dans certaines démocraties en développement.

Les conférenciers invités se sont joints aux membres pour le souper ce soir-là et ont participé à une séance de questions et réponses. Certains de ces experts ont également participé à une conférence sur la réforme électorale axée sur les valeurs, qui s'est tenue à l'Université Queen's les 12 et 13 novembre 2006, grâce au coparrainage de l'école de politique publique de l'Université et du Secrétariat. La conférence a permis de réunir d'autres experts afin de discuter des valeurs dans le contexte canadien, des valeurs dans le contexte international et de l'évaluation du système électoral en Ontario. Margo Bath et Nancy Collins, membres de l'Assemblée, ont décidé d'assister à cette conférence et ont répondu à des questions sur l'Assemblée des citoyens au cours d'une discussion informelle pendant l'heure du dîner. Durant la conférence, le directeur des programmes de formation a animé une discussion ouverte.

Deuxième journée

Séance plénière : Exercice sur les principes

Le président et le directeur des programmes de formation ont animé une discussion afin que les membres commencent à soupeser les principes et déterminent leur importance relative, en tenant compte du fait qu'aucun système électoral ne peut refléter tous les principes de façon égale. Cette séance visait à mieux préparer les membres pour la phase de consultation et à paver la voie pour leurs délibérations.

Le président a mis l'accent sur le fait que, même si c'était un moment opportun de sonder les opinions actuelles des membres, ces opinions allaient probablement changer après avoir entendu leurs groupes de travail et le public, ainsi qu'à la suite de leurs discussions et délibérations. Aucune décision ne devait être prise à ce stade, et il s'agissait d'un exercice pour « prendre le pouls ».

Discussions de groupe : Classement préliminaire des principes

À la suite d'une revue des principes, les membres ont chacun classé les principes par ordre d'importance (haute, moyenne ou faible). Les membres ont reçu des autocollants à apposer sur des affiches afin que les groupes puissent voir l'évolution de leur réflexion collective. Les facilitateurs ont suggéré que les membres ne classent que trois ou quatre principes dans la catégorie « importance élevée ». De plus, compte tenu de l'ensemble de leur classement, ils devaient reconnaître qu'il y avait différentes raisons pour lesquelles un principe pourrait être classé comme étant « de faible importance ». Par exemple, ils pourraient ne pas voir un lien étroit entre un principe et les systèmes électoraux ou pourraient penser que tous les systèmes électoraux reflètent un certain principe de la même façon, essentiellement.

Après avoir classé les principes individuellement, les membres ont discuté de leurs points d'accord et de désaccord. Ils ont ensuite eu l'occasion de changer leur classement en fonction de la discussion. Ils ont également discuté de ce qui avait motivé ces changements à la suite de la discussion.

Séance plénière : Rapport sur le classement préliminaire des principes

Les membres ont discuté de leur classement préliminaire des principes et des défis liés à l'établissement d'un ordre de priorité pour ceux-ci.

« Chacun des principes est important, mais vous devez décider lequel compte le plus. Il n'y a pas de système qui reflète tous les principes de façon égale. »

– George Thomson, président

FIN DE SEMAINE 6 (25 ET 26 NOVEMBRE)

Objectifs :

- Obtenir de l'expérience pratique sur les structures de bulletin de vote et les méthodes de scrutin
- Démontrer comment la modification des caractéristiques des systèmes électoraux produit différents résultats
- Présenter aux membres les décisions à prendre lors de la conception de systèmes
- Écouter les conclusions de recherche et les enjeux cernés par chaque groupe de travail

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Une fois que les membres ont approuvé le compte rendu de la fin de semaine 5, le président a invité les membres à formuler des commentaires sur cette fin de semaine. Les membres étaient particulièrement contents d'avoir eu l'occasion d'entendre les points de vue de différents experts et ont demandé le texte de leurs présentations. Ils ont également suggéré que les facilitateurs fassent plus d'efforts pour veiller à ce que tous les membres aient l'occasion de s'exprimer durant les discussions de groupe.

Le président a informé les membres du statut du projet de loi 155, qui devait déterminer comment se déroulerait un référendum sur une recommandation de changement.

Les membres ont discuté de l'exercice sur les principes de la fin de semaine 5, et le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a présenté une analyse plus approfondie des résultats en fonction des commentaires des membres, en soulignant certains des principes thèmes qui étaient ressortis de la discussion et de la clarification des principes.

Le président a rappelé aux membres qu'ils devaient remplir un bref sondage sur la fin de semaine en cours, comme d'habitude, mais qu'ils recevraient aussi un autre sondage plus détaillé au sujet de la phase d'apprentissage dans son ensemble.

Les séances de consultation étaient en cours depuis une semaine, et cinq membres ont fait des commentaires sur les séances dans leurs collectivités : Joyce Hughes a fait un rapport sur la séance de Brampton, Margo Bath, sur la séance d'Oshawa, Patrick Heenan, sur la séance de Mississauga, et Laura Wells, sur celle d'Oakville, tandis que John Daley a fait un rapport sur une séance informelle qu'il avait organisée à Georgetown. Le président a remis aux membres des données mises à jour sur le nombre de présentateurs inscrits aux séances de consultation publique et le nombre d'observations écrites reçues jusqu'à ce jour.

Séance plénière : Élection simulée : Systèmes mixtes

Heather MacIvor, membre du Groupe de référence universitaire, a résumé les caractéristiques de base des systèmes mixtes. Pour mieux comprendre les éléments d'un tel système, les membres ont ensuite voté au cours d'une simulation utilisant un système mixte.

Séance plénière : Présentations des groupes de travail

Des représentants de deux groupes de travail des membres (le Groupe de travail sur les femmes et les autres groupes sous-représentés[1] et le Groupe de travail sur les partis politiques[2]) ont fait part de leurs conclusions et ont répondu aux questions des autres membres.

De g. à d. : Maureen Grace, John Toll, Catherine Baquero | À l'arrière – Stephanie Jones; À l'avant – De g. à d. : Tamara Fick, Ann Thomas, Darcie Beckley, Melinda Selmys, Mary Jane McMullen, Margaret Messenger, Bryan Byong-Kuon Kim, Catarina Fernandes

Séance plénière : Systèmes mixtes : Résultats de l'élection simulée

Michael MacKenzie, analyste des politiques et chercheur, a dévoilé les résultats de l'élection simulée avec un système mixte et a expliqué le processus de dénombrement, ainsi que la formule utilisée pour déterminer les gagnants.

Séance plénière : Systèmes mixtes : Autres variables

Le directeur des programmes de formation a démontré comment le fait de changer certaines des décisions en matière de conception afin de refléter un principe particulier ou une valeur pouvait changer les résultats.

« Tout comme un cube Rubik, un système électoral comporte différents éléments. Si vous déplacez un élément, cela a un effet sur d'autres éléments. Contrairement à un cube Rubik, il n'y a pas de réponse parfaite. Quand vous changez une variable dans un système, vous devez examiner comment cela influencera les autres variables. »

– Jonathan Rose, directeur des programmes de formation

Discussions de groupe : Systèmes mixtes

Les membres ont discuté de la façon dont les élections simulées et les variables possibles avaient changé leurs points de vue sur les systèmes mixtes.

[1] Les membres de l'Assemblée Darcie Beckley, Catarina Fernandes, Tamara Fick, Stephanie Jones, Bryan Byong-Kuon Kim, Mary Jane McMullen, Melinda Selmys et Ann Thomas.

[2] Les membres de l'Assemblée Catherine Baquero, Maureen Grace, John Toll et Peter Warren.

Séance plénière : Élection simulée : Vote unique transférable

Heather MacIvor a présenté aux membres de l'Assemblée un résumé des caractéristiques de base d'un système de vote unique transférable (VUT), et les membres ont voté au cours d'une simulation utilisant le VUT.

Soirée

À la fin du programme de formation de la journée, les membres ont posé pour une photo de groupe.

Il s'agissait de la dernière soirée du programme d'apprentissage formel. L'équipe du Secrétariat avait organisé une réception spéciale et un souper pour souligner l'occasion, et les membres ont pu y amener un invité. Durant le souper, chaque membre a été appelé sur la scène afin de recevoir un certificat de participation au programme d'apprentissage, de la part du directeur des programmes de formation. Le photographe Ben Li avait compilé une vidéo des activités de l'Assemblée au cours de la phase d'apprentissage spécialement pour l'occasion.

De g. à d. : George Thomson, Lise Breton, Donald Brickett, Tara Currie, Chris Doody, Maureen Grace, David Proulx, Bruno Steinke, Jonathan Rose, Roxanne Taillon, David Viitalla, John Townesend | De g. à d. : George Thomson, Laura Antonio, Jon Bridgman, Al Joseph, Bryan Byong-Kuon Kim, Andreak Kirkham, William Kwegyir-Aggrey, Catherine Shum, Donna Tichonchuk, Jonathan Rose, Monica Wappel | De g. à d. : George Thomson, Elsayed Abdelaal, Dianne Carey, Buddhadeb Chakrabarty, Julia Craner, Jordan Elliott, Roland Gibeau, Jerrold Labrecque, Cornelio Reyes, Jonathan Rose, Bill Ritz, Ron VanKoughnett, Marcia Soeda | De g. à d. : George Thomson, Christine Robert

Deuxième journée

Séance plénière : Vote unique transférable : Résultats de l'élection simulée

Mark Lyons, analyse des politiques et chercheur, a dévoilé les résultats de l'élection simulée utilisant le VUT et a expliqué le processus de dénombrement, ainsi que la formule utilisée pour déterminer les gagnants. Le directeur des programmes de formation a démontré comment le fait de modifier certaines décisions en matière de conception pouvait produire des résultats différents.

Discussions de groupe : Vote unique transférable

Les membres ont discuté de la façon dont les renseignements supplémentaires reçus au sujet du VUT le jour précédent et les résultats de l'élection simulée avaient changé leurs points de vue.

Séance plénière : Présentations des groupes de travail

Des représentants de deux groupes de travail des membres (le Groupe de travail sur le gouvernement stable et efficace[34], et le Groupe de travail sur la représentation géographique[35]) ont présenté leurs conclusions et ont répondu aux questions de l'Assemblée.

[34] Les membres de l'Assemblée Rosemarie Arsenault, Taylor Gilbert, Patrick Heenan et Susan Tiley.

[35] Les membres de l'Assemblée Lise Breton, Donald Brickett, Julia Craner, Christopher Doody, Ronald Green et John Townesend.

De g. à d. : Lise Breton, Julia Craner, Ron Green, Donald Brickett, Chris Doody, John Townesend | De g. à d. : Rose Arsenault, Taylor Gilbert, Sue Tiley, Patrick Heenan

L'un des sondages détaillés demandait aux membres quelles parties du processus ils avaient le plus apprécié. Un très grand nombre de membres ont mentionné la possibilité d'apprendre dans leurs réponses. Beaucoup de membres ont exprimé leur appréciation des efforts déployés par l'équipe de formation et du soutien qu'ils avaient reçu durant le processus d'apprentissage de la part du Secrétariat et des autres membres.

Tableau 9 | Apprentissage des membres de l'Assemblée

La phase d'apprentissage

Nombre de rencontres de fin de semaine : 6
Heures passées à apprendre et à interagir avec des anciens députés ontariens et des conférenciers invités : 11
Nombre de manuels utilisés : 3
Documents reçus : plus de 70
Heures consacrées aux exposés et aux discussions de groupe chaque fin de semaine, en moyenne : plus de 10
Heures de formation de la phase d'apprentissage : plus de 60
Nombre d'heures d'un cours universitaire typique : 40
Nombre d'heures consacrées à la lecture, à la recherche, aux discussions en ligne avec les autres membres et aux rencontres informelles avec des citoyens : incalculable

9. LA PHASE DE CONSULTATION

[Les membres de l'Assemblée savaient qu'ils devaient choisir le meilleur système électoral pour l'Ontario. Ils avaient besoin de savoir ce que les autres Ontariennes et Ontariens pensaient et de faire participer autant de personnes que possible à ce dialogue sans précédent.]

OBJECTIFS ET DÉFIS

La phase de consultation avait pour objectif d'entendre le plus grand nombre possible d'opinions du public dans le temps disponible. Le temps limité signifiait que le calendrier des séances serait plutôt chargé. Dans la plupart des cas, deux séances avaient lieu le même soir et se tenaient souvent quatre soirs par semaine. Une autre source de pression était le fait que les consultations se tenaient au cours des mois d'hiver, quand il y avait un risque que les conditions météorologiques empêchent le public de se rendre aux réunions ou rendent les déplacements difficiles. Les conditions météorologiques ont eu une incidence sur la participation, mais en raison du temps anormalement doux au mois de janvier, les problèmes de transport n'ont pas été un aussi grand obstacle que ce que l'on aurait pu prévoir.

Le Secrétariat a élaboré une ébauche du guide de consultation, « Discutons entre citoyens », à des fins d'approbation par les membres de l'Assemblée, afin d'orienter la rétroaction donnée par le public. Le guide était offert en anglais et en français, ainsi que dans d'autres formats tel le braille.

Le guide de consultation contenait des renseignements sur l'Assemblée, expliquait les principes et caractéristiques liés aux systèmes électoraux et résumait les quatre principales familles de systèmes électoraux. Il a été conçu de façon concise et accessible et rédigé avec un ton neutre. Il renvoyait le lecteur aux documents d'apprentissage dans le site Web pour obtenir des renseignements plus détaillés. Les façons dont les membres du public pouvaient participer y étaient décrites. Le guide contenait également une série de questions, et les personnes intéressées pouvaient répondre à celles de leur choix quand elles communiquaient leurs opinions à l'Assemblée, par le moyen de leur choix. Le guide de consultation offrait des conseils aux personnes qui choisissaient de s'inscrire pour présenter un exposé afin de les aider à faire une utilisation optimale du temps alloué, comme résumer leurs principaux points au début de leur exposé.

Tableau 10 | Questions pour les séances de consultation publique

Questions de consultation publique	
1	Lesquels des principes sont les plus importants pour vous? Pourquoi? Selon vous, y a-t-il d'autres principes importants? Pourquoi?
2	Le système électoral actuel de l'Ontario reflète-t-il les principes qui sont importants pour vous? Pourquoi?
3	Croyez-vous que l'Ontario devrait conserver son système électoral actuel ou en adopter un nouveau? Si vous croyez que l'Ontario devrait adopter un système différent, quel système préférez-vous? Pourquoi? Comment le système que vous proposez reflète-t-il les principes qui sont importants pour vous?
4	Avez-vous d'autres commentaires ou recommandations à formuler concernant le mandat de l'Assemblée des citoyens?

« Il est important que l'Assemblée des citoyens apprenne ce qui compte le plus pour les Ontariens en ce qui a trait au choix d'un système électoral, que cela signifie de conserver notre système actuel ou d'en adopter un nouveau. »

– George Thomson, président (communiqué de l'Assemblée des citoyens, le 26 octobre 2006)

Le plan de consultation prévoyait initialement 30 séances de consultation publique (et d'autres séances de sensibilisation spéciales). Onze autres séances ont été ajoutées, selon les suggestions formulées par des membres de l'Assemblée et d'autres personnes, en particulier à Toronto, en raison du trop grand nombre d'inscriptions. En bout de ligne, l'Assemblée a tenu 41 séances de consultation[36] et quatre séances de sensibilisation spéciales.

SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Inscriptions pour les exposés oraux

Les personnes pouvaient s'inscrire afin de présenter un exposé oral à une séance en remplissant un formulaire en ligne, en envoyant une demande par télécopieur ou en s'inscrivant par téléphone. L'équipe du Secrétariat a alloué du temps pour les exposés à chacune des séances, dans l'ordre dans lequel les demandes ont été reçues.[37]

Le principe directeur était que tous les efforts possibles devaient être déployés pour accepter les demandes de tous les membres intéressés du public. Les séances pouvaient accueillir au maximum dix présentateurs, environ. Quand le nombre de présentateurs inscrits dépassait le nombre de personnes prévues à l'horaire d'une séance particulière, l'équipe du Secrétariat conservait une liste d'attente en cas d'annulations, tentait d'inscrire certains demandeurs à une autre séance, et rappelait aux demandeurs qu'ils pouvaient tout de même présenter une observation écrite. Dans certains cas, un ou quelques autres exposés ont été ajoutés à l'horaire. L'équipe du Secrétariat a répondu aux demandes dans les trois jours ouvrables.

[36] Voir l'annexe E-1, Calendrier des séances de consultation publique et participation.

[37] Voir l'annexe E-4, Présentateurs inscrits.

Les présentateurs ont été informés que, s'ils souhaitaient que le texte intégral de leur exposé soit affiché dans le site Web, ils devaient en fournir une copie à l'Assemblée, sous forme d'observation écrite.

Au total, 252 personnes se sont inscrites au préalable et ont présenté des exposés aux séances de consultation. Soixante et une d'entre elles étaient des femmes. De plus, 43 personnes se sont inscrites durant les séances, dont quatre étaient des femmes.

Parmi les présentateurs inscrits qui ont indiqué leur âge, près du tiers se trouvaient dans le groupe d'âge des 40 à 54 ans. Les personnes âgées entre 55 et 70 ans représentaient près d'un autre tiers. Les personnes de 25 à 39 ans constituaient environ un cinquième des présentateurs. Les présentateurs de moins de 25 ans ou de plus de 70 ans constituaient le reste, en parts à peu près égales.

De plus, 206 autres personnes ont pu présenter des exposés informels après les exposés des présentateurs, quand le temps le permettait. Beaucoup d'autres personnes ont participé à un dialogue informel après les exposés.

Adaptations pour les membres du public

Qu'ils se soient inscrits comme présentateurs ou non, les membres du public ont eu l'occasion de demander des services linguistiques en français (quand la séance n'était pas déjà prévue dans un format bilingue) et d'indiquer s'ils avaient un handicap pour lequel des adaptations étaient nécessaires.

Bien que le Secrétariat ait offert les adaptations nécessaires pour les personnes handicapées à toutes les séances de consultation publique, une séance a été organisée en particulier pour faire participer les personnes handicapées. La Société canadienne de l'ouïe, le Canadian Helen Keller Centre, l'Institut national canadien pour les aveugles et la section ontarienne de l'Association canadienne des paraplégiques ont aidé à organiser cette séance en effectuant de la publicité auprès de leurs membres. De plus, le Secrétariat a fait traduire le guide de consultation en braille.

Publicité au sujet des séances

Les membres ont fait de la publicité sur les séances dans leurs collectivités et ont également mené d'autres activités de sensibilisation. Deux semaines avant chaque séance, puis une semaine avant, le Secrétariat a fait publier des annonces dans les journaux locaux. Le calendrier des consultations a été affiché dans le site Web. Quand le nombre d'inscriptions était faible, les membres de l'Assemblée de cette région tentaient de trouver des façons d'encourager leur collectivité à participer. Le Secrétariat a soutenu leurs efforts au besoin, par exemple en communiquant avec la mairie locale, la chambre de commerce et des organismes communautaires, et en envoyant à ces bureaux, par télécopieur ou par courriel, des copies des annonces publiées dans les journaux.

1792

C'est l'année où nous avons élu notre premier parlement. Certains croient que le système électoral de l'Ontario a résisté à l'épreuve du temps. D'autres croient qu'un changement s'impose.

Qu'en pensez-vous?

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale veut entendre les opinions d'un aussi grand nombre possible d'Ontariennes

Assistez à une rencontre qui aura lieu près de chez vous et participez aux discussions.

Inscrivez-vous en ligne ou par téléphone pour présenter un exposé aux membres de l'Assemblée. Envoyez vos commentaires écrits d'ici le 15 janvier 2007, par voie électronique, par la poste ou par télécopieur.

L'Assemblée des citoyens présentera une recommandation au gouvernement indiquant si l'Ontario devrait conserver son système électoral actuel ou en adopter un nouveau. Si l'Assemblée recommande un changement, un référendum aura lieu sur cette question, et ce, dans le cadre de la prochaine élection provinciale, qui est prévue pour le 4 octobre 2007.

Distribution du guide de consultation et du dépliant

Le guide de consultation pouvait être téléchargé à partir du site Web. Le Secrétariat a également fait imprimer des copies du guide et du dépliant. Les deux documents étaient à la disposition du public à toutes les séances de consultation. Chaque membre de l'Assemblée a reçu des copies de chaque document afin qu'il les distribue dans sa collectivité, et beaucoup de membres ont demandé des copies supplémentaires. Les membres du public pouvaient obtenir des copies de Publications Ontario en composant un numéro de téléphone sans frais. Le centre d'appel du gouvernement pour les demandes de renseignements du public a répondu aux demandes de copies, et le personnel a envoyé autant de copies que le temps disponible le permettait. Le Secrétariat a aussi envoyé des copies aux bureaux de circonscription de tous les députés provinciaux avec une lettre d'accompagnement signée par le président.

Préparation des membres de l'Assemblée pour leur rôle aux séances de consultation

Après la répétition de la fin de semaine 4 et les nombreuses discussions, la rétroaction reçue des membres par l'intermédiaire des membres du personnel avec qui ils étaient jumelés, ainsi que la rétroaction obtenue de façon plus formelle au moyen du rapport de l'évaluateur, ont indiqué que les membres de l'Assemblée étaient prêts pour leur rôle aux séances de consultation publique. L'équipe du Secrétariat a donné aux membres de l'Assemblée qui devaient être présents une liste des présentateurs inscrits, ainsi que le titre et une brève description des exposés, si ces renseignements étaient disponibles. Les membres ont également reçu des notes d'allocution suggérées et des exemples de questions. Ces questions visaient à stimuler un dialogue et à obtenir des renseignements importants sur ce que les citoyens pensaient, et les membres pouvaient les utiliser à leur discrétion.

Ordre du jour

Les séances de consultation publique se déroulaient habituellement de 19 h à 22 h, un soir de semaine. L'équipe du Secrétariat a préparé deux versions de l'ordre du jour : un dans lequel environ 10 présentateurs, soit le nombre maximal, s'étaient inscrits, et l'autre pour les séances comptant un plus petit nombre de présentateurs. Les deux ordres du jour prévoyaient du temps pour une discussion générale et pour des questions et réponses. Le format était flexible et les membres de l'Assemblée pouvaient l'adapter aux besoins de leur séance, par exemple en commençant la pause plus tôt ou plus tard. Dans les petites collectivités, les séances ont parfois pris la forme d'une discussion informelle en table ronde.

L'évaluateur avait fourni des sondages, qui ont été distribués aux membres du public ayant assisté aux séances de consultation. De plus, l'évaluateur a créé une grille d'observation qui devait être remplie par le personnel du Secrétariat à chaque séance.

En moyenne, trois membres de l'Assemblée ont assisté à chaque séance. Un membre de l'Assemblée a tenu le rôle d'hôte ou d'hôtesse, et les autres membres ont participé en posant des questions aux présentateurs. Les membres de l'Assemblée sont arrivés au moins 30 minutes avant le début de la séance et ont souhaité la bienvenue aux présentateurs et aux membres du public à mesure qu'ils arrivaient.

En règle générale, quatre membres de l'équipe du Secrétariat assistaient aux séances : un facilitateur ou une personne chargée de répondre aux médias, un expert du sujet qui prenait des notes pour documenter le déroulement des procédures, un registraire qui inscrivait les participants et remplissait la grille d'observation et une personne chargée des aspects logistiques.

Le personnel du Secrétariat est arrivé au moins une heure d'avance. Il a organisé la salle, installé la table de renseignements et d'inscription près de l'entrée, installé l'équipement de projection vidéo et disposé les rafraîchissements. Des copies du guide de consultation et du dépliant, en anglais et en français, étaient également disposées sur la table à l'accueil. Des formulaires d'inscription pour recevoir le bulletin *Le Scrutin* par courriel étaient également disponibles. On demandait aux participants de s'inscrire à leur arrivée. Quand la séance était filmée sur bande vidéo, on demandait aux présentateurs inscrits de signer un formulaire de consentement.

Le membre de l'Assemblée désigné comme hôte ou hôtesse se présentait, tout comme les autres membres présents. L'hôte ou l'hôtesse appelait ensuite le facilitateur ou la facilitatrice du personnel, qui présentait les autres membres du personnel présents, expliquait le déroulement de la séance et les règles de procédure, et présentait une courte vidéo sur les origines de l'Assemblée, son mandat, le processus suivi de la sélection à la décision, le travail de l'Assemblée et les façons dont le public pouvait participer. (Cette vidéo a ensuite été reformatée et ajoutée au site Web.) Cette introduction durait environ 20 minutes.

Quand le temps le permettait, lorsque moins de dix présentateurs s'étaient inscrits, l'animation *Benoît Bulletin* était projetée afin d'expliquer les systèmes électoraux dans des termes simples et de favoriser l'ouverture d'un dialogue.

De g. à d. : Ekaterini Traikos, Mayte Darraidou, Olivera Bakic, Garth Nichols, Catherine Baquero, Ron Green

Les présentateurs inscrits ont fait leur exposé dans l'ordre établi au préalable. Les présentateurs disposaient chacun de dix minutes. Ils pouvaient utiliser le temps comme ils le souhaitaient, mais le guide de consultation leur suggérait de parler pendant sept minutes et de réserver trois minutes aux questions. Le facilitateur ou la facilitatrice chronométrait les exposés et faisait un signe aux présentateurs quand ils approchaient de la fin du temps alloué. Quand les présentateurs avaient terminé leurs exposés, les autres membres du public avaient l'occasion de présenter des exposés informels.

Une courte pause pour prendre des rafraîchissements était prévue vers le milieu de la séance. Il s'agissait également d'une occasion pour les membres de l'Assemblée et le personnel de discuter du déroulement de la séance et de réévaluer et rajuster l'ordre du jour, au besoin.

Après les exposés, le facilitateur ou la facilitatrice animait une discussion générale entre les participants.

Le facilitateur ou la facilitatrice demandait aux participants de remplir leur sondage d'évaluation et les renvoyait au site Web pour obtenir plus d'information sur les systèmes électoraux et le processus de l'Assemblée. Enfin, le membre de l'Assemblée désigné comme hôte ou hôtesse remerciait toutes les personnes dans l'assistance de leur présence et mettait fin à la séance.

Récapitulation des séances et des exposés notables

Les membres de l'Assemblée se sont rencontrés brièvement à la fin de chaque séance afin de discuter de son déroulement et des améliorations possibles pour les prochaines séances. Ils ont également indiqué quels exposés ils avaient considérés comme particulièrement remarquables afin qu'ils soient inclus dans un DVD destiné à toute l'Assemblée, en se fondant sur un ensemble de questions :

- quand ils entendaient l'exposé, ils se disaient « si seulement les autres membres de l'Assemblée étaient ici pour entendre ça! »;
- l'exposé était clair, bref, facile à suivre et bien organisé;
- l'exposé portait directement sur le mandat de l'Assemblée des citoyens;
- l'exposé offrait une perspective particulière qui n'allait peut-être pas être offerte dans d'autres séances (p. ex. la perspective du Nord, la perspective urbaine et la perspective d'un groupe sous-représenté);
- l'exposé expliquait clairement les principes liés aux systèmes électoraux qui étaient les plus importants pour le présentateur et pourquoi;
- l'exposé décrivait clairement un système électoral particulier : son fonctionnement, ses avantages, ses résultats, etc.;
- le présentateur semblait en savoir beaucoup et avait une expérience considérable des systèmes électoraux.

Tableau 11 | Présentateurs aux séances de consultation publique

Inscrits au préalable	252
Inscrits sur place	43
Nombre total de présentateurs inscrits	**295**
Nombre total de présentateurs informels	**206**
Total	**501**

Tableau 12 | Présentateurs inscrits, par sexe

	Inscrits au préalable	Inscrits sur place	Total
Femmes	61	4	65
Hommes	191	39	230
Total	252	43	295

Comptes rendus des séances

L'expert du sujet a pris des notes sur chaque exposé et la discussion générale. Des résumés des thèmes abordés aux séances ont été affichés dans le site Web aussitôt que possible après chaque séance, généralement dans un délai d'une semaine.

De nombreux exposés ont été filmés sur vidéo par des étudiants de collèges communautaires. Cette façon de procéder avait l'avantage de faire participer des jeunes aux travaux de l'Assemblée, mais signifiait également que dans certains cas, il a été difficile d'obtenir un film de bonne qualité et d'installer l'équipement. TVOntario a aidé le Secrétariat à établir des liens avec des collèges communautaires de la province. En général, les collèges locaux ont documenté les séances de consultation publique tenues dans leur région.

OBSERVATIONS ÉCRITES

Pour répondre à la demande populaire, la date d'échéance pour la présentation des observations écrites a été prolongée du 31 janvier au 28 février.

Les membres de l'Assemblée ont lu les observations avec grand intérêt et ont souvent recommandé des observations particulières à d'autres membres. Le comité consultatif des membres sur les observations[9] a cerné des observations notables en fonction du même ensemble de questions utilisé pour recenser les exposés notables présentés aux séances de consultation.

Le personnel du Secrétariat a lu et résumé toutes les observations. Les résumés et le texte intégral des observations ont été affichés dans le site Web. Il était possible d'effectuer une recherche dans le texte intégral des résumés et dans les renseignements sur les présentateurs (nom, emplacement, numéro d'observation) par mot-clé, par catégorie (« changer le système », « pas de changement », « processus de l'Assemblée des citoyens » et « les élections/le gouvernement ») ou par principe de l'Assemblée.

« Je salue le travail de l'Assemblée et j'espère en apprendre davantage sur ses délibérations et ses recommandations. »

– Marianne Brender à Brandis, observation écrite 1250

En tout, l'Assemblée a reçu 1 036 observations écrites, représentant au total plus de 3 500 pages. Des observations ont été reçues de 99 des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario, en plus de certaines observations reçues d'autres provinces et pays. Soixante-deux observations ont été déposées au nom d'organismes, mais la grande majorité des observations provenaient de particuliers ontariens.[10]

[9] Les membres de l'Assemblée Carl Berger, Tara Currie, Mayte Darraidou, Marie McLaren, Patricia Miller, Elaine Pommer, Marcia Soeda, Leana Swanson et Laura Wells.

[10] Voir l'annexe E-3, Auteurs des observations écrites reçues.

Figure 4 | Observations reçues

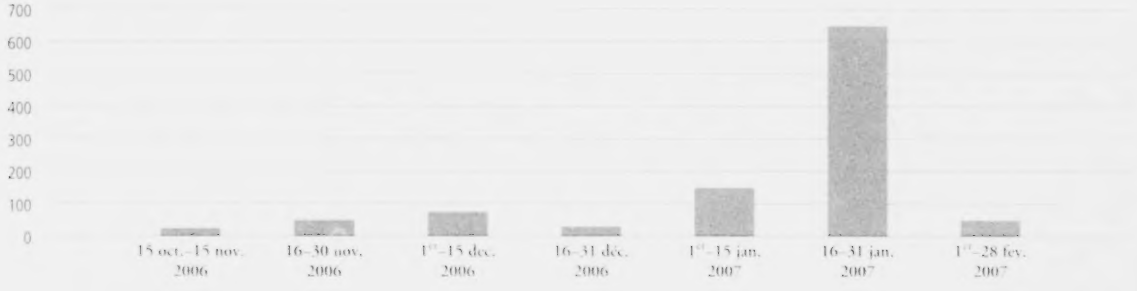

SÉANCES DE SENSIBILISATION SPÉCIALES

En plus des 41 séances publiques, quatre séances de sensibilisation spéciales ont été organisées avec l'aide du Social Planning Network of Ontario (SPNO) à Peel, à Sudbury, à Ottawa et à St. Catharines.[1] Ces séances visaient à sensibiliser des personnes qui pourraient normalement croire qu'elles n'ont pas les capacités et les ressources nécessaires pour participer à des consultations publiques, comme les personnes sans abri ou à faible revenu et les personnes ayant un faible niveau d'alphabétisme ou de compétence en anglais. Ces séances ont été tenues durant la journée au lieu de la soirée. Dans chaque collectivité où un groupe de discussion était prévu, l'organisme hôte a communiqué avec les principaux dirigeants d'organismes communautaires et de services sociaux afin de leur demander de distribuer le dépliant et d'inviter les membres de leur collectivité.

« Dans une véritable démocratie, les voix de tous peuvent être entendues. »

– Participant à une séance de sensibilisation spéciale

Même si les membres de l'Assemblée n'avaient pas de rôle officiel à ces séances, certains membres y ont assisté à titre d'observateurs et pouvaient répondre aux questions au sujet de l'Assemblée et des différents systèmes électoraux. Les séances ont été menées selon le modèle des groupes de discussion. Le personnel du SPNO a projeté la même vidéo d'introduction que celle présentée aux séances publiques, ainsi que la vidéo *Benoît Bulletin*, et a présenté un exposé sur les systèmes électoraux, qui avait été préparé spécialement pour ces rencontres. Le facilitateur du personnel a animé une discussion générale et une séance de questions et réponses, et un autre membre du personnel a pris des notes. L'organisme a préparé un rapport final sur les séances de sensibilisation spéciales, qui a été distribué aux membres de l'Assemblée et affiché dans le site Web.

À titre d'effort supplémentaire de sensibilisation, la Maytree Foundation a aidé le Secrétariat à organiser un groupe de discussion afin d'obtenir les points de vue de la collectivité des immigrants. Le président, en compagnie des membres de l'Assemblée Nathan Duru-Obisi et Bryan Byong-Kuon Kim et de la directrice générale, a donné une brève introduction au personnel de la Maytree Foundation et à 14 participants, et a ensuite invité les participants à partager leurs perspectives.

[1] Voir l'annexe E-2, Calendrier des séances de sensibilisation spéciales.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EFFECTUÉES PAR LES MEMBRES

La plupart des membres de l'Assemblée ont effectué des activités de sensibilisation. Ils ont communiqué avec leurs députés provinciaux et des organismes de services, des organismes de bénévoles et des groupes d'églises dans leurs collectivités. Certains d'entre eux ont été invités à des réunions des sections locales de l'organisme Représentation équitable pour parler du travail de l'Assemblée. Dans certains cas, des membres ont été invités à assister à des rencontres communautaires, et des membres ont organisé des rencontres eux-mêmes.

Les membres ont également communiqué avec des journaux locaux, et une membre, Arita Droog, a également rédigé une chronique régulière dans un journal de sa région. D'autres membres ont aussi fait appel aux médias multiculturels. Par exemple, Thomas Ricci et Monica Wappel ont fait des apparitions à une émission de nouvelles télévisée en italien.

RENCONTRES AVEC LES INTERVENANTS

Au début du processus, le Secrétariat a invité des intervenants clés et des organismes particulièrement touchés par le processus de l'Assemblée des citoyens à exprimer leur intérêt envers le travail de l'Assemblée. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, l'Association des municipalités de l'Ontario, À Voix égales, le Mouvement pour une représentation équitable au Canada, Représentation équitable Ontario, la Chambre de commerce de l'Ontario, la Ontario Federation of Indian Friendship Centres et la Fédération du travail de l'Ontario ont tous participé aux discussions initiales et aux activités de sensibilisation du public au sujet de l'initiative.

PRÉSENTATIONS SPÉCIALES

Le Secrétariat a également communiqué avec des organismes qui avaient exprimé un intérêt envers le processus de l'Assemblée des citoyens, la réforme électorale ou les deux. Ces organismes ont participé à des rencontres et à des présentations spéciales.[21]

RAPPORTS DE CONSULTATION

Le Secrétariat a produit deux rapports sur la phase de consultation. Le document ***Ce que nous avons entendu*** était un résumé des thèmes abordés aux 41 séances de consultation publique. Le document ***Ce que nous avons lu*** résumait les thèmes abordés dans les observations écrites. Peter Clutterbuck du Social Planning Network of Ontario a contribué un troisième rapport résumant les procédures des quatre séances de sensibilisation spéciales.

[21] Association des municipalités de l'Ontario, Borden Ladner Gervais LLP, Canada 25, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile, Cercle canadien, Société canadienne de l'ouïe, Institut C.D. Howe, Commonwealth Association for Public Administration and Management, Conference Board of Canada, Conference on Civic and Political Participation, Association de circonscription de Don Valley-Ouest, Federal Government Procedural Clerks, Federation of Urban Neighbourhoods, Law Union of Ontario, Maytree Foundation, Collège Massey de l'Université de Toronto, Unité de l'intégration au marché du travail du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, Munk Centre de l'Université de Toronto, National People's Congress of China Research Office, Ontario Institute for Studies in Education de l'Université de Toronto, Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, Exécutif du SEFPO, sections d'Orangeville et de Dundas de ProBus, Association des affaires publiques du Canada, Banque royale du Canada, Université Ryerson, Social Planning Network of Ontario, Toronto Housing Company et Toronto Neighbourhood Centres.

Le comité consultatif des membres sur les observations de consultation a reçu une ébauche préliminaire de *Ce que nous avons lu* afin qu'il puisse l'examiner et le commenter. Au début de la phase de délibération, les membres de l'Assemblée ont reçu l'ébauche de ces trois rapports. Un DVD des exposés que les membres de l'Assemblée avaient jugés notables a également été produit et distribué à tous les membres.

Le Secrétariat a également produit une compilation des trois rapports de consultation et l'a distribuée aux membres de l'Assemblée, aux intervenants et à tous les députés provinciaux. Les rapports démontraient que les membres du public qui avaient participé avaient été entendus. Ils préparaient la voie pour les délibérations de l'Assemblée et la recommandation finale, et en plus du rapport final de l'Assemblée, des résultats des évaluations et du présent rapport contextuel, ils font partie du dossier permanent sur le processus.

10. LA PHASE DE DÉLIBÉRATION

[Comment l'Assemblée a traité les enjeux et en est arrivée à une décision.]

PRÉPARATION DES DÉLIBÉRATIONS

Le Secrétariat a obtenu des conseils d'experts sur le dialogue délibératif au début de la planification de la phase de délibération. Cependant, il était important que les membres déterminent eux-mêmes le caractère de leurs délibérations. Le plan de délibération a donc été formulé en obtenant d'importants commentaires des membres du Comité consultatif de planification des délibérations.[47] Le plan comprenait les 11 principales décisions que l'Assemblée prendrait au cours de la phase de délibération. Le président a examiné le plan avec l'Assemblée durant la première rencontre de fin de semaine de la phase de délibération, et il a été approuvé par tous les membres de l'Assemblée. Par la suite, avant chaque rencontre, le comité a examiné le programme particulier de la fin de semaine de delibération au cours d'une téléconférence avec le président, et le programme était ensuite modifié en conséquence.

Avant chaque fin de semaine de la phase de délibération, les membres ont reçu à l'avance une trousse de documents liés aux tâches qu'ils devaient réaliser. Ces trousses devaient être préparées entre les rencontres, étant donné qu'elles étaient axées sur les progrès faits par l'Assemblée au cours de la fin de semaine précédente. Ainsi, les membres avaient les renseignements contextuels nécessaires pour prendre des décisions éclairées à chaque étape du processus. Chaque trousse comprenait une lettre du président qui résumait les progrès réalisés par l'Assemblée à ce jour ainsi que les objectifs[48] et les tâches à accomplir au cours de la prochaine fin de semaine.

SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE

FIN DE SEMAINE 1 (17 ET 18 FÉVRIER 2007)

Objectifs :

- Approuver le plan de délibération
- S'informer sur les tendances démographiques et socioéconomiques en Ontario
- Discuter de ce qu'on nous a dit lors de la consultation publique et entendre l'exposé de l'Assemblée des étudiants
- Déterminer les objectifs prioritaires pour la conception d'un système
- Sélectionner un système de rechange à concevoir pendant la 2e fin de semaine

[47] Les membres de l'Assemblée Matthew Certosimo, Andreo Cornacchia, Arita Droog, Thomas Ricci, Bruno Steinke, Thomas Taylor et Jeff Witt.

[48] Voir l'annexe F-1, Objectifs de la phase de délibération.

Le vendredi soir, dans le salon de discussion, les membres de l'Assemblée ont partagé leurs expériences au cours de la phase de consultation. Tout au long de la phase de délibération, une autre activité optionnelle était offerte pour ceux qui voulaient visionner des vidéos de politiciens parlant des systèmes électoraux dans d'autres pays.

Première journée

Déjeuner des partenaires

Les membres de l'Assemblée ont eu une rencontre informelle avec les membres de l'équipe du Secrétariat avec qui ils étaient jumelés.

Séance plénière : Tribune libre

Le président a de nouveau souhaité la bienvenue aux membres, qui n'avaient pas assisté à une séance plénière de fin de semaine de l'Assemblée depuis quelques semaines. Il a noté que les membres avaient tissé des liens solides et presque familiaux entre eux depuis le début du processus et, comme pour toute grande famille, certains membres avaient vécu des changements positifs dans leurs vies, tandis que d'autres avaient vécu des événements tristes. Malgré tous ces changements, l'Assemblée comptait toujours les mêmes 104 membres.

Il a exprimé sa reconnaissance aux experts du dialogue délibératif qui avaient contribué à l'ébauche du plan de délibération.[43] Le président a commenté l'impulsion qui avait été générée au cours de la phase de consultation, avec le grand nombre d'observations déposées et l'attention accrue des médias. Il a félicité les membres du rôle qu'ils ont joué tout au long de la phase de consultation et de l'innovation et de la créativité dont ils ont fait preuve afin d'obtenir un soutien pour la discussion en cours.

Il a décrit le défi que les membres devaient alors relever. Ils ne connaissaient pas leur destination (ce qu'ils allaient décider), mais ils savaient qu'ils devaient y arriver d'ici le 15 mai 2007. La façon dont les membres parviendraient à leur décision serait tout aussi importante que la décision en soi. Tout au long du processus, les membres seraient en mesure de prendre une décision éclairée. Il espérait qu'en raison des progrès réalisés, leur décision finale serait acceptable pour tous les membres, qu'ils soient d'accord avec celle-ci ou non.

« Nous connaissons la date d'arrivée, mais nous ne connaissons pas encore la destination. »

– George Thomson, président

[43] Beth Allan de Beth Allan & Associates, Simone Chambers de l'Université de Toronto, Michael Fogel du Justice Institute of BC, et Mary Pat MacKinnon des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.

10. LA PHASE DE DÉLIBÉRATION

Afin de préparer les membres pour la transition entre l'apprentissage et la délibération, le président a parlé de quatre éléments nécessaires pour une bonne délibération :

1. Déterminer les buts communs et les intérêts partagés :

- Notre but commun consiste à déterminer le meilleur système électoral possible pour l'Ontario.
- Les intérêts partagés produisent des résultats qui sont gagnants pour tous.

2. Éviter de prendre une position ferme, malgré ses opinions antérieures :

- Toutes les personnes ont leurs points de vue et préférences, mais celles qui prennent une position ferme auront de la difficulté à délibérer.
- Le temps restreint et d'autres facteurs peuvent inciter des personnes à prendre des positions bien campées.

3. Reconnaître le risque de conflit :

- Les conflits sont inévitables; il faut apprendre à les gérer.
- Tous les comportements peuvent se justifier (surtout le nôtre!).
- Les conflits surviennent quand des personnes ont des opinions fermes et tentent d'influencer les autres.
- Nos réactions normales au conflit (se battre ou fuir) nuisent à notre capacité de réfléchir et de résoudre les problèmes.
- Quand un problème n'est pas résolu, c'est souvent parce qu'un conflit empêche sa résolution et non parce qu'il n'y a pas de solution.

4. Commencer par une conversation et non un débat :

- Tous les points de vue ont leur place dans la discussion.
- Évitez d'amplifier une réaction et d'en faire une lutte personnelle.
- Au lieu de défendre une position, essayez de comprendre.
- Pour délibérer, il faut communiquer et non simplement parler.

Tout au long de la phase de délibération, l'Assemblée serait guidée par son mandat, ainsi que par les règles de procédure et les valeurs partagées de collaboration élaborées par les membres. L'Assemblée chercherait à atteindre un consensus, et le président a rappelé aux membres qu'aucune décision ne serait finale jusqu'à ce que tous les membres soient d'accord pour dire qu'il était temps de la rendre finale.

Le président a signalé que la délibération est un processus qui consiste à examiner différents points de vue pour parvenir à des décisions raisonnables et éclairées. Les membres, qui avaient différents antécédents, intérêts et valeurs, participeraient à la résolution collective de problèmes, en tenant compte de toutes leurs perspectives. Au lieu de prôner des positions fermes, les membres devaient être disposés à revoir leurs préférences à la lumière des nouveaux renseignements, des idées différentes et des opinions des autres membres. Chaque membre aurait le droit de dire ce qu'il ou elle croyait être la meilleure solution pour l'Ontario.

En raison du temps restreint dont disposait l'Assemblée, il serait difficile pour les membres qui étaient prêts à défendre un point de vue d'éviter de prendre une position trop rapidement. Cependant, le fait de procéder de la sorte consisterait à centrer la discussion sur un compromis entre des positions opposées, ce que le président a décrit comme un résultat perdant pour tous. Cela créerait des conflits et nuirait à la résolution des problèmes, en bout de ligne. Pour éviter ceci, les membres ne devaient pas chercher un compromis ou se contenter d'un niveau minimal d'accord. Ils devaient plutôt réfléchir à leur intérêt partagé dans le but de proposer le meilleur résultat pour la province au bout d'une certaine période, en se concentrant sur leurs buts et intérêts communs, afin d'obtenir un résultat qui serait gagnant pour tous.

Le président a reconnu que des conflits surviendraient probablement au cours des délibérations. L'Assemblée aurait à gérer ces conflits afin qu'ils n'empêchent pas la résolution des problèmes. Il a présenté aux membres les éléments du cycle des conflits et a parlé des techniques pouvant être appliquées pour s'assurer que les délibérations permettent de réellement communiquer au lieu de simplement parler. Des opinions fermes et le désir d'influencer les autres pourraient nuire à la discussion et à la résolution des problèmes, et il a encouragé les membres ayant de telles opinions à ne pas défendre leurs positions, mais plutôt à chercher à comprendre. Ceux qui avaient décidé qu'ils préféraient notre système actuel devaient malgré tout participer à la conception de systèmes de rechange afin de partager leurs perspectives durant cet exercice.

Le président a ensuite examiné les techniques permettant de bonnes délibérations :

écouter

poser des questions et reformuler dans ses propres mots

partager de l'information

prendre du recul au besoin

ne pas se soucier des petits détails

s'écouter parler et être conscient de ses paroles

participer

Le président a encouragé les membres à poser des questions de façon ouverte et sans porter de jugement afin de mieux comprendre les idées des autres et de remettre en question ses propres hypothèses. Pour s'assurer de bien comprendre le point de vue des autres membres, le président a suggéré de reformuler les réponses dans ses propres mots. On pourrait ainsi régler tout malentendu. Si les membres semblaient arriver à une impasse, ils devaient être disposés à prendre du recul pour réévaluer la situation. Il suffirait souvent de reconnaître qu'il existe un différend d'opinion et de s'entendre pour revenir sur la question plus tard. De cette façon, les membres ne s'attarderaient pas trop à une seule phrase ou à un élément particulier d'un système électoral. Il a offert une série de questions que les membres pouvaient se poser :

Est-ce que j'écoute suffisamment?

Est-ce mon tour de parler? Est-ce que tout le monde participe?

Suis-je en train de réagir au point soulevé ou à la personne?

Ai-je bien compris la personne et comment puis-je m'en assurer?

Tentons-nous de résoudre les problèmes ou de prendre position?

Suis-je ouvert(e) aux points de vue des autres?

Suis-je disposé(e) à laisser le point de vue des autres influer sur le mien?

Est-ce que j'essaie d'expliquer mes idées à ceux qui sont en désaccord?

« Il faut du courage pour se lever et prendre la parole; il en faut aussi pour rester assis et écouter. »

– Winston Churchill (1874–1965)

Enfin, le président a demandé à tous les membres de participer pleinement, parce que l'Assemblée aurait besoin de leur sagesse commune. Pour sa part, il espérait qu'à la fin de la phase de délibération, chaque membre serait en mesure de dire « les délibérations ont été justes parce que j'ai pu participer; je me suis fait entendre et j'ai obtenu tout le soutien nécessaire pour prendre des décisions éclairées ». Si chaque membre pouvait faire cette affirmation, cela serait un héritage important.

Le président a ensuite parlé du soutien offert aux membres au cours de la phase de délibération. Le directeur des programmes de formation présenterait aux membres des exercices visant à déterminer les objectifs prioritaires et à s'entendre sur un ou plusieurs systèmes électoraux de rechange à concevoir. Il aiderait ensuite les membres à organiser leur travail de conception et le processus de comparaison de notre système actuel aux meilleures solutions de rechange. Il soutiendrait leur travail, mais il n'y participerait pas.

Le Secrétariat et l'équipe de formation continueraient d'appuyer les membres, et le président a encouragé ceux-ci à parler au membre du personnel avec qui ils étaient jumelés s'ils avaient besoin d'un meilleur soutien. L'équipe de formation leur fournirait tous les documents dont ils auraient besoin. Le président serait toujours à la disposition des membres, et il les a encouragés à communiquer avec lui s'ils avaient des préoccupations sur le processus de délibération ou s'ils avaient des difficultés à accepter les décisions prises par l'Assemblée.

Les membres continueraient également de se soutenir les uns et les autres dans le Forum des membres en ligne, le salon de discussion de l'hôtel et les groupes informels de discussion, durant les rencontres de fin de semaine ou entre les rencontres.

Le Groupe de référence universitaire continuerait d'être à la disposition des membres si ces derniers considéraient que l'opinion d'un expert externe serait utile ou s'ils souhaitaient obtenir la rétroaction d'autres personnes sur leurs décisions. Enfin, avec le soutien du comité consultatif sur la surveillance et l'évaluation des membres, l'évaluateur allait se concentrer, dorénavant, sur le déroulement du processus de délibération.

Les membres de l'Assemblée Jordan Elliott, Al Joseph, Wendy Lawrence et Peter Soroka.

Avant la rencontre, les membres avaient reçu le plan et le calendrier de délibération, après que ceux-ci ont été examinés et modifiés par leur comité consultatif de planification des délibérations. Le plan énonçait les 11 décisions officielles que l'Assemblée devait prendre au cours de la phase de délibération :

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Les échéances de ces décisions étaient rapprochées et l'Assemblée n'aurait pas le temps de reculer afin de recommencer. Néanmoins, les membres pourraient réévaluer leurs décisions à n'importe quel moment tant qu'elles n'étaient pas finales. Le calendrier serait modifié en conséquence.

Le plan décrivait également le processus utilisé pour concevoir des systèmes électoraux de rechange et expliquait la démarche appliquée pour réaliser ce travail. À l'aide d'un processus structuré et bien soutenu, les membres prendraient une série de décisions, mais auraient l'occasion de revoir le modèle global à des moments précis.

Durant la phase de délibération, les membres devaient se distancer un peu plus du public. Malgré tout, l'un des groupes de discussion continuerait d'être accessible aux observateurs du public. La participation des membres au groupe « public » serait volontaire. Pour permettre aux membres du groupe public de se concentrer sur leurs délibérations, les membres du public observeraient ce groupe au moyen d'une alimentation vidéo en direct dans une salle plénière, au lieu d'être présents dans la salle de discussion.

Tous les principes cernés durant la phase d'apprentissage continueraient de guider le travail des membres. En se fondant sur ces principes, l'Assemblée déterminerait des objectifs prioritaires. Trois des principes étaient considérés comme plus importants dans le cadre du processus :

Légitimité : Toute recommandation serait une proposition faite à la population ontarienne et devait donc être jugée légitime par elle. Les membres devaient déterminer ce qui serait acceptable pour leurs concitoyens en ce qui a trait à l'ampleur et au rythme du changement et à la taille de l'Assemblée législative.

Simplicité et aspect pratique : Les membres ont ajouté cet élément à la liste des principes. Toute recommandation qu'ils formuleraient devait être claire et facile à comprendre, et la province devrait être en mesure de la mettre en œuvre.

Représentation selon la population : Dans une certaine mesure, la représentation selon la population est une prescription juridique en Ontario. En tenant compte de cette restriction, les membres devaient équilibrer ce principe juridique avec des considérations pratiques d'ordre géographique.

Le président a ensuite discuté du rapport final de l'Assemblée. Le rapport devait être publié d'ici le 15 mai et devait d'abord être traduit, mis en page et imprimé. Le comité consultatif du rapport final[11] des membres offrirait des conseils sur la structure, le contenu et la mise en page du rapport de l'Assemblée et formulerait également des commentaires sur le rapport contextuel qui devait être préparé par le Secrétariat (le présent rapport). Tous les membres auraient l'occasion d'examiner et de commenter le rapport final de l'Assemblée et de l'approuver. Les membres pouvaient également demander des copies de l'ébauche du rapport contextuel afin de l'examiner et de formuler des commentaires.

En conclusion, le président a dit être convaincu que l'Assemblée prendrait la meilleure décision possible avec les renseignements à sa disposition. Il a dit aux membres qu'eux aussi devaient être convaincus de leur capacité de prendre une décision.

Séance plénière : La face changeante de l'Ontario

Ivan Fellegi, statisticien en chef du Canada, a donné une présentation sur l'évolution du profil démographique de l'Ontario, en soulignant les tendances socioéconomiques et les tendances en matière de population qui façonneront l'avenir de la province. Il a discuté des tendances en matière de croissance de la population et d'immigration, des niveaux d'éducation, du vieillissement de la population, de la prospérité relative au fil du temps, et des enquêtes et statistiques liées à la participation des électeurs. Après sa présentation, il a répondu aux questions des membres.

Séance plénière : Examen de la phase de consultation

« Qui a dit que nous ne pouvions pas consulter plus de 12,5 millions de personnes de la province, en six semaines, pendant l'hiver? »

– Susan Pigott, directrice de la participation des citoyens

Quand la directrice de la participation des citoyens, Susan Pigott, a commencé sa présentation par cette déclaration, les membres l'ont applaudie avec enthousiasme. Elle a présenté les statistiques sur les séances publiques, les consultations spéciales, les observations écrites et les activités de sensibilisation spéciales.

Du 20 novembre 2006 (la première séance de consultation publique) au 31 janvier 2007 (la date d'échéance pour le dépôt d'observations écrites), l'Assemblée a tenu 41 séances publiques dans 32 villes ontariennes, dont huit étaient en format bilingue et une conçue pour les personnes handicapées. Il y a également eu quatre groupes de discussion pour des personnes

[11] Les membres de l'Assemblée Elsayed Abdelaal, Carolyn Agasild, Margo Bath, Matthew Certosimo, Nancy Collins, Tom Engelhart, Thomas Ricci et Bill Ritz.

qui, pour toutes sortes de raisons, comme la pauvreté et un faible niveau d'alphabétisme, n'auraient pas participé aux autres séances de consultation. De nombreux membres avaient également entrepris d'autres activités créatives de sensibilisation.

Le processus de consultation a généré de nombreuses idées au sujet des principes qui sont importants pour les Ontariens et du système électoral qu'ils croient être le meilleur. Certaines personnes qui sont venues aux séances apprenaient des choses sur les systèmes électoraux pour la première fois. De nombreux membres du public ont remercié l'Assemblée pour le travail qu'elle accomplissait au nom des Ontariens.

Les membres avaient reçu trois rapports : *Ce que nous avons entendu*, un résumé des thèmes abordés aux séances publiques, *Ce que nous avons lu*, un résumé des thèmes ressortis des observations écrites, et le *Rapport sur les séances de sensibilisation spéciales*. De plus, l'équipe de formation avait préparé un sommaire de plusieurs systèmes électoraux uniques qui avaient été proposés ou avaient fait l'objet de discussions au cours du processus de consultation, mais qui ne sont pas actuellement utilisés dans un pays et qui n'ont donc pas été inclus dans le programme de la phase d'apprentissage.

Les membres de l'Assemblée Mayte Darraidou, David Viitala, Patricia Miller et Marie McLaren ont parlé à l'Assemblée de leurs perspectives sur les séances publiques, les séances de sensibilisation spéciales et les observations écrites.

Mayte Darraidou a partagé ses observations sur les principaux thèmes abordés aux séances de consultation. Elle avait assisté à trois séances, auxquelles ont assisté environ 400 participants au total. Les discussions ouvertes après les exposés prévus au programme ont permis aux membres d'obtenir plusieurs perspectives en peu de temps. À la plupart des séances, certaines personnes appuyaient notre système électoral actuel. La plupart des présentateurs prônaient un changement, mais elle a fait remarquer que les gens qui voulaient un changement étaient plus susceptibles de participer à une séance. De nombreux présentateurs avaient mis l'accent sur la valeur de simplicité dans un système électoral. La plupart des présentateurs se sont concentrés sur une représentation plus équitable et plus proportionnelle, et le système de représentation proportionnelle mixte (RPM) était le système le plus recommandé. Toutefois, l'Assemblée avait pour mandat de choisir le système qui répondait le mieux aux besoins de l'Ontario et non de choisir le système le plus populaire.

David Viitala a parlé des séances de sensibilisation spéciales organisées avec l'aide du Social Planning Network of Ontario. Les groupes de discussion à ces séances avaient discuté des principes et semblaient accorder une grande importance à la représentation démographique. De nombreux participants ont exprimé leur frustration au sujet du peu d'attention accordé aux enjeux qui les concernent et ils ne semblaient pas croire qu'un nouveau système électoral permettrait de régler ces problèmes. La vidéo *Benoît Bulletin* a été bien reçue et a favorisé la discussion. Une séance de consultation publique à la Société canadienne de l'ouïe, qui disposait de mesures d'accessibilité à la fine pointe pour les personnes ayant un handicap, a attiré une quinzaine de participants. Le thème dominant à la séance était l'accessibilité du processus démocratique. Des personnes handicapées ont également assisté à d'autres séances publiques.

Patricia Miller et Marie McLaren ont parlé au nom du comité consultatif des membres sur les observations reçues dans le cadre de la consultation.[17] Ce comité avait lu les observations et recommandé certaines observations notables à l'Assemblée. Le grand nombre d'observations reçues vers la fin du processus a représenté un défi, et les membres étaient reconnaissants pour les résumés préparés par le Secrétariat. Ils ont également exprimé leur gratitude envers tous les membres du public qui avaient pris le temps de préparer des observations pour l'Assemblée.

[17] Les membres de l'Assemblée Carl Berger, Tara Currie, Mayte Darraidou, Marie McLaren, Patricia Miller, Elaine Pommer, Marcia Soeda, Leana Swanson et Laura Wells.

Michael MacKenzie, analyste en politique et chercheur, a présenté les statistiques recueillies sur les observations écrites. L'Assemblée avait reçu 986 observations à la date d'échéance du 31 janvier, représentant plus de 3 500 pages au total. (L'échéance a été reportée jusqu'au 28 février par la suite, et l'Assemblée a reçu plus de 1 000 observations en tout.) Toutes les observations reçues avant l'échéance du 31 janvier avaient été imprimées et cataloguées pour les membres, afin qu'ils puissent les parcourir durant la fin de semaine. La longueur des observations variait entre cinq mots et 142 pages. Quelques observations ont été déposées en octobre et novembre, tandis qu'au cours des deux semaines précédant l'échéance du 31 janvier, l'Assemblée en a reçu plus de 600.

La plupart des présentateurs étaient des particuliers, mais l'Assemblée a également reçu des observations d'organismes différents. L'Assemblée a reçu des observations de 99 des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario. Une grande majorité des observations (79 %) ont été déposées par des hommes. Le système de RPM était le système le plus recommandé, suivi d'autres systèmes proportionnels.

Le président a encouragé les membres à continuer de se signaler des observations notables les uns aux autres, comme ils l'avaient fait dans le Forum des membres en ligne. Il a toutefois indiqué que les observations et exposés du public n'étaient qu'un élément du processus, et non le facteur déterminant de la décision. Il s'agissait de points de vue à considérer, mais en bout de ligne, l'Assemblée devait prendre sa propre décision.

Le directeur des communications, Barry Koen-Butt, a donné aux membres un aperçu de la couverture médiatique au cours de la phase de consultation. L'Assemblée avait fait l'objet de reportages dans le cadre d'une émission de télévision nationale et de trois émissions provinciales d'affaires publiques, diffusés sur dix stations ou réseaux de télévision. Au moins 20 différentes émissions de radio avaient parlé de l'Assemblée. De plus, au moins 50 journaux différents avaient publié des articles. Plus de 225 articles au sujet de l'Assemblée ont été publiés durant la phase de consultation, ce qui représentait la moitié de la couverture médiatique (plus de 450 articles) depuis le début du processus. Ce chiffre est passé de 6 à 12 articles par jour. Le site Web de l'Assemblée avait déjà attiré plus de 45 000 visiteurs uniques.

Le Secrétariat avait fait publier 122 annonces au sujet des séances de consultation publique dans les médias imprimés. Près de la moitié des participants qui avaient rempli le sondage ont affirmé qu'ils avaient entendu parler de la séance dans ces annonces.

Dorénavant, on allait demander à de plus en plus de membres de faire des entrevues. Le directeur des communications a souligné que même si tous les membres étaient maintenant bien renseignés et connaissaient bien le contenu, ce n'étaient pas tous les membres qui seraient à l'aise de parler dans un microphone. Il a demandé à des membres de se porter volontaires pour former un groupe de porte-parole à qui le Secrétariat pourrait transférer les appels des médias.

Séance plénière : Assemblée des étudiants sur la réforme électorale

Cinq élèves représentant l'Assemblée des étudiants sur la réforme électorale ont présenté leurs conclusions et recommandations et répondu aux questions des membres sur leur expérience. Ils ont distribué à l'Assemblée des citoyens des copies d'une observation écrite rédigée par le groupe de 103 élèves (un pour chaque circonscription de l'Ontario) et portant sur les assemblées en salle de classe tenues dans les écoles secondaires partout en Ontario. Par la suite, les présentateurs et d'autres membres de l'Assemblée des étudiants se sont joints aux membres de l'Assemblée des citoyens pour un dîner afin de continuer la discussion.

Séance plénière : Approbation du plan de délibération

Le président a donné la parole aux membres pour qu'ils discutent du plan de délibération, du calendrier et du processus. À la suggestion d'un membre, l'Assemblée a convenu que les membres pouvaient faire des présentations individuelles formelles pour les autres membres de l'Assemblée, s'ils le désiraient.

Sous réserve de tout autre rajustement nécessaire, l'Assemblée a approuvé le plan de délibération, soit la première des 11 décisions importantes qu'elle devait prendre au cours de la phase de délibération.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Séance plénière : Se préparer pour la tâche suivante – Déterminer les objectifs

Le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a expliqué que la tâche de l'Assemblée pour le reste de l'après-midi consisterait à commencer à discuter de la façon dont les objectifs conceptuels étaient liés aux systèmes électoraux.

Le fait d'examiner les décisions conceptuelles en fonction d'objectifs était une extension naturelle des discussions que les membres avaient eues au sujet des principes durant la phase d'apprentissage. Maintenant, les membres devaient déterminer des objectifs précis à partir des idées générales qui sous-tendent les principes. En d'autres mots, l'Assemblée continuerait d'appliquer sa démarche axée sur les principes, mais se concentrerait maintenant sur la mise en œuvre de ces principes. Les principes que les membres valorisaient le plus seraient reflétés dans les objectifs qu'ils choisiraient. Comme le président l'avait mentionné plus tôt, trois des principes seraient à la base de toutes les décisions conceptuelles : la légitimité, la simplicité et l'aspect pratique, et la représentation selon la population.

En utilisant leurs connaissances sur les systèmes électoraux, les membres examineraient les objectifs conceptuels selon deux perspectives globales : la représentation et les électeurs, et le gouvernement et l'Assemblée législative.

Le volet de la représentation et des électeurs comprendrait la diversité des députés à l'Assemblée législative sur le plan de la représentation démographique et idéologique, la question de savoir si les candidats devraient obtenir une majorité des votes pour gagner un siège et si chaque député à l'Assemblée législative devrait représenter une région géographique, la mesure

dans laquelle la part des votes devrait correspondre à la part des sièges, les choix offerts aux électeurs (possibilité de voter pour des candidats et des partis ou pour des candidats seulement) et la façon dont les électeurs rempliraient le bulletin de vote.

Par exemple, si les membres décidaient qu'un objectif important consistait à avoir plus de femmes et de membres de groupes sous-représentés à l'Assemblée législative, ils pouvaient choisir de concevoir un système électoral plus susceptible de mener à ce résultat, comme l'un des systèmes proportionnels ou mixtes. Si les membres décidaient que chaque député provincial devrait être élu avec une majorité des votes, un système de vote préférentiel ou de scrutin à deux tours permettrait d'atteindre cet objectif. Si l'objectif consistait à s'assurer que le nombre de sièges obtenus par un parti reflète sa part des votes, la représentation proportionnelle à scrutin de liste, les systèmes mixtes et le vote unique transférable atteindraient tous cet objectif. Si les membres voulaient s'assurer que les électeurs seraient en mesure d'indiquer les partis et les candidats qu'ils préfèrent, ou encore pourraient classer les candidats par ordre de préférence, ils pourraient choisir un système qui utilise un bulletin de vote ordinal ou à deux colonnes. Un bulletin de vote typique dans un système de vote préférentiel, de représentation proportionnelle mixte ou de vote unique transférable ou d'un système parallèle permettrait d'inclure l'un de ces éléments ou les deux.

Au cours des discussions sur les objectifs conceptuels en ce qui a trait au gouvernement et à l'Assemblée législative, les membres devaient réfléchir au type de gouvernement qui résulterait des différents systèmes électoraux (gouvernement majoritaire ou minoritaire, unipartite ou de coalition) et s'il devrait y avoir un petit nombre de grands partis ou un plus grand nombre de petits partis. Pour choisir un système, les membres devaient déterminer s'ils croyaient qu'une forme de gouvernement ou d'Assemblée législative est plus efficace qu'une autre, ou si le type de gouvernement résultant d'une élection est plus important que les enjeux liés à la représentation.

Les systèmes de majorité relative et de majorité absolue produiraient probablement des gouvernements majoritaires unipartites, avec un petit nombre de grands partis. Les systèmes de représentation proportionnelle à scrutin de liste, de vote unique transférable et de représentation proportionnelle mixte produisent souvent un gouvernement de coalition et peuvent permettre à un plus grand nombre de partis d'être représentés à l'Assemblée législative. Une grande proportionnalité signifierait un plus grand nombre de partis, et une faible proportionnalité signifierait un moins grand nombre de partis. Pour concevoir un système électoral, les membres pourraient également établir un seuil que les partis auraient à atteindre afin d'être représentés à l'Assemblée législative.

Tout système électoral choisi devait être décrit clairement et en détail, en plus d'être conforme à la Constitution du Canada et aux normes et pratiques parlementaires.

Dans différents systèmes électoraux, les partis politiques collaboreraient de différentes façons. Certains changements entreraient en vigueur dès l'adoption d'un nouveau système électoral, comme la façon dont les votes se traduisent en sièges, mais d'autres changements, comme la nature du système des partis, se produiraient au fil du temps. Il ne serait pas possible de prédire toutes les conséquences d'un nouveau système électoral éventuel.

Le directeur des programmes de formation a rappelé aux membres que le système électoral n'est qu'un élément du système politique, et qu'un différent système électoral ne changerait pas nécessairement la culture politique. De plus, des éléments comme la participation des électeurs ne changeraient probablement pas de façon considérable à la suite d'un changement de système électoral.

La trousse distribuée aux membres avant la rencontre comprenait une liste des objectifs possibles suivants pour amorcer leurs discussions :

1. notre système électoral devrait permettrait d'élire un plus grand nombre de femmes et de membres de groupes sous-représentés à l'Assemblée législative;
2. chaque député provincial devrait être élu par une majorité des électeurs;
3. chaque député provincial devrait représenter une région de la province;
4. le nombre de sièges qu'un parti gagne devrait refléter de près sa part des votes;
5. les électeurs devraient être en mesure d'indiquer leur parti et leur candidat préférés;
6. les électeurs devraient être en mesure de classer les candidats par ordre de préférence;
7. notre système électoral devrait produire des gouvernements majoritaires;
8. notre système électoral devrait produire des gouvernements de coalition;
9. l'Assemblée législative de l'Ontario devrait être composée d'un petit nombre de grands partis;
10. un plus grand nombre de petits partis devraient gagner des sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le directeur des programmes de formation a examiné les types de résultats souhaités qui inciteraient une personne à sélectionner un objectif prioritaire particulier et les types de systèmes électoraux qui pourraient atteindre chaque objectif.

Discussions de groupe : Objectifs liés à la conception de systèmes électoraux

Dans les groupes, chaque membre a indiqué individuellement quels objectifs étaient les plus importants dans un système électoral en apposant des autocollants sur les affiches installées dans la salle. Les groupes ont ensuite discuté des objectifs collectivement, de ceux qui étaient les plus importants et les moins importants et pourquoi, et ont parlé du degré auquel notre système actuel et d'autres systèmes atteignent chaque objectif. Cet exercice a été conçu pour que les membres puissent tous comprendre les objectifs concrets à utiliser au moment de choisir un système électoral à concevoir comme système de rechange pour notre système actuel. Chaque groupe s'est entendu sur les principaux points à signaler aux autres membres de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur les objectifs liés à la conception de systèmes électoraux

Le consensus qui se dégageait dans les cinq groupes favorisait les trois mêmes objectifs conceptuels prioritaires. Au cours de la discussion plénière sur les résultats de chaque groupe, les membres se sont entendus pour réviser la formulation de ces trois objectifs :

Tableau 13 | Objectifs conceptuels

chaque région géographique de la province devrait avoir **au moins un représentant**;

le nombre de sièges qu'un parti gagne devrait refléter de **plus** près sa part des votes;

les électeurs devraient être en mesure d'indiquer **à la fois** leur parti et leur candidat préférés.

Les membres croyaient qu'un certain nombre des autres objectifs proposés seraient atteints avec ces trois objectifs. Avec la formulation révisée, l'Assemblée a approuvé ses objectifs conceptuels prioritaires, ce qui correspondait à sa deuxième décision.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

L'Assemblée utiliserait ces objectifs conceptuels pour sélectionner un ou deux systèmes de rechange, effectuer le travail de conception et comparer les systèmes de rechange l'un à l'autre et avec le système actuel, en reconnaissant que tous les principes pouvaient encore être étudiés.

Soirée

À un souper de groupe et une tribune libre, les membres ont continué de discuter de leurs expériences au cours des consultations et de leurs réflexions au sujet de la phase de délibération. Le Comité de surveillance et d'évaluation a encouragé les membres à communiquer avec lui s'ils avaient des préoccupations et des suggestions.

Après le souper, les membres ont participé à une téléconférence avec quatre membres de la Citizens' Assembly on Electoral Reform de Colombie-Britannique. Des extraits vidéos des séances de consultation étaient disponibles, et une discussion informelle s'est poursuivie dans le salon de discussion.

Deuxième journée

Séance plénière : Sélectionner un système à concevoir

Ayant déterminé leurs objectifs conceptuels prioritaires le jour précédent, les membres de l'Assemblée se sont préparés à choisir le système électoral qu'ils allaient commencer à concevoir durant la fin de semaine 2.

Le directeur des programmes de formation a présenté un exercice dans lequel les membres devaient classer les systèmes électoraux en fonction de ces objectifs. Tout au long du processus de conception, les membres allaient déterminer le degré de conformité du système avec les objectifs prioritaires et les principes de l'Assemblée. Il a rappelé aux membres que la sélection d'un système électoral à concevoir n'était pas la même chose que la sélection d'un système préféré. En fait, la conception d'un

système détaillé permettrait aux membres de comprendre comment les éléments d'un système interagissent afin de le comparer à d'autres systèmes.

Discussions de groupe : Sélectionner un système à concevoir

Les membres ont discuté de la façon dont chaque système électoral pouvait atteindre les objectifs conceptuels de l'Assemblée. Ensuite, chaque membre a individuellement classé les systèmes par ordre de préférence à l'aide d'un bulletin préférentiel. Enfin, chaque groupe s'est entendu sur les points à signaler aux autres membres de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur la sélection d'un système électoral à concevoir

Les cinq groupes sont parvenus à un consensus selon lequel la RPM serait le premier système à concevoir. De plus, les résultats du classement individuel effectué par les membres durant la discussion de groupe ont démontré un fort consensus : 78 % des membres avaient indiqué que la RPM était leur premier choix sur le bulletin de vote préférentiel.

Tableau 14 | Sélection de modèles à concevoir durant la fin de semaine 2

Systèmes majoritaires	Vote préférentiel (VP) Scrutin à deux tours
Systèmes proportionnels	Représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL) Vote unique transférable (VUT)
Systèmes mixtes	Représentation proportionnelle mixte (RPM) Systèmes parallèles

L'Assemblée avait ainsi pris sa troisième décision.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Séance plénière : Préparation pour les décisions à prendre sur la conception d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM)

Afin de commencer à préparer les membres pour le travail de conception qu'ils auraient à effectuer au cours de la fin de semaine 2, le directeur des programmes de formation a passé en revue les principales décisions qu'ils auraient à prendre durant la conception d'un système de RPM. Le président a demandé à des membres de se porter volontaires pour participer à un groupe de travail sur les questions connexes, qui discuterait de points que l'Assemblée devrait songer à inclure dans son rapport final. Les questions connexes seraient des questions liées au travail de l'Assemblée qui ne font pas partie de son mandat principal. Le défi pour les volontaires consisterait à déterminer quelles questions connexes l'Assemblée devrait inclure dans son rapport, le cas échéant. Il a également invité les membres à l'informer s'ils souhaitaient faire une présentation formelle à tous les autres membres de l'Assemblée à un certain moment au cours de la phase de délibération.

FIN DE SEMAINE 2 (3 ET 4 MARS 2007)

Objectifs :

- Travailler sur la création d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM)
- Déterminer s'il faut concevoir un autre système de rechange et, dans l'affirmative, lequel

Le vendredi soir, le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a tenu une autre séance « Politique 101 », et les membres ont pu se rassembler de façon informelle dans le salon de discussion.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre et préparation pour la conception d'un système de RPM

Le président a ouvert la séance en disant aux membres que la phase de délibération était bien commencée. Il avait visité les groupes de discussion au cours de la première fin de semaine et il était heureux de dire qu'il avait vu de bonnes techniques de délibération appliquées dans chaque groupe.

Il a officiellement présenté les personnes représentant le partenariat formé entre TVOntario et le Collège Seneca afin de documenter le processus de l'Assemblée des citoyens et d'encourager la participation des citoyens, au moyen de vidéos des rencontres et du site Web de TVO.

Le président a récapitulé les décisions que les membres avaient prises durant la fin de semaine 1. Bien que l'Assemblée ait décidé des trois principaux objectifs conceptuels, les membres n'avaient pas rejeté d'autres objectifs comme la représentation géographique ou des objectifs liés aux résultats des élections, comme la préférence accordée aux gouvernements majoritaires ou de coalition.

Il a souligné que la sélection de la RPM comme système à concevoir ne signifiait pas que l'Assemblée avait décidé de le recommander. Les membres n'avaient pas rejeté notre système actuel, et ils ne pouvaient pas accepter ou rejeter un système sans bien comprendre ce qui le remplacerait. Il a ensuite examiné les principales décisions conceptuelles liées à la RPM que les membres auraient à prendre durant la fin de semaine :

Combien de sièges uninominaux devrait-il y avoir?

Quel devrait être le ratio de sièges locaux par rapport au nombre de sièges attribués à l'aide de listes?

Quelle devrait être la portée des listes de partis (régionale ou provinciale)?

Combien de sièges devrait-il y avoir au total à l'Assemblée législative?

L'équipe de formation avait créé un document qui résumait les systèmes de représentation proportionnelle mixte utilisés autour du monde et les modèles présentés au cours de la phase de consultation publique. Un document sur les options et un arbre de décision[11] énonçaient les options pour chacune des principales décisions conceptuelles.

Le président a dit aux membres qu'il commenterait une question conceptuelle pour la première et unique fois. Il a fait remarquer que l'Assemblée pouvait choisir d'augmenter le nombre de sièges à l'Assemblée législative dans le cadre de son travail de conception. L'Ontario avait récemment réduit de façon considérable le nombre de sièges à l'Assemblée législative, et une Assemblée législative comptant un plus grand nombre de sièges était un élément possible du système de rechange qu'ils allaient concevoir. Par contre, jusqu'à un certain point, une telle augmentation du nombre de sièges pouvait remettre en question le principe de la légitimité. Il voulait surtout que les membres évitent de voir la taille de l'Assemblée législative comme un moyen facile d'éviter des discussions difficiles sur d'autres éléments conceptuels.

L'Assemblée prendrait également cinq décisions conceptuelles secondaires :

Devrait-il y avoir un seuil à partir duquel les partis se verraient attribuer des sièges à l'aide de leurs listes? Le cas échéant, quel devrait être ce seuil?

Quel type de liste devrait-on utiliser (bloquée, non bloquée, ouverte ou « quasi gagnant »)?

Combien de votes devrait-il y avoir (un ou deux)?

Quelle formule devrait être utilisée pour attribuer les sièges?

Des sièges compensatoires temporaires devraient-ils être créés pour compenser les sièges en surnombre?

[11] Voir l'annexe F-2, Arbre de décision de la RPM.

Il y avait trois autres décisions conceptuelles sur la RPM qui devaient être considérées au cours de cette fin semaine ou de la fin de semaine 3 :

Quelles dispositions devrait-il y avoir pour régir la création des listes de partis?

La double candidature devrait-elle être obligatoire, optionnelle ou interdite?

Quel type de système devrait être utilisé pour élire les députés locaux?

Les membres discuteraient des décisions principales et secondaires dans leurs groupes, puis discuteraient de leurs conclusions en séance plénière. Étant donné que plusieurs des décisions étaient interreliées, les membres auraient à déterminer l'incidence de leurs décisions sur les autres.

Pour aider le processus à avancer, le président a suggéré que les groupes arrivent rapidement à un point de départ pour la discussion. Il a présenté quatre étapes de la prise de décisions :

- choisir un point de départ pour chaque décision pour stimuler la discussion;
- examiner comment les éléments conceptuels s'influencent mutuellement;
- approfondir la discussion;
- faire un rapport aux autres membres de l'Assemblée.

Discussions de groupes : Principales décisions conceptuelles liées à la RPM

Chaque groupe a discuté des quatre principales décisions conceptuelles liées à la RPM et tenté d'obtenir un consensus afin d'en faire rapport aux autres membres de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur les principales décisions conceptuelles liées à la RPM

Un porte-parole de chacun des cinq groupes a fait un rapport sur la discussion au sujet des quatre principales décisions conceptuelles.

En ce qui a trait à la portée des listes, trois des cinq groupes ont choisi des listes à l'échelle provinciale, un groupe a choisi un volet régional, et un groupe était partagé sur le sujet. Les membres qui ont choisi une portée provinciale pour les listes croyaient que les députés locaux offraient une représentation régionale et qu'une liste provinciale serait plus simple et entraînerait une plus grande proportionnalité et ne limiterait pas les députés élus à l'aide de ces listes à des régions géographiques. Ils croyaient également que les partis s'efforceraient de diversifier les candidats inscrits sur leurs listes pour susciter l'intérêt des électeurs de l'ensemble de la province et qu'une liste provinciale serait ainsi plus susceptible d'améliorer la représentation démographique. Ceux qui favorisaient une portée régionale souhaitaient obtenir une meilleure responsabilisation des députés élus à l'aide de listes en les rendant responsables d'une région particulière. Ils croyaient également qu'un scrutin utilisant une liste régionale pour l'Assemblée législative permettrait de mieux répondre aux préoccupations régionales particulières.

Les membres croyaient généralement que le nombre de sièges locaux devrait être conservé ou maintenu aussi élevé que possible, même si certains membres étaient disposés à réduire le degré de représentation locale afin d'augmenter la proportionnalité.

Les membres valorisaient clairement la représentation locale et bon nombre d'entre eux étaient prêts à sacrifier un certain degré de proportionnalité, au besoin, pour maintenir cette représentation. Tous les groupes étaient disposés à considérer un ratio de 75 sièges uninominaux pour 25 sièges attribués à l'aide des listes, bien que d'autres groupes aient dit préférer un ratio de 70/30.

Les membres étaient également préoccupés par l'augmentation de la taille de l'Assemblée législative en raison des coûts publics et parce qu'ils craignaient que les Ontariens ne voient pas une plus grande Assemblée législative comme légitime.

Après une longue discussion, les membres de l'Assemblée se sont entendus sur des chiffres pour un modèle concret préliminaire dans lequel les listes de partis auraient une portée provinciale. Ils examineraient la possibilité d'un modèle dans lequel le nombre de sièges uninominaux serait de 100 ou 107, le ratio de sièges locaux par rapport au nombre de sièges attribués avec les listes serait de 75/25 ou 70/30, et l'Assemblée législative compterait en tout de 133 à 153 sièges.

Discussions de groupes : Décisions conceptuelles secondaires liées à la RPM

Les membres sont retournés dans leurs groupes pour discuter des cinq décisions conceptuelles secondaires liées à la RPM et parvenir à un consensus pour en faire rapport à tous les autres membres de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur les décisions conceptuelles secondaires liées à la RPM

Le consensus dans chacun des cinq groupes consistait à dire que chaque électeur devrait avoir deux votes et non un seul. Cela signifiait que les électeurs devraient être en mesure de voter pour un parti en plus de voter pour un candidat local.

Les groupes ont également convenu que les listes de partis devraient être bloquées, même si certains membres appuyaient les listes non bloquées. Avec les listes bloquées, chaque parti prépare une liste de candidats, classés dans un ordre établi. Les candidats du parti sont élus dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la liste afin de combler la part de sièges du parti. Certains groupes étaient en faveur de dispositions visant la création des listes de partis, mais l'Assemblée allait discuter des dispositions précises au cours de la fin de semaine 3. Les membres croyaient qu'une liste bloquée régie par certaines dispositions serait plus simple et transparente qu'une liste non bloquée et serait plus susceptible d'augmenter la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés.

L'un des groupes n'avait pas eu le temps de discuter de la formule utilisée pour attribuer les sièges, mais les quatre autres groupes avaient tous choisi la formule de Hare. Les membres aimaient cette formule parce qu'elle est considérée comme facile à comprendre et l'une des plus proportionnelles : les votes accordés aux partis sont divisés par le nombre de sièges à l'Assemblée législative pour arriver au nombre de votes requis pour obtenir un siège.

Les groupes n'étaient arrivés à aucune conclusion ferme au sujet des sièges en surnombre, mais trois groupes croyaient qu'il fallait permettre l'ajout de sièges compensatoires temporaires dans de tels cas. Il y a des sièges en surnombre quand un parti gagne plus de sièges locaux que le nombre de sièges auquel il aurait droit selon les résultats du vote destiné aux partis. L'Assemblée pouvait choisir de permettre ou non l'ajout de sièges temporaires pour compenser les sièges en surnombre. Après la discussion, l'Assemblée a accepté de permettre les sièges compensatoires s'il y avait des sièges en surnombre (une décision qu'elle allait modifier plus tard).

L'un des groupes a recommandé que les partis ne soient pas obligés d'atteindre un seuil avant de se voir attribuer des sièges des votes destinés aux partis. Les seuils établissent un pourcentage minimal de votes ou le nombre minimal de sièges locaux qu'un parti doit obtenir afin d'avoir le droit de combler des sièges avec sa liste. Deux groupes croyaient qu'il devrait y avoir un double seuil, selon lequel un parti doit gagner soit un ou plusieurs sièges locaux, soit un pourcentage minimal des votes destinés aux partis afin d'attribuer des sièges avec sa liste. L'un de ces groupes croyait que le seuil devrait être de trois sièges locaux ou 3 % des votes, et l'autre croyait qu'il devrait correspondre à un siège local ou de 2,5 % à 3 % des votes. Deux groupes ont conclu qu'un seuil unique de 3 % des votes destinés aux partis devrait maintenir la proportionnalité, mais ne serait pas aussi complexe qu'un double seuil. Les membres cherchaient à obtenir un équilibre entre donner l'occasion aux petits partis d'être représentés à l'Assemblée législative et éviter une assemblée législative fracturée par un grand nombre de petits partis n'ayant pas un important soutien du public.

Après leur discussion sur les décisions conceptuelles secondaires, l'Assemblée a ajouté les caractéristiques suivantes à leur modèle préliminaire : deux votes, les listes bloquées, un seuil unique de 3 %, la formule de Hare et la possibilité de sièges compensatoires temporaires.

Soirée

Au cours de la fin de semaine, l'Assemblée devait décider si elle allait concevoir un deuxième système de rechange, et dans l'affirmative, lequel. Le comité consultatif de planification des délibérations des membres a recommandé un processus pour entamer les délibérations sur la question. Le vendredi soir, des tableaux à feuilles portant sur les différents systèmes électoraux de rechange avaient été installés afin que les membres puissent y ajouter leurs commentaires. Ils ont continué d'ajouter des commentaires sur les tableaux à feuilles durant le souper du samedi, et par la suite, les membres qui souhaitaient parler en faveur de la conception d'un deuxième système particulier ou contre cette idée ont chacun eu l'occasion de faire une brève présentation. Les membres ont eu une discussion animée. Certains croyaient que l'Assemblée devait se concentrer sur la conception de son système de RPM. D'autres membres croyaient qu'il valait la peine de concevoir et d'examiner d'autres systèmes de rechange. La discussion s'est poursuivie dans le salon de discussion de l'hôtel.

Deuxième journée

Séance plénière : Examen du modèle concret de RPM

Le directeur des programmes de formation a revu brièvement les décisions conceptuelles préliminaires que les membres avaient prises au sujet du système de RPM. Des décisions provisoires avaient été prises, mais tous les éléments pouvaient encore être discutés et modifiés. Les membres ont discuté de l'état actuel du modèle et du degré auquel leurs décisions permettaient d'atteindre les objectifs prioritaires. Enfin, le directeur des programmes de formation a récapitulé les questions conceptuelles en suspens.

Les membres ont discuté de modèles présentant différentes options en ce qui a trait à la taille de l'Assemblée législative, au nombre de sièges locaux et au ratio des sièges locaux par rapport aux sièges attribués à l'aide de listes. Bon nombre de membres continuaient d'être préoccupés par l'augmentation de la taille de l'Assemblée législative. D'autres étaient davantage préoccupés par la proportionnalité et ils étaient donc en faveur de l'augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée législative pour l'atteindre, en particulier compte tenu du fait qu'à l'heure actuelle, les députés ontariens représentent chacun un plus grand nombre de personnes que ceux de toute autre province ou de tout autre territoire au Canada.

Les membres de l'Assemblée ont accepté de continuer leur discussion sur les modèles durant la troisième fin de semaine, en utilisant un modèle avec 100 sièges locaux et un ratio de 75/25 et un modèle avec 107 sièges et le même ratio. Les membres ont demandé que d'autres modèles soient élaborés, qui réduiraient légèrement le nombre de sièges locaux à l'Assemblée législative et amélioreraient la proportionnalité sans trop augmenter la taille de l'Assemblée législative. Ils ont également demandé, si le temps le permettait, des simulations utilisant différents modèles. De plus, l'équipe de formation fournirait des documents sur les questions conceptuelles secondaires en suspens à l'égard de la RPM avant la prochaine rencontre.

Séance plénière : Sélection d'un deuxième système à concevoir

L'Assemblée a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les opinions sur les systèmes de rechange qui avaient été recueillies sur les tableaux à feuilles, étant donné qu'ils avaient eu l'occasion de les lire la soirée d'avant. Au lieu de cela, après une brève discussion, les membres sont parvenus à un consensus, à l'aide d'un vote à main levée, selon lequel ils souhaitaient concevoir un deuxième système de rechange. Les membres ont fait remarquer que la conception d'un deuxième système les aiderait ultimement à faire un meilleur choix.

Au moyen d'un bulletin de vote préférentiel, les membres ont classé les systèmes qu'ils souhaitaient concevoir par ordre de préférence. Après avoir transféré les votes une fois, le vote unique transférable (VUT) est arrivé en première place avec 60 % des votes. Les membres avaient ainsi pris leur cinquième décision.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Séance plénière : Préparation à la prise de décisions relatives à la conception d'un système de vote unique transférable (VUT)

Avant d'entamer la conception du VUT au cours de la troisième fin de semaine, le directeur des programmes de formation a dit aux membres qu'ils recevraient un résumé des systèmes de VUT utilisés dans d'autres territoires de compétence ainsi qu'un résumé des modèles présentés durant la phase de consultation publique. Un document sur les options proposées et un arbre de décision[1] énonceraient les options liées aux décisions conceptuelles.

FIN DE SEMAINE 3 (17 ET 18 MARS 2007)

Objectifs :

- Concevoir un modèle concret de système de vote unique transférable (VUT)
- Poursuivre la conception d'un modèle concret de représentation proportionnelle mixte (RPM)

Le vendredi soir, Jonathan Rose, le directeur des programmes de formation, a tenu une autre séance de « Politique 101 ». Les membres se sont également réunis dans le salon de discussion.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre et préparation du terrain pour la conception d'un système de VUT

Le président est revenu sur les événements survenus au cours de la deuxième fin de semaine et a animé une discussion visant à connaître l'avis des membres. Il a souhaité la bienvenue aux membres du public présents et a expliqué qu'ils seraient en mesure de regarder une des discussions en groupe sur l'écran de la salle de l'assemblée plénière.

Les membres étaient en général satisfaits de ce qu'ils avaient accompli, bien qu'ils aient trouvé que le rythme de travail était exigeant. Ils ont apprécié le temps supplémentaire qu'on avait accordé aux groupes de discussion et ils étaient impatients de continuer leur travail de conception des deux systèmes de rechange.

Quatre des onze décisions qui devaient être approuvées par l'Assemblée ont été prises. Les membres avaient approuvé le plan de délibération, déterminé les objectifs prioritaires, choisi le premier système de rechange à élaborer (RPM) et décidé de concevoir un deuxième système (VUT). Deux autres décisions officielles étaient en voie d'être approuvées. Les membres étaient prêts à concevoir le modèle concret du premier système de rechange et, au cours de la fin de semaine, ils devraient également concevoir le modèle concret du deuxième système de rechange.

Le président a dit aux membres que les séances de délibération de la fin de semaine précédente avaient été un exemple de bonne délibération, tant lors des débats officiels que lors des discussions informelles. Il a souligné que les membres avaient prêté une oreille attentive à ceux qui avaient un point de vue divergent sur le modèle de RPM et qu'ils avaient pris le temps de répondre. Bon nombre de décisions ont fait l'objet d'un consensus au sein de l'Assemblée, si l'on tient compte du fait qu'il existe une différence entre le consensus et l'unanimité.

[1] Voir l'annexe E-3, Arbre de décision du VUT.

Certaines personnes ont demandé si la plupart des membres étaient toujours en faveur du plan visant à concevoir un deuxième système de rechange. Les membres de l'Assemblée ont exprimé le souhait de concevoir un système de VUT au moyen d'un vote à main levée. Ils ont décidé que les votes à main levée seraient désormais filmés. Ils ont également convenu que le président devrait proposer le type de vote à utiliser et justifier son choix avant la tenue d'un vote. Le président a rappelé aux membres qu'ils étaient libres de remettre en question ses décisions sur l'établissement d'un consensus ou les résultats du vote.

« La discussion et le débat étaient très animés et agréables, tout en demeurant extrêmement civilisés. »

– Membre de l'Assemblée, tiré du sondage d'évaluation

Séance plénière : Décisions relatives à la conception du VUT

Le VUT vise à produire une proportionnalité au niveau local, ce qui peut procurer une proportionnalité globale à l'ensemble de l'Assemblée législative. Un bulletin de vote ordinal est utilisé pour que les électeurs classent les candidats par ordre de préférence. Chacune des circonscriptions électorales dispose de plusieurs représentants élus en fonction d'un quota. Tous les candidats qui atteignent le quota sont élus. Les circonscriptions électorales sont plus grandes que dans d'autres systèmes et le nombre de représentants par circonscription peut varier.

Le directeur des programmes de formation a rappelé les décisions prioritaires relatives à la conception d'un système de VUT :

- Représentation de la circonscription (le nombre de représentants par circonscription) : Quelle devrait être la représentation de la circonscription? Les circonscriptions devraient-elles disposer du même nombre de représentants ou le nombre de représentants devrait-il varier?
- Taille de l'Assemblée législative : Combien de sièges devrait-il y avoir à l'Assemblée législative?
- Nombre de circonscriptions : Combien de circonscriptions devrait-il y avoir?

En bout de ligne, les membres devraient trouver un équilibre entre ces trois aspects interreliés au cours de la conception d'un système de VUT.

Représentation de la circonscription

En établissant la représentation de la circonscription, les membres ont dû considérer que le fait d'avoir le même nombre de représentants dans chaque circonscription permettrait d'obtenir une représentation équivalente dans chaque circonscription; il y aurait par contre d'importants écarts dans la taille géographique des circonscriptions. Un nombre variable de représentants par circonscription permet d'obtenir une meilleure représentation géographique, mais la proportionnalité pourrait être plus faible dans certaines circonscriptions. Il fallait donc déterminer un nombre maximal et minimal de représentants.

Taille de l'Assemblée législative

À l'instar de tous les autres systèmes, il est possible de concevoir un système de VUT sans augmenter la taille de l'Assemblée législative, étant donné que plus la taille de l'Assemblée législative est réduite, moins la représentation géographique est élevée. À mesure que l'on augmente la taille de l'Assemblée législative, la représentation de la circonscription peut augmenter et les régions géographiques peuvent être de plus petite taille; les membres devraient donc tenir compte de la légitimité de l'augmentation.

Nombre de circonscriptions

Le nombre de circonscriptions dépendrait de la décision des membres en ce qui concerne la représentation de la circonscription et la taille de l'Assemblée législative. Un plus grand nombre de petites circonscriptions entraînerait une diminution de la proportionnalité. Cela pourrait également signifier une augmentation de la taille de l'Assemblée législative ou du nombre de représentants par circonscription dans certaines régions seulement. Une augmentation de la taille de l'Assemblée législative pourrait améliorer la représentation et la proportionnalité.

Les membres devraient prendre un certain nombre de décisions secondaires relatives au fonctionnement du système :

- Quelle méthode devrait être utilisée pour transférer les votes excédentaires?
- De quelle façon devrait-on combler les sièges vacants?
- Le remplissage du bulletin de vote devrait-il être optionnel, partiel ou complet?

Système de transfert des votes excédentaires

À l'intérieur du VUT, un candidat est élu s'il reçoit suffisamment de votes pour satisfaire au quota. Les votes qui dépassent le quota sont considérés comme des votes « excédentaires ». Les membres devaient choisir un système de transfert des votes excédentaires à d'autres candidats. Les votes peuvent être transférés selon un système aléatoire consistant à choisir un échantillon représentatif de bulletins. Ce système est facile à comprendre, mais il n'existe aucun moyen de s'assurer que l'échantillon choisi est représentatif. Dans un système actualisé, tous les votes en faveur d'un candidat sont transférés, mais leur valeur est réduite. Cette méthode reflète fidèlement le souhait des électeurs mais elle est plus complexe.

Vacances de sièges

Les options à l'étude comprenaient un recomptage des bulletins originaux. Cette possibilité permet de maintenir la proportionnalité, mais elle reflète uniquement le souhait des électeurs au moment de l'élection. Les listes de remplacement, à l'intérieur desquelles le candidat est tenu de dresser une liste de remplaçants éventuels, représenteraient une autre solution. Cette méthode permet de maintenir la proportionnalité et la position des partis, mais les remplaçants ne sont pas élus directement par les électeurs. Les sièges vacants pourraient également être attribués à un remplaçant habituellement nommé par le parti sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, mais les électeurs ne seraient pas en mesure de décider. Une élection partielle pourrait être tenue au moyen d'un vote préférentiel pour s'assurer que le candidat gagnant obtient une majorité des voix.

Remplissage du bulletin de vote

Les membres devaient décider si les électeurs seraient tenus de classer tous les candidats sur le bulletin ou le nombre de candidats de leur choix. Le classement de tous les candidats permet à tous les bulletins d'être transférés en vue d'un dépouillement ultérieur, mais cette méthode pourrait contraindre les électeurs à choisir des candidats qu'ils ne soutiendraient pas dans d'autres circonstances. Si les membres décidaient que les électeurs seraient tenus de remplir uniquement une partie du bulletin, ils devraient déterminer un seuil minimal. Le remplissage optionnel du bulletin permet d'offrir le meilleur choix possible aux électeurs, mais les bulletins pourraient être « épuisés » plus tôt (c.-à-d. qu'ils ne seraient pas utilisés dans des dénombrements ultérieurs).

Discussions de groupe : Décisions relatives à la conception du VUT

En utilisant le même processus qu'au moment de prendre les décisions initiales relatives à la RPM, les groupes ont discuté des diverses options conceptuelles liées au VUT afin de créer un modèle concret. En élaborant leur modèle de VUT, les membres ont toutefois débattu des questions conceptuelles prioritaires et secondaires à l'intérieur de la même séance de groupe et de la même assemblée plénière.

Séance plénière : Rapport sur les conclusions relatives à la conception du VUT

Chaque groupe a présenté ses conclusions. Certains membres étaient préoccupés par un enjeu qui avait été discuté en profondeur lors de l'élaboration du modèle de RPM : la taille de l'Assemblée législative et le degré d'augmentation que les citoyennes et citoyens de l'Ontario pourraient considérer comme légitime.

Sous réserve de réexamen lors de la quatrième fin de semaine, l'Assemblée a décidé que le nombre de représentants par circonscription serait variable à l'intérieur de leur modèle de VUT : les cinq groupes se sont entendus sur une moyenne de cinq députés par circonscription, assortie d'un écart de trois à sept. De plus, les cinq groupes se sont tous entendus sur une méthode de transfert actualisé. Même si deux groupes étaient d'avis que les électeurs devraient être tenus de classer un minimum de candidats, l'Assemblée a décidé que les électeurs devaient pouvoir choisir le nombre de candidats qu'ils souhaitaient classer.

La taille de l'Assemblée législative déterminée par les groupes variait de 125 à 145 sièges, et le nombre de circonscriptions électorales variait de 25 à 29. Il a été impossible d'en arriver à un consensus sur la façon dont les sièges vacants devaient être comblés entre deux élections générales; tous les groupes sont arrivés à des conclusions différentes. Le président a par conséquent proposé de mettre par écrit tout ce qui a été dit sur le sujet, de joindre ce document à la trousse de documents distribuée aux membres avant la rencontre de la fin de semaine suivante et de revenir sur le sujet au cours de la quatrième fin de semaine. L'Assemblée avait cependant conçu l'essentiel de son modèle concret de VUT :

Tableau 15 | Modèle concret de VUT

- Représentation de la circonscription : variable; moyenne de 5, écart de 3 à 7
- Nombre de circonscriptions : 25 à 29
- Taille de l'Assemblée législative : 125 à 145
- Méthode de transfert : actualisée
- Remplissage du bulletin : optionnel
- Vacances de siège : nécessite une discussion plus approfondie

L'Assemblée avait alors pris la décision 6 :

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Séance plénière : Décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM

Avant la réunion, l'équipe de formation a résumé les questions en suspens à propos des décisions secondaires relatives à la conception de la RPM ainsi que les options offertes par chacune d'elles. Le directeur des programmes de formation a énuméré les options et les conséquences de chaque décision.

Système visant à élire les députés locaux
Les systèmes visant à élire les députés locaux comprenaient le scrutin majoritaire uninominal (SMU), à l'intérieur duquel les électeurs choisissent un candidat, et le vote préférentiel (VP), à l'intérieur duquel les électeurs classent les candidats par ordre de préférence. Le SMU pourrait être considéré comme un système simple et pratique, et les électeurs ontariens le connaissent bien puisque c'est le système que nous utilisons actuellement. Le VP offrirait un choix plus vaste aux électeurs et permettrait de s'assurer que les candidats élus ont obtenu une majorité des voix, mais il serait relativement plus complexe.

Double candidature
La double candidature signifie qu'un candidat sur une liste de parti est également en lice pour remporter un siège local. Certains pourraient être d'avis qu'il serait juste d'attribuer les sièges de liste à des candidats qui se sont présentés dans les circonscriptions locales tandis que d'autres pourraient penser que l'on ne devrait pas attribuer de siège à un candidat rejeté au niveau local, particulièrement aux candidats qui ont été défaits par une forte majorité. Les membres devraient examiner trois options. La double candidature pourrait être obligatoire, c'est-à-dire que les candidats figurant sur la liste seraient tenus de se présenter dans une circonscription locale. La double candidature optionnelle permettrait aux candidats de figurer sur une liste de parti, de se présenter dans une circonscription locale ou de faire les deux. Enfin, la double candidature pourrait être interdite, c'est-à-dire que les candidats figurant sur une liste de parti ne pourraient pas se présenter dans une circonscription locale.

Création des listes de partis

Au cours de la deuxième fin de semaine, les membres ont décidé que leur modèle de RPM serait assorti d'une liste bloquée. Comme les partis ont généralement le contrôle sur la composition de leurs listes, les membres ont examiné les options permettant de s'assurer que le processus d'élaboration des listes est transparent et démocratique. La discussion était fondée sur la prémisse que les partis seraient tenus de rendre leurs listes publiques avant l'élection.

Les membres pouvaient choisir de ne recommander aucune règle particulière si, selon eux, les partis étaient en mesure de comprendre qu'ils devraient en bout de ligne expliquer les processus utilisés et leurs choix au public, et agir en conséquence. Ils pouvaient également recommander que les partis soient tenus d'élaborer les listes au moyen d'un processus démocratique et transparent, que les électeurs évalueraient en se rendant aux urnes. Une autre solution envisagée était l'imposition d'une obligation légale qui forcerait les partis à élaborer leurs listes de façon transparente et démocratique, peut-être de manière à refléter l'équilibre démographique et régional; cette mesure serait probablement assortie d'une exigence supplémentaire prévoyant un processus d'évaluation par une entité indépendante comme Élections Ontario, qui pourrait rendre publique la façon dont le plan se conforme aux critères établis par la loi. Ils pouvaient également examiner la possibilité d'imposer des sanctions aux partis qui ne respecteraient pas les critères précisés.

Discussions de groupe : Décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM

Les membres ont discuté en détail des questions en suspens et se sont préparés en vue de présenter les conclusions de leur discussion à l'ensemble de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur les décisions secondaires en suspens relativement à la conception de la RPM

À la suite d'un rapport sur la discussion menée par chaque groupe, l'Assemblée a choisi d'autoriser la double candidature dans son modèle de RPM. Les membres ont également décidé que les représentants locaux seraient élus au moyen d'un scrutin majoritaire uninominal, bien que le vote préférentiel ait bénéficié d'un appui considérable dans deux groupes.

L'Assemblée a convenu qu'il fallait débattre plus à fond de la réalisation d'une évaluation indépendante des listes de partis ou des processus utilisés par les partis pour les élaborer. Les groupes se sont en général prononcés en faveur d'une évaluation indépendante, mais ne sont pas parvenus à s'entendre sur les exigences particulières.

Séance plénière : Principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM

Durant la deuxième fin de semaine, les membres avaient demandé que d'autres modèles soient élaborés à des fins d'examen, avec un peu moins de sièges locaux et une meilleure proportionnalité. Le directeur des programmes de formation a présenté deux autres modèles conçus par un groupe de membres volontaires;[V] ceux-ci prévoyaient 90 sièges locaux. Un modèle était assorti d'un scrutin de liste à 30 %, ce qui signifie que 30 % des sièges de l'Assemblée législative seraient des sièges de liste, et l'autre était assorti d'un scrutin de liste à 25 %.

Le directeur des programmes de formation a présenté les défis liés à l'utilisation des résultats antérieurs pour évaluer les modèles. Dans un système de RPM, les électeurs sont libres de voter pour un parti et un candidat local appartenant à un parti différent (ou un candidat indépendant). La simple utilisation des résultats des élections précédentes tenues selon un scrutin majoritaire uninominal, à l'intérieur duquel les électeurs n'ont pas la possibilité de diviser leur vote de la sorte, produit des résultats peu fiables.

[V] Les membres de l'Assemblée Margo Bath, Nancy Collins, Patrick Heenan et Edward Savelle.

Soirée

Après le souper, le membre de l'Assemblée Tom Engelhart a fait état de l'approche recommandée par le comité consultatif du rapport final des membres et a ensuite invité les participants à formuler leurs commentaires.

Le comité examinerait les premières ébauches du rapport avant que les autres membres de l'Assemblée ne les passent en revue, en ayant comme objectif de maximiser le peu de temps dont ils disposaient. Toutefois, le comité ne prendrait aucune décision finale concernant le rapport au nom de l'Assemblée, et l'ensemble de l'Assemblée devait examiner et approuver le rapport. Le comité devait se concentrer sur les idées du rapport et non sur le libellé.

Si l'Assemblée recommandait un changement, le rapport devrait décrire le nouveau système de façon claire et précise. Il serait nécessaire d'utiliser un langage clair. Le rapport servirait à préparer le terrain pour une campagne de sensibilisation du public et selon le comité, il devait inspirer et persuader les électeurs. Il serait le plus court possible, mais suffisamment long pour véhiculer le message. Le comité poursuivait la discussion sur le contenu, mais il avait déjà plusieurs idées. Il a notamment proposé que la recommandation soit placée au début et que le rapport montre la façon dont l'Assemblée a pris sa décision et les raisons qui l'ont poussée à le faire, en mettant l'accent sur les principes et les objectifs. Une série de questions et de réponses seraient rédigées pour répondre aux questions éventuelles des électeurs. Le processus utilisé par l'Assemblée devrait être décrit de façon suffisamment précise pour établir sa crédibilité. Le comité travaillait sur deux ébauches; la première recommandait une réforme et l'autre le maintien du système actuel.

Deuxième journée

Séance plénière : Résultat des simulations utilisant des modèles de RPM

À la demande des membres, le directeur des programmes de formation a présenté les résultats de simulations utilisant les deux modèles de la fin de semaine 2 et les deux modèles conçus par des membres entre les fins de semaine.

Tableau 16 | Modèles concrets de RPM à l'étude

Sièges uninominaux	100	107	90	90
Ratio de sièges locaux par rapport aux sièges de liste	75/25	75/25	70/30	75/25
Nombre de sièges de liste	33	36	39	30
Taille de l'Assemblée législative	133	143	129	120

Il a également expliqué les hypothèses sur lesquelles les simulations se fondaient. Il a insisté sur le fait que, même si les hypothèses étaient raisonnables, les modalités du vote et les préférences des électeurs demeurent imprévisibles. Il a également précisé que les simulations n'étaient pas représentatives des résultats produits en Ontario à l'intérieur d'un système de RPM, puisque l'adoption d'un nouveau système électoral entraînerait la création de nouvelles modalités de vote.

Dans le cadre des simulations, cinq partis remportaient des sièges à l'Assemblée législative : deux partis dominants, deux partis de taille moyenne et un petit parti. On avait également émis l'hypothèse que l'un des partis remportait 50 % des sièges locaux et que le petit parti ne remportait aucun siège local, mais bénéficiait tout de même d'un appui grâce au vote destiné aux partis. Compte tenu de la façon dont les systèmes de RPM fonctionnent ailleurs, les simulations étaient également fondées sur l'hypothèse que le soutien accordé aux partis serait plus largement divisé entre les partis qu'il ne l'est dans le système actuel.

Tous les modèles ont produit une bonne proportionnalité; on observe uniquement des différences négligeables entre eux. À mesure que la proportion appliquée au scrutin de liste augmente, le nombre de sièges en surnombre diminue. L'incidence était toutefois faible parce que l'analyse se limitait à une assemblée composée de 30 à 36 sièges de liste.

Le président a souligné que certains membres avaient demandé l'avis d'un expert indépendant sur les modèles à l'étude. Ils auraient la possibilité d'obtenir des commentaires sur leurs modèles, mais ils étaient maintenant rendus à l'étape où ils devaient choisir un modèle et prendre la meilleure décision possible à la lumière de l'information dont ils disposaient.

Discussions de groupe : Principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM

Les groupes ont discuté à fond des modèles de RPM et se sont préparés en vue de présenter leurs conclusions à l'ensemble de l'Assemblée.

Séance plénière : Rapport sur les principales décisions conceptuelles liées au modèle concret de RPM

Les groupes ont présenté les résultats de leur discussion sur les modèles de RPM. Le modèle assorti de 90 députés locaux bénéficiait d'un appui plus solide, mais plusieurs membres étaient toujours en faveur d'un plus grand nombre de sièges locaux. Le ratio de sièges locaux/sièges de liste de 70/30 bénéficiait également d'un appui plus solide, mais cette question n'a fait l'objet d'aucun consensus clair : certains membres voulaient une plus grande proportion de députés de liste tandis que d'autres désiraient la réduire. Durant la discussion, certains groupes avaient élaboré d'autres modèles, qui ont été discutés en séance plénière. Après une longue discussion, les membres ont commencé un processus d'élimination des modèles à l'étude.

Comme ils avaient décidé de repousser l'heure prévue de départ afin de prendre une décision sur les modèles concrets, les membres ont poursuivi la discussion jusqu'à ce qu'ils s'entendent pour soumettre les quatre modèles suivants à un vote :

Tableau 17 | Modèles concrets de RPM soumis au vote

	A	B	C	D
Sièges locaux	90	107	100	103
Ratio de sièges locaux/sièges de liste	70/30	70/30	70/30	75/25
Nombre de sièges de liste	39	46	43	33
Taille de l'Assemblée législative	129	153	143	136

Les membres se sont également entendus pour procéder à un vote sur les quatre modèles dans le cadre d'un scrutin secret à deux tours. Après le premier tour, les deux modèles ayant reçu le plus petit nombre de votes devaient être éliminés. Lors du second tour, les membres devaient voter en faveur de l'un des deux modèles restants.

Les modèles C et D ont été éliminés au premier tour. Les membres ont dû voter pour les modèles A ou B lors du second tour.

Tableau 18 | Vote sur les modèles concrets de RPM

	Premier tour	Second tour
Modèle A	33	52
Modèle B	24	39
Modèle C	12	
Modèle D	22	

Comme le modèle A a reçu le plus grand nombre de votes, les membres avaient choisi les caractéristiques fondamentales à ajouter aux autres caractéristiques sur lesquelles ils s'étaient déjà entendus lors de discussions antérieures :

Tableau 19 | Modèle concret de RPM

- Nombre de sièges uninominaux : 90
- Ratio de sièges locaux/sièges de liste : 70/30
- Nombre de sièges de liste : 39
- Taille de l'Assemblée législative : 129 sièges
- Scrutin de liste : à l'échelle provinciale
- Double candidature : optionnelle
- Système d'élection des députés locaux : scrutin majoritaire uninominal
- Formule d'attribution des sièges de liste : Hare
- Sièges en surnombre temporaires : autorisés
- Règles de création des listes de partis : à discuter

L'Assemblée avait par conséquent pris la décision 4 :

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

Les modèles concrets de VUT et de RPM devaient faire l'objet d'une réflexion et d'une révision plus approfondies au cours de la quatrième fin de semaine. Entre-temps, le Secrétariat réunirait le point de vue des experts indépendants sur les questions soulevées par chaque modèle. Dans le cas du modèle de RPM, la question de la création des listes de partis était demeurée en suspens. Le président a demandé à un volontaire d'étudier les possibilités en matière d'évaluation indépendante des listes de partis et de présenter un rapport à l'Assemblée. Patricia Miller, membre de l'Assemblée, s'est portée volontaire.

FIN DE SEMAINE 4 (31 MARS ET 1ER AVRIL 2007)

Objectifs :

- Terminer la conception des modèles de représentation proportionnelle mixte (RPM) et du système de vote unique transférable (VUT)
- Choisir le meilleur système de rechange

À leur arrivée le vendredi soir, les membres se sont réunis dans le salon de discussion, et le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a tenu une autre séance de Politique 101.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Le président a commencé par remercier les interprètes anglais-français des Interprètes de conférence inc. et les techniciens de Mediaco qui ont installé et manipulé l'équipement audiovisuel.

Les commentaires des membres à propos de la troisième fin de semaine étaient positifs. Bien qu'ils aient reconnu qu'il s'agissait d'une tâche ardue, les membres avaient aimé relever les défis et ils avaient bien hâte de poursuivre leur travail. Les commentaires positifs portaient surtout sur la participation plus active des membres, notamment ceux dont on avait rarement entendu l'opinion précédemment. Des points de vue forts ont été défendus, mais ces idées ont enrichi les discussions de groupe. Les membres désiraient conserver la période réservée à la tribune libre et ils appréciaient également la durée plus longue des discussions de groupe. Les membres ont également formulé des suggestions constructives : certains points ont été répétés plus souvent qu'il n'était nécessaire et les tâches assignées aux groupes de discussion auraient pu être définies plus clairement. Conformément à la suggestion d'un membre, le président a confirmé que trois membres choisis au hasard agiraient à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes de l'Assemblée.

Le président a mentionné que l'Assemblée devait élaborer un processus de sélection des membres qui présenteront le rapport au gouvernement le 15 mai 2007. Il a demandé aux membres intéressés de manifester leur intérêt.

Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires

L'Assemblée avait demandé au Secrétariat de réunir les commentaires du groupe de référence universitaire et d'autres experts sur le modèle concret de RPM. Le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a signalé que ceux qui avaient partagé leurs opinions avaient donné une rétroaction positive. Les commentaires reçus suggéraient, cependant, que les membres rajustent leur modèle en fonction d'une interprétation sur la présence possible de sièges en surnombre.

Un expert externe a proposé différents scénarios, à partir d'anciens résultats électoraux en Ontario, qui ont produit un nombre varié de sièges en surnombre. Sur la base d'hypothèses également valables, les modèles étudiés au cours de la fin de semaine précédente n'avaient produit aucun siège en surnombre. Il était néanmoins important que l'Assemblée ait la possibilité de reconsidérer son modèle concret en fonction de cette interprétation différente.

Il y a des sièges en surnombre lorsqu'un parti obtient une part plus importante de sièges que le nombre auquel il a droit en vertu de sa part des votes destinés aux partis. Par exemple, un parti pourrait remporter 55 sièges dans les circonscriptions locales, mais avoir droit à seulement 52 sièges, selon les votes exprimés pour les partis. Cela entraînerait trois sièges en surnombre. Si une élection produit des sièges en surnombre et qu'on autorise des sièges compensatoires, le nombre de sièges à l'Assemblée législative augmenterait temporairement en fonction du nombre de sièges en surnombre. Par conséquent, la taille de l'Assemblée législative pourrait varier d'élection en élection.

Le directeur des programmes de formation a expliqué que, en vertu du système actuel, il n'est pas rare qu'un parti gagne environ 40 % des suffrages exprimés, mais obtienne environ 60 % des sièges locaux en Ontario. Ce scénario de vote pourrait entraîner la création de sièges en surnombre. Toutefois, il a de nouveau insisté sur le fait que les modalités du vote étaient imprévisibles.

Voir la Partie IV – Description du système de représentation proportionnelle mixte de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario –, pour obtenir de plus amples renseignements sur les sièges en surnombre.

En revenant sur le sujet, les membres de l'Assemblée devaient déterminer, d'abord, la probabilité de sièges en surnombre, puis s'ils voulaient autoriser les sièges compensatoires dans une telle éventualité. Dans les deux cas, des options s'offriraient à eux.

À l'intérieur du modèle concret de RPM, la disproportion serait faible (la disproportion représente la différence entre le nombre de sièges attribués à un parti par rapport à sa part des votes destinés aux partis). La présence possible de sièges en surnombre pourrait être réduite en augmentant le nombre de sièges de liste et, par conséquent, la taille de l'Assemblée législative. L'autre option consisterait à ne pas augmenter la taille de l'Assemblée législative, mais à réduire le nombre de sièges locaux et interdire les sièges compensatoires. Dans ce cas, un pourcentage plus élevé des sièges de liste demeurerait dans le groupe des sièges de liste, ce qui pourrait réduire la probabilité de sièges en surnombre.

L'Assemblée pouvait décider de conserver les autres éléments de son modèle concret, mais d'interdire les sièges compensatoires temporaires. Ce changement permettrait de mettre un terme à l'incertitude entourant la taille de l'Assemblée législative, mais il pourrait éventuellement entraîner une augmentation de la disproportion.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation du directeur des programmes de formation, les membres ont également examiné la possibilité d'autoriser les sièges compensatoires, mais en imposant un plafond sur le nombre de sièges permis. Plusieurs membres ont exprimé des réticences à procéder à un nouvel examen du modèle concret de RPM, et d'autres désiraient confirmer de nouveau l'appui de l'Assemblée en faveur de ce modèle. Le président a proposé que les options soient examinées dans les groupes et par l'ensemble de l'Assemblée par la suite.

Discussions de groupe : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires

Les membres ont discuté des différentes options à la lumière des nouveaux renseignements. Ils ont examiné les solutions de rechange et les scénarios que le directeur des programmes de formation avait décrits à propos des sièges en surnombre et ils ont discuté de l'idée émise par certains membres de l'Assemblée d'imposer un plafond sur le nombre de sièges compensatoires.

Séance plénière : Rapport sur l'une des questions conceptuelles en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires

À la suite d'une discussion sur les conclusions de chaque groupe, les membres ont décidé de ne pas modifier le modèle existant et de permettre les sièges compensatoires s'il y avait des sièges en surnombre. Certains membres ont demandé de plus amples renseignements sur la possibilité d'imposer des sièges en surnombre si le système de RPM était privilégié en tant que solution de rechange au système actuel.

Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis

Joyce Hughes, membre de l'Assemblée, s'est portée volontaire pour aider Patricia Miller à travailler sur les dispositions relatives aux listes de partis. Avant la rencontre, elles ont préparé, en consultation avec le président, un document de réflexion qui a été joint à la trousse distribuée aux membres avant la rencontre. Patricia Miller a également indiqué qu'elle avait accompagné le président à une réunion du comité consultatif politique d'Élections Ontario afin de discuter avec des représentants des partis politiques de l'Ontario et de connaître leurs points de vue sur les listes de partis dans un système de RPM. Les représentants

des partis ont convenu que les listes de partis et leur processus d'élaboration devaient être transparents. Ils étaient toutefois préoccupés par la possibilité d'une évaluation indépendante, la façon dont on procéderait à un tel examen, les critères d'évaluation et les coûts publics. Selon eux, l'évaluation de la liste devrait être effectuée par les électeurs.

Discussions de groupe : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis

Les membres ont discuté des exemples possibles de dispositions relatives à la création des listes de partis.

Séance plénière : Rapport sur l'une des questions conceptuelles en suspens concernant la RPM – Création des listes de partis

À la suite de la discussion sur les conclusions des groupes, l'Assemblée est parvenue à un consensus selon lequel les renseignements concernant la liste de candidats et le processus utilisé par les partis pour créer les listes devraient être transparents et mis à la disposition générale du public avant une élection.

Séance plénière : Questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative

Le directeur des programmes de formation a examiné les deux questions en suspens relativement à la conception d'un modèle de VUT, c'est-à-dire la taille de l'Assemblée législative et la façon de combler les sièges vacants entre deux élections; il a ensuite passé en revue les options qui s'offraient aux membres.

Vacances de siège
Les membres avaient étudié un certain nombre d'options au cours de la troisième fin de semaine, dont le recomptage des votes de l'élection précédente, les listes de remplacement, la nomination de remplaçants et les élections partielles. Certains membres ont proposé de combiner différentes options en utilisant, par exemple, la méthode du recomptage si la vacance de siège survenait à l'intérieur d'une période déterminée suivant l'élection et en tenant une élection partielle pour attribuer le siège après cette période.

Taille de l'Assemblée législative
Au cours de la troisième fin de semaine, les membres avaient déterminé que l'Assemblée législative devait compter entre 125 et 145 sièges dans leur modèle concret. Une fois la taille de l'Assemblée établie, ils seraient en mesure de déterminer le nombre de circonscriptions électorales.

Discussions de groupe : Questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative

À la suggestion d'un membre, l'Assemblée a convenu d'examiner une assemblée législative constituée de 107 sièges, en plus de l'écart déterminé dans leur modèle concret. Les groupes ont également discuté du nombre de circonscriptions et de la méthode d'attribution des sièges vacants.

« Les discussions se poursuivent, les membres se renvoient la balle et chacun se fait sa propre opinion. C'est fabuleux, instructif et étonnant. Tous les participants ont partagé l'information et exprimé les raisons qui motivaient leurs choix de façon exceptionnelle. »

– Arita Droog, membre de l'Assemblée, Bruce – Grey – Owen Sound (Owen Sound Sun Times, le 12 avril 2007)

Séance plénière : Rapport sur les questions conceptuelles en suspens concernant le VUT – Vacances de siège et taille de l'Assemblée législative

Chaque groupe avait déterminé que la taille de l'Assemblée législative devrait se situer entre 130 et 135 sièges; certains membres se sont prononcés en faveur d'une assemblée constituée de 125 et de 145 sièges. Ils ont diminué le nombre de circonscriptions à 26 ou 27, même si certains membres l'auraient établi à 25 et 29. Après les discussions et un vote à main levée, l'Assemblée a décidé que, aux fins du modèle concret, il y aurait 135 sièges et 27 circonscriptions.

Tableau 20 | Modèle révisé de VUT

- Représentation de la circonscription : Variable; moyenne de 5, écart de 3 à 7
- Nombre de circonscriptions : 27
- Taille de l'Assemblée législative : 135
- Méthode de transfert : actualisée
- Remplissage du bulletin : optionnel
- Vacances de siège : à discuter

Les groupes n'étaient pas parvenus à établir un consensus sur la méthode visant à combler les sièges vacants, mais comme il s'agissait d'une question secondaire de la conception du modèle de VUT, l'Assemblée a convenu de réexaminer la question si le VUT devenait la solution à privilégier.

Ayant alors approuvé leur modèle concret pour les deux systèmes de rechange, l'Assemblée avait pris sa septième décision :

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8.
9.
10.
11.

Soirée

Brian Lambie de Redbrick Communications a fait une présentation sur les techniques efficaces pour communiquer avec le public et les médias et il a répondu aux questions des membres. Il a insisté sur le fait que chaque membre aurait une histoire personnelle à raconter et il leur a suggéré de penser aux messages qu'ils voulaient absolument transmettre.

Séance plénière : Tribune libre

Les membres ont discuté des décisions qu'ils avaient prises à ce jour et du processus utilisé pour y arriver. Certains membres étaient satisfaits du temps alloué à la discussion; d'autres ont trouvé qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour établir un consensus sur les questions liées à la conception. Le président a fait remarquer que, une fois qu'ils auraient choisi le système de rechange qui allait se mesurer au système actuel de l'Ontario, ils auraient la possibilité de l'améliorer.

Séance plénière : Préparation pour la comparaison des systèmes de rechange

Le directeur des programmes de formation a rappelé aux membres que le choix d'un système de rechange nécessiterait un nouvel examen du système sous l'angle des principes et des objectifs conceptuels. Au cours de la prochaine discussion de groupe, les membres devraient s'éloigner des détails des deux systèmes afin d'évaluer la façon dont chaque système servirait les principes de l'Assemblée dans un contexte plus général.

Discussions de groupe : Préparation pour la comparaison des systèmes de rechange

Les groupes ont discuté des deux systèmes de rechange et du degré auquel ils respectaient les principes et les objectifs prioritaires de l'Assemblée. Dans ce cas-ci, les groupes n'allaient pas transmettre leurs conclusions aux autres membres de l'Assemblée. Ils devaient voter à la prochaine séance plénière.

Séance plénière : Choix d'un système de rechange

Le président a animé une discussion sur les solutions de rechange et les membres en faveur de l'un ou l'autre des systèmes proposés avaient une chance de justifier leur préférence. Le président a accordé la parole à tour de rôle à des membres qui privilégiaient le VUT et des membres en faveur de la RPM. Après que tous les membres ont eu la chance de s'exprimer, ils ont décidé qu'il était temps de passer au vote. Ils ont tenu un vote secret à l'intérieur duquel chaque membre devait déposer son bulletin de vote dans une urne. Trois membres choisis au hasard ont joué le rôle de scrutateurs lors du dépouillement du scrutin.

« Plus tôt au cours de la phase de délibération, nous avons déterminé nos valeurs et étudié les différents systèmes. À ce moment, j'ai été étonné de voir à quel point les valeurs qui me sont particulièrement chères correspondaient à la RPM. J'ai toujours aimé l'idée de voter pour un parti et un candidat… je crois en la RPM. »

– Tom Engelhart, membre de l'Assemblée, Etobicoke – Lakeshore

Tableau 21 | Vote : RPM ou VUT

Quelle est la meilleure solution de rechange pour l'Ontario?

75	Représentation proportionnelle mixte
25	Vote unique transférable

Les membres de l'Assemblée Andrea Kirkham, Cornelio Reyes et Sandra Richter.

La RPM a reçu 75 votes, le VUT 25 votes et un bulletin de vote a été annulé. (Deux membres étaient absents.) L'Assemblée avait pris la décision 8 :

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

« Le système de RPM est un choix légitime – si nous le recommandons, nous préconisons un changement graduel. La RPM offre une représentation plus équitable aux femmes et aux groupes sous-représentés. Il s'agit d'un système dans lequel le bulletin de vote est simple aux yeux des votants ; le processus peut être expliqué facilement et les résultats peuvent être expliqués en termes simples. »

– Elsayed Abdelaal, membre de l'Assemblée, Guelph – Wellington

FIN DE SEMAINE 5 (14 ET 15 AVRIL 2007)

Objectifs :

- Résoudre une question en suspens concernant le modèle de représentation proportionnelle mixte (RPM)
- Décider si l'Ontario devrait conserver son système actuel de scrutin majoritaire uninominal (SMU) ou adopter le modèle de RPM conçu par l'Assemblée
- Si le système de RPM est sélectionné, décider s'il faut le recommander à la population ontarienne
- Discuter du rapport final et des questions connexes

Le vendredi soir, le directeur des programmes de formation, Jonathan Rose, a présenté une séance de Politique 101. À cette étape du processus, les discussions étaient rendues si approfondies que les membres les surnommaient « Politique 301 ». Des membres se sont aussi réunis dans le salon de discussion.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Les locaux de l'école Osgoode Hall de l'Université York n'étaient pas disponibles et les séances ont donc eu lieu dans des locaux gouvernementaux au centre-ville de Toronto. Même si les membres du public ne pouvaient être présents dans la salle utilisée pour les séances plénières, un lien vidéo a été installé dans une salle adjacente pour leur permettre d'assister aux discussions en direct.

« Il s'agit jusqu'à présent d'une expérience historique, sans compter ce qui nous attend à l'avenir. »
– Jeff Witt, membre de l'Assemblée, Ancaster – Dundas – Flamborough – Aldershot

La rétroaction au sujet de la fin de semaine précédente a indiqué que la plupart des membres étaient satisfaits de la décision de l'Assemblée de recueillir plus d'information au sujet des sièges en surnombre dans le modèle de RPM retenu et d'en discuter de nouveau. Toutefois, certains membres ne souhaitaient pas revenir sur les décisions qui avaient déjà été prises.

Le président a examiné l'horaire et le processus de vote pour la séance, et trois membres ont été choisis au hasard pour superviser le décompte des votes.[53]

La membre de l'Assemblée Ann Thomas a présenté un compte rendu d'une réunion à laquelle plusieurs membres du groupe de travail sur les femmes et les autres groupes sous-représentés ont participé, à la suite d'une invitation du Caucus des femmes du Parti libéral, dont fait partie la ministre responsable du Renouveau démocratique. La ministre Bountrogianni a assuré les membres qu'une campagne de sensibilisation publique approfondie aurait lieu avant un éventuel référendum.

À la demande de l'Assemblée, le président a rencontré brièvement le premier ministre pour lui indiquer que le processus tirait à sa fin et pour souligner l'importance de la sensibilisation du public au sujet de la décision de l'Assemblée.

Séance plénière : Question conceptuelle en suspens concernant la RPM – Sièges compensatoires

Après la dernière rencontre, le président avait demandé à des volontaires membres de l'Assemblée de participer à une conférence téléphonique au sujet des sièges en surnombre. Plusieurs membres ont accepté d'y participer.[54] En guise de préparation, l'équipe de formation a mené des recherches plus approfondies sur la possibilité de sièges en surnombre dans le modèle de RPM et l'impact sur la proportionnalité des différentes options : autoriser les sièges compensatoires, les interdire ou les autoriser, mais avec un plafond. Les membres qui ont participé à la téléconférence ont convenu par consensus que le modèle de RPM de l'Assemblée ne devrait pas produire un grand nombre de sièges en surnombre et que les sièges compensatoires ne devraient pas être permis. Certains membres avaient toutefois des opinions divergentes. Un rapport sur le contenu de la téléconférence et un résumé de la recherche ont été envoyés à tous les membres avec leur trousse de préparation pour la rencontre.

[53] Les membres de l'Assemblée Jon Kristman, John Reston et Christine Robert.

[54] Les membres de l'Assemblée Margo Bath, Nancy Collins, Matthew Certosimo, Tom Engelhart, Taylor Gilbert, Patrick Heenan, Stephanie Jones, Patricia Miller, Pamela Patterson, Donna Tichonchuk, Susan Tiley, David Viitala et Jeff Witt.

Au nom des participants à la conférence téléphonique, des membres de l'Assemblée ont expliqué pourquoi le groupe était d'avis que l'Assemblée ne devrait pas permettre les sièges compensatoires. Tous les membres ont eu l'occasion de faire valoir leur point de vue. Le président a ensuite demandé aux membres de voter à main levée pour décider si une limite devait être établie pour les sièges compensatoires. La plupart des membres ont indiqué qu'ils voulaient une limite quelconque. Le président a ensuite demandé si cette limite devait être un plafond appliqué aux sièges compensatoires ou l'interdiction totale de ces sièges. Après un vote à main levée, les membres ont convenu que la question était close et que le modèle serait modifié pour interdire les sièges compensatoires. Les membres de l'Assemblée ont aussi convenu, par un vote à main levée, que cette décision mettait fin à la conception du modèle de RPM et qu'ils n'allaient pas réexaminer d'autres décisions conceptuelles.

Tableau 22 | Modèle révisé de RPM

- Nombre de sièges uninominaux : 90
- Ratio de sièges locaux/sièges de liste : 70/30
- Nombre de sièges de liste : 39
- Taille de l'Assemblée législative : 129 sièges
- Scrutin de liste : à l'échelle provinciale
- Double candidature : optionnelle
- Système d'élection des députés locaux : scrutin majoritaire uninominal
- Formule d'attribution des sièges de liste : Hare
- Sièges en surnombre temporaires : non autorisés
- Règles de création des listes de partis : processus transparent

Séance plénière : Choix entre la RPM et le système actuel (SMU)

Le directeur des programmes de formation a rappelé aux membres que l'Assemblée a lancé sa démarche en examinant les principes sous-jacents des systèmes électoraux. Ces principes ont guidé la phase d'apprentissage et étaient l'élément central de la phase de consultation. Au début de la phase de délibération, les membres avaient retenu trois objectifs conceptuels prioritaires fondés sur les principes, mais tous les principes étaient encore pertinents. Les membres allaient se pencher sur les deux systèmes, le SMU et la RPM, en adoptant deux grandes perspectives touchant l'ensemble des systèmes électoraux : la représentation (la façon dont les électeurs expriment leurs préférences et sont représentés) et les résultats (les types de gouvernements, la structure des partis et le fonctionnement de l'Assemblée législative). En s'appuyant sur ces deux perspectives, les membres allaient évaluer à quel point chaque système répondait à leurs principes et à leurs objectifs.

Les membres allaient aussi examiner certains des défis posés par la transition à un nouveau système électoral. Ils allaient déterminer les forces du système actuel et ce qu'ils estimaient être des problèmes dans le système actuel. Ils se demanderaient ensuite si le modèle de RPM réglerait ces problèmes. Ils allaient également déterminer si les avantages de la RPM seraient assez importants pour qu'il soit justifié de recommander l'adoption d'un nouveau système. À l'issue de cette démarche, les membres allaient choisir le système électoral le plus avantageux pour les Ontariennes et les Ontariens, tout en gardant à l'esprit qu'aucun système n'est parfait.

Enfin, le directeur des programmes de formation a suggéré que les membres se détachent de leur rôle d'experts des systèmes électoraux pour reprendre leur rôle de citoyens ayant une variété de points de vue, de perspectives et d'idéaux.

Discussions de groupe : Comparer le SMU et la RPM

Les membres ont discuté de la décision à prendre, en évaluant comment les principes étaient reflétés dans les critères de représentation et les résultats de chacun des systèmes.

Séance plénière : Comparer le SMU et la RPM

Les membres s'étaient fait offrir l'occasion de présenter des déclarations à l'Assemblée pour exprimer leur préférence. Un membre, Edmund James, s'est prévalu de cette possibilité et a présenté une déclaration dans laquelle il préconisait le SMU. Les autres membres de l'Assemblée ont ensuite pu expliquer pourquoi ils appuyaient l'un ou l'autre des systèmes, et tous les membres qui se sont exprimés ont été applaudis.

La discussion s'est poursuivie jusqu'à ce que tous les membres qui souhaitaient s'exprimer aient eu l'occasion de le faire. Certains membres qui avaient fait part de leurs perspectives au sein des petits groupes, mais qui n'avaient pas encore pris la parole en séance plénière, se sont exprimés devant toute l'Assemblée pour la première fois.

Séance plénière : Choisir entre le SMU et la RPM

Des bulletins de vote ont été distribués aux membres, qui les ont déposés dans la boîte de scrutin après les avoir remplis. Les trois membres scrutateurs ont supervisé le décompte pendant que les autres membres prenaient une courte pause.

Tableau 23 | Vote : SMU ou RPM

L'Ontario devrait-elle garder son système électoral actuel ou en adopter un nouveau?

16	Garder le système actuel de **scrutin majoritaire uninominal** de l'Ontario
86	Adopter le système de **représentation proportionnelle mixte** proposé par l'Assemblée

Après la pause durant laquelle les membres scrutateurs ont assisté au décompte des votes, le président a annoncé les résultats : 86 membres ont voté pour le système de RPM et 16 membres ont voté pour le SMU (un membre était absent). L'Assemblée avait pris sa décision 9.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

« Lorsque nous avons choisi la RPM comme meilleur système de rechange, certains ont réagi en indiquant que ce changement serait radical. En fait, notre système devrait être considéré comme un changement graduel. Notre système est fondé sur le système actuel et il maintient sa grande responsabilisation. Nous avons aussi ajouté de nouvelles caractéristiques, comme le choix des électeurs. Ce système devrait être un gage de proportionnalité. »

– Bryan Byong-Kuon Kim, membre de l'Assemblée, Willowdale

Deuxième journée

Séance plénière : Approche quant au rapport final et questions connexes

Le président a présenté l'horaire de la journée. La veille, les membres ont reçu en soirée la première ébauche du rapport final de l'Assemblée, à des fins de discussions en groupes. Deux versions de l'ébauche ont été rédigées sous la direction du Comité consultatif du rapport final des membres : une version à utiliser si l'Assemblée choisissait le système actuel, et une version à utiliser si elle choisissait la RPM. Étant donné que le rapport allait demeurer confidentiel jusqu'à ce qu'il soit présenté au gouvernement, la discussion a été fermée aux membres du public. Pendant que les groupes étaient réunis, le personnel du Secrétariat allait mener une séance de questions et réponses avec les membres du public, et le directeur des programmes de formation devait fournir un compte rendu technique du système de RPM de l'Assemblée pour les médias.

Les membres de l'Assemblée Tom Engelhart et Bill Ritz, au nom du Comité consultatif du rapport final, ont discuté du processus et des prochaines étapes pour la préparation du rapport de l'Assemblée. En plus des éléments dont les membres avaient déjà discuté durant la fin de semaine 3, le comité a indiqué que le rapport devrait être publié en formats accessibles comme le braille, et que le site Web serait mis à jour pour présenter de l'information sur cette nouvelle phase de la démarche de l'Assemblée. L'ébauche devait être considérée comme un document évolutif. Les membres allaient fournir des observations

importantes plus tard durant la journée, et ils auraient l'occasion d'ajouter leurs commentaires durant plusieurs jours à la suite de la rencontre. Les membres du comité avaient rencontré les graphistes tôt le matin pour discuter de la conception du rapport; un design proposé serait fourni avec l'ébauche à des fins de discussion durant la dernière fin de semaine.

Au nom du Groupe de travail sur les questions connexes[36] des membres, Dianne Carey et Harold Willis, ont discuté des questions touchant au travail de l'Assemblée, sans toutefois relever de son mandat fondamental, qui pourraient faire partie du rapport de l'Assemblée. Le groupe de travail avait examiné les questions connexes soulevées par les membres du public lors de la phase de consultation et les avait placées en ordre de priorité afin de les présenter à l'Assemblée. Le comité avait prévu consacrer relativement peu de place aux questions connexes dans le rapport, afin de ne pas détourner l'attention de son objet principal. Plusieurs sujets ont été proposés, y compris l'importance d'une question référendaire claire et d'une campagne de sensibilisation du public avant le référendum; des initiatives visant à augmenter la participation du public aux élections, à aider le public à mieux comprendre le processus électoral et politique, et à favoriser, plus spécifiquement, la participation des jeunes; une meilleure accessibilité pour les personnes handicapées et les autres personnes confrontées à des obstacles à la pleine participation au processus politique; et des mesures pour encourager les partis politiques à améliorer la transparence du processus de nomination des candidats à l'échelle locale. Les membres de l'Assemblée discuteraient de ces questions et présenteraient d'autres idées lors des discussions en groupes.

« Il est possible que nous acceptions un changement à la suite d'un bon processus de sensibilisation avant la tenue d'un référendum. Sans cela, les gens n'auront pas assez d'information pour prendre une décision éclairée. »

– Participant à une séance de consultation publique à Perth

Discussions de groupe : Rapport de l'Assemblée

Les membres ont revu le rapport de l'Assemblée en détail, y compris les questions connexes qu'ils souhaitaient aborder. Certains membres souhaitaient traiter des questions connexes de façon plus détaillée dans le rapport de l'Assemblée, mais il était important que le document soit assez court pour être accessible et facile à lire. Au moins une personne du Comité consultatif du rapport final des membres faisait partie de chaque groupe et a aidé à animer la discussion. De plus, chaque groupe comprenait au moins un représentant du Groupe de travail sur les questions connexes des membres, qui a parlé de cette section du rapport. Les membres étaient généralement satisfaits de l'ébauche, mais avaient de nombreuses suggestions visant à l'améliorer et à la rendre plus claire. La rétroaction des membres devait être incorporée dans une autre ébauche, qui serait présentée la fin de semaine suivante.

« La séance de travail à laquelle j'ai assisté dimanche matin [...] était dirigée par un membre de l'Assemblée siégeant au Comité consultatif du rapport final; les membres se sont mis au travail, ont bien travaillé en équipe, ont respecté les opinions des autres même lorsqu'ils étaient en désaccord, ont fait des compromis, ont parcouru l'ensemble du document et ont même eu un peu de plaisir. Il s'agissait d'un exemple éloquent de la façon dont les membres se sont unis en tant que groupe tout au long du processus. »

– Gail Motsi, Institut sur la gouvernance (évaluatrice indépendante)

[36] Les membres de l'Assemblée Carolyn Agasild, Dianne Carey, Tara Currie, Tamara Fick, Stephanie Jones, Marcia Soeda, David Viitala et Harold Willis.

Séance plénière : Recommandation à la population de l'Ontario

Le président a demandé aux membres de l'Assemblée s'ils avaient d'autres commentaires à formuler au sujet de la présentation de leur recommandation à la population de l'Ontario, mais les membres ont déterminé par consensus qu'ils étaient prêts à tenir un vote formel. Ce vote visait à donner aux membres la possibilité d'appuyer la décision de l'Assemblée en raison du processus dont elle résulte, même si la décision finale ne constituait pas leur premier choix.

Les bulletins ont été distribués, recueillis et comptés en présence des trois membres agissant comme scrutateurs.

Tableau 24 | Vote : Recommandation à la population de l'Ontario

Souhaitez-vous recommander le système de représentation proportionnelle mixte de l'Assemblée à la population de l'Ontario?

94 Oui

8 Non

Le président a annoncé, sous les applaudissements de l'Assemblée, que 94 membres avaient voté pour recommander le système de RPM de l'Assemblée à la population de l'Ontario, tandis que 8 membres avaient voté contre (un membre était absent). L'Assemblée avait pris sa décision 10.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

« La première – et, je l'espère, non la dernière – Assemblée des citoyens de l'Ontario s'est penchée sur une question stratégique difficile, l'a bien examinée, l'a bien soupesée, et a pris une décision finale. Il s'agit d'une réussite remarquable et vous devriez toutes et tous être fiers de ce que vous avez accompli – je suis fier, très fier, de vous. Félicitations à vous toutes et tous. »

– George Thomson, président

15 avril 2007, réunion de délibération, Toronto, Ontario, Lisc Breton

À la suite du vote, un groupe de sept membres de l'Assemblée[1] a tenu une conférence avec des représentants des médias. Les autres membres ont observé la conférence en direct sur vidéo à l'heure du dîner.

FIN DE SEMAINE 6 (28 ET 29 AVRIL 2007)

Objectifs :

- Approuver le rapport de l'Assemblée
- Discuter des moyens de communiquer la recommandation de l'Assemblée
- Assister à une allocution de la ministre en reconnaissance au travail accompli par l'Assemblée
- Discuter de l'expérience vécue par les membres de l'Assemblée et présenter des suggestions quant aux activités à venir

Le vendredi soir, les membres de l'Assemblée se sont réunis dans le salon de discussion. Les membres Karl Cadera, Patricia Miller, Pamela Patterson, Edward Savelle et Donna Tichonchuk ont dirigé une discussion sur la création d'une association des anciens pour les membres que cela pourrait intéresser. Cette suggestion devait faire l'objet d'une discussion de l'Assemblée le lendemain.

Première journée

Séance plénière : Tribune libre

Le président a souhaité la bienvenue aux membres à la dernière fin de semaine de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario et il les a félicités de la conception et la sélection de leur modèle. Les membres avaient donné la rétroaction la plus positive jusqu'à présent pour les activités de la fin de semaine précédente, en soulignant la qualité de l'engagement et du processus décisionnel, ainsi que l'appui qu'ils avaient reçu. La rétroaction indiquait également que les membres avaient bien accueilli l'ébauche du rapport de l'Assemblée.

[1] Les membres de l'Assemblée Elsayed Abdelaal, Karl Cadera, Mayte Darraidou, Christopher Doody, Patricia Miller, Pamela Patterson et Melinda Selmys.

Le Comité consultatif du rapport final des membres avait tenu une rencontre plus tôt en matinée pour discuter de modifications à la conception graphique du rapport de l'Assemblée. La date de remise du rapport au gouvernement, soit le 15 mai, n'était pas encore confirmée, mais les membres allaient être tenus au courant des nouvelles.

Le président a félicité les membres ayant participé à la conférence de presse à l'issue de la fin de semaine 5 et les nombreux autres membres qui avaient été interviewés depuis. Les membres allaient avoir l'occasion de discuter de leurs expériences dans le cadre des ateliers de communication de la dernière fin de semaine.

Le président a salué les membres du public qui s'étaient déplacés pour assister à la rencontre, et il a souligné que le public a joué un rôle important tout au long du processus. Toutefois, les discussions de groupe de la fin de semaine allaient être fermées au public, car elles porteraient sur le rapport, encore confidentiel.

Le président a présenté Patrick Monahan, doyen de l'école de droit Osgoode Hall. Le doyen Monahan a indiqué que les étudiants et le corps professoral d'Osgoode Hall avaient suivi le processus de l'Assemblée avec un grand intérêt, et qu'un groupe d'étudiants en science politique et en droit étudiait à la fois le processus de l'Assemblée et la réforme électorale de façon plus générale. Le président a également remercié le personnel de l'école Osgoode Hall et de Cosmos Catering.

Discussions de groupe : Rapport de l'Assemblée

Les membres avaient reçu la plus récente ébauche du rapport avec leur trousse de préparation pour la rencontre, ainsi qu'une maquette de la mise en page lors de l'inscription le vendredi soir. Les groupes ont discuté du rapport, section par section, et fourni leurs commentaires et leurs suggestions au sujet du contenu et de la conception graphique. Il y avait au moins un représentant du Comité consultatif du rapport final des membres au sein de chaque groupe qui était présent pour donner une introduction, fournir des conseils et répondre aux questions. Les points clés ont été notés dans le but d'en discuter en séance plénière plus tard durant la journée.

Séance plénière : Allocution de la ministre et cérémonie de reconnaissance

Le président a souhaité la bienvenue à l'honorable Marie Bountrogianni, ministre responsable du Renouveau démocratique. Il a remercié la ministre d'avoir su protéger l'indépendance de l'Assemblée tout au long du processus et de s'être engagée à tenir une campagne de sensibilisation du public pour informer les électeurs de la recommandation de l'Assemblée et les aider ainsi à faire un choix éclairé. Le président a également remercié le sous-ministre Matthew Mendelsohn, qui était également présent.

La ministre était demeurée neutre au cours du processus, mais elle avait suivi les travaux de l'Assemblée sur TVOntario et participé à une séance de consultation dans sa circonscription. Dans son allocution, la ministre a indiqué que les membres avaient surpassé les attentes en donnant aux Ontariennes et aux Ontariens une voix réelle, et qu'elle avait été étonnée du sérieux avec lequel ils s'étaient acquittés de leurs responsabilités. La ministre a félicité les membres et le Secrétariat de leur travail acharné, souligné le souci d'équité, d'intégrité et d'intégration du président, et remercié la directrice générale Karen Cohl pour avoir dirigé le Secrétariat. Elle a félicité les membres de leur bon travail et elle les a remerciés, ainsi que leurs familles, de leur engagement.

Les membres étaient assis en ordre alphabétique en vue d'une cérémonie de remise. La directrice générale a présenté chacun des membres de l'Assemblée. Les membres sont montés sur l'estrade, avec en arrière-plan des photographies prises au

cours des huit mois de travail de l'Assemblée. La ministre et le président ont félicité les membres et leur ont remis en tant que souvenir un presse-papier arborant le logo de l'Assemblée des citoyens.

Jennie Stakich, la membre de l'Assemblée représentant la circonscription de la ministre, a remercié cette dernière, au nom de l'Assemblée, d'être venue reconnaître le travail de l'Assemblée de façon si élogieuse.

Les membres ont pris une photo de groupe avec la ministre, avant de dîner en sa compagnie et de discuter avec elle dans un contexte plus familier.

Séance plénière : Rapport de l'Assemblée

Les porte-parole de chacun des groupes ont présenté un compte rendu des discussions. Les membres ont ensuite poursuivi leurs discussions et recueilli plusieurs autres suggestions. Les membres ont convenu que leur Groupe de travail sur les questions connexes se réunirait plus tard en journée pour préparer une recommandation à la lumière des questions soulevées au sujet de cette section du rapport.

Séance plénière : Activités des membres après le 15 mai 2007

Les membres qui ont animé la discussion du vendredi soir ont proposé deux objectifs pour les activités des anciens de l'Assemblée des citoyens : informer les Ontariennes et les Ontariens au sujet de l'Assemblée et de sa recommandation, et offrir aux membres un moyen de garder le contact après leur retour à leur vie de citoyens ordinaires.

La Salle des membres et le Forum des membres en ligne seraient fermés le 15 mai, mais les membres allaient créer un site Web des anciens, muni d'une section réservée aux membres et comprenant un forum de discussion en ligne, un système de courriel, un outil de planification des horaires ainsi que les coordonnées des anciens membres. La partie publique du site des anciens offrirait un lien vers le site de l'Assemblée, qui allait demeurer ouvert au public. On allait également communiquer avec les membres de l'Assemblée des étudiants, pour leur indiquer que les membres de l'Assemblée des citoyens souhaitaient demeurer en contact avec eux. Plusieurs des facilitatrices et facilitateurs avaient offert d'aider les membres dans le cadre de leurs activités futures.

Les membres ont discuté d'autres activités futures, y compris des allocutions et la rédaction d'articles ou de lettres. Les membres ont souligné qu'ils devraient mieux comprendre la campagne de sensibilisation du public planifiée par Élections Ontario, et qu'il faudrait déterminer si Élections Ontario avait prévu un rôle pour les membres de l'Assemblée dans cette campagne.

Séance plénière : Introduction aux ateliers sur les communications

Le directeur général des communications, Barry Koen-Butt, a fait un survol des principaux concepts et outils de communication à la disposition des membres.

Il a expliqué aux membres que le président, le directeur des programmes de formation et l'équipe du Secrétariat allaient maintenir leur neutralité au sujet de la recommandation de l'Assemblée. Le président et les membres du personnel allaient seulement discuter de façon générale du processus et de la valeur des assemblées des citoyens. Le directeur des programmes de formation allait également discuter des éléments techniques associés à la recommandation de l'Assemblée. Les facilitatrices et facilitateurs auraient l'occasion de donner leur opinion à titre de simples citoyens après la publication du rapport de l'Assemblée. Il reviendrait aux membres de parler de leur décision et de leur recommandation. Les discussions en groupes à venir avaient pour but d'aider les membres à se préparer à raconter leur histoire.

Après avoir terminé le rapport final, le Secrétariat remettrait aux membres une trousse comprenant des copies du rapport, un dépliant sommaire traitant de la recommandation, le rapport contextuel plus approfondi (c'est-à-dire le présent document), une liste de questions et de réponses, un aperçu de la RPM, ainsi qu'un CD contenant un document PowerPoint sur la RPM et une nouvelle animation de *Benoît Bulletin* sur le système de RPM de l'Assemblée. La trousse contiendrait également un DVD comprenant des versions électroniques des documents imprimés, une présentation PowerPoint sur le processus de l'Assemblée, la vidéo d'introduction présentée lors des séances de consultation publique, ainsi qu'un message vidéo de l'Assemblée aux Ontariennes et aux Ontariens (enregistré par les membres au cours de la fin de semaine). Entre-temps, le Secrétariat indiquerait aux membres comment se procurer des copies supplémentaires des rapports, des dépliants et des autres documents.

Discussions de groupe : Ateliers sur les communications

Les membres de l'Assemblée qui avaient accordé des entrevues depuis la fin de semaine 5 ont discuté de leurs expériences, des questions qui leur avaient été posées, et du déroulement des entrevues.

Les groupes se sont ensuite séparés en petites équipes pour s'entraîner à répondre à des questions clés posées par les membres du public et les médias au sujet du processus de l'Assemblée des citoyens et du modèle de RPM élaboré par les membres.

Soirée

Les membres se sont réunis pour le souper de clôture afin de célébrer le travail accompli. L'honorable James K. Bartleman, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, qui avait reçu les membres lors de leur première fin de semaine huit mois plus tôt, s'est joint au groupe. Une exposition de photographies en noir et blanc des membres de l'Assemblée à l'œuvre, était également disposée dans la salle.

Après les allocutions du lieutenant-gouverneur et du président, les membres et les facilitatrices et facilitateurs ont fait des présentations spontanées pour souligner le soutien obtenu tout au long du processus.

Deuxième journée

Séance plénière : Approbation du rapport de l'Assemblée

Les membres du Groupe de travail sur les questions connexes ont présenté leurs recommandations sur les modifications à apporter à la section du rapport traitant des questions connexes. Le président a animé une discussion à ce sujet et l'Assemblée est parvenue à un consensus sur les changements proposés à la suite d'un vote à main levée.

Un aperçu des autres changements au contenu et à la conception du rapport proposés par les membres le jour précédent a été ensuite projeté à l'écran. À la suite d'une discussion, les membres de l'Assemblée ont accepté les changements, en étant toutefois conscients que le Comité consultatif du rapport final des membres réglerait certains détails avec le personnel du Secrétariat et les graphistes.

Le président a demandé un vote à main levée. Les membres de l'Assemblée ont fait preuve d'un consensus clair en prenant la décision 11, leur dernière décision à titre d'Assemblée des citoyens.

Décisions

1. Approuver le plan de délibération
2. Déterminer les objectifs conceptuels prioritaires
3. Choisir un système électoral de rechange à concevoir
4. Concevoir un modèle concret pour le système de rechange
5. Décider s'il faut concevoir un deuxième système, et dans l'affirmative, lequel
6. Concevoir un modèle concret pour le deuxième système de rechange, s'il y a lieu
7. Approuver le modèle du ou des systèmes de rechange
8. Sélectionner le meilleur système de rechange
9. Choisir entre notre système actuel et le meilleur système de rechange
10. Si un système de rechange est choisi, décider s'il convient de le recommander à la population de l'Ontario
11. Approuver le rapport final

L'Assemblée a applaudi les membres de son Comité consultatif du rapport final et les membres du Secrétariat qui les avaient appuyés.

Les membres ont ensuite examiné l'ébauche d'un dépliant conçu pour expliquer la recommandation de l'Assemblée de façon sommaire et fournir des références supplémentaires, et ils ont offert leurs commentaires à ce sujet. Les membres auraient l'occasion de fournir plus de rétroaction après la rencontre.

À la fin de la séance plénière, les membres ont rempli le dernier des quatre sondages détaillés qui allaient aider des chercheurs à étudier le processus de l'Assemblée des citoyens.

Séance plénière : Tribune libre et dernières observations

Le président a exprimé son admiration pour les membres, qui ont acquis beaucoup de connaissances et de confiance et qui ont démontré leur capacité de surmonter les tensions et de collaborer pour prendre des décisions difficiles. Le président a remercié les membres de leur rétroaction constante, car elle lui a permis de garder le processus dans la voie tracée par l'Assemblée. Avant toute autre chose, les membres ont démontré que des citoyens peuvent jouer un rôle essentiel dans des questions stratégiques où leur voix est particulièrement importante.

Le président a invité chacun des membres du Secrétariat à monter sur l'estrade pour les remercier individuellement, tandis que le directeur des programmes de formation a indiqué au président que les membres de l'équipe étaient très reconnaissants à son égard. Les membres de l'Assemblée ont discuté de l'expérience et remercié le président, le directeur des programmes de formation, l'équipe du Secrétariat et les facilitateurs. Avant tout, les membres ont parlé avec émotion de leur respect et de leur admiration pour leurs collègues, et de la qualité des discussions.

« J'aimerais féliciter les 102 autres membres. Lors de notre première rencontre l'automne dernier, nous discutions du nombre de personnes qu'il faudrait réunir pour obtenir le quorum, car le temps était très mauvais – nous étions en hiver. J'ai été étonné du taux de présence… il est tout simplement remarquable sur une période aussi longue. »

– Harold (Hal) Willis, membre de l'Assemblée, Timiskaming – Cochrane

Tableau 25 | Présences des membres aux réunions de l'Assemblée des citoyens
Présences complètes = 104 (y compris le président)

Phase d'apprentissage		Phase de délibération	
Fin de semaine 1	103	Fin de semaine 1	103
Fin de semaine 2	104	Fin de semaine 2	101
Fin de semaine 3	98	Fin de semaine 3	101
Fin de semaine 4	102	Fin de semaine 4	103
Fin de semaine 5	102	Fin de semaine 5	103
Fin de semaine 6	103	Fin de semaine 6	100

Les membres ont effectué leur dernière tâche officielle en remplissant le court sondage qui était distribué à la fin de chaque fin de semaine. Les membres ont visionné une vidéo créée par le photographe Ben Li comprenant des extraits de film et des photographies, pour souligner la conclusion du processus de l'Assemblée.

Dîner

À l'heure du dîner, des articles produits pour l'Assemblée et utilisés au cours des fins de semaine ont été tirés au sort et distribués aux membres à titre de souvenirs (par exemple l'affiche « Les valeurs communes sous-jacentes à notre collaboration », l'affiche de nos « Principes », des cartes, des affiches de stationnement).

Alors que le dîner tirait à sa fin et que les membres de l'Assemblée faisaient leurs adieux, le premier ministre Dalton McGuinty est venu s'adresser au groupe de façon officieuse. Il a remercié les membres de leur engagement, et remercié leurs familles d'avoir accepté leurs absences durant 12 fins de semaine. Le premier ministre a souligné que le rôle de l'Assemblée était de donner le meilleur conseil possible, et que la population devait désormais se pencher sur la recommandation de l'Assemblée pour l'accepter ou la rejeter.

John Townesend, le membre de l'Assemblée représentant la circonscription du premier ministre, a remercié ce dernier, au nom de l'Assemblée, d'être venu assister à la conclusion de la démarche.

La démarche de l'Assemblée des citoyens allait se terminer lors la présentation du rapport des membres. Le résultat final était désormais entre les mains des Ontariennes et des Ontariens, mais, dans ce compte rendu de leurs délibérations, les membres de l'Assemblée ont le dernier mot.

« [...] Je tiens sincèrement à remercier les autres membres de l'Assemblée. Chaque personne avait une foule d'opinions, mais j'ai été traitée avec respect et dignité et je me sens très honorée de cela. »

– Stephanie Jones, membre de l'Assemblée, Niagara-Centre

« Dans ma vie, j'ai toujours essayé d'éviter de siéger à des comités et j'ai toujours cru que le mot "consensus" était synonyme de la forme la plus élémentaire de compromis. Cela a changé lorsque je suis devenu membre de l'Assemblée des citoyens. Voir 103 personnes travailler ensemble pour concevoir le meilleur système électoral pour l'Ontario, sans en tirer directement un avantage personnel, a consolidé ma croyance que les gens veulent agir pour le mieux lorsqu'ils en ont l'occasion. »

– Patrick Heenan, membre de l'Assemblée, Mississauga-Ouest

« Que le résultat du référendum soit positif ou négatif, notre délibération a de la valeur. »

– Salvación Villamil, membre de l'Assemblée, Niagara Falls

« J'ai été choisie en tant que membre de cette Assemblée le 4 juin 2006. À compter de ce jour et jusqu'à aujourd'hui, je me suis engagée pleinement dans ce processus et j'ai été fière de participer à une initiative aussi positive. »

– Jennie Stakich, membre de l'Assemblée, Hamilton Mountain

« Nous avons vu, durant 12 fins de semaine, une bannière sur laquelle il est écrit "Faites partie de l'histoire en mouvement" et nous nous sommes donnés corps et âme à ce travail important. Nous avons eu le privilège d'assumer humblement une responsabilité très grande, en tant que citoyens ordinaires dans le cadre d'un exercice de démocratie directe sans précédent dans l'histoire de l'Ontario. »

– John Townesend, membre de l'Assemblée, Ottawa-Sud

11. GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS CONSULTATIFS DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS

[Pour mieux gérer le temps mis à leur disposition, les membres ont accepté de travailler en équipe afin d'examiner certaines questions en profondeur et de formuler des conseils sur des aspects importants du processus.]

Les membres de l'Assemblée ont formé des groupes de travail et des comités consultatifs pour mieux gérer le peu de temps disponible et s'assurer que les membres avaient leur mot à dire sur des questions importantes de fond et de processus. Le Secrétariat a distribué aux membres l'ébauche des mandats des groupes de travail et des comités consultatifs. Une fois que les membres les ont approuvés, les versions finales leur ont été envoyées. Le mandat des groupes de travail comprenait la question à étudier, la tâche à réaliser, l'échéancier, les noms des membres et les coordonnées du facilitateur. Le mandat des comités consultatifs énonçait la tâche à réaliser, le processus à suivre, les noms des membres de l'Assemblée et des membres du Secrétariat qui devaient fournir du soutien et de l'information tout au long du processus.

GROUPES DE TRAVAIL

Durant la phase d'apprentissage, les membres de l'Assemblée ont formé des groupes de travail afin d'examiner les recherches existantes sur un sujet particulier, discuter de l'application des conclusions au travail de l'Assemblée, déterminer les questions devant être discutées par tous les membres de l'Assemblée et présenter un rapport à l'Assemblée sur ce que les groupes de travail ont appris.

Les femmes et autres groupes sous-représentés : Quels sont les effets des différents systèmes électoraux sur la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés à l'Assemblée législative?

Membres :

Darcie Beckley, Elgin – Middlesex – London
Catarina Fernandes, London Nord-Centre
Tamara Fick, Essex
Stephanie Jones, Niagara-Centre
Bryan Byong-Kuon Kim, Willowdale
Mary Jane McMullen, Windsor – St. Clair
Melinda Selmys, Etobicoke-Centre
Ann Thomas, Peterborough

Partis politiques : Quels sont les effets des différents systèmes électoraux sur le rôle des partis politiques au cours des élections?

Membres :

Catherine Baquero, Beaches – York-Est
Maureen Grace, Renfrew – Nipissing – Pembroke
John Toll, Érié – Lincoln
Peter Warren, Nepean – Carleton

Gouvernement stable et efficace : Qu'est-ce qu'un gouvernement stable et à quel point les gouvernements sont-ils stables dans les différents systèmes électoraux?

Membres :

Rosemarie Arsenault, Hamilton-Est
Taylor Gilbert, Don Valley-Ouest
Patrick Heenan, Mississauga-Ouest
Susan Tiley, Stoney Creek

Représentation géographique : Quels sont les effets des différents systèmes électoraux sur la représentation géographique?

Membres :

Lise Breton, Timmins – Baie James
Donald Brickett, Algoma Manitoulin
Julia Craner, Kenora – Rainy River
Christopher Doody, Ottawa – Vanier
Ronald Green, St. Catharines
John Townesend, Ottawa-Sud

Ailsa Henderson, chercheure à l'Université de Toronto, a assumé le rôle de facilitatrice pour les quatre premiers groupes de travail. Elle a offert à chaque groupe des résumés et des articles de recherche, a animé les réunions des groupes, a été une personne-ressource entre les réunions, a établi un lien entre les membres et d'autres experts au besoin, et a offert des conseils sur le rapport que chaque groupe devait présenter à l'Assemblée. Ces quatre groupes de travail ont présenté leur rapport à tous les autres membres de l'Assemblée au cours de la fin de semaine 6 de la phase d'apprentissage.

Durant la phase de délibération, l'Assemblée a établi un cinquième groupe de travail :

Questions connexes : Le rapport final devrait-il mentionner des questions qui sont liées au mandat de l'Assemblée visant à recommander un système électoral pour l'Ontario, mais qui n'en font pas partie intégrante?

Membres :

Carolyn Agasild, Mississauga-Est
Dianne Carey, Hastings – Frontenac – Lennox et Addington
Tara Currie, Ottawa-Centre
Tamara Fick, Essex
Stephanie Jones, Niagara-Centre
Marcia Soeda, Kitchener-Centre
David Viitala, Sault Ste. Marie
Harold Willis, Timiskaming – Cochrane

Soutien du Secrétariat :

Kelly Burke, avocate-conseil principale auprès du président
Karen Cohl, directrice générale

Le groupe des questions connexes a fourni un rapport écrit au cours de la fin de semaine 4 de la phase de délibération et a mené une discussion avec tous les membres de l'Assemblée durant la fin de semaine 5.

COMITÉS CONSULTATIFS

Rapport final

Membres :

Elsayed Abdelaal, Guelph – Wellington
Carolyn Agasild, Mississauga-Est
Margo Bath, Durham
Matthew Certosimo, Dufferin – Peel – Wellington – Grey
Nancy Collins, Oshawa
Tom Engelhart, Etobicoke – Lakeshore
Thomas Ricci, York-Centre
Bill Ritz, Waterloo – Wellington

Soutien du Secrétariat :

Dahlia Klinger, conseillère principale en politiques
Huma Pabani, agente principale des communications

Ce comité a examiné et commenté la mise en page et le contenu du rapport final avant que tous les membres de l'Assemblée l'examinent et l'approuvent. Il a également formulé des commentaires sur le présent rapport sur le processus de l'Assemblée des citoyens.

Observations reçues au cours de la consultation

Membres :

Carl Berger, Ottawa-Ouest – Nepean
Tara Currie, Ottawa-Centre
Mayte Darraidou, Toronto-Centre – Rosedale
Marie McLaren, Haliburton – Victoria – Brock
Patricia Miller, Oak Ridges
Elaine Pommer, Simcoe – Grey
Marcia Soeda, Kitchener-Centre
Leana Swanson, Brant
Laura Wells, Oakville

Soutien du Secrétariat :

Mark Lyons, analyste de politiques et chercheur
Michael MacKenzie, analyste de politiques et chercheur

Ce comité a examiné un échantillon représentatif d'observations écrites et formulé des commentaires sur les résumés des observations préparés par le Secrétariat. Les membres ont recensé des observations notables afin de les recommander aux autres membres de l'Assemblée et formulé des commentaires sur le rapport *Ce que nous avons lu*, qui résume les opinions exprimées dans les observations écrites.

Planification des délibérations

Membres :

Matthew Certosimo, Dufferin – Peel – Wellington – Grey
Andreo Cornacchia, Markham
Arita Droog, Bruce – Grey – Owen Sound
Thomas Ricci, York-Centre
Bruno Steinke, Lanark – Carleton
Thomas Taylor, Ottawa – Orléans
Jeff Witt, Ancaster – Dundas – Flamborough – Aldershot

Soutien du Secrétariat :

Kelly Burke, avocate-conseil principale auprès du président
Karen Cohl, directrice générale

Ce comité a aidé le président à élaborer un plan pour la phase de délibération et a régulièrement conseillé le président sur le processus connexe. Afin de reconnaître le lien entre le processus de délibération et le rapport final, un membre du Comité consultatif de planification des délibérations s'est joint au Comité consultatif du rapport final, et un membre de ce dernier comité s'est joint au Comité consultatif de planification des délibérations.

Surveillance et évaluation

Membres :

Jordan Elliott, Parry Sound – Muskoka
Al Joseph, Scarborough – Rouge River
Wendy Lawrence, Northumberland
Peter Soroka, Lambton – Kent – Middlesex

Soutien du Secrétariat :

Karen Cohl, directrice générale
Susan Pigott, directrice générale de la participation des citoyens

Les membres ont examiné les rapports de l'évaluateur et ont discuté des façons d'améliorer le processus à mesure que celui-ci avançait. Ils ont également fourni des conseils sur des questions liées aux activités de surveillance et d'évaluation.

PARTIE IV :
DESCRIPTION DU SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

PARTIE IV : DESCRIPTION DU SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

[Pour en savoir davantage sur le nouveau système électoral conçu et recommandé par l'Assemblée des citoyens pour l'Ontario.]

Le présent chapitre complète le rapport de l'Assemblée *Un bulletin, deux votes : une nouvelle façon de voter en Ontario*. Il fournit une description plus approfondie du système électoral de représentation proportionnelle mixte (RPM) recommandé par l'Assemblée et il le compare aux systèmes de RPM utilisés dans d'autres territoires de compétence.

APERÇU DU SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DE L'ASSEMBLÉE

La présente section est tirée du rapport de l'Assemblée *Un bulletin, deux votes : une nouvelle façon de voter en Ontario*.

Principales caractéristiques du nouveau système

- Les électeurs disposent de deux votes sur un seul bulletin : un vote pour un candidat local et un second pour un parti. [Voir un exemple de bulletin de vote à la page 162].
- Les résultats des élections sont proportionnels. La part des sièges que remporte un parti est à peu près égale à sa part des voix. Par exemple, si un parti remporte 25 % du vote, il se voit attribuer 25 % des sièges à l'Assemblée législative. Selon le système actuel en Ontario, le scrutin majoritaire uninominal, un parti peut obtenir un grand nombre de votes, mais ne remporter que quelques sièges ou pas du tout.
- Le nouveau système maintient une forte représentation locale en élisant 90 députés de circonscription. La façon d'élire les députés locaux ne change pas : le candidat qui remporte le plus de voix représente la circonscription électorale.
- Trente-neuf députés (appelés « députés de liste ») sont élus à l'échelle de la province à l'aide du côté du bulletin de vote réservé aux partis. Ces personnes fournissent à toute la population ontarienne une nouvelle forme de représentation. Par exemple, leur travail pourra être un complément à celui dont s'acquittent les députés locaux sur les questions susceptibles d'avoir une incidence sur toute une région ou sur la province entière.
- Les députés locaux et les députés de liste occupent 129 sièges à l'Assemblée législative. En ajoutant 22 sièges au total, le nouveau système réalise la proportionnalité et donne une meilleure représentation à la population ontarienne, qui a augmenté d'environ 1,4 million de personnes depuis le Recensement de 1996. Ce nombre se rapproche de celui des années 1987 à 1999, alors que l'Assemblée comptait 130 sièges. Malgré tout, les Ontariens et Ontariennes ont moins de représentants par rapport à leur population que n'en ont les habitants des autres provinces et territoires du Canada.

L'Assemblée législative se compose actuellement de 103 sièges. À compter de l'élection du 10 octobre 2007, elle en comptera 107. Veuillez vous rendre sur le site Web d'Élections Ontario pour obtenir plus de renseignements sur les circonscriptions électorales : www.electionsontario.on.ca

Comment fonctionne le nouveau système

- Chaque parti nomme ses candidats locaux (comme en ce moment), ainsi qu'un groupe de candidats de liste pour toute la province qu'il énumère dans l'ordre d'élection qu'il privilégie. Avant l'élection, les partis sont tenus de déposer leur liste et les renseignements sur la façon dont ils ont procédé pour la dresser auprès d'Élections Ontario.
- Élections Ontario assurera la vaste publication de ces informations, afin que tous les électeurs sachent qui figure sur les listes avant de voter pour un parti ou pour un autre. Les électeurs pourront également voir si les partis ont créé leur liste de façon juste et transparente et si ces listes réalisent un équilibre hommes-femmes, comptent des candidats de toutes les régions de la province et reflètent la diversité de la population ontarienne.
- Les électrices et les électeurs votent pour un candidat local et pour un parti. Le vote de parti détermine la part des sièges à l'Assemblée législative que remporte chaque parti.
- Si le nombre de députés locaux élus dans les circonscriptions locales ne correspond pas à la part des voix remportées par le parti, ce dernier se voit attribuer des sièges compensatoires. Ces sièges sont occupés par des députés de liste élus par les électeurs de toute la province au moyen du vote de parti du bulletin de vote. Les sièges de liste servent à compenser le manque de proportionnalité de l'élection des députés locaux.
- Par exemple, imaginez une Assemblée législative composée de 100 sièges. Un parti qui reçoit 25 % du vote de parti aurait droit à 25 sièges. Cependant, s'il n'élisait que 20 députés dans les circonscriptions locales, les cinq premiers candidats figurant à sa liste deviendraient députés de façon à faire porter sa part des sièges à l'Assemblée législative à 25 %.
- Il faut qu'un parti bénéficie d'un appui bien clair, c'est-à-dire d'au moins 3 % des votes destinés aux partis, pour qu'il puisse faire élire des députés figurant sur sa liste à l'Assemblée législative.

Tableau 26 | Système de représentation proportionnelle mixte de l'Assemblée des citoyens

Nombre de circonscriptions locales : 90	Nombre de sièges de liste : 39	Nombre total de sièges : 129
Vote local : Majorité relative	Ratio des sièges locaux par rapport aux sièges de liste : 70/30	Portée du scrutin de liste : À l'échelle provinciale
Type de liste : Bloquée	Création de la liste : Processus transparent	Nombre de votes sur le bulletin : Deux
Double candidature : Optionnelle	Sièges en surnombre : Sièges compensatoires non autorisés	Seuil légal : 3 % du vote de parti
Formule : Hare	Vacances de sièges locaux : Élection partielle	Vacances de sièges de liste : Prochain sur la liste

SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DANS D'AUTRES TERRITOIRES DE COMPÉTENCE

Le système de RPM a été créé en 1949, dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest, et a été utilisé en Allemagne depuis pour élire le gouvernement national et presque tous les gouvernements infranationaux. En 1993, les Néo-Zélandais ont voté de remplacer leur système de scrutin majoritaire uninominal par la RPM dans le cadre d'un référendum. La Nouvelle-Zélande utilise la RPM pour élire ses représentants au Parlement depuis 1996.

Au Royaume-Uni, l'Écosse et le pays de Galles utilisent tous deux la RPM depuis 1999. La RPM est également utilisée dans d'autres pays, notamment la Bolivie et le Venezuela.

Les systèmes de RPM utilisés dans le monde ne sont pas tous identiques. Le présent chapitre se fonde principalement sur ceux de l'Allemagne, de la Nouvelle-Zélande, de l'Écosse et du pays de Galles. Comme il s'agit du premier pays à avoir adopté la RPM, l'Allemagne a été étudiée en profondeur par les experts des systèmes électoraux. Le cas de la Nouvelle-Zélande est particulièrement pertinent pour l'Ontario parce que le pays est passé d'un système de scrutin majoritaire uninominal à un système de RPM. Tout comme l'Ontario, la Nouvelle-Zélande utilisait le régime parlementaire de type Westminster et une assemblée législative monocamérale (une assemblée législative composée d'une seule chambre). Les expériences de l'Écosse et du pays de Galles sont également pertinentes pour l'Ontario parce qu'il s'agit de territoires de compétence infranationaux qui ont récemment adopté la RPM.

STRUCTURE DE BASE DE LA RPM

Le système de RPM agence la représentation locale et la proportionnalité. Il offre une représentation locale grâce à des circonscriptions uninominales, comme celles du système de scrutin majoritaire uninominal. Il garantit également la proportionnalité grâce à un scrutin de liste plurinominal, qui sert à compenser les partis lorsque les élections produisent des résultats disproportionnés dans les circonscriptions uninominales.

Les variations des systèmes de RPM portent sur le nombre de circonscriptions uninominales et le nombre de sièges de liste ou de sièges compensatoires. Ces nombres déterminent le ratio de sièges locaux par rapport au nombre de sièges de liste, et le nombre total de sièges dans l'Assemblée législative.

Le système de RPM de l'Assemblée comprend 90 circonscriptions uninominales ou sièges locaux (70 % de l'Assemblée législative) et 39 sièges de liste pour la province (30 % de l'Assemblée législative), pour un total de 129 sièges.

Sièges locaux

Comme presque tous les systèmes de RPM au monde, le système de l'Assemblée utilise le scrutin majoritaire uninominal (le système actuel de l'Ontario) pour combler ses 90 sièges locaux. Les candidats locaux sont nommés par les partis ou se présentent en tant que candidats indépendants. Les votes sont comptés dans chaque circonscription électorale, et le candidat ayant le plus de votes est élu. Le gagnant a besoin d'un plus grand nombre de votes que les autres candidats, mais il n'a pas besoin de la majorité des votes (50 % + 1). Le candidat gagnant représente la circonscription à l'Assemblée législative.

Frontières des circonscriptions électorales

Si l'Ontario adopte un système de RPM, les frontières des circonscriptions électorales changeront. Il faudrait former une commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Ontario pour redessiner les frontières des 90 circonscriptions locales. Une commission de délimitation des circonscriptions est un organisme non partisan, habituellement composé d'un président et d'un petit groupe d'experts.

On demande habituellement à la commission de délimitation des circonscriptions, dans le cadre de son travail, de respecter le principe de « représentation selon la population ». Il s'agit du principe selon lequel chaque vote, dans chaque circonscription électorale, devrait avoir une valeur égale. Pour y parvenir, la commission de délimitation des circonscriptions établit un « quotient ». Le quotient est la population moyenne d'une circonscription électorale, calculé en divisant la population totale de la province par le nombre de circonscriptions électorales. Lorsque le quotient est établi, la commission de délimitation des circonscriptions fait en sorte que la population de chaque circonscription corresponde le plus possible au quotient.

Si l'on utilise la population actuelle de l'Ontario, le quotient des circonscriptions locales de l'Assemblée serait d'environ 135 100 personnes :

12 160 000 Ontariens ÷ 90 = 135 100

On sait toutefois que la représentation exacte de la population n'est pas toujours appropriée. Par exemple, on a permis à la plus récente Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour l'Ontario, formée le 16 avril 2002, de déroger au quotient « chaque fois que cela leur paraît souhaitable pour l'application des sous-alinéas suivants :

1. la communauté d'intérêts ou la spécificité d'une circonscription électorale d'une province ou son évolution historique;
2. le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province ne soit pas trop vaste. »[1]

Lorsque l'on estime que ces écarts sont nécessaires, par exemple pour refléter la différence de densité de la population, les commissions de délimitation des circonscriptions doivent habituellement veiller à ce que l'écart ne soit pas de plus de 25 % au-dessus ou en dessous du quotient. Toutefois, dans des circonstances extraordinaires, la population des circonscriptions peut varier de plus de 25 %.

Lorsqu'elle a conçu le système de RPM, l'Assemblée était consciente que la population des circonscriptions provinciales variait jusqu'à 25 %, et parfois plus dans de rares cas. L'Assemblée est d'avis que la population des circonscriptions locales ne doit pas excéder le pourcentage du système actuel. Cela signifie que la part des circonscriptions dans chaque région de la province doit rester approximativement la même.

Par exemple, avec les frontières de l'élection de 2007 en Ontario, environ 10 % des circonscriptions se situent dans le Nord (11 sur 107). Donc, selon le système de RPM de l'Assemblée, le Nord se verrait attribuer environ 10 % des circonscriptions locales (9 sur 90). De plus, chaque groupe de six circonscriptions serait divisé en cinq circonscriptions à l'intérieur du système de RPM.

[1] Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour l'Ontario, *Propositions pour la province de l'Ontario* (Ottawa : Élections Canada, 2003).

Ratio de sièges locaux par rapport aux sièges de liste

Le scrutin de liste vise à compenser le manque de proportionnalité quant à l'élection des députés des circonscriptions. La mesure dans laquelle on y parvient dépend, en partie, de la proportion appliquée au scrutin de liste.[1]

Le système de RPM de l'Assemblée comprend un scrutin de liste qui représente 30 % du nombre total de sièges de l'Assemblée législative. Ce pourcentage est suffisant pour garantir la proportionnalité, sauf lorsque les résultats des élections des députés locaux sont très disproportionnés.

Le tableau 1 compare le pourcentage des sièges locaux et de liste du système de RPM de l'Assemblée à celui des systèmes de RPM utilisés dans plusieurs autres territoires de compétence, en se fondant sur la taille de base (c.-à-d. sans les sièges compensatoires) des assemblées législatives dans ces territoires de compétence pendant les plus récentes élections.

[1] Rein Taagepera et Matthew Shugart, *Seats and Votes: The Effects and Determinants of Electoral Systems* (New Haven: Yale University Press, 1989), p. 131. Selon les auteurs, au moins un quart des sièges devraient être compensatoires pour parvenir à la proportionnalité.

Tableau 27 | Pourcentage de sièges locaux et de sièges de liste dans les systèmes de RPM

	Sièges locaux	Sièges de liste	Nombre total de sièges	Sièges locaux (%)	Sièges de liste (%)
Recommandation de l'Assemblée des citoyens	90	39	129	69,77	30,23
Assemblée nationale du pays de Galles	40	20	60	66,67	33,33
Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande	69	51	120	57,50	42,50
Parlement écossais	73	56	129	56,59	43,41
Bundestag allemand	299	299	598	50,00	50,00
Länder de l'Allemagne (provinces)					
Rhénanie-du-Nord-Westphalie	128	53	181	70,72	29,28
Basse-Saxe	100	55	155	64,52	35,48
Berlin	78	52	130	60,00	40,00
Schleswig-Holstein	45	30	75	60,00	40,00
Bade-Wurtemberg	70	50	120	58,33	41,67
Bavière	92	88	180	51,11	48,89
Mecklembourg-Poméranie occidentale	36	35	71	50,70	49,30
Rhénanie-Palatinat	51	50	101	50,50	49,50
Brandebourg	44	44	88	50,00	50,00
Hesse	55	55	110	50,00	50,00
Saxe	60	60	120	50,00	50,00
Thuringe	44	44	88	50,00	50,00
Saxe-Anhalt	49	50	99	49,49	50,51

Nota 1. Données sur les provinces allemandes provenant du document de Louis Massicotte intitulé « To Create or to Copy? Electoral Systems in the German Länder », *German Politics*, vol. 12, n° 1, 2003, p. 1-22, et de sites Web gouvernementaux.

Sièges de liste

Portée du scrutin de liste

Dans les systèmes de RPM, les députés de liste sont soit élus par une région donnée pour représenter cette région, soit élus par l'ensemble du pays (ou de la province) pour représenter tous les citoyens. Dans le système de RPM de l'Assemblée, les 39 sièges de liste sont comptés et répartis à l'échelle provinciale. Les 39 députés de liste sont élus au moyen de la section consacrée aux partis sur le bulletin et représentent tous les Ontariens.

Le scrutin de liste à l'échelle provinciale a pour objectif de compenser les partis le plus possible en cas de résultats disproportionnés quant à l'élection des députés des circonscriptions, tout en maintenant une assemblée législative de taille raisonnable. Tous les autres éléments de conception des systèmes étant égaux, le scrutin de liste à l'échelle provinciale permet une proportionnalité avec un nombre comparativement peu élevé de sièges de liste.

En Allemagne, en Écosse et au pays de Galles, les députés de liste sont élus par les régions.[60] En Nouvelle-Zélande, les députés de liste sont élus par le pays. Dans neuf des 13 *Länder* (provinces) de l'Allemagne, les députés de liste sont élus pour représenter leur *Land* dans son ensemble.

Type de liste

Dans un système de RPM, les partis nomment les candidats de leur liste. Ces candidats peuvent être élus au moyen du vote destiné aux partis.[61]

Le système de RPM conçu par l'Assemblée utilise une « liste bloquée », le type de liste utilisé dans presque tous les territoires de compétences se servant de la RPM. Les partis dressent la liste de leurs candidats selon l'ordre dans lequel ils seront élus, et les électeurs ne peuvent changer cet ordre (contrairement aux « listes non bloquées »). Cette méthode offre aux électeurs une certaine prévisibilité. Par exemple, si un parti gagne cinq sièges de liste, les cinq premiers candidats admissibles sur sa liste, après avoir enlevé le nom des personnes qui ont gagné les élections locales, deviendront députés à l'Assemblée législative.

Dans une liste bloquée, le nom des partis, par opposition au nom des candidats, apparaît dans la section des partis du bulletin. Dans un système de liste non bloquée, les électeurs peuvent voter pour un parti ou sélectionner un candidat d'une liste de partis. Les recherches indiquent qu'une majorité des électeurs préfèrent voter pour un parti et que l'option du candidat n'a souvent qu'un effet limité sur l'élection des députés.

La liste bloquée, avec un bulletin n'énumérant que les partis, est également plus simple pour les électeurs. Dans un contexte de groupe provincial, si l'on avait un bulletin de liste non bloquée, il faudrait inclure le nom de bon nombre de candidats pour chacun des partis.

Dans le cas d'une liste bloquée, il est plus probable que les députés élus de la liste proviennent de différentes régions de la province, et que l'Assemblée législative comprenne plus de femmes et d'autres groupes sous-représentés puisqu'il sera impossible

[60] En Allemagne, les sièges sont attribués par région, selon le vote national.

[61] Dans de rares cas, à l'intérieur des systèmes de RPM, un parti a tenté de manipuler le système en se divisant en deux partis : un parti qui présente uniquement des candidats locaux et l'autre uniquement des candidats de liste. Cette pratique est parfois appelée « liste piège ». Les listes pièges gonflent le nombre total de sièges remportés par les partis parce que leur part de sièges est calculée séparément, même s'ils forment en réalité un seul parti. Il est très peu probable que cette situation survienne en Ontario compte tenu de la culture politique. Aucun parti n'a tenté de dresser une liste piège dans les quatre territoires de compétence étudiés (Allemagne, Nouvelle-Zélande, Écosse et pays de Galles). S'il y avait des préoccupations concernant la possibilité que les partis tentent de manipuler le système de cette façon, cette pratique pourrait être proscrite par la loi.

de modifier la liste et que les partis voudront que leur liste attire le plus d'électeurs possible. En Nouvelle-Zélande, par exemple, la représentation des femmes et d'autres groupes sous-représentés au Parlement a augmenté depuis la mise en place d'un système de RPM assorti d'une liste bloquée.

Création des listes

Dans tous les systèmes électoraux assortis d'un scrutin de liste, les partis sont tenus de publier leur liste avant l'élection. De cette façon, les électeurs savent qui sera élu si un parti gagne des sièges de liste.

Le système de RPM de l'Assemblée exige des partis qu'ils présentent leur liste ainsi que les détails du processus utilisé pour la dresser à Élections Ontario, un organisme non partisan. Élections Ontario diffusera largement cette information afin que les électeurs soient en mesure d'évaluer si un parti a créé sa liste de façon équitable et transparente. Les électeurs pourront par le fait même déterminer si la liste d'un parti est équilibrée quant au nombre de candidats masculins et féminins, si elle comprend des candidats de toutes les régions de l'Ontario, et si elle reflète la diversité de la population ontarienne.

Dans les territoires de compétences utilisant la RPM, les partis inscrivent les candidats sur leur liste de plusieurs manières. En Nouvelle-Zélande, il n'existe aucune exigence juridique quant à la création des listes. Le Parti travailliste et le Parti national déterminent leur liste à des conventions régionales. Les listes sont ensuite assemblées par un comité national pour chacun des partis. Le Parti vert de Nouvelle-Zélande crée sa liste selon le vote de tous les membres du parti.

En Allemagne, le processus de création des listes de parti est imposé par la loi. Au cours d'une réunion de nomination spéciale, les membres des partis procèdent à un vote secret pour élire les candidats qui apparaîtront sur la liste.

L'élaboration d'une liste donne aux partis l'occasion d'étudier leurs objectifs généraux (plus que pour la nomination de candidats locaux). L'expérience des territoires de compétence utilisant la RPM laisse entendre que les partis profitent de l'occasion. Par exemple, le Parti travailliste de Nouvelle-Zélande a déterminé que sa liste doit :

- représenter équitablement le peuple maori, les femmes, les hommes, les groupes ethniques comme les peuples du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées;
- veiller à une considération de l'étendue géographique de la population;
- reconnaître que de nombreux groupes de personnes, auparavant sous-représentées au Parlement, possèdent les compétences qui rehausseront le processus parlementaire;
- veiller à ce que tous ces groupes soient représentés dans la liste.[9] [traduction]

Le bulletin de vote

Dans le système de RPM de l'Assemblée, les électeurs disposent de deux votes sur un seul bulletin. Dans une section du bulletin, ils votent pour le parti qu'ils préfèrent. Ce vote détermine la part totale des sièges qu'un parti gagne à l'Assemblée législative. Dans l'autre section, ils votent pour un candidat qui représentera leur circonscription. Le bulletin est « catégorique », c'est-à-dire que l'électeur choisit un candidat et un parti, mais il ne peut coter les candidats ou les partis par ordre de préférence.

[9] Parti travailliste de la Nouvelle-Zélande. *Constitution and Rules*, (Wellington, NZ: New Zealand Labour Party), 2003. Disponible en ligne (anglais seulement) : <http://www.labour.org.nz/labour_team/constitution/ASTFIL28018.doc>, p. 21-22.

L'exemple ci-dessus présente l'apparence que pourrait revêtir le bulletin dans le cadre du système de RPM de l'Assemblée. Élections Ontario réaliserait la conception graphique du bulletin, et il pourrait être très différent. Dans l'exemple, les noms des candidats figurent à droite, par ordre alphabétique, à côté du parti qu'ils représentent. Dans cette circonscription particulière, une candidate non affiliée, Thérèse Turquoise, brigue les suffrages, tandis que les partis F et D ne présentent pas de candidats locaux, mais les électeurs peuvent tout de même appuyer ces partis.

Figure 5 | Exemple de bulletin du système de RPM

Le « bulletin double » donne plusieurs options aux électeurs. Il leur permet de :

- voter pour un candidat et pour le parti de ce candidat;
- voter pour un candidat et un parti *différents*;
- voter pour un candidat indépendant s'il y en a un qui brigue les suffrages dans la circonscription *et* pour un parti;

- voter pour un parti même si ce parti ne présente pas de candidats dans la circonscription;
- ne voter que pour un candidat ou un parti sans que le vote ne soit annulé.

L'Allemagne et la Nouvelle-Zélande utilisent tous deux un bulletin double. Dans certains systèmes de RPM, comme celui utilisé dans la province allemande du Bade-Wurtemberg, les électeurs ne font que choisir un candidat local. Dans ce cas, le scrutin uninominal détermine quel candidat est élu ainsi que la part des votes destinés aux partis.

Double candidature

On peut être élu de deux façons dans un système de RPM : dans une circonscription locale ou au moyen d'une liste de parti. Le système de RPM de l'Assemblée, comme la plupart des autres systèmes de RPM, permet une « double candidature ». Cela signifie que les candidats peuvent se présenter dans leur circonscription, faire partie de la liste de parti, ou les deux. Si un candidat se présente des deux façons et est élu dans la circonscription, il doit représenter la circonscription et n'est plus admissible à la liste de parti, quelle que soit sa position sur la liste. Le nom du candidat doit être rayé de la liste, et la position revient au candidat suivant qui n'a pas été élu dans une circonscription locale.

La double candidature permet aux partis d'employer la stratégie qu'ils jugent la meilleure, en sachant que les électeurs évalueront la stratégie au moyen de leur vote en faveur d'un parti. Dans les territoires de compétence qui utilisent des systèmes de RPM, les partis nomment des candidats de liste qui ne souhaitent pas être élus dans des circonscriptions locales. Ces candidats peuvent être spécialisés dans un secteur particulier (par exemple, l'environnement ou les finances) ou encore renforcer la liste de parti. À l'opposé, un parti peut ne nommer un candidat que pour une circonscription locale, particulièrement s'il considère que le siège de la circonscription est « acquis » ou qu'il est facile à gagner.

La pratique la plus courante des systèmes de RPM est de présenter les candidats de liste également dans les circonscriptions locales. Lors de l'élection allemande de 2002, plus de 90 % des députés de liste élus s'étaient également présentés dans les circonscriptions locales. Lors de l'élection de 2002 de la Nouvelle-Zélande, 84 % des députés de liste s'étaient également présentés dans les circonscriptions locales. Cette méthode donne plus de visibilité à ces candidats et leur permet de créer des liens solides avec certains secteurs ou régions. Les partis qui sont bien accueillis dans l'ensemble d'un pays ou d'une province, mais qui ont peu de chance de gagner de nombreux sièges locaux, peuvent aussi vouloir présenter des candidats dans les circonscriptions locales. Cette stratégie donne plus de présence locale aux partis au cours de la campagne et permet aux candidats de développer des compétences et de l'expérience sur le plan politique au niveau local.

Permettre une double candidature signifie que l'on reconnaît qu'il ne peut y avoir qu'un élu par circonscription locale dans le cadre d'un système à majorité simple. Les candidats qui disposent d'un très grand appui du public peuvent perdre les élections locales. Par exemple, dans l'élection ontarienne de 2003, le candidat *sortant* d'une circonscription a reçu 35,87 % des votes alors que dans une autre, un candidat *perdant* a reçu 45,16 % des votes. Comme le montre cet exemple, il est possible que des candidats ne soient pas élus même s'ils reçoivent une plus grande part de votes que d'autres candidats sortants.

Sièges en surnombre et compensatoires

La prémisse de base des systèmes de RPM est que la part des sièges remportés par un parti à l'Assemblée législative correspond sensiblement à la part des suffrages obtenus par le parti. Les partis conservent toujours les sièges locaux qu'ils gagnent. Toutefois, un parti peut gagner plus de sièges locaux que le nombre auquel il a droit en vertu de sa part des votes destinés aux partis. Ces sièges sont parfois appelés « sièges en surnombre ». Le nombre de sièges en surnombre produits au cours d'une élection dépend de la conception du système électoral et du comportement de l'électorat.

Dans certains territoires de compétence utilisant la RPM, des sièges (parfois appelés « sièges compensatoires ») sont temporairement ajoutés à l'Assemblée législative pour équilibrer les sièges en surnombre. Ces sièges supplémentaires permettent à un parti qui remporte plus de sièges locaux qu'il ne lui est permis par la part de vote de conserver ces sièges, sans pénaliser les autres partis quant aux sièges de liste. Les sièges compensatoires restent en place jusqu'à la prochaine élection. L'attribution des sièges après l'élection suivante se fonde sur le nombre de sièges d'origine de l'Assemblée législative.

Le système de RPM de l'Assemblée ne permet pas l'ajout de sièges compensatoires. De cette façon, la taille de l'Assemblée législative de l'Ontario est toujours la même, soit 129 sièges. S'il y a des sièges en surnombre, les sièges des circonscriptions sont tout de même accordés aux gagnants de chaque circonscription, et les sièges de liste sont distribués aux partis qui n'ont pas gagné de sièges en surnombre selon la part de votes obtenue par le parti. Cette méthode peut réduire la proportionnalité des résultats de l'élection parce qu'advenant le cas où un parti gagne plus de sièges que la part des suffrages exprimés en sa faveur, moins de sièges sont attribués à un ou plusieurs autres partis.

Il est difficile de prédire la façon dont l'électorat ontarien voterait à l'intérieur d'un système de RPM. Toutefois, les tendances électorales antérieures de la population ontarienne et des territoires de compétence utilisant la RPM laissent présager qu'il n'y aura que peu ou pas de sièges en surnombre dans la plupart des élections au moyen du système de RPM de l'Assemblée. Un petit nombre de sièges en surnombre (1 à 3 sièges) aurait une faible incidence sur la proportionnalité. Dans une élection très inhabituelle où un parti d'importance gagnerait un très grand nombre de sièges de circonscription mais obtiendrait une part des votes beaucoup moins élevée, les répercussions sur la proportionnalité seraient plus importantes.

Les systèmes de RPM de l'Allemagne et de la Nouvelle-Zélande permettent les sièges compensatoires. Dans la pratique, le nombre de sièges compensatoires ajoutés à leur Assemblée législative est généralement peu élevé comparativement à la taille globale de l'Assemblée. Par exemple, au cours des quatre élections ayant suivi l'adoption de la RPM en Nouvelle-Zélande, une seule élection a produit un siège supplémentaire. En Allemagne, où les sièges en surnombre sont courants, une élection a produit jusqu'à 16 sièges compensatoires. Toutefois, l'Assemblée législative de l'Allemagne comprend 598 sièges; il s'agissait donc d'une augmentation de 2,7 % par rapport à l'ensemble de l'Assemblée législative.

L'Écosse et le pays de Galles ne permettent pas les sièges compensatoires. En raison du modèle de vote et de la conception de leur système, tant l'Écosse que le pays de Galles ont produit un pourcentage de sièges en surnombre légèrement plus élevé que la moyenne en Allemagne et en Nouvelle-Zélande.

Seuil

Un seuil est un niveau minimal de soutien que doit obtenir un parti pour gagner des sièges à l'Assemblée législative. Il existe deux types de seuil : le seuil efficace et le seuil imposé par la loi. Tous les systèmes électoraux ont un seuil efficace, soit une

conséquence mathématique de la conception du système électoral, du nombre de partis et de la répartition des votes. Le seuil imposé par la loi indique l'appui minimal que doit recevoir un parti pour gagner des sièges de liste.

Les seuils ont une incidence sur la proportionnalité des résultats des élections et le nombre de partis représentés à l'Assemblée législative. En général, plus le seuil est élevé, moins les résultats sont proportionnels et moins il y a de partis à l'Assemblée législative.

Dans le système de RPM de l'Assemblée, un siège équivaut à environ 0,78 % du nombre total de sièges à l'Assemblée législative. Le seuil du système imposé par la loi est plus élevé, soit 3 % du vote obtenu par le parti. Par exemple, au cours de la dernière élection en Ontario, approximativement 4,5 millions de personnes se sont rendues aux urnes. Pour obtenir un seuil de 3 %, un parti aurait eu besoin d'environ 135 000 votes.

Le seuil de 3 % crée un équilibre entre la représentation d'un nombre plus élevé de partis à l'Assemblée législative et l'impossibilité pour certains partis d'obtenir des sièges s'ils ne bénéficient pas d'un appui populaire suffisamment important. Le seuil signifie que tous les partis qui remportent des sièges de liste à l'Assemblée législative disposent d'un appui considérable des électeurs. Si un parti gagne un siège de circonscription mais qu'il n'atteint pas le seuil provincial de 3 %, il conserve son siège local, mais n'a droit à aucun siège de liste.

Encore une fois, il est impossible de prédire avec exactitude la façon dont la population ontarienne votera dans le cadre de ce système. Toutefois, d'après les tendances électorales antérieures de l'Ontario et l'expérience des territoires de compétence utilisant la RPM, l'Assemblée croit que le seuil de 3 % empêchera la trop grande division de l'Assemblée législative en raison de la prolifération des partis qui disposent d'un faible appui populaire.

Depuis 1955, le Parti libéral, le Parti progressiste-conservateur et le Nouveau Parti démocratique ont été les seuls partis à gagner des sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario. Seuls deux autres partis ont presque atteint le seuil de 3 % du vote. En 2003, le Parti vert a gagné 2,8 % des votes et en 1990, le Parti de la Coalition des familles de l'Ontario en a gagné 2,7 %.

La Nouvelle-Zélande dispose quant à elle d'un « seuil double » : si un parti reçoit 5 % des votes ou gagne au moins un siège local mais n'obtient pas 5 % des suffrages exprimés, il est admissible aux sièges de liste. Le seuil double peut être plus facile à atteindre que le seuil simple. Au cours de l'élection de 2005 en Nouvelle-Zélande, huit partis ont remporté des sièges. Quatre de ces partis n'ont pas atteint le seuil de 5 % (en fait, aucun de ces quatre partis n'a atteint le seuil de 3 %). Au cours de cette élection, les deux principaux partis se sont partagé 80 % des voix.

L'expérience de la Nouvelle-Zélande montre que les électeurs punissent les petits partis qui tentent d'avoir plus d'influence que ne le justifie leur part de sièges. Après l'élection de 1996, le petit New Zealand First Party (NZF) est entré dans un gouvernement de coalition avec le Parti national, qui est plus important. Au cours du mandat du NZF, certains des électeurs ont trouvé qu'il exerçait une influence exagérée dans le cadre du gouvernement de coalition. Au cours de l'élection suivante, le NZF n'a obtenu que 4,2 % des voix au lieu de 13,5 %. Cette perte d'appui peut être attribuée en partie au mécontentement de l'électorat quant à la performance du NZF.

L'Allemagne a également un seuil double qui donne deux chances aux partis de gagner un siège. Le seuil de l'Allemagne s'élève à 5 % des votes obtenus par les partis, ou trois sièges de circonscription. À l'élection de 2005, cinq partis ont gagné des sièges. Ils ont tous obtenus un appui bien supérieur au seuil de 5 %.

Pour le Parti libéral, on compte les sièges gagnés par le parti libéral travailliste, pour le Parti progressiste-conservateur, on compte les sièges gagnés par un candidat indépendant progressiste-conservateur, et pour le Nouveau Parti démocratique, on compte les sièges gagnés par la Fédération du commonwealth coopératif.

NAGEL, Jack. « Stormy Passage to Safe Harbour? Proportional Representation in New Zealand », *Steps Toward Making Every Vote Count: Electoral System Reform in Canada and its Provinces*, éd. Henry Milner, (Peterborough, Ontario : Broadview Press, 2004).

L'Écosse et le pays de Galles n'ont pas de seuil imposé par la loi, mais puisque le dépouillement du scrutin et l'attribution des sièges s'effectuent au niveau régional, leur seuil efficace est relativement élevé.

Formule

Chaque système électoral de représentation proportionnelle dispose d'une formule pour attribuer les sièges. Puisque la part des votes obtenus par les partis n'est pas un nombre entier, les systèmes se servent de diverses formules mathématiques pour arrondir les fractions et attribuer les sièges proportionnellement.

Il existe de nombreuses formules différentes, et la principale différence repose sur l'attribution du dernier siège. Une formule plus proportionnelle a tendance à attribuer le dernier siège à un plus petit parti. Une formule moins proportionnelle a tendance à attribuer le dernier siège à un parti plus important. Le système de RPM de l'Assemblée utilise la « formule de Hare ». Il s'agit de l'une des formules les plus proportionnelles et les plus simples.

La formule de Hare fonctionne de la façon suivante :

Étape 1 : Tous les votes obtenus par les partis au cours de l'élection sont comptés, à l'exception de ceux en faveur des partis n'ayant pas atteint le seuil de 3 %.

Étape 2 : On utilise la formule de Hare pour déterminer le « quota ». Le quota (Q) est équivalent au nombre total de votes (V) divisé par le nombre total de sièges (S) à l'Assemblée législative.

$$\frac{V}{S} = Q$$

Dans un système de RPM, *tous* les sièges sont attribués proportionnellement, y compris les sièges de circonscriptions remportés par des candidats. Donc, dans le système de RPM de l'Assemblée, le nombre de votes est divisé par 129, le nombre total de sièges à l'Assemblée législative, pour déterminer le quota.

$$\frac{V}{129} = Q$$

Étape 3 : Lorsque le quota est déterminé, le nombre total de votes de chaque parti est divisé par le quota. C'est ce qui détermine le nombre de sièges auxquels un parti est admissible. Le nombre entier représente le nombre de sièges à « quota entier » attribué à chaque parti. Par exemple, si la part du Parti A est de 51,77, il se voit attribuer 51 sièges à quota entier. Si la part des sièges du Parti B est de 38,70, il se voit attribuer 38 sièges à quota entier.

Étape 4 : Après la distribution des sièges à quota entier, il reste un petit nombre de sièges à combler. La formule de Hare utilise la « méthode du plus grand reste » pour attribuer les derniers sièges. Les sièges sont attribués aux partis ayant le reste (la fraction du quota) le plus élevé. Dans l'exemple ci-dessus, le reste du Parti A (0,77) est plus élevé que celui du Parti B (0,70). Le Parti A se verrait donc attribuer le siège suivant et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les sièges soient attribués selon la proportion approximative de la part de votes obtenue par chaque parti.

Vacances de siège

Tous les systèmes électoraux ont des règles pour combler les sièges qui pourraient se libérer entre deux élections générales. Dans le système de RPM de l'Assemblée, une élection partielle serait tenue advenant qu'un siège local se libère. Il s'agit de la méthode utilisée dans le système actuel de l'Ontario. Advenant qu'un siège de liste se libère, Élections Ontario nommerait le prochain candidat disponible sur la liste de parti soumise lors de l'élection précédente.

En Nouvelle-Zélande, jusqu'en 2005, une règle prévoyait que, si un député de liste quittait le parti qui avait remporté le siège, il devrait démissionner et le siège serait attribué au prochain candidat sur la liste de parti. L'Assemblée législative serait libre d'adopter une règle semblable.

SCÉNARIOS HYPOTHÉTIQUES D'ÉLECTION SELON LE SYSTÈME DE RPM DE L'ASSEMBLÉE

Cette section explique le fonctionnement du système de RPM de l'Assemblée au moyen de deux scénarios électoraux hypothétiques.

Dans les systèmes de RPM, il est possible qu'un parti remporte davantage de sièges que le nombre auquel il a droit en vertu de la part des votes destinés aux partis. Ces sièges sont appelés « sièges en surnombre ». Dans le premier scénario hypothétique, il n'y a aucun siège en surnombre. Le deuxième scénario hypothétique montre la façon dont les résultats sont calculés lorsqu'un ou plusieurs partis remportent des sièges en surnombre.

Il n'est pas recommandé de se fier uniquement aux élections tenues précédemment en Ontario pour déterminer le fonctionnement du système de RPM de l'Assemblée parce qu'il est impossible de prédire le comportement des électeurs à l'intérieur d'un nouveau système. Néanmoins, il est utile d'examiner les tendances électorales actuelles et la façon dont elles pourraient changer si un autre système était adopté.

Les scénarios suivants sont fournis à des fins d'illustration seulement. Les tendances électorales observées précédemment en Ontario et dans les systèmes de RPM existants ont été utilisées pour produire des résultats électoraux plausibles mais conjecturaux à partir des trois hypothèses suivantes :

1. **Les systèmes proportionnels sont associés aux systèmes multipartites.** Dans le cadre de ces élections hypothétiques, deux partis dominants, un parti de taille moyenne et deux petits partis remportent des sièges à l'Assemblée législative
2. **Les partis dominants continueront d'obtenir un appui au niveau local.** Dans le système actuellement utilisé en Ontario, il n'est pas rare que les partis dominants remportent 50 ou 60 % des sièges en obtenant environ 40 % des suffrages exprimés. Dans le premier scénario, le Parti A remporte approximativement 52 % des sièges locaux. Dans le deuxième scénario, le Parti A remporte approximativement 61 % des sièges locaux.

Certains électeurs répartiront leur vote. À l'intérieur du système de RPM de l'Assemblée, les électeurs peuvent enregistrer deux votes sur un seul bulletin : un pour un parti et un pour un candidat local. Le panachage survient lorsque les électeurs appuient un candidat d'un parti au niveau local et un parti *différent* grâce à leur vote destiné aux partis. En Nouvelle-Zélande, environ un tiers des électeurs répartissent leur vote.

Dans les systèmes de RPM, la part des suffrages exprimés en faveur d'un parti dominant est habituellement inférieure de quelques points de pourcentage à sa part des votes locaux. En général, l'inverse est souvent vrai dans le cas des petits partis. En d'autres termes, lorsque les électeurs répartissent leur vote, ils offrent souvent leur appui à un candidat appartenant à un parti dominant à l'échelle locale et à un petit parti dans la section du bulletin réservée aux partis. Les résultats éventuels utilisés dans les deux scénarios reflètent ces tendances.

Premier scénario

Dans ce scénario, *aucun* siège en surnombre n'est produit : aucun parti ne remporte davantage de sièges locaux que sa part des votes destinés aux partis. Chacun des cinq partis ayant remporté plus de 3 % des votes destinés aux partis (le seuil) se voit attribuer des sièges de liste dans le but d'obtenir des résultats électoraux proportionnels.

La colonne A du tableau 28 indique le nombre total de votes obtenus par chaque parti dans le cadre de cette élection hypothétique. La colonne B indique la part de suffrages exprimés en faveur de chaque parti. La colonne C indique le nombre de sièges locaux remportés par chaque parti. Il s'agit de résultats hypothétiques qui reflètent les tendances observées antérieurement en Ontario. Deux partis dominants ont remporté la majorité des sièges locaux et le reste a été attribué à un troisième parti. Les étapes suivantes expliquent la façon dont les résultats électoraux seraient calculés, à partir de ces données, à l'intérieur du système de RPM élaboré par l'Assemblée.

Tableau 28 | Scénario 1 : Résultats électoraux hypothétiques d'un système de RPM

	A	B	C	D	E	F	G
	Vote destiné aux partis	Vote destiné aux partis (%)	Sièges locaux	Sièges de liste	Nombre total de sièges	Nombre total de sièges (%)	Disproportion (F – B)
Parti A	1 783 567	39,14	47	5	52	40,31	1,17
Parti B	1 333 266	29,26	31	8	39	30,23	0,97
Parti C	818 498	17,96	12	12	24	18,60	0,64
Parti D	325 458	7,14	0	9	9	6,98	-0,16
Parti E	183 453	4,03	0	5	5	3,88	-0,15
Autres	112 431	2,47	–	–	–	0,00	-2,47
Total	4 556 673	100,00	90	39	129	100,00	5,56

Indice de Loosemore-Hanby : 5,56/2 = 2,78

Calcul des résultats

Étape 1 : Détermination du quota

- Compter tous les votes destinés aux partis inscrits dans la colonne A du tableau 28. Environ 4,5 millions de votes ont été enregistrés dans le cadre de cette élection hypothétique.
- Exclure les votes exprimés en faveur des partis qui n'ont pas atteint le seuil de 3 %. Dans cet exemple, plusieurs partis (voir « Autres ») ont conjointement remporté 2,47 % des votes destinés aux partis. Tous ces partis sont exclus des calculs suivants.
- Utiliser la formule de Hare pour calculer le quota :

$$\frac{V}{S} = Q$$

- Q représente le quota, V le nombre de votes exprimés et S le nombre total de sièges à l'Assemblée législative.
- Dans ce scénario, 4 556 673 votes ont été enregistrés au total, mais 112 431 ont été exprimés en faveur des partis qui n'ont pas atteint le seuil. Il reste par conséquent un total de 4 444 242 votes exprimés en faveur des partis qui se verront attribuer des sièges (4 556 673 – 112 431 = 4 444 242). Le quota est donc calculé de la façon suivante :

$$\frac{4\,444\,242}{129} = 34\,451$$

- L'objectif des systèmes de RPM est d'atteindre la proportionnalité dans l'ensemble de l'Assemblée législative. Cela signifie que le nombre total de votes doit être divisé par le nombre total de sièges à l'Assemblée législative (129), même si 90 sièges sont attribués dans les circonscriptions locales et 39 dans le cadre du scrutin de liste.

Étape 2 : Attribution des sièges

- Diviser le nombre total de votes récoltés par chaque parti par le quota pour déterminer le nombre de sièges qu'il se verra attribuer. Les résultats sont présentés dans la colonne C du tableau 29. Par exemple, le Parti A remporte 51 sièges à quota entier avec un reste de 0,77. Ces résultats sont obtenus en divisant le nombre total de votes du Parti A (1 783 567) par le quota (34 451). Le Parti D remporte quant à lui 9 sièges à quota entier avec un reste de 0,45 (325 458 votes divisés par le quota de 34 451).

Tableau 29 | Scénario 1 : Attribution des sièges à l'intérieur d'un système de RPM

	A	B	C	D	E	F
	Vote destiné aux partis	Vote destiné aux partis (%)	Quota : 34 451	Sièges à quota entier	Sièges (reste les plus élevé)*	Nombre total de sièges
Parti A	1 783 567	39,14	51,77	51	1	52
Parti B	1 333 266	29,26	38,70	38	1	39
Parti C	818 498	17,96	23,76	23	1	24
Parti D	325 458	7,14	9,45	9	0	9
Parti E	183 453	4,03	5,33	5	0	5
Autres	112 431	2,47	–	–	–	–
Total	4 556 673	100,00		126	3	129

*Sièges attribués aux partis présentant le reste le plus élevé

- Attribuer les sièges à quota entier. Dans ce scénario, le Parti A remporte 51 sièges à quota entier; par conséquent, il remporte 51 sièges. Chaque parti obtient des sièges à l'Assemblée législative en fonction du nombre de sièges à quota entier obtenus. Dans ce scénario, 126 sièges à quota entier sont attribués (voir le tableau 29, colonne D).
- Attribuer les sièges aux partis ayant le reste le plus élevé. Une fois que les 126 sièges à quota entier sont attribués, il reste toujours trois sièges à combler, étant donné que l'Assemblée législative compte 129 sièges. Ces trois sièges sont attribués aux partis ayant le reste le plus élevé. Le Parti A obtient le reste le plus élevé (0,77); on lui attribue par conséquent le premier siège. Le Parti C présente le deuxième reste le plus élevé (0,76); on lui attribue par conséquent le deuxième siège. Le Parti B obtient le troisième reste le plus élevé (0,70); il remporte donc le troisième siège.
- Additionner les sièges à quota entier et les sièges attribués aux partis présentant le reste le plus élevé afin de déterminer le nombre de sièges alloués à chaque parti.
- Dépouiller les votes locaux et attribuer les 90 sièges locaux (voir le tableau 28, colonne C).
- Attribuer les 39 sièges de liste. Les sièges de liste compensent la différence entre le nombre de sièges devant être alloués à un parti en fonction de sa part des votes destinés aux partis et le nombre de sièges qu'il a remportés. Dans cet exemple, le Parti A a remporté 47 sièges locaux, mais il devrait détenir 52 sièges (voir le tableau 29, colonne F). Le Parti A se voit attribuer cinq sièges de liste pour combler la différence. Le Parti D devrait détenir neuf sièges, mais comme il n'a remporté aucun siège local, il est compensé en se voyant attribuer neuf sièges de liste (voir le tableau 28, colonne D).

Type de gouvernement

À l'intérieur du système de RPM de l'Assemblée, les partis peuvent remporter une majorité de sièges de deux façons :

1. en récoltant une majorité des voix destinées aux partis (après l'exclusion des votes obtenus par les partis qui n'atteignent pas le seuil;
2. en remportant une majorité du nombre total de sièges à l'Assemblée législative en remportant au moins 65 sièges locaux. Comme l'Assemblée législative est composée de 129 sièges, un parti bénéficierait d'une majorité (50% +1) en remportant 65 sièges.

La colonne F du tableau 28 présente les résultats finaux de cette élection hypothétique. Aucun parti n'a remporté une majorité des sièges. Le Parti A a remporté la plus grande part des sièges à l'Assemblée législative (40,31%) et il formerait probablement le gouvernement. Le Parti A pourrait décider de former un gouvernement minoritaire unipartite ou un gouvernement de coalition.

Pour gouverner en tant que gouvernement minoritaire unipartite, le Parti A devrait obtenir l'appui officiel ou officieux des autres partis pour faire adopter une loi. Pour gouverner à titre de gouvernement de coalition, le Parti A devrait conclure des partenariats en bonne et due forme avec un ou plusieurs autres partis. S'il bénéficie d'un appui suffisant de la part des autres partis, le Parti A pourrait former un gouvernement de coalition majoritaire. Il s'agit d'un gouvernement composé de deux partis ou plus qui détiennent ensemble une majorité des sièges à l'Assemblée législative. Il s'agit de la forme de gouvernement la plus répandue dans les systèmes de RPM. Dans ce scénario électoral, de nombreuses combinaisons de partis pourraient produire un gouvernement de coalition majoritaire. Sinon, le Parti A pourrait former une coalition avec un parti de moindre importance (p. ex. les partis D ou E) pour constituer un gouvernement de coalition minoritaire.

Disproportion

Les systèmes électoraux proportionnels sont conçus dans le but de s'assurer que la part des sièges attribuée à un parti se rapproche étroitement de sa part des votes destinés aux partis. La « disproportion » représente la différence entre la part des sièges obtenus par un parti et sa part des suffrages exprimés. Cette donnée figure dans la colonne G du tableau 28.

Dans ce scénario, le Parti A bénéficie d'une légère « prime en sièges », c'est-à-dire qu'il remporte une part de sièges supérieure à sa part des suffrages exprimés. Le Parti A obtient 39,14 % des votes destinés aux partis, mais il remporte 40,31 % des sièges à l'Assemblée législative, soit une différence de 1,17 %. Le Parti D souffre d'un léger déficit en sièges, c'est-à-dire qu'il remporte une part de sièges inférieure à sa part des suffrages exprimés. Le Parti D obtient 7,14 % des votes destinés aux partis et il remporte 6,98 % des sièges, soit une différence de 0,16 %.

Les niveaux de disproportion sont fonction de la conception du système électoral et des modalités du vote. Il n'existe aucun système électoral parfaitement proportionnel. L'établissement d'un seuil, qu'il soit juridique ou effectif, produira une certaine disproportion parce que les votes obtenus par les partis qui n'atteignent pas le seuil ne sont pas transformés en sièges. La formule de Hare et les autres formules sont conçues pour attribuer proportionnellement les sièges aux partis qui atteignent le seuil, mais aucune formule ne parvient à produire des résultats parfaitement proportionnels. Une certaine disproportion peut également être produite lorsqu'un parti remporte davantage de sièges locaux que le nombre auquel sa part des votes destinés aux partis lui donne droit.

La disproportion de l'élection dans son ensemble est calculée en additionnant la différence entre la part des suffrages d'un parti et sa part des sièges. La colonne G du tableau 28 indique que ce scénario électoral produit une disproportion d'environ 2,78 %. Afin d'obtenir une vue d'ensemble, la disproportion de l'élection néo-zélandaise de 2005 était de 2,18 %. Celle de l'élection allemande de 2005 s'élevait à 3,85 %. Les élections de 2003 tenues en Écosse et au pays de Galles ont respectivement produit une disproportion de 12,40 % et de 14,20 %. Lors des élections ontariennes de 1999 et de 2003, les résultats ont respectivement produit une disproportion de 12,25 % et de 23,55 %.

Deuxième scénario

Dans ce scénario, des sièges en surnombre sont produits : un parti remporte davantage de sièges locaux que le nombre auquel il a droit en vertu de sa part des votes destinés aux partis. La colonne A du tableau 30 indique le nombre de votes obtenus par les partis et la colonne B indique la part des suffrages obtenus par chaque parti dans le cadre du scrutin de liste. Ces données sont les mêmes que dans le premier scénario. L'importante différence entre le premier et le deuxième scénario est le nombre de sièges locaux attribués à chaque parti.

Tableau 30 | Scénario 2 : Résultats électoraux hypothétiques d'un système de RPM

	A	B	C	D	E	F	G
	Vote destiné aux partis	Vote destiné aux partis (%)	Sièges locaux	Sièges de liste	Nombre total de sièges	Nombre total de sièges (%)	Disproportion (F – B)
Parti A	1 783 567	39,14	55	0	55	42,64	3,50
Parti B	1 333 266	29,26	24	13	37	28,68	-0,58
Parti C	818 498	17,96	11	12	23	17,83	-0,13
Parti D	325 458	7,14	0	9	9	6,98	-0,16
Parti E	183 453	4,03	0	5	5	3,88	-0,15
Autres	112 431	2,47	–	–	–	–	-2,47
Total	4 556 673	100,00	90	39	129	100,00	6,99

Indice de Loosemore-Hanby : 6,99/2 = 2,78

Dans le deuxième scénario, le Parti A remporte davantage de sièges locaux que sa part des votes destinés aux partis. Le Parti A devrait avoir un total de 52 sièges (le même nombre que dans le premier scénario), mais il remporte 55 sièges locaux dans le cadre de cette élection hypothétique. Cette élection produit trois sièges en surnombre.

Les systèmes de RPM règlent la question des sièges en surnombre de différentes façons. En Nouvelle-Zélande et en Allemagne, des sièges compensatoires sont ajoutés à l'Assemblée législative pour contrebalancer la disproportion créée par les sièges en surnombre. Les systèmes de RPM utilisés en Écosse et au pays de Galles n'autorisent pas les sièges compensatoires.

L'indice de disproportion utilisé dans ces scénarios est appelé l'indice de Loosemore-Hanby et il se calcule de la façon suivante : 1) Trouver la différence entre la part des votes destinés aux partis et la part des sièges de chaque parti; 2) additionner la valeur absolue de ces différences; 3) diviser par deux. L'indice s'échelonne de 0 à 100 et les résultats peuvent par conséquent être considérés comme des pourcentages.

PARTIE IV : DESCRIPTION DU SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

Le système de RPM de l'Assemblée n'autorise pas les sièges compensatoires. La taille de l'Assemblée législative est fixée à 129 et le nombre de sièges locaux (90) et de sièges de liste (39) demeure le même, bien qu'un parti remporte davantage de sièges locaux que sa part des votes destinés aux partis.

Cela signifie que, pour répartir les sièges entre les partis restants de façon proportionnelle, la formule de Hare est appliquée de nouveau en utilisant la différence entre le nombre de sièges à l'Assemblée législative et le nombre de sièges remportés par les partis qui disposent d'un ou deux sièges en surnombre. Dans cet exemple, le Parti A remporte 55 sièges (dont les trois sièges en surnombre) et la formule de Hare serait par conséquent appliquée en utilisant 74 sièges (129 – 55) et le nombre total de votes obtenus par le reste des partis. Il reste un total de 2 660 675 votes exprimés en faveur des partis après avoir éliminé le Parti A du calcul. Le quota s'établit donc à :

$$\frac{2\,660\,675}{74} = 35\,955$$

Le quota du deuxième scénario (35 955) est plus élevé que celui du premier scénario (34 451). Cela signifie que les partis doivent obtenir davantage de votes pour remporter un siège. Par exemple, dans le scénario 1, le Parti B remporte 39 sièges. Dans le scénario 2, le Parti B remporte 37 sièges.

Le Parti A ne se voit retirer aucun siège, même si la taille de l'Assemblée législative est fixée à 129 sièges. Le Parti A se voit plutôt attribuer trois sièges en prime. Lorsque le nombre de sièges à l'Assemblée législative est fixe, une prime en sièges pour un parti signifie un déficit en sièges pour un autre parti. En général, à mesure que le nombre de sièges en surnombre augmente, la disproportion s'intensifie également.

Le tableau 30 indique que le deuxième scénario produit une disproportion approximative de 3,49 %, comparativement à une disproportion de 2,78 % dans le cas du premier scénario. Les deux exemples produisent une disproportion comparable aux résultats obtenus récemment dans les systèmes de RPM les plus proportionnels. Le système de RPM de l'Assemblée devrait produire des résultats proportionnels, sauf dans le cadre d'élections atypiques qui produiraient un nombre élevé de sièges en surnombre.

PARTIE V :
FONCTIONNEMENT

12. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT

[Rencontrez les personnes qui ont appuyé le processus de l'Assemblée des citoyens.]

George Thomson, président

En plus d'être le seul membre nommé et le président de l'Assemblée des citoyens, M. Thomson a également été le chef du Secrétariat établi afin d'appuyer le travail de l'Assemblée. M. Thomson a travaillé de près avec le personnel afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour que l'Assemblée reçoive tout le soutien nécessaire au cours des phases d'apprentissage, de consultation et de délibération.

L'équipe du Secrétariat était chargée de soutenir le travail de l'Assemblée. Cette responsabilité comprenait la conception du programme d'apprentissage, ainsi que la planification, la coordination et les communications pour chaque phase du projet. Le personnel du Secrétariat effectuait une liaison avec les membres de l'Assemblée qui leur étaient jumelés et appuyait les comités consultatifs et les groupes de travail formés par les membres de l'Assemblée. Le personnel a également assisté aux rencontres de sélection, aux séances de fin de semaine de l'Assemblée et aux séances de consultation publique dans l'ensemble de la province, afin de soutenir ces activités. Tous les membres du personnel ont travaillé en équipe pour effectuer tout ce qui devait être fait, mais voici une brève description de leurs principaux rôles.[1]

Carole Brosseau, chef de bureau

Dans sa fonction de chef de bureau, M^me^ Brosseau a été chargée de l'aménagement initial du bureau du Secrétariat. Elle a également géré le budget, les contrats et les acquisitions, et elle a veillé à ce que les politiques et procédures administratives et financières soient suivies. M^me^ Brosseau a joué un rôle important dans le soutien offert aux membres de l'Assemblée en s'assurant du remboursement rapide des indemnisations journalières et des frais liés à la participation aux séances de l'Assemblée.

[1] Padmore et Talene Palvetzian ont fait partie de l'équipe du Secrétariat au cours des étapes de planification initiale. Durant la conclusion du projet, Sean Bowman s'est joint à l'équipe à temps partiel.

Kelly Burke, avocate-conseil principale auprès du président

M[me] Burke a fourni des conseils juridiques au président et au personnel du Secrétariat, et a contribué à l'élaboration de politiques et de protocoles régissant son travail. Elle a préparé les contrats et supervisé la rédaction des documents pour chaque séance de fin de semaine de l'Assemblée. M[me] Burke a également été la coordonnatrice des services en français au sein du Secrétariat et a mené l'équipe de transition quand le temps est venu de mettre fin au projet.

Karen Cohl, directrice générale

M[me] Cohl a fourni des conseils stratégiques au président et a supervisé tous les aspects du travail du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens. Elle a recruté l'équipe du Secrétariat et des consultants externes, et elle a veillé à ce que des politiques et des stratégies soient en place pour relever les défis à court et à long terme du projet. M[me] Cohl a également été la secrétaire de séance au cours des rencontres de l'Assemblée.

Cora Conway, adjointe de direction

M[me] Conway a fourni du soutien administratif au Secrétariat et a coordonné diverses activités afin de préparer les rencontres et les événements spéciaux. Elle a également géré les préparatifs de voyage pour les membres qui devaient assister aux séances de fin de semaine de l'Assemblée et aux séances de consultation. M[me] Conway était la voix amicale qui répondait aux appels des membres du public qui composaient le numéro pour les demandes de renseignements généraux.

Carol Fleming, administratrice des bases de données

M[me] Fleming a conçu et tenu à jour les bases de données servant à la gestion du projet et a créé un dossier sur ce processus historique. Elle a également géré le processus d'inscription préalable pour les présentateurs aux séances de consultation publique tenues partout dans la province. M[me] Fleming a fourni des renseignements et des conseils au Secrétariat en se fondant sur son expérience au sein de l'assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique.

Jennifer Gough, planificatrice principale des activités

M^me^ Gough a géré les aspects logistiques des événements et a travaillé avec divers fournisseurs pour s'assurer du déroulement harmonieux et du succès des séances de l'Assemblée et d'autres événements d'envergure. Elle a élaboré le calendrier des consultations et a réservé les salles de réunion pour les séances de consultation publique. M^me^ Gough était aussi responsable de la surveillance des médias et a organisé l'archive des reportages médiatiques.

Dahlia Klinger, conseillère principale en politiques

M^me^ Klinger a fourni des conseils en matière de politiques au président et au Secrétariat, de la phase de sélection jusqu'à la fin du projet. Elle a effectué des recherches et a rédigé et révisé de nombreux documents pour l'Assemblée des citoyens, y compris le guide de consultation (*Discutons entre citoyens*) et le rapport final (*Un bulletin, deux votes : Une nouvelle façon de voter en Ontario*). Elle s'est assurée que les documents étaient clairs et faciles à lire et reflétaient les points de vue de l'Assemblée.

Barry Koen-Butt, directeur général des communications

M. Koen-Butt a supervisé les communications sur les travaux de l'Assemblée des citoyens, y compris des communiqués de presse, des publications, des vidéos et des événements spéciaux. Il a également géré l'équipe chargée du site Web et de la logistique. Il a travaillé de près avec TVOntario afin de documenter sur vidéo le processus de l'Assemblée et susciter une plus grande participation de la part des citoyens. M. Koen-Butt a aidé les membres de l'Assemblée à se préparer à parler aux médias de leur décision.

Mark Lyons, analyste des politiques et chercheur

M. Lyons a aidé le président et le directeur des programmes de formation à élaborer divers outils de formation, y compris des élections simulées, des animations et des documents sur les options, afin d'appuyer l'apprentissage et les délibérations de l'Assemblée des citoyens. Il a fait partie de l'équipe des facilitateurs et a joué un rôle important dans la création des exercices pour les groupes de discussion. Avec l'aide de Michael MacKenzie, M. Lyons a lu et résumé plus de 1 000 observations écrites présentées par le public.

Michael MacKenzie, analyste des politiques et chercheur

M. MacKenzie a aidé le président et le directeur des programmes de formation à élaborer divers outils de formation, y compris des élections simulées, des animations et des documents sur les options, afin d'appuyer l'apprentissage et les délibérations de l'Assemblée des citoyens. Il a fait partie de l'équipe des facilitateurs et il a joué un rôle important dans la création des exercices pour les groupes de discussion. Avec l'aide de Mark Lyons, M. MacKenzie a lu et résumé plus de 1 000 observations écrites présentées par le public.

Huma Pabani, agente principale des communications

M^me^ Pabani a dirigé la création du site Web de l'Assemblée des citoyens et du Forum des membres, et a aidé les membres à tirer avantage de ces ressources en ligne. Elle a également veillé à ce que le site Web soit tenu à jour et contienne des renseignements pertinents et faciles à comprendre. M^me^ Pabani a rédigé et révisé de nombreux documents, y compris le contenu du site Web et des communiqués de presse. Elle a également produit *Le Scrutin*, le bulletin d'information externe, et *The Post*, le bulletin d'information interne pour les membres de l'Assemblée.

Susan Pigott, directrice générale de la participation des citoyens

M^me^ Pigott a supervisé le processus de consultation publique de l'Assemblée et a travaillé avec les membres sur des stratégies de sensibilisation visant à encourager les organismes et les membres du public à participer. Tout au long du processus de l'Assemblée des citoyens, M^me^ Pigott a effectué la liaison avec les intervenants et a fait des efforts spéciaux pour intéresser et faire participer divers groupes et particuliers qui, autrement, n'auraient pas été au courant du processus ou n'y auraient pas participé.

Tiana Pollari, coordonnatrice administrative

M^me^ Pollari a travaillé avec le président afin de gérer son horaire et les demandes de rencontres qui lui étaient adressées. Elle a également travaillé avec la chef de bureau pour l'aider dans ses fonctions liées aux acquisitions, à la gestion financière et à d'autres aspects afin de s'assurer d'une administration harmonieuse. M^me^ Pollari a également organisé diverses réunions pour le président et d'autres membres de l'équipe. Aux réunions du Secrétariat, elle a été la secrétaire de séance chargée de prendre des notes et de consigner les suivis à effectuer.

Jonathan Rose, directeur des programmes de formation

M. Rose a élaboré et mis en œuvre un programme de formation novateur qui a aidé les membres de l'Assemblée à comprendre les systèmes électoraux et leurs valeurs sous-jacentes. Il a également aidé les membres à relever le défi associé à la conception d'un système électoral au cours de la phase de délibération. M. Rose a animé des séances « Politique 101 », durant les soirées des séances de fin de semaine de l'Assemblée, pour les membres qui avaient des questions ou voulaient poursuivre la discussion de la journée. Il a également supervisé une équipe de chercheurs, de facilitateurs et de conseillers pédagogiques.

Rick Yee, spécialiste de projet et adjoint de direction

M. Yee a géré la logistique des événements et a coordonné les activités du personnel du Secrétariat aux séances de l'Assemblée et à d'autres événements d'envergure. Il a géré la distribution des documents de référence pour les membres de l'Assemblée et a produit le guide de préparation qui leur était destiné. M. Yee a été l'adjoint de la directrice générale au cours de la période de transition et de la conclusion du processus de l'Assemblée des citoyens.

13. COMMUNICATIONS ET MÉDIAS

[Des documents papier à l'Internet et aux vidéos, voici comment les communications ont été coordonnées pour l'Assemblée des citoyens.]

STRATÉGIES DE COMMUNICATIONS

Il était essentiel de se doter de solides stratégies de communications pour s'assurer que le public était au courant des occasions qui s'offraient à lui de participer à ce processus historique et pour faire comprendre les systèmes électoraux, les principes sous-jacents et cette nouvelle méthode d'élaboration de la politique publique. Étant donné la nature unique de chacune des phases du projet, des stratégies distinctes étaient associées à chaque phase.

Au cours du processus de sélection, la stratégie de communication appliquée était axée sur les personnes, soit les réactions et les idées des citoyens choisis comme membres de l'Assemblée. Les rencontres de sélection étaient l'une des premières occasions pour le Secrétariat d'informer la population ontarienne de l'Assemblée des citoyens. Un événement au cours duquel un résident local était sélectionné pour une tâche historique d'une telle importance allait probablement attirer l'attention des médias dans la collectivité de cette personne. Avant chaque rencontre, un avis aux médias était transmis aux journaux locaux et aux stations de radio par l'intermédiaire du service Canada News Wire. Après chaque rencontre de sélection, un deuxième communiqué de presse annonçait le nom du membre sélectionné dans chaque circonscription. La diffusion des deux communiqués était suivie d'appels téléphoniques aux médias locaux.

Des reportages sur les nouveaux membres de l'Assemblée ont figuré dans les premières pages de nombreux journaux dans les régions où des rencontres de sélection ont eu lieu, mais moins dans les grands centres urbains. La plupart d'entre eux citaient les raisons données par les membres pour justifier leur participation.

28 mai 2006, réunion de sélection à Thunder Bay, Ontario, de g. à d. : Julia Craner, George Thomson | | 3 juin 2006, réunion de sélection à London, Ontario, de g. à d. : Peter Soroka, George Thomson

Durant la phase d'apprentissage, l'accent a été mis sur le sujet étudié afin de s'assurer que le public pouvait s'informer des systèmes électoraux en même temps que les membres de l'Assemblée au moyen du site Web de TVOntario (tvo.org). Le public pouvait aussi se procurer divers documents d'apprentissage de l'Assemblée dans le site Web de l'Assemblée des citoyens.

Au cours de la phase de consultation, la stratégie générale visait à mettre l'accent sur la participation du public aux séances publiques et à encourager la participation au forum en ligne et la présentation d'observations. Il y a eu une augmentation de la couverture médiatique au cours des phases de consultation et de délibération, en particulier dans les médias électroniques, et le nombre de reportages diffusés à la radio et à la télévision a augmenté dans toute la province.

Durant la phase de délibération, lorsque le projet tirait à sa fin, il a fallu relever un défi unique en matière de communications. Étant donné qu'un principe de base consistait à s'assurer que toutes les séances plénières de l'Assemblée étaient ouvertes et transparentes, y compris les discussions délibératives et les décisions, toute personne intéressée pouvait suivre les progrès de l'Assemblée et, en bout de ligne, connaître la décision de l'Assemblée avant que les membres aient présenté leur rapport au gouvernement. Il y avait un risque que les médias et d'autres personnes commentent divers aspects de la décision sans disposer du rapport final, qui devait décrire le système recommandé par les membres et la justification de leur décision. La stratégie adoptée consistait à fournir aux médias et au public des renseignements techniques de base sur le système recommandé avant la publication du rapport final.

PRODUITS DE COMMUNICATIONS

Divers produits ont été créés afin d'appuyer le plan stratégique de communications, notamment les suivants :

- documents d'information
- questions et réponses pour les membres de l'Assemblée
- bulletins internes et externes
- présentations électroniques pour les allocutions des membres et du personnel
- annonces sur les séances de consultation destinées aux journaux
- guide de consultation (« Discutons entre citoyens »)
- dépliant de consultation
- épinglettes arborant le logo de l'Assemblée des citoyens
- vidéos et animations
- site Web
- cartes d'affaires pour les membres comprenant des adresses de courriel de l'Assemblée des citoyens

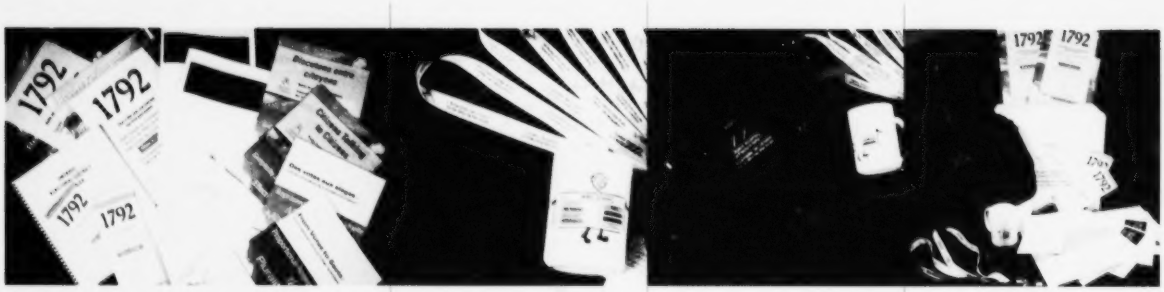

SITE WEB

Le site Web était bien plus qu'un outil servant à transmettre des renseignements généraux sur l'Assemblée. Il s'agissait d'un outil pratique et interactif qui facilitait les communications entre les membres de l'Assemblée et leurs concitoyennes et concitoyens ontariens, en plus d'un élément crucial des stratégies en matière de communications et de participation des citoyens. Grâce au site Web, les membres du public ont eu l'occasion de formuler des commentaires de façon informelle ou de soumettre des observations officielles, d'en apprendre davantage sur les systèmes électoraux en même temps que les membres de l'Assemblée et de suivre les progrès réalisés par l'Assemblée de différentes façons. Lorsque l'Assemblée a pris sa décision finale, le site Web a été modifié afin que le public puisse facilement s'informer sur la décision et la recommandation de l'Assemblée.

Conception et mise à jour

Le Secrétariat a travaillé avec Lift Communications pour adapter un site préliminaire et pour continuellement améliorer et élargir le contenu et les éléments interactifs.

Contenu

Le site Web informait le public au sujet de l'Assemblée, de ses membres et de son travail, fournissait des ressources pédagogiques sur les systèmes électoraux et encourageait le public à participer. Il contenait également un forum dont les membres de l'Assemblée pouvaient se servir pour communiquer entre eux. Le contenu était offert en anglais et en français.

La page d'accueil contenait des liens facilement accessibles vers des documents comme le guide de consultation (« Discutons entre citoyens ») et vers d'autres sections du site.[67] Elle présentait les plus récentes nouvelles au sujet des progrès de l'Assemblée. Des liens externes dirigeaient le lecteur vers des sites d'intérêt connexe. La bannière se transformait pour montrer une photo et une citation d'un différent membre de l'Assemblée.

[67] Voir l'annexe H-1, Ressources de l'Assemblée des citoyens sur le site Web.

Le site était divisé en plusieurs sections principales, qui portaient chacune sur un domaine d'intérêt particulier pour les visiteurs.

La page ***Au sujet de l'Assemblée des citoyens*** décrivait l'Assemblée des citoyens, son mandat et le déroulement général du processus. La page « Voici les membres » contenait les photos et les biographies des membres de l'Assemblée, qui étaient classés en ordre alphabétique selon le nom de la circonscription électorale. L'équipe du Secrétariat était également présentée dans cette section. Pour souligner l'importance des citoyens individuels participant au processus, les brefs profils des membres de l'Assemblée et du personnel étaient rédigés sur un ton personnel.

Le lien ***Quoi de neuf*** faisait apparaître les trois dernières nouvelles au sujet de l'Assemblée, et les articles précédents pouvaient être consultés au moyen d'un lien vers les archives. D'autres liens dirigeaient les lecteurs vers des listes d'événements à jour et le bulletin d'information de l'Assemblée (*Le Scrutin*).

La page ***Participez*** encourageait les membres du public à participer aux travaux de l'Assemblée. Elle comprenait des détails sur les façons dont les citoyens pouvaient le faire : s'inscrire pour recevoir *Le Scrutin*, accéder à des documents d'apprentissage, assister aux séances publiques, présenter des observations écrites, et lire des résumés des observations et des comptes rendus des séances publiques.

La section ***Salle de classe*** permettait aux membres du public de suivre le programme d'apprentissage en même temps que les membres de l'Assemblée. Ils pouvaient accéder à des bibliographies annotées, à une bibliothèque électronique de documents de référence, aux profils des membres de l'équipe de formation et aux documents d'apprentissage utilisés durant chaque rencontre de fin de semaine. La section « Salle de classe » comprenait un lien vers *Benoit Bulletin*, une animation au sujet des familles de systèmes électoraux. Des liens vers le forum en ligne encourageaient un dialogue public.

La section ***Salle des médias*** a été conçue pour donner aux médias un accès rapide et facile aux renseignements et comprenait les coordonnées des personnes-ressources du Secrétariat, tous les communiqués de presse et avis aux médias, et une trousse de presse électronique comprenant un document d'information, des questions et réponses et des photos téléchargeables du président et des membres de l'Assemblée à l'œuvre. Les coordonnées des membres du Groupe de référence universitaire étaient indiquées pour les journalistes à la recherche de renseignements contextuels plus détaillés.

La ***Salle des délibérations*** a été ajoutée au site au début de la phase de délibération et permettait au public d'accéder aux documents utilisés par les membres de l'Assemblée chaque fin de semaine, à mesure qu'ils avançaient dans le processus de prise de décisions.

La section ***Salle des membres*** était accessible seulement aux membres de l'Assemblée. Les membres y avaient accès à des documents produits par le Secrétariat, au numéro actuel et aux numéros archivés du bulletin *The Post*, et à des documents et photos que les membres ont affichés.

Le ***Forum des membres*** était une autre section du site Web réservée aux membres seulement. Il s'agissait d'un forum dans lequel les membres de l'Assemblée pouvaient partager des nouvelles, des idées et des questions. Les membres pouvaient également y afficher des questions pour le directeur des programmes de formation. Cette section s'est avérée un outil dynamique et utile pour les membres, qui y avaient affiché près de 3 000 commentaires au moment de sa fermeture.

Le 15 mai 2007, en même temps que la publication du rapport de l'Assemblée, un site Web modifié a été lancé pour appuyer la décision. Il avait la même apparence que le rapport et comprenait de nouvelles sections portant sur la recommandation et des ressources supplémentaires.

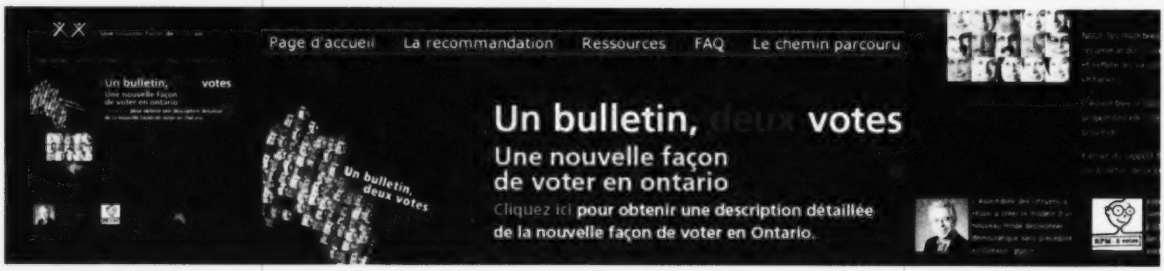

Le gouvernement conservera le site tel qu'il existait lorsque le Secrétariat a conclu son travail. Le site sera ouvert au public à des fins de sensibilisation sur le processus, d'information et de documentation.

14. ÉVALUATION ET SURVEILLANCE

[Un évaluateur indépendant a évalué la démarche de l'Assemblée et a fourni une rétroaction continue.]

« Les résultats indiquent qu'il est possible de réunir un groupe de citoyens qui ont très peu de connaissances préalables sur une question et les valeurs sous-jacentes, et de les former sur une période relativement courte pour qu'ils en discutent et fassent une recommandation en matière de politique publique. »

– Rapport d'évaluation, Institut sur la gouvernance (évaluateur indépendant)

Un évaluateur indépendant, l'Institut sur la gouvernance, a conçu et mis en œuvre des méthodes pour évaluer et surveiller la démarche de l'Assemblée et pour fournir des commentaires et des conseils sur une base continue.

Comme les indicateurs, les cibles, les points de référence et les sources d'information étaient ajustés à chaque phase du processus, l'évaluateur a évalué et surveillé le processus en fonction des facteurs de succès déterminés à l'avance et des objectifs qui s'y rattachent :

Tableau 31 | Facteurs de succès

1. **Les membres de l'Assemblée des citoyens sont habilités à délibérer et à décider.**
   - **Apprentissage**
     Les membres de l'Assemblée ont reçu une formation sur le système électoral actuel de l'Ontario ainsi que sur les divers systèmes électoraux possibles et les principes pour les analyser.
   - **Délibération**
     La procédure de travail de l'Assemblée facilite la cohésion, le dialogue et les délibérations.
   - **Décisions**
     Les membres de l'Assemblée sont pleinement responsables des décisions de celle-ci.
   - **Soutien**
     L'Assemblée est bien soutenue par l'équipe du Secrétariat.
2. **Un échantillon représentatif d'Ontariennes et d'Ontariens participe au processus de l'Assemblée des citoyens.**
   - **Information**
     Le public de l'Ontario est au courant du travail de l'Assemblée des citoyens et des possibilités d'y participer.
   - **Participation**
     Des Ontariennes et Ontariens de tous les horizons participent à la démarche de l'Assemblée des citoyens.
   - **Contribution**
     Les observations et suggestions du public permettent d'éclairer les délibérations de l'Assemblée des citoyens.
3. **Le processus de l'Assemblée des citoyens est perçu comme un modèle pour la participation des citoyens et les délibérations sur les questions de politique publique.**
   - **Transparence**
     Le travail de l'Assemblée est transparent et bien documenté. Le dossier documentaire ainsi constitué pourra être utile pour des démarches similaires à l'avenir.

L'évaluateur a amassé des données et a communiqué ses observations de différentes manières. Tout au long du processus, l'évaluateur a examiné les plans, les rapports, les dossiers de l'Assemblée ainsi que d'autres documents et renseignements fournis par le Secrétariat.

Au cours des phases d'apprentissage et de délibération, l'évaluateur a utilisé les méthodes de collecte de données suivantes :

- Courts sondages

  Pour fournir une rétroaction continue, l'évaluateur a effectué de courts sondages auprès des membres de l'Assemblée à la fin de chaque rencontre.[1] Dans le cadre de ces sondages, on demandait aux membres de décrire leur expérience en fonction des indicateurs qui contribuent aux facteurs de succès. À chaque fin de semaine, l'évaluateur a adapté les sondages au programme de la séance.

  Les sondages remplis ont été envoyés directement à l'évaluateur après chaque rencontre de fin de semaine et il a procédé à l'analyse des résultats.

- Groupes de discussion

  L'évaluateur a organisé des groupes de discussion sur des sujets précis constitués de jusqu'à huit membres de l'Assemblée choisis au hasard durant quatre fins de semaine de la phase d'apprentissage et quatre fins de semaine de la phase de délibération. Un rapport sur les groupes de discussion a été joint au rapport de surveillance préparé par l'évaluateur à la fin de chaque fin de semaine. Un groupe de discussion a également été organisé avec les facilitateurs à la fin de la phase d'apprentissage et un autre groupe a été organisé avec le personnel du Secrétariat, à l'exception des cadres supérieurs, à la fin de la phase de consultation.

- Grille d'observation des rencontres de l'Assemblée

  L'évaluateur a observé une partie de toutes les rencontres de fin de semaine et a rempli une grille d'observation.

Lors de la phase de consultation, l'évaluateur a utilisé les méthodes de collecte de données suivantes :

- Sondages auprès des membres du public

  L'évaluateur a évalué l'efficacité des séances publiques en analysant les sondages remplis par les membres du public présents.[2]

- Grille d'observation des séances publiques

  L'évaluateur a élaboré une grille d'observation que le personnel du Secrétariat devait remplir lors des séances publiques. L'évaluateur a également assisté à deux séances publiques et à une séance de sensibilisation spéciale.

Un autre aspect important du rôle de l'évaluateur était de contribuer au bassin de connaissances générales sur les assemblées de citoyens à des fins principalement éducatives. Des sondages détaillés sur l'assemblée des citoyens de la C.-B. ont été menés et l'évaluateur a effectué des sondages détaillés semblables sur l'Assemblée des citoyens de l'Ontario à des fins comparatives. Cette méthode a également été appliquée aux Pays-Bas, où un forum civique sur la réforme électorale était en cours. Certaines réponses contenues dans les sondages détaillés ont également contribué à la surveillance et à l'évaluation.

[1] Voir l'annexe G-1, Sondages de fin de semaine – exemplaire.

[2] Voir l'annexe G-2, Sondage des séances de consultation publique.

Le Secrétariat et le Comité consultatif d'évaluation et de surveillance des membres ont reçu les commentaires de l'évaluateur par l'entremise de six rapports de surveillance de la phase d'apprentissage, quatre rapports de surveillance du processus de consultation et six rapports de surveillance du processus de délibération. Ces rapports analysaient le rendement en fonction des objectifs et indiquaient certaines améliorations possibles à la lumière des sondages, des rapports sur les groupes de discussion et des observations de l'évaluateur. Ces rapports contenaient des résultats et des commentaires tirés des courts sondages, des rapports sur les groupes de discussion et des données des grilles d'observation. Tous les renseignements fournis par les membres de l'Assemblée et le personnel du Secrétariat dans les sondages ou les groupes de discussion sont demeurés anonymes afin de protéger la vie privée et la confidentialité.

Dans le cadre de l'examen des rencontres de fin de semaine ou des séances publiques précédentes, le Secrétariat discutait des rapports durant les réunions du personnel, et les réponses du Secrétariat aux suggestions et aux commentaires étaient enregistrées. Le personnel du Secrétariat a également distribué les rapports de surveillance aux membres du Comité consultatif d'évaluation et de surveillance et il a discuté avec eux au début de chaque rencontre de fin de semaine. Au cours de la première tribune libre de chaque semaine, le président exposait les principales questions soulevées par les membres dans leurs commentaires et discutait de la réponse du Secrétariat.

Avant de conclure le projet, l'évaluateur a mené des entrevues téléphoniques auprès du président et des cadres supérieurs du Secrétariat, des membres du Comité consultatif d'évaluation et de surveillance et des autres intervenants afin d'obtenir leurs dernières observations sur des questions précises. L'évaluateur a également préparé des rapports d'évaluation préliminaire, intérimaire et final. Le rapport d'évaluation final intitulé *Délibération décisionnelle des citoyens : Évaluation de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario* sera affiché dans le site Web de l'Assemblée des citoyens.

15. ADMINISTRATION

[Voici certains des éléments importants liés à la planification et au fonctionnement du Secrétariat.]

POLITIQUES ET PROTOCOLES

Adaptations pour les personnes handicapées

Le Secrétariat s'était engagé à fournir les adaptations nécessaires pour les membres de l'Assemblée des citoyens et du public ayant un handicap qui souhaitaient participer au processus de l'Assemblée, afin qu'ils puissent le faire pleinement et en toute dignité. En vertu de la politique du Secrétariat sur les adaptations pour les personnes handicapées, les adaptations nécessaires devaient être fournies de façon proactive ou à la demande des personnes, si un préavis suffisant était donné. Le personnel du Secrétariat a respecté la vie privée des membres de l'Assemblée et du personnel du Secrétariat en préservant la confidentialité des renseignements sur les handicaps, dans la mesure possible.

Préparatifs pour les urgences

Une infirmière était sur place durant les séances de l'Assemblée au cas où un membre de l'Assemblée se sentirait incommodé. De plus, deux membres du personnel du Secrétariat qui étaient présents à chaque séance avaient reçu une formation en RCR.

Services en français

La politique sur les services en français énonce les éléments du processus de l'Assemblée, en décrivant les services particuliers devant être fournis dans chaque cas, en fonction des exigences du Règlement sur l'Assemblée des citoyens et de la *Loi sur les services en français*.

Interactions avec le gouvernement et les entités politiques de l'Ontario

Il était important de maintenir une certaine indépendance du gouvernement pour établir la crédibilité du travail réalisé afin de soutenir l'Assemblée. Le Secrétariat a élaboré un protocole pour régir les interactions entre le président et le personnel des ministères gouvernementaux, les fonctionnaires nommés et les politiciens de l'Ontario. Rien dans le protocole n'empêchait le président ou ses délégués de fournir à quiconque, à la discrétion du président, des renseignements de base sur le processus de l'Assemblée des citoyens ou un compte rendu des progrès.

Activités politiques

La Loi sur la fonction publique stipule que les employés de la Couronne ne peuvent participer à des activités politiques qui les mettent dans une position de conflit d'intérêts quant à leurs fonctions auprès de la Couronne. Le fait pour le personnel du Secrétariat de s'adonner à des activités politiques aurait constitué un conflit d'intérêts pour la Couronne en ce qui a trait à l'établissement d'un processus indépendant et non partisan pour l'Assemblée des citoyens. La politique du Secrétariat exigeait que les membres du personnel discutent de cette question avec leurs superviseurs s'ils avaient des doutes au sujet d'une activité particulière.

RESSOURCES HUMAINES

Recrutement

Le président et la directrice générale ont déterminé les postes à combler en se fiant à leur propre expérience de la gestion d'organisations et à une étude de la structure administrative de l'assemblée de citoyens de la C.-B. Ils ont recruté du personnel au moyen de concours ou, en raison des contraintes de temps, au moyen de références et d'entrevues. Certains membres du personnel étaient en détachement dans d'autres bureaux gouvernementaux ou d'organismes externes, et d'autres ont été engagés à contrat. La chef de bureau a travaillé avec la directrice générale afin de rédiger une description de tâches pour chaque poste.

Au besoin, le Secrétariat a également retenu les services de contractuels et d'experts externes pour obtenir des services particuliers. De tels contrats ont été attribués à des rédacteurs, évaluateurs, experts des systèmes électoraux, experts des délibérations, développeurs Web, concepteurs graphiques et spécialistes des communications.

Travail d'équipe

Pour fonctionner efficacement, le personnel du Secrétariat devait travailler en équipe. Des politiques et des objectifs avaient été énoncés pour l'Assemblée des citoyens et pour le Secrétariat, mais le président et la directrice générale ont encouragé les membres du personnel à penser de façon créative et à transmettre leurs idées.

Au cours des premières rencontres du personnel, chaque membre de l'équipe a fait le point sur les progrès réalisés et les nouveautés dans chaque domaine d'activité. Dans un esprit de collaboration démocratique, les réunions ont été tenues sous la forme de « tables rondes ». Tout le personnel y assistait et chaque personne, à tous les niveaux de l'organisation, avait une occasion d'y contribuer. Plus tard, des réunions d'équipe ont été tenues principalement pour transmettre des renseignements sur la séance précédente de l'Assemblée et préparer la prochaine séance.

Le directeur des programmes de formation a également utilisé les rencontres du personnel pour créer, à l'occasion, des groupes de discussion afin de mettre à l'essai des techniques et des documents pédagogiques avant de les utiliser aux séances de l'Assemblée.

INSTALLATIONS

Salles de réunion pour la phase d'apprentissage et la phase de délibération

Avant l'établissement du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens, le Secrétariat du renouveau démocratique a déterminé les exigences liées à la tenue des séances de l'Assemblée. Parmi les locaux considérés, ceux de l'école de droit Osgoode Hall de l'Université York offraient le meilleur milieu pour les besoins de l'Assemblée. Les séances plénières de l'Assemblée ont été tenues dans la salle Moot Court. TVOntario et d'autres représentants des médias ont pu y installer leur équipement facilement. D'autres salles étaient disponibles pour les discussions de groupe. Les séances plénières et les discussions de groupe étaient ouvertes aux membres du public. En raison des examens à l'école Osgoode Hall, la fin de semaine 5 des délibérations a été tenue dans des locaux du gouvernement au centre-ville de Toronto.

Hébergement à l'hôtel

Le Secrétariat a sélectionné le Holiday Inn Yorkdale pour héberger les membres au cours des rencontres de fin de semaine. Le choix était fondé sur des critères tels que la disponibilité, les coûts, l'accessibilité, les locaux pour les rencontres et les repas de groupe, la politique sur les annulations et le transport en autobus vers l'Université York.

Lieux des réunions de consultation publique

Le Secrétariat a recherché des centres d'activités communautaires comme emplacements pour les 41 séances de consultation publique tenues un peu partout en Ontario. Ces milieux communautaires étaient ceux qui offraient probablement l'accès le plus facile pour le public et les locaux les plus appropriés. De nombreuses séances ont eu lieu dans un YMCA local, à la Légion royale canadienne, dans un Centre d'accueil pour les Indiens ou dans un collège communautaire.[1] Sauf pour les présentateurs qui s'étaient inscrits d'avance, il était difficile de prédire le nombre de personnes qui seraient présentes, mais l'espace réservé a généralement été convenable.

INDEMNISATION JOURNALIÈRE ET DÉPENSES DES MEMBRES

Les membres ont reçu une indemnisation au taux de 150 $ par jour (revenu imposable) pour les samedis et dimanches de leurs séances et pour leur participation aux groupes d'experts durant les séances de consultation officielles.

Les frais de déplacement remboursables des membres étaient assujettis aux mêmes lignes directrices que celles appliquées au personnel du gouvernement ontarien. Le Secrétariat a informé les membres de ces lignes directrices avant la première séance de l'Assemblée. Le Secrétariat a aidé à trouver le moyen le plus économique possible d'assurer les déplacements et a tenu compte des préférences des membres dans la mesure du possible, tout en respectant les lignes directrices.

Étant donné qu'un grand nombre des 103 membres devaient se déplacer des quatre coins de l'Ontario pour se rendre aux séances de l'Assemblée à Toronto et aux autres emplacements des séances de consultation, il fallait trouver des méthodes efficaces afin d'organiser et de payer leurs déplacements. Le Secrétariat s'est chargé des préparatifs pour les membres qui devaient voyager

[1] Voir les remerciements, à la section 4 de la partie VI, pour une liste des organismes qui ont prêté leurs installations pour les séances de consultation.

de grandes distances. Afin que les membres n'aient pas à payer eux-mêmes des dépenses importantes comme les billets d'avions et les chambres d'hôtel, le Secrétariat a payé ces dépenses directement. Pour la même raison, le Secrétariat a négocié avec l'hôtel afin qu'il serve des repas à son restaurant, à un prix respectant les lignes directrices, durant les séances de l'Assemblée.

Afin de rembourser les membres pour leurs propres dépenses (comme les repas pris à l'extérieur et l'utilisation de véhicules personnels pour assister aux séances) aussi rapidement et efficacement que possible, la chef de bureau a travaillé avec la Direction de la planification commerciale et des finances du ministère du Développement économique et du Commerce et avec les Services communs de l'Ontario du ministère des Services gouvernementaux. Ils ont créé des comptes pour les membres et un processus pour verser les indemnités journalières immédiatement après chaque séance de l'Assemblée. Presque tous les membres ont ensuite rempli des demandes de dépôt direct. Cette méthode a permis de payer les membres rapidement, généralement dans les cinq jours ouvrables suivant la réception et l'approbation de leurs demandes de remboursement et réclamations journalières.

Des personnes de la famille des membres de l'Assemblée pouvaient séjourner à l'hôtel avec eux, mais étaient responsables de leurs propres préparatifs de voyage et de leurs dépenses.

GESTION DES DOCUMENTS ET DES DONNÉES

Le Secrétariat a créé un répertoire partagé pour l'archivage électronique des documents. Ce répertoire s'est avéré fort utile pour gérer la création et l'élaboration des nombreux documents d'apprentissage et de soutien pour les membres de l'Assemblée, des produits de communication et d'autres documents produits par le Secrétariat. Tous les membres du Secrétariat avaient accès à ce répertoire, ce qui a permis de créer un « classeur » électronique commun contenant les plus récentes versions des documents produits et les travaux en cours.

Le Secrétariat avait également besoin d'une façon efficace de recueillir des renseignements et d'en faire le suivi, et il a donc créé un certain nombre de bases de données :

- base de données des membres (adresse postale, courriel, coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence, logistique des déplacements, restrictions alimentaires, besoins spéciaux);
- base de données des séances de consultation publique afin de faire le suivi des demandes, des participants et d'autres renseignements utiles;
- base de données des intervenants contenant des renseignements sur toutes les parties intéressées et faisant le suivi des réunions et des consultations avec des intervenants particuliers;
- base de données de remerciements pour faire le suivi des organismes et des personnes qui ont contribué aux travaux de l'Assemblée.

En plus de ces bases de données internes, le Secrétariat a retenu les services de Lift Communications afin de créer un formulaire et une base de données connexe pour recevoir les observations du public à partir du site Web, ainsi qu'un autre formulaire conçu sur mesure et une base de données pour recevoir les inscriptions aux séances de consultation. Pour la gestion des contrats, la budgétisation, les dépenses, les rapports et d'autres questions liées aux finances, le Secrétariat a utilisé le Système intégré d'information financière, un système financier à l'échelle du gouvernement.

À l'arrière - de g. à d. : Susan Pigott, Jonathan Rose, Mark Lyons, George Thomson, Rick Yee; au centre : Jennifer Gough, Michael MacKenzie, Barry Koen-Butt, Dahlia Klinger, Carol Fleming, Kelly Burke; à l'avant - de g. à d. : Karen Cohl, Cora Conway, Tiana Pollari, Huma Pabani, Carole Brosseau

L'équipe du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens

PARTIE VI :

REMERCIEMENTS

[Un très grand nombre de personnes et d'organismes ont contribué au succès de l'Assemblée des citoyens.]

1. EXPERTISE UNIVERSITAIRE

Groupe de référence universitaire

Un Groupe de référence universitaire comprenant des politicologues spécialisés dans les systèmes électoraux et provenant de diverses universités de l'Ontario ont fourni des conseils à l'Assemblée des citoyens sur son programme d'apprentissage et ont agi comme personnes-ressources pour les membres de l'Assemblée : Bill Cross, Université Carleton; David Docherty, Université Wilfrid Laurier; Rand Dyck, Université Laurentienne; Larry LeDuc, Université de Toronto; Heather MacIvor, Université de Windsor; Scott Matthews, Université Queen's; Jon Pammett, Université Carleton; Laura Stephenson, Université de l'Ouest de l'Ontario; Brian Tanguay, Université Wilfrid Laurier; Hugh Thorburn, Université Queen's; Graham White, Université de Toronto; Linda White, Université de Toronto; et Bob Williams, Université de Waterloo.

Facilitateurs des groupes

Des facilitateurs ont dirigé les séances de groupe durant les rencontres de l'Assemblée des citoyens. Pendant la phase d'apprentissage, les facilitateurs ont utilisé leurs connaissances sur les systèmes électoraux pour aider à renforcer l'apprentissage. Durant la phase de délibération, les facilitateurs ont aidé à structurer le dialogue et à créer un milieu qui permettait aux membres de travailler à l'obtention d'un consensus et à la prise de décisions : Marielle Beaulac; Gordon DiGiacomo (phase d'apprentissage seulement); ; (phase de délibération seulement); Mark Lyons; Michael MacKenzie; ; ; Alice Ormiston (phase d'apprentissage seulement); Amanda Rogers (phase de délibération seulement) et Kristin Skoines.

Facilitatrice des groupes de travail

Durant la phase d'apprentissage, l'Assemblée des citoyens a formé quatre groupes de travail afin d'examiner les conclusions de recherche et d'en faire rapport aux autres membres de l'Assemblée. Alisa Henderson, de l'Université de Toronto, a appuyé ce processus en fournissant des études de recherche et en animant les groupes.

Conférenciers invités

Durant la cinquième fin de semaine de la phase d'apprentissage, des experts internationaux de la réforme électorale ont été invités à présenter des exposés à l'Assemblée des citoyens : Sarah Birch, Université d'Essex, R.-U.; André Blais, Université de Montréal; Ken Carty, Université de la Colombie-Britannique; Bill Cross, Université Carleton; David Docherty, Université Wilfrid Laurier; David Farrell, Université de Manchester, R.-U.; Larry LeDuc, Université de Toronto; Heather MacIvor, Université de Windsor; Louis Massicotte,

Université de Montréal et American University, Washington DC; Elizabeth McLeay, Université Victoria de Wellington, Nouvelle-Zélande; et Jennifer Smith, Université Dalhousie, Nouvelle-Écosse. Durant la première fin de semaine des délibérations, l'Assemblée a entendu une allocuation d'Ivan Fellegi, de Statistique Canada.

Chercheurs

Des chercheurs ont effectué des études pour aider l'Assemblée des citoyens au cours des phases d'apprentissage et de délibération. Larry Johnston a effectué les recherches pour produire « Des votes aux sièges », un nouveau texte sur les systèmes électoraux axé sur l'Ontario. D'autres recherches ont été effectuées par Sujit Choudhry; Barry Kay; Michael Johns; Heather MacIvor; Kristin Skinner; John Stapleton et Le Centre parlementaire.

Programme d'apprentissage guidé

Des étudiants en science politique de l'Université York, des étudiants en droit de l'école Osgoode Hall de l'Université York et des étudiants en droit de l'Université de Toronto ont participé à un programme d'apprentissage guidé dans le cadre duquel ils ont mené des recherches liées à l'Assemblée des citoyens. Nous tenons à remercier tout particulièrement Ian Greene, de l'Université York, Patrick Monahan, de l'école de droit Osgoode Hall et Lorne Sossin, de l'école de droit de l'Université de Toronto, pour avoir organisé ce programme.

Conférence sur les politiques

L'école de politique publique de l'Université Queen's a coparrainé, avec l'Assemblée des citoyens, une conférence qui s'est tenue à Kingston, en Ontario, sur les démarches de réforme électorale axées sur les valeurs; cette conférence a réuni plusieurs experts internationaux des systèmes électoraux qui ont rencontré l'Assemblée des citoyens en novembre 2006. Nous tenons à remercier tout particulièrement Naomi Alboim, Lynn Freeman; Mary Rodger et Arthur Sweetman, de l'Université Queen's, et le conférencier d'honneur Richard Katz, un expert des systèmes électoraux de l'Université Johns Hopkins de Baltimore.

2. EXPERTISE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Dialogue de délibération

Beth Allan, de la société Beth Allan & Associates, a fourni une expertise et un accompagnement en matière d'animation et de dialogue délibératif au cours de la phase de délibération. Mary Pat MacKinnon et Judy Watling, du Réseau canadien de recherche en politiques publiques, et Simone E. Chambers, de l'Université de Toronto, ont également fourni des conseils en matière de dialogue délibératif. Nous tenons à remercier tout particulièrement Michael Fogel, du Justice Institute de la Colombie-Britannique, qui a pris le temps de partager avec nous les idées sur le dialogue délibératif qu'il avait présentées à l'assemblée des citoyens de cette province.

Techniques pédagogiques

Andrew Leger, du Centre d'enseignement et d'apprentissage de l'Université Queen's, a fourni des conseils au cours de la phase d'apprentissage sur les techniques pédagogiques et les activités de groupe.

Surveillance et évaluation

L'Institut sur la gouvernance a surveillé le processus de l'Assemblée des citoyens, a aidé à établir les facteurs de succès, a fourni des conseils réguliers et a produit un rapport d'évaluation à la fin du projet. Nous tenons à remercier tout particulièrement Gail Motsi, qui a géré le projet, Lyn McDonell, qui a assumé le rôle d'observatrice et de facilitatrice des groupes de discussion, Don Hall, qui a fourni des conseils sur les recherches sociales, et Marilyn Best, qui a entré les données provenant des sondages.

Conseils sur le processus

Amy Lang, du département de sociologie de l'Université du Wisconsin à Madison, une experte de la participation des citoyens en politique, a observé le processus de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario dès le début et a transmis des observations au président, au directeur des programmes de formation et aux facilitaeurs sur la conception du processus et son déroulement tout au long de l'exercice

3. DOCUMENTATION DU PROCESSUS

TVOntario

TVO, le télédiffuseur éducatif de l'Ontario, a été le partenaire médiatique officiel de l'Assemblée des citoyens. En collaboration avec le Collège Seneca, TVO a aidé à documenter les séances plénières et les discussions de groupe de l'Assemblée et à favoriser la participation du public. TVO a supervisé le tournage et le montage effectués par des étudiants du collège communautaire et a créé un microsite interactif afin de faire participer les téléspectateurs de ses émissions d'affaires publiques. Nous tenons à remercier tout particulièrement Lisa DeWilde, présidente-directrice générale; Christine McGlade, gestionnaire des médias interactifs et numériques; Keith Robinson, producteur principal; Mario Resnik, réalisateur; Marilyn McGinn, productrice; Mark Porter, gestionnaire de l'équipement audio et du Web; et Mark Ford, directeur de production.

Collège Seneca

Le Collège Seneca a travaillé avec l'Assemblée des citoyens et TVOntario afin de documenter ce processus historique et a supervisé le travail d'étudiants en radiodiffusion et en journalisme qui ont filmé les séances de l'Assemblée et effectué le montage. Nous tenons à remercier tout particulièrement Jed DeCon; Greg Davis; Tim Abbott; et les étudiants : Mohira Ali; Stephanie Bertini; Chris Bell; Kevin Cordick; Jackie Crandles; Tawfiq Elamad; James Elsdon; Judy Freedman; Ben Goloff; Terrance Hand; Rouzbeh Heydari; Duris Jackson; Brooke Jacobs; Chris Johnson; Adrian Kent; Matt Klopot; Ray Melano; John Niedzielski; Jason Powell; Colin Power; Joshua George Rittenhouse; Devon Searle; Darryl Yeadon; Matthew Young; et Christina Zaragoza.

4. CONSULTATION PUBLIQUE ET SENSIBILISATION

Séances de consultation publique

Les organismes suivants ont prêté leurs locaux pour les séances de consultation publique dans leurs collectivités : YMCA, Brampton; Collège Durham, Oshawa; YMCA, Mississauga; Bibliothèque publique d'Oakville – Succursale centrale, Oakville; Légion royale canadienne, Dryden; YMCA, Timmins; Thunder Bay Native Friendship Centre, Thunder Bay; North Bay Indian Friendship Centre, North Bay; Centre communautaire John Rhodes, Sault Ste. Marie; N'Swakamok Friendship Centre, Sudbury; Université Brock, St. Catharines; Bibliothèque publique d'Owen Sound et de North Grey, Owen Sound; Centre communautaire Milliken Mills, Markham; Université Trent, Peterborough; Collège Mohawk, Hamilton; Monora Park Pavilion, Orangeville; South Shore Centre, Barrie; Centennial HP Science & Technology Centre, Scarborough; Collège Seneca, Toronto; Collège Humber, Toronto; YMCA, Windsor; N'Amerind Friendship Centre, London; YMCA Esso Learning & Career Centre, Sarnia; Kitchener Waterloo YMCA Ontario Early Years Centre, Waterloo; Université d'Ottawa, Ottawa; Collège St. Lawrence, Cornwall; Collège Loyalist, Belleville; The Palisades, Ottawa; Bibliothèque publique de Kingston-Frontenac, Kingston; Farrell Hall, Perth; Université Ryerson, Toronto; Bracebridge Rotary Youth Centre, Bracebridge; Burlington Art Centre, Burlington; locaux du gouvernement de l'Ontario, Guelph; Centre communautaire MacBain, Niagara Falls; LAMP, Etobicoke; Best Western Lakeside Inn, Kenora; Collège St. Clair, Chatham; Metro-Central YMCA, Toronto; Société canadienne de l'ouïe (avec le Canadian Helen Keller Centre, l'Institut national canadien pour les aveugles et l'Association canadienne des paraplégiques - Ontario), Toronto.

Enregistrement sur vidéo des exposés

Les collèges communautaires suivants ont enregistré sur vidéo des séances de consultation publique : Algonquin College of Applied Arts and Technology, Ottawa; Cambrian College of Applied Arts and Technology, Sudbury; Canadore College of Applied Arts and Technology, North Bay; Centennial College, Toronto; Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning, Kitchener; Confederation College of Applied Arts and Technology, Thunder Bay; Durham College of Applied Arts and Technology, Oshawa; Fanshawe College of Applied Arts and Technology, London; Georgian College of Applied Arts and Technology, Barrie; Humber College, Institute of Technology and Advanced Learning, Toronto; Mohawk College of Applied Arts and Technology, Hamilton; Niagara College of Applied Arts and Technology, Welland; Sault College of Applied Arts and Technology, Sault Ste. Marie; Seneca College of Applied Arts and Technology, Toronto; St. Clair College of Applied Arts and Technology, Windsor; Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning, Oakville.

Analyse des consultations

Sam Kaufman a analysé les commentaires formulés aux séances de consultation et préparé des résumés qui ont été affichés dans le site Web de l'Assemblée des citoyens.

Séances de sensibilisation spéciales

Sous la direction de Peter Clutterbuck, le Social Planning Network of Ontario a formé quatre groupes de discussion dans des collectivités à faible revenu dans le cadre de la phase de consultation, avec l'aide des organismes locaux suivants : Social Planning Council de Peel; Social Planning Council de Sudbury; Conseil de planification sociale d'Ottawa; Niagara Social Assistance Reform. Julia Deans, de la Toronto City Summit Alliance, a aidé à organiser des rencontres avec des dirigeants du milieu des affaires. La Fondation Maytree a parrainé un groupe d'études sur les perspectives des immigrants. La Fondation Trillium a fourni du financement à l'Assemblée des étudiants sur la réforme électorale, ce qui a permis de faire participer un grand nombre d'élèves du secondaire au processus de l'Assemblée des citoyens. Le personnel de la Fondation Trillium a également fourni les coordonnées d'organismes communautaires pour aider avec les activités de sensibilisation dans le Nord de l'Ontario.

Parlementaires

L'Assemblée a également reçu la visite de trois anciens députés de l'Ontario : Dianne Cunningham (Parti progressiste-conservateur); Joan M. Fawcett (Parti libéral);et Floyd Laughren (Nouveau parti démocratique). À l'occasion, le président de l'Assemblée a rencontré le président de l'Association ontarienne des ex-parlementaires et des membres de l'ancien Comité spécial de la réforme électorale. Des politiciens de d'autres territoires de compétence ont participé aux vidéos, à l'intérieur desquels ils ont parlé de leur système électoral : de la Nouvelle-Zélande, John Carter (Parti national); Jeanette Fitzsimmons (Parti Vert); and Ruth Dyson (Parti travailliste); de l'Irlande, Noel Dempsey (ministre des Communications, de la Marine et des Ressources Naturelles) (Fianna Fáil Parti républicain); et Brendan Halligan (ancien président du Parti travailliste irlandais et ancien député du Parlement européen d'Irlande).

5. SERVICES CRÉATIFS ET TECHNIQUES

Rédaction

Agnes Vanya a rédigé le présent rapport détaillé, en collaboration avec le Secrétariat. Elle a également rédigé un discours inaugural pour le président sur le processus de l'Assemblée des citoyens et elle a révisé de nombreux autres documents.

Photographie

Ben Li de Raw Edge Photography a été le photographe officiel de l'Assemblée des citoyens.

Impression et mise en page

Piccadilly Communications a fourni des services de mise en page et d'impression pour le guide de consultation, le rapport de consultation et d'autres documents de l'Assemblée des citoyens. Piccadilly a également produit les animations Benoît Bulletin, qui offrent une introduction aux systèmes électoraux autour du monde et un aperçu du système recommandé par l'Assemblée. Nous tenons à remercier tout particulièrement Byron Georgeff, Kathleen Georgeff et Jennifer Shadbolt. Les services de mise en page et d'impression pour le rapport final de l'Assemblée des citoyens, le dépliant et le présent rapport contextuel ont été fournis par Fizzz Design. Nous tenons à remercier tout particulièrement Didier Fiszel, Anita Chen, Kitty Chan et Alicia Countryman.

Audiovisuel

Mediaco a fourni du soutien audiovisuel et technique pour les séances d'apprentissage, de délibération et de consultation de l'Assemblée. Nous tenons à remercier tout particulièrement Kyle Brooks, Guy Skipworth, Julie Nguyen et Franco Vigliota.

Informatique et site Web

Lift Communications a conçu le logo et le site Web de l'Assemblée des citoyens. Ce cabinet a également fourni du soutien technique et du soutien au développement tout au long du processus de l'Assemblée. Nous tenons à remercier tout particulièrement Steve McCormick, Miranda McLellan, Rick Stender; Joel Gregorio; Gil Tam; Ryan Glover et Tom Murphy. Primus Communications a fourni des services d'hébergement Web et de courriel pour l'Assemblée des citoyens.

Essais auprès d'un groupe de discussion

Des experts de l'alphabétisme et d'autres membres du personnel de St. Christopher House, un organisme communautaire de Toronto, se sont portés volontaires pour faire partie d'un groupe de discussion qui a mis à l'essai les documents d'apprentissage produits par le Secrétariat de l'Assemblée des citoyens au début du processus. Nous tenons à remercier tout particulièrement Rick Eagan; Maureen Fair; Ayasha Handel; Joy Lehmann; Daniel Liadsky; Fernando Lusvarghi; Natalie Myhal; Odete Nascimento; Isabel Palmar; Judi Snively; Genevieve Vallerand; Jennifer Woodill; et Miryam Zeballos. Le Bureau des relations internationales et du protocole du ministère des Affaires intergouvernementales a partagé des locaux à bureaux avec le Secrétariat et a fourni une rétroaction informelle sur certains documents. Nous tenons à remercier tout particulièrement Roy Norton.

Autres services créatifs

Barbara Czarnecki a fourni des services de révision pour certains documents produits par le Secrétariat. Susan Lightstone et Ken Stewart ont produit des vidéos de politiciens de la Nouvelle-Zélande et de l'Irlande racontant leurs expériences avec les systèmes électoraux. Brian Lambie de Redbrick Communications a fourni des conseils en matière de communications durant l'établissement de l'Assemblée des citoyens et a donné de la formation aux membres sur les communications avec le public et les médias. Gayle Rzadki d'Encore Premiums a conçu des épinglettes et des sacs commémoratifs pour l'Assemblée des citoyens.

6. HÉBERGEMENT ET DÉPLACEMENTS

Hébergement à l'hôtel

Le Holiday Inn Yorkdale a été l'hôtel où ont séjourné les membres de l'Assemblée et les conférenciers invités durant les six fins de semaine de la phase d'apprentissage et les six fins de semaine de la phase de délibération de l'Assemblée. L'hôtel a également offert des salles pour les repas et les rencontres en groupe, les rencontres informelles de soirée et d'autres activités. Nous tenons à remercier tout particulièrement Vanessa Barbien-Priolo et Jacqueline Mattioli.

Déplacements

HRG North America a aidé avec les préparatifs de voyage pour les membres de l'Assemblée des citoyens afin qu'ils puissent assister aux diverses séances. Nous tenons à remercier tout particulièrement Josée Lepine et les agents. Coach Canada a fourni le transport en autobus pour les membres de l'Assemblée entre l'hôtel et l'Université York. Nous tenons à remercier tout particulièrement Jeff Clark et Jennifer Jenkins.

Salles de réunion

L'école de droit Osgoode Hall de l'Université York a fourni les salles de réunion pour 11 des 12 rencontres de fin de semaine de l'Assemblée. Nous tenons à remercier tout particulièrement Lorna Marsden, de l'Université York, ainsi que Patrick Monahan, Richard Ooi et Peter Lee, de l'école de droit Osgoode Hall. Nous remercions également Mark Heutschi, Heidi Tavone, Manami Hirai, Asako Mikami et Shiori Takagi de Cosmos Catering Ltd., qui ont fourni les repas et les rafraîchissements durant ces rencontres.

7. BUREAUX SPÉCIAUX

Secrétariat du renouveau démocratique

Avant le lancement de l'Assemblée des citoyens, le Secrétariat du renouveau démocratique (SRD) du gouvernement de l'Ontario a effectué les travaux de préparation préliminaires. Cet organisme a notamment effectué le lancement du site Web initial, trouvé des locaux à bureaux pour le Secrétariat et réservé les locaux de l'école Osgoode Hall pour la tenue des rencontres de fin de semaine de l'Assemblée. Le SRD a également effectué une liaison avec le Secrétariat de l'Assemblée des citoyens sur des questions administratives.

Élections Ontario

Élections Ontario, l'organisme non partisan responsable des élections en Ontario, s'est chargé de gérer le processus de sélection des membres et des membres suppléants de l'Assemblée des citoyens. Élections Ontario a invité les membres de l'équipe du Secrétariat à assister aux rencontres de sélection qui se sont déroulées partout dans la province. Nous tenons à remercier tout particulièrement John L. Hollins, directeur général des élections; Loren A. Wells, directrice générale adjointe des élections; Shawn Pollack, gestionnaire de la logistique et de la planification; Paula Chung, agente de communications; et tous les autres membres du personnel qui ont participé au processus de sélection.

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA)

Andrew Ellis de l'IDEA a donné la permission d'afficher Conception des systèmes électoraux : Un manuel de IDEA International dans le site Web de l'Assemblée des citoyens et a fourni aux membres de l'Assemblée des copies de ce texte important sur la conception des systèmes électoraux.

Bureau du lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable James K. Bartleman, a été l'hôte d'une réception, d'un souper et d'une visite guidée de l'Assemblée législative pour les membres de l'Assemblée des citoyens, afin de souligner le lancement de ce projet historique, durant la première rencontre de fin de semaine. Le lieutenant-gouverneur s'est aussi joint aux membres de l'Assemblée pour célébrer la conclusion du projet. Nous tenons également à remercier Nanda Casucci-Byrne et Peter Aylan-Parker.

Assemblée des étudiants sur la réforme électorale

Les organismes Vote étudiant, Students' Commission et The Planning Desk ont collaboré afin de créer l'Assemblée des étudiants sur la réforme électorale. Ce projet a créé une « Assemblée des étudiants » parallèle et élaboré un programme d'apprentissage sur les systèmes électoraux pour faire participer un plus grand nombre d'élèves aux programmes d'éducation civique des écoles secondaires. Le projet s'est terminé lorsqu'une délégation d'élèves du secondaire a présenté ses points de vue à l'Assemblée des citoyens, au début de la phase de délibération. Nous tenons à remercier tous les élèves et les organisateurs : Taylor Gunn, Lindsay Mazzucco, Pytor Hodgson, Stoney McCart et Peter MacLeod.

8. TRADUCTION ET INTERPRÉTATION

La Société canadienne de l'ouïe a aidé le Secrétariat à obtenir une interprétation en langage gestuel pour les rencontres et les séances de consultation de l'Assemblée. Nous tenons à remercier tout particulièrement les interprètes : Nancie Bowles et Sean Power. Les Services de traduction du gouvernement ont offert la traduction française des documents produits par l'Assemblée des citoyens et le Secrétariat. Nous tenons à remercier tout particulièrement Moune Boulerie et Lyse Ward. Les Interprètes de conférence inc. ont effectué l'interprétation simultanée en anglais et en français aux rencontres et aux séances de consultation de l'Assemblée des citoyens. Nous tenons à remercier tout particulièrement Hazel Cole, Beatrice de Montmollin, Sandra Fairman, Wendy Greene, Caroline Napier et Sylvie Soth.

9. AUTRES TERRITOIRES DE COMPÉTENCE

Citizens' Assembly on Electoral Reform de la C.-B.

Des membres et des représentants de Citizens' Assembly on Electoral Reform de la Colombie-Britannique ont généreusement accepté de partager leur expertise et leurs expériences avec le président et les cadres supérieurs du Secrétariat. Membres : Wendy Bergerud, Shoni Field, Craig Henschel, Jack MacDonald et David Willis. Représentants : Jack Blaney, président; Ken Carty, agent de recherche en chef; Campbell Sharman, agent de recherche associé; Leo Perra, agent en chef des opérations; Cathy Stooshnov, chef de bureau; et Marilyn Jacobson, directrice des communications. Nous tenons également à remercier Gordon Gibson, auteur du rapport de la C.-B. intitulé « Constitution of the Citizens' Assembly ». Nous remercions aussi les membres de l'assemblée de la C.-B. qui ont participé à une téléconférence avec les membres de l'Assemblée de l'Ontario quand ils ont commencé leurs délibérations : Wendy Bergerud, Harley Nyen, Jill Reilly et Douglas Waller.

Autres pays

En plus des experts internationaux qui ont été des conférenciers invités aux séances de l'Assemblée, d'autres experts internationaux ont donné de l'aide dans les coulisses. Le directeur des programmes de formation de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario a effectué une liaison avec Henk van der Kolk et Manon DeJongh du forum des citoyens sur les systèmes électoraux des Pays-Bas. Daizo Sakurada, de l'Université Kwansei Gakuin, Nishinomiya, Japon, a fourni de l'aide au sujet du système électoral japonais. Matthew Palmer, de la Law Foundation de Nouvelle-Zélande, ont fourni de l'information sur la transition vers un nouveau système électoral dans ce pays. Matthew Shugart, de l'Université de la Californie à San Diego, a fourni une expertise sur des questions liées à la conception de systèmes électoraux. Elizabeth McLeay et Helena Catt, directrice générale de la Commission électorale de Nouvelle-Zélande, ont fourni des conseils sur le système de représentation proportionnelle mixte de ce pays.

ANNEXES

A. L'ASSEMBLÉE ET LE SECRÉTARIAT

A-1 : MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS DE L'ONTARIO

Président	George Thomson
Algoma-Manitoulin	Donald Brickett
Ancaster-Dundas-Flamborough-Aldershot	Jeff Witt
Barrie-Simcoe-Bradford	Karl Cadera
Beaches-York-Est	Catherine Baquero
Bramalea-Gore-Malton-Springdale	Theresa Vella
Brampton-Centre	Joyce Hughes
Brampton-Ouest-Mississauga	Mappanar Sundrelingam
Brant	Leana Swanson
Bruce-Grey-Owen Sound	Arita Droog
Burlington	Sandra Richter
Cambridge	Jerrold Labrecque
Chatham-Kent Essex	Jean Thompson
Davenport	Jon Bridgman
Don Valley-Est	Olivera Bakic
Don Valley-Ouest	Taylor Gilbert
Dufferin-Peel-Wellington-Grey	Matthew L.O. Certosimo
Durham	Margo Bath
Eglinton-Lawrence	Laura Antonio
Elgin-Middlesex-London	Darcie Beckley
Erie-Lincoln	John Toll
Essex	Tamara Fick
Etobicoke-Centre	Melinda Selmys
Etobicoke-Nord	Zaya Yonan
Etobicoke-Lakeshore	Tom Engelhart
Glengarry-Prescott-Russell	Roxanne Taillon
Guelph-Wellington	Elsayed Abdelaal

Haldimand-Norfolk-Brant	Jon Kristman
Haliburton-Victoria-Brock	Marie McLaren
Halton	John Daley
Hamilton-Est	Rose Arsenault
Hamilton Mountain	Jennie Stakich
Hamilton-Ouest	Frank O'Grady
Hastings-Frontenac-Lennox et Addington	Dianne Carey
Huron-Bruce	Scott Allen
Kenora-Rainy River	Julia Craner
Kingston et les Îles	Buddhadeb Chakrabarty
Kitchener-Centre	Marcia Soeda
Kitchener-Waterloo	Ron VanKoughnett
Lambton-Kent-Middlesex	Peter Soroka
Lanark-Carleton	Bruno Steinke
Leeds-Grenville	Fran Byers
London-Centre-Nord	Catarina Fernandes
London-Ouest	George Dennis
London-Fanshawe	Linda Barnum
Markham	Andreo Cornacchia
Mississauga-Centre	Salma Aziz
Mississauga-Est	Carolyn Agasild
Mississauga-Sud	Ellen Chan
Mississauga-Ouest	Patrick Heenan
Nepean-Carleton	Peter Warren
Niagara-Centre	Stephanie Jones
Niagara Falls	Salvación Villamil
Nickel Belt	Richard Bowdidge
Nipissing	Roland Gibeau
Northumberland	Wendy Lawrence

Oak Ridges	Pat Miller
Oakville	Laura Wells
Oshawa	Nancy Collins
Ottawa-Centre	Tara Currie
Ottawa-Sud	John Townesend
Ottawa-Ouest-Nepean	Carl Berger
Ottawa-Orléans	Thomas Taylor
Ottawa-Vanier	Chris Doody
Oxford	Margaret Messenger
Parkdale-High Park	Andrea Kirkham
Parry Sound-Muskoka	Jordan Elliott
Perth-Middlesex	Lynda Dill
Peterborough	Ann Thomas
Pickering-Ajax-Uxbridge	Raj Roopansingh
Prince Edward-Hastings	Cornelio Reyes
Renfrew-Nipissing-Pembroke	Maureen Grace
Sarnia-Lambton	Jim Passingham
Sault Ste. Marie	David Viitala
Scarborough-Centre	Donna Tichonchuk
Scarborough-Est	Monica Wappel
Scarborough-Sud-Ouest	Elton Pinto
Scarborough-Agincourt	Catherine Shum
Scarborough-Rouge River	Al Joseph
Simcoe-Nord	Georgette Amadio
Simcoe-Grey	Elaine Pommer
St. Catharines	Ron Green
St. Paul's	Rick Smith
Stoney Creek	Sue Tiley
Stormont-Dundas-Charlottenburgh	David Proulx

Sudbury	Christine Robert
Thornhill	Paul Litowitz
Thunder Bay-Atikokan	Nuala Wieckowski
Thunder Bay-Superior Nord	Pam Patterson
Timiskaming-Cochrane	Hal Willis
Timmins-James Bay	Lise Breton
Toronto-Centre-Rosedale	Mayte Darraidou
Toronto-Danforth	Ekaterini Traikos
Trinity-Spadina	Garth Nichols
Vaughan-King-Aurora	John Reston
Waterloo-Wellington	Bill Ritz
Whitby-Ajax	Ted Savelle
Willowdale	Bryan Byong-Kuon Kim
Windsor-Ouest	Marisa Squizzato
Windsor-St.Clair	Mary Jane McMullen
York-Centre	Tom Ricci
York-Nord	Edmund James
York-Sud-Weston	William Kwegyir-Aggrey
York-Ouest	Nathan Duru-Obisi

A-2 : L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS

Carole Brosseau	Chef de bureau
Kelly Burke	Avocate-conseil principale auprès du président
Karen Cohl	Directrice générale
Cora-Lee Conway	Adjointe de direction
Carol Fleming	Gestion et administration des bases de données
Jennifer Gough	Planificatrice supérieure des activités spéciales
Dahlia Klinger	Conseillère principale en politiques
Barry Koen-Butt	Directeur général des communications
Mark Lyons	Analyste de politiques/chercheur
Michael MacKenzie	Analyste de politiques/chercheur
Huma Pabani	Agente supérieure des communications
Susan Pigott	Directrice générale de la participation des citoyens
Tiana Pollari	Coordinatrice administrative
Jonathan Rose	Directeur des programmes de formation
George Thomson	Président
Rick Yee	Spécialiste de projet et adjoint de direction

B. MANDAT

B-1 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GOUVERNEMENT, LE 18 NOVEMBRE 2004

Ontario

News Release
Communiqué

Office of the Premier

Cabinet du Premier ministre

Pour diffusion immédiate
le 18 novembre 2004

LA POPULATION DE L'ONTARIO AURA VOIX AU CHAPITRE EN CE QUI A TRAIT À LA RÉFORME ÉLECTORALE

Une assemblée populaire se penchera à nouveau sur la façon dont on élit les députés

TORONTO – Le premier ministre, Dalton McGuinty, a déclaré qu'une assemblée composée de citoyennes et de citoyens de partout en Ontario se verra confier la responsabilité de se pencher à nouveau sur le système électoral majoritaire uninominal à un tour et de recommander des modifications éventuelles.

Si cette assemblée recommande une autre option, nous organiserons un référendum sur cette option au cours de notre mandat », a indiqué le premier ministre dans un discours prononcé dans le cadre de la conférence intitulée Dialogue sur la démocratie commanditée par le gouvernement.

« Lorsqu'il s'agit de la façon dont la population élit ses représentants, les Ontariennes et les Ontariens seront invités à faire part de leur point de vue. »

L'examen du système électoral de l'Ontario s'inscrit dans le cadre d'un ordre du jour dynamique ayant pour but de consolider la démocratie au sein de la province.

Le premier ministre a également annoncé qu'on allait demander à un jury composé de citoyennes et de citoyens de faire des recommandations au gouvernement sur des changements à la façon dont les partis politiques de la province et les campagnes électorales sont financés.

« Il ne suffit pas que nos décisions soient au-delà de l'influence des contributions politiques », a déclaré le premier ministre.

« Elles doivent être perçues comme telles. »

Le premier ministre a fait un survol du dossier du gouvernement sur le renouveau démocratique.

Il comprend le dépôt de plusieurs lois qui, si elles sont adoptées :

- fixeront la date des élections tous les quatre ans plutôt que de laisser au premier ministre en poste le soin de décider de la date en fonction de considérations politiques;
- exigeront que le vérificateur provincial examine les finances de la province et en fasse rapport avant la tenue d'une élection;
- interdiront les dépenses du gouvernement en matière de publicité politique partisane et intéressée;
- confèreront au vérificateur provincial des pouvoirs élargis afin qu'il soit en mesure d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources auprès d'institutions du secteur parapublic élargi, telles que les conseils scolaires, les universités, les collèges et les hôpitaux.

De plus, le gouvernement a élargi le champ d'application de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements* dans le secteur public aux sociétés du secteur hydroélectrique de la province.

« Il s'agit de l'effort le plus ambitieux en matière de renouveau démocratique déployé en Amérique du Nord », a déclaré Michael Bryant, ministre nommé, pour la première fois dans l'histoire de l'Ontario, responsable du Renouveau démocratique.

« Nous solliciterons la participation directe des Ontariennes et des Ontariens dans à l'amélioration de la qualité de notre démocratie, dans à la modernisation de nos institutions politiques et dans à la restauration de la confiance de la population à l'égard du gouvernement. »

Demain, M. Bryant fera l'annonce des efforts qui seront déployés pour que les jeunes prennent part à notre démocratie.

Le premier ministre a indiqué que l'assemblée populaire sur la réforme électorale sera libre de prendre en considération toutes les options.

« Il est possible que les Ontariennes et les Ontariens décident de conserver notre système électoral majoritaire uninominal à un tour. C'est bien. L'exercice qui consiste à se pencher à nouveau sur notre système électoral revigorera et rehaussera l'appréciation que nous en avons », a-t-il déclaré.

« C'est aux Ontariennes et aux Ontariens de décider. Notre responsabilité est de veiller à ce que la voix de la population soit entendue haut et fort et à ce qu'elle ait une influence. »

Renseignements :
Bureau des médias du premier ministre,
416-314-8975

Available in English
www.premier.gov.on.ca

B-2 : LOI ÉLECTORALE (ARTICLES 17.7, 17.8 ET 17.9)

Loi électorale

L.R.O. 1990, CHAPITRE E.6
Groupes représentatifs d'électeurs

Définition

17.7 La définition qui suit s'applique aux articles 17.8 à 17.10. « ministre » Le ministre responsable du Renouveau démocratique. 2005, chap. 23, art. 3.

Règlements

17.8

(1) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par règlement :

(a) prévoir que le ministre forme un groupe représentatif d'électeurs pour examiner des questions précisées relatives à la réforme, dans le cadre du renouveau démocratique, des lois qui relèvent de la responsabilité du ministre;

(b) préciser le mandat du groupe représentatif, notamment :

(i) les questions visées à l'alinéa a) qu'il doit examiner,

(ii) relativement à chaque question, la question de savoir s'il doit faire une recommandation ou prendre une décision,

(iii) les modalités selon lesquelles il se réunit, délibère, recueille des renseignements et tient des audiences,

(iv) la date limite à laquelle il doit avoir terminé ses travaux et présenté un rapport au ministre;

(c) fixer le nombre de membres et le nombre de suppléants éventuels qui le composent et prescrire les critères d'admissibilité des membres et des suppléants éventuels;

(d) préciser la date limite à laquelle le directeur général des élections doit fournir la liste et les renseignements personnels au ministre en application de la disposition 6 de l'article 17.9;

(e) autoriser le directeur général des élections à conclure un protocole d'entente avec le ministre;

(f) traiter de toute autre question nécessaire ou souhaitable pour permettre au groupe représentatif d'exercer ses fonctions. 2005, chap. 23, art. 3.

Modification

(2) Les règlements pris en application du paragraphe (1) peuvent être modifiés de temps à autre. 2005, chap. 23, art. 3.

Obligation du directeur général des élections

17.9 Lorsqu'un règlement a été pris en application de l'article 17.8, le directeur général des élections dresse la liste des membres et des suppléants éventuels et prépare les renseignements personnels nécessaires conformément aux règles suivantes :

1. Le directeur général des élections obtient du registre permanent des électeurs suffisamment de noms, à son avis, pour former un bassin suffisant pour l'application de la disposition 4.

2. Les méthodes d'échantillonnage utilisées en application de la disposition 1 doivent être conformes aux critères d'admissibilité prescrits. À tous autres égards, le directeur général des élections a discrétion pour établir les méthodes d'échantillonnage.

3. Le directeur général des élections communique avec chaque personne dont le nom est inclus dans le bassin, à l'adresse indiquée dans le registre permanent des électeurs, pour lui demander si :

   i. d'une part, elle souhaite participer aux travaux du groupe représentatif,

   ii. d'autre part, elle consent à la collecte des renseignements personnels nécessaires aux fins suivantes :

      A. déterminer l'admissibilité conformément aux critères d'admissibilité prescrits,

      B. permettre au ministre de communiquer avec elle pour l'application de l'alinéa 17.8 (1) a).

4. Une fois que les personnes dont le nom est inclus dans le bassin et qui ont répondu par l'affirmative aux deux questions prévues à la disposition 3 ont toutes été identifiées, le directeur général des élections choisit parmi elles les membres et les suppléants éventuels qui formeront le groupe représentatif, conformément aux critères d'admissibilité prescrits.

5. Les méthodes de sélection utilisées en application de la disposition 4 doivent être conformes aux critères d'admissibilité prescrits. À tous autres égards, le directeur général des élections a discrétion pour établir les méthodes.

6. Le directeur général des élections dresse une liste des personnes choisies en application de la disposition 4, accompagnée des renseignements personnels visés à la sous-disposition 3 ii, et fournit la liste et les renseignements personnels au ministre. 2005, chap. 23, art. 3.

B-3 : RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 82/06

Loi électorale

RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 82/06
Aucune modification
Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

Définition

1. La définition qui suit s'applique au présent règlement. «assemblée» L'assemblée de citoyens sur la réforme électorale formée conformément au présent règlement. Règl. de l'Ont. 82/06, art. 1.

Obligation du ministre

2. Le ministre forme un groupe représentatif d'électeurs, appelé assemblée de citoyens sur la réforme électorale, conformément au paragraphe 17.8 (1) de la Loi et au présent règlement. Règl. de l'Ont. 82/06, art. 2.

Mandat

3. (1) L'assemblée :

(a) d'une part, évalue le système électoral actuel de l'Ontario et différents systèmes électoraux;

(b) d'autre part, recommande si l'Ontario devrait conserver son système électoral actuel ou en adopter un autre. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (1).

(2) Sans préjudice de la portée générale de l'alinéa (1) a), lorsqu'elle évalue les systèmes électoraux, l'assemblée prend en considération les principes et les caractéristiques mentionnés au tableau 1. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (2).

(3) Le paragraphe (2) n'a pas pour effet d'empêcher l'assemblée de prendre en considération tout autre principe ou toute autre caractéristique qu'elle estime pertinent. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (3).

(4) Tout système électoral différent dont l'assemblée recommande l'adoption :

(a) d'une part, est décrit d'une façon claire et détaillée;

(b) d'autre part, est compatible avec la Constitution du Canada. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (4).

(5) L'assemblée consulte un large échantillon représentatif de la population de l'Ontario. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (5).

(6) Sans préjudice de la portée générale du paragraphe (5), l'assemblée peut consulter les personnes suivantes :

(a) les membres de l'ancien Comité spécial de la réforme électorale, qui a remis son rapport le 29 novembre 2005;

(b) trois membres de l'Association ontarienne des ex-parlementaires, dont chacun est proposé par celle-ci pour représenter un des trois partis politiques reconnus à l'Assemblée législative. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (6).

(7) L'assemblée donne aux membres du public l'occasion de présenter des observations écrites et orales. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (7).

(8) L'assemblée termine ses travaux et présente au ministre un rapport en français et en anglais qui contient ses recommandations au plus tard le 15 mai 2007. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 3 (8).

Membres et membres suppléants

4. (1) L'assemblée se compose des 104 membres suivants :

1. Un président nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.
2. Un membre de chacune des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 4 (1).

(2) Les membres visés à la disposition 2 du paragraphe (1) comprennent 52 femmes et 51 hommes. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 4 (2).

(3) Un membre est une personne qui s'identifie comme un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 4 (3).

(4) Chaque circonscription électorale doit compter un premier membre suppléant et un deuxième membre suppléant du même sexe que le membre de la circonscription. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 4 (4).

(5) Ne peut être membre ou membre suppléant la personne :

(a) soit qui est, selon le cas :

(i) député à l'Assemblée législative de l'Ontario ou à la Chambre des communes du Canada ou membre du Sénat canadien,

(ii) membre élu d'une administration municipale, y compris un conseil au sens de la *Loi sur l'éducation*,

(iii) dirigeant d'un parti ou d'une association de circonscription inscrite en application de la *Loi sur le financement des élections* ou de la Loi électorale du Canada,

(iv) candidat d'un parti qui est inscrit en application de la Loi sur le financement des élections ou de la *Loi électorale du Canada*;

(b) soit titulaire d'une charge à laquelle elle a été nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, sauf en application du présent règlement, ou par le gouverneur en conseil;

(c) soit qui a été déclarée coupable d'une contravention à la *Loi électorale*, à la *Loi sur le financement des élections*, à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ou à toute loi analogue du Canada, d'une autre province ou d'un territoire. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 4 (5).

Obligation du directeur général des élections

5. Le directeur général des élections fournit la liste et les renseignements personnels au ministre en application de la disposition 6 de l'article 17.9 de la Loi au plus tard le 14 juillet 2006. Règl. de l'Ont. 82/06, art. 5.

Remplacement par des membres suppléants des mêmes circonscriptions électorales

6. (1) Le remplacement des membres de l'assemblée visés à la disposition 2 du paragraphe 4 (1) par des membres suppléants des mêmes circonscriptions électorales est régi par les règles suivantes :

1. Si le ministre apprend, avant la première séance de l'assemblée, qu'un membre n'est pas en mesure de participer à celle-ci pour quelque raison que ce soit, la vacance est comblée.
2. Si un membre se retire, décède ou est expulsé pendant ou après la première séance de l'assemblée, mais avant qu'elle ne commence ses consultations publiques, la vacance est comblée, mais uniquement si le nombre total de membres n'est plus que de 76 ou moins.
3. Si un membre se retire, décède ou est expulsé après que l'assemblée a commencé ses consultations publiques, la vacance n'est pas comblée.
4. Lorsqu'une vacance est comblée, le premier membre suppléant (ou le deuxième, si le premier n'est pas disponible) devient le membre de la circonscription électorale en cause. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 6 (1).

(2) Un membre, autre que le président, peut être expulsé pour un motif valable à la majorité des deux tiers des membres de l'assemblée qui sont présents et qui votent. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 6 (2).

Fonctions du président

7. Le président :

(a) supervise et facilite les travaux de l'assemblée;

(b) veille à ce que les membres de l'assemblée reçoivent des ressources appropriées en matière de formation;

(c) peut choisir parmi les autres membres de l'assemblée jusqu'à trois vice-présidents pour l'aider;

(d) prépare des règles de procédure en vue de leur approbation par l'assemblée;

(e) préside les séances de l'assemblée;

(f) avise promptement le ministre lorsqu'une vacance se produit pendant ou après la première séance de l'assemblée. Règl. de l'Ont. 82/06, art. 7.

Travaux de l'assemblée

8. (1) Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (1).

(2) Le président ne dispose d'aucune voix, sauf en cas de partage. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (2).

(3) Les séances de l'assemblée plénière sont publiques, mais celles des sous-groupes n'ont pas besoin de l'être. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (3).

(4) La personne handicapée qui a le droit d'assister à une séance a également droit, sur demande, à ce que la séance se déroule de façon à lui être accessible. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (4).

(5) L'interprétation simultanée entre le français et l'anglais est offerte, sur demande, aux membres et au public lors des séances de l'assemblée plénière et des sous-groupes. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (5).

(6) Les publications de l'assemblée sont offertes en français et en anglais. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (6).

(7) La personne handicapée a le droit, sur demande, d'avoir accès à tout ou partie des publications de l'assemblée dans un média substitut. Règl. de l'Ont. 82/06, par. 8 (7).

Tableau 1

Principe	Caractéristiques
Légitimité	Le système électoral devrait avoir la confiance des Ontariens et refléter leurs valeurs.
Représentation équitable	L'Assemblée législative devrait refléter la population de l'Ontario conformément à la représentation démographique, à la proportionnalité et à la représentation selon la population, entre autres facteurs.
Choix des votants	Le système électoral devrait offrir aux votants un plus grand nombre de choix et des choix meilleurs.
Partis efficaces	Les partis politiques devraient être en mesure de structurer le débat public, de mobiliser et d'engager l'électorat et d'élaborer des politiques de rechange.
Gouvernement stable et efficace	Le système électoral devrait contribuer à la continuité du gouvernement, et les gouvernements devraient être en mesure de formuler et de mettre en oeuvre leurs plans d'action et de prendre des mesures décisives au besoin.
Parlement efficace	L'Assemblée législative devrait comprendre un gouvernement et une opposition et être en mesure de bien exercer ses fonctions parlementaires.
Plus grande participation des votants	Le système électoral de l'Ontario devrait encourager la participation des votants ainsi que leur engagement dans les différents aspects du processus démocratique.
Responsabilisation	Les votants ontariens devraient être en mesure d'identifier les décideurs et de les responsabiliser.

B-4 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GOUVERNEMENT, LE 27 MARS 2006

News Release
Communiqué

Ontario

Democratic Renewal Secretariat

Secrétariat du renouveau démocratique

Pour diffusion immédiate
Le 27 mars 2006

LE GOUVERNEMENT MCGUINTY MET À EXÉCUTION SON INITIATIVE HISTORIQUE DE RÉFORME ÉLECTORALE

Un président indépendant nommé pour diriger l'examen du système électoral

TORONTO – Les citoyens de l'Ontario auront bientôt la possibilité de décider s'ils préfèrent maintenir le système électoral dont ils ont hérité ou le changer, a annoncé, aujourd'hui, la ministre responsable du Renouveau démocratique, Marie Bountrogianni, alors qu'elle dévoilait des détails concernant l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale .

« Nous ouvrons la porte aux Ontariens et Ontariennes et les invitons à participer à un processus ambitieux de renouveau de la démocratie de la province, a expliqué M^me^ Bountrogianni . L'Assemblée des citoyens est une nouvelle forme de prise de décisions qui conférera aux citoyens un pouvoir dont ils n'ont jamais bénéficié auparavant. Aucun gouvernement de la province n'a jamais offert aux citoyens ce genre de possibilité d'influer sur la démocratie de l'Ontario. »

L'Assemblée des citoyens indépendante évaluera le système existant actuellement en Ontario ainsi que d'autres systèmes électoraux existants, et recommandera si l'Ontario doit maintenir le système actuel ou en adopter un nouveau. Si l'Assemblée recommande de changer le système électoral actuel, cette recommandation fera l'objet d'un référendum qui aura lieu au cours du mandat actuel du gouvernement.

« C'est une occasion historique pour toute la population ontarienne d'influer sur l'avenir de notre province, a ajouté M^me^ Bountrogianni. Pour la première fois, les citoyens participeront à un débat complet et ouvert, sur le meilleur système électoral pour l'Ontario. »

L'Assemblée sera composée de 103 citoyens, un de chaque circonscription électorale de l'Ontario. Leurs noms seront puisés au hasard dans le registre permanent des électeurs de l'Ontario par Élections Ontario. Il y aura 52 femmes et 51 hommes.

L'Assemblée commencera à se réunir en septembre 2006, sous la direction de George Thomson, nommé président de l'Assemblée des citoyens. M. Thomson est un ancien juge provincial. Il a été sous-ministre au gouvernement fédéral et au gouvernement de l'Ontario, et directeur de l'éducation pour le Barreau du Haut-Canada. Il occupe actuellement le poste de directeur des programmes internationaux à l'Institut national de la magistrature.

« Je suis très honoré de diriger le réexamen du système électoral de la province, a déclaré M. Thomson. Je veux inviter chaque citoyen de l'Ontario à participer à notre dialogue ouvert sur la réforme électorale, qui englobera toute la province. »

La sélection des membres de l'Assemblée commencera au printemps. Les citoyens intéressés peuvent vérifier s'ils figurent bien sur le registre permanent des électeurs de l'Ontario en appelant Élections Ontario, au 1 866 771-6315, avant le 10 avril 2006.

Renseignements :
Sarah Charuk
Bureau du ministre
416-212-7234

Available in English
www.assembleedescitoyens.gov.on.ca

B-5 : RÈGLES DE PROCÉDURE

Règles de procédure pour les réunions de l'Assemblée

Démarche globale

1. Le sens commun et le caractère raisonnable sont les principes déterminants de la conduite de nos réunions.
2. Nous adoptons un mode de conduite structuré mais informel qui reflète les valeurs sur lesquelles repose notre collaboration et s'éloigne des règles officielles. Le président peut décider d'adopter des procédures plus formelles, au besoin, après avoir pris connaissance du point de vue de l'Assemblée.
3. Les membres lèvent la main pour signaler qu'ils souhaitent parler lors des séances plénières. Le président avise les intervenants s'il juge qu'ils ont dépassé une limite raisonnable, vu la nécessité de respecter le calendrier des objectifs à atteindre.
4. Le président voit à la tenue régulière de forums ouverts ou de périodes de questions portant sur les sujets d'intérêt des membres de l'Assemblée. Au moins une telle séance, d'une durée minimale de 15 minutes, a lieu chaque fin de semaine.

Processus décisionnel

5. Le quorum est constitué de 60 p. 100 des membres. Le quorum est le nombre de membres devant être présents pour que l'Assemblée puisse fonctionner ou prendre des décisions. Toute décision finale portant recommandation est prise à la majorité des voix, soit 50 p. 100 +1.
6. Dans la mesure du possible, les décisions sont fondées sur le consensus. Ce dernier signifie que, de l'avis du président, une très nette majorité des membres appuient ou acceptent la décision. Toute position consensuelle résumée par le président équivaut à un vote, à moins que plusieurs membres de l'Assemblée ne réclament un scrutin. Les membres ont le droit de remettre en cause l'existence du consensus et le résumé qu'en a fait le président.
7. Les votes se font à main levée ou électroniquement. Le président peut consulter l'Assemblée et décider qu'un vote particulier fera l'objet d'un scrutin secret.
8. Le président exerce son droit de vote uniquement en cas de partage.
9. Le président consulte l'assemblée avant de déterminer si un vote constitue une décision finale dans une affaire dont l'Assemblée est saisie.
10. Le président veille à ce que toutes les décisions de l'Assemblée soient consignées et distribuées aux membres sous forme de notes de réunion pour approbation. Après approbation, les notes de réunion sont affichées sur le site Web de l'Assemblée des citoyens.

Sous-groupes

11. Des petits groupes de discussion dirigés par des animateurs sont mis sur pied chaque fin de semaine. Leur taille est relativement équivalente et peut être rajustée pour tenir compte des besoins des membres francophones et anglophones. On modifie la composition des groupes chaque fin de semaine.

12. En outre, le président peut proposer la création de groupes de travail chargés d'étudier un ou plusieurs sujets et de faire rapport de leurs conclusions à l'Assemblée. L'adhésion à un groupe de travail est volontaire.

Transparence

13. Les séances de l'Assemblée plénière sont ouvertes au public et aux médias.

14. Les membres du public et des médias assistent aux réunions en tant qu'observateurs et n'interrompent pas les délibérations. Les observateurs ne peuvent prendre part à la discussion durant les séances.

15. À chaque réunion de l'Assemblée, un groupe de discussion faisant office de petit groupe représentatif est ouvert aux observateurs et ces derniers peuvent enregistrer ses débats sur bande vidéo. Les membres de l'Assemblée affectés à ce groupe peuvent décider de se joindre à un autre groupe de discussion. Les membres peuvent également décider de ne pas ouvrir ce groupe au public s'ils estiment qu'un débat particulier doit avoir lieu en privé.

16. L'Assemblée peut décider par vote majoritaire de s'assembler en un ou plusieurs grands groupes de discussion pour débattre en privé une question particulière.

Révisions

17. Le président ou plusieurs membres de l'Assemblée peuvent réclamer une révision et, au besoin, une reconfirmation des présentes règles de procédures durant la durée de l'Assemblée.

C. PHASE DE SÉLECTION

C-1 : LETTRE INITIALE D'ÉLECTIONS ONTARIO

Elections Ontario
51 ROLARK DRIVE, TORONTO, ONTARIO M1R 3B1 • VOICE: (416) 326-6300 TTY: 1-888-292-2312 FAX: (416) 326-6200
51, PROM. ROLARK, TORONTO (ONTARIO) M1R 3B1 • VOIX : (416) 326-6300 ATS : 1-888-292-2312 FAX : (416) 326-6200

Le 21 avril 2006

NOM
ADRESSE
ADRESSE
MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

Objet : Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

Monsieur/Madame :

Le directeur général des élections a été autorisé à sélectionner des personnes à partir du registre permanent des électeurs pour l'Ontario et à communiquer avec elles pour voir si elles seraient intéressées à participer aux travaux de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale.

Vous êtes parmi les personnes qui ont été choisies pour recevoir cette lettre. Si vous désirez faire partie de l'Assemblée, vous devez le faire savoir à Élections Ontario et consentir à ce que votre nom soit inclus dans un processus de sélection, d'où seront finalement choisies les 103 personnes (une par circonscription électorale) qui formeront l'Assemblée des citoyens.

Si vous désirez faire partie de l'Assemblée et consentez à ce que votre nom soit inclus dans le processus de sélection, veuillez remplir la formule ci-jointe, la signer et la remettre par télécopieur, par la poste ou par courrier électronique à Élections Ontario, au plus tard le vendredi 12 mai 2006, à 16 h. Malheureusement, si vous ne répondez pas d'ici à cette date, votre nom ne sera pas inclus dans le processus de sélection.

Vous trouverez ci-joint une brochure, rédigée par le président de l'Assemblée des citoyens, sur la réforme électorale. La brochure vous aidera à prendre votre décision. Si vous avez des questions au sujet de l'Assemblée des citoyens, veuillez composer le 1 866 656-9908 ou le 1 800 387-5559 (service ATS pour personnes malentendantes), ou voir le site : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca. .

Si vous avez des questions au sujet de votre candidature, veuillez communiquer avec Élections Ontario, au 1 866 771-6315, ou aller voir notre site Web à l'adresse www.electionsontario.on.ca. .

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général des élections,
John L. Hollins

C-2 : LETTRE D'INVITATION D'ÉLECTIONS ONTARIO AUX RENCONTRES DE SÉLECTION

Le 15 mai 2006

Nom
addresse 1
addresse 2
Ville, Province, code postale

Monsieur, Madame,

Nous vous remercions d'avoir manifesté votre volonté de devenir membre de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale. Comme vous le savez, Élections Ontario a reçu l'autorisation de choisir au hasard dans le Registre permanent des électeurs une liste de personnes aptes à siéger à titre de membre de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale.

Votre nom a été tiré au hasard parmi un groupe d'électeurs de votre circonscription qui, comme vous, ont manifesté leur désir de participer à la phase suivante du processus de sélection. Pour la dernière étape, vous êtes invité à assister à une réunion au cours de laquelle seront choisis un membre de l'Assemblée et deux suppléants pour votre circonscription électorale. Cette rencontre se tiendra le **DATE 2006,** de **heure de réunion**, au :

«Nom d'hôtel»
«Addresse d'hôtel»
«Ville d'hôtel», «province»
«numéro de téléphone d'hôtel»

Avant de tirer les noms d'un membre et de deux suppléants pour la circonscription, nous voulons que vous soyez en mesure de prendre une décision éclairée quant à votre éventuelle participation à l'Assemblée des citoyens. Pour vous aider dans cette démarche, nous avons invité à cette réunion un représentant de l'organisation de l'Assemblée des citoyens pour qu'il puisse vous informer davantage des activités de l'Assemblée et répondre à toutes vos questions avant de compléter le processus de sélection.

Pour être admissible au tirage, vous devez être présent à la réunion. Si votre nom est tiré et que vous voulez accepter le poste de membre ou de suppléant pour votre circonscription, vous devrez signer à la réunion un formulaire autorisant Élections Ontario à transmettre votre nom et vos renseignements personnels pertinents au ministre responsable du Renouveau démocratique. Vous devez aussi savoir que certains médias pourraient être présents à la réunion de sélection.

Élections Ontario paiera certains des frais relatifs à votre participation à cette réunion. Ceux-ci comprennent une indemnité quotidienne de repas de 34 $ et le remboursement de vos frais de déplacement aller-retour par le moyen de transport le plus économique, incluant un remboursement pour les déplacements en voiture de plus de 40 km (il n'y a pas de remboursement pour les trajets de moins de 40 km). Votre participation est considérée comme une action bénévole et il n'y pas de rémunération pour votre temps.

Si votre trajet prend plus d'une heure et demie, vous pouvez vous prévaloir d'une nuit d'hébergement. Le cas échéant, Élections Ontario réservera pour vous et assumera les frais d'une chambre individuelle dans l'hôtel mentionné ci-dessus.

Pour les participants qui doivent voyager en autobus, en train ou en avion, Élections Ontario s'efforcera de prendre des arrangements pour payer à l'avance le service de transport. Sinon, nous vous rembourserons les frais sur présentation de vos reçus. Sachez toutefois que vous devrez rembourser Élections Ontario si vous n'effectuez pas le voyage.

Votre prochaine démarche consiste à communiquer par téléphone avec Élections Ontario d'ici le 19 mai 2006, au 1 888 834-7770, entre 9 h et 20 h, pour confirmer votre présence à la réunion. Au cours de cet appel, nous pourrons répondre à toutes vos questions à propos de la réunion et du formulaire ci-joint.

Après cette confirmation par téléphone, vous devrez remplir, signer et retourner le formulaire ci-joint, qui doit nous parvenir au plus tard à **16 h, le 23 mai 2006**. Bien que nous préférions les transmissions par télécopieur, vous pouvez aussi nous retourner le formulaire par la poste ou le numériser pour nous le transmettre par courriel.

Nous vous remercions de bien vouloir nous répondre rapidement pour que nous soyons en mesure de répondre efficacement à vos besoins.

Je vous prie d'agréer, Madame (Monsieur), l'expression de mes sentiments distingués,

John L. Hollins
Directeur général des élections

C-3 : CALENDRIER DES RENCONTRES DE SÉLECTION

Endroit	Heure	Circonscriptions électorales
Le samedi 27 mai 2006		
Courtyard by Marriott, au centre ville Toronto	9 h 30 à 11 h	Beaches-York-Est Toronto Danforth Don Valley-Est Don Valley-Ouest
	midi à 13 h 30	Durham Oshawa Pickering-Ajax-Uxbridge Whitby-Ajax
Le dimanche 28 mai 2006		
Valhalla Inn Thunder Bay	9 h 30 à 11 h	Algoma-Manitoulin Kenora-Rainy River Thunder Bay-Superior-Nord
Le samedi 3 juin 2006		
Holiday Inn on King Toronto	9 h 30 à 11 h	St. Paul's Toronto-Centre-Rosedale Trinity-Spadina
	12 h 30 à 14 h	Davenport Eglinton-Lawrence Parkdale-High Park Willowdale York-Sud-Weston
	15 h à 16 h 30	Scarborough-Agincourt Scarborough-Centre Scarborough-Est Scarborough-Rouge River Scarborough-Sud-Ouest

Endroit	Heure	Circonscriptions électorales
Holiday Inn Toronto West Mississauga	9 h 30 à 11 h	Mississauga-Centre Mississauga-Est Mississauga-Sud Mississauga-Ouest
	12 h 30 à 14 h	Bramalea-Gore-Malton-Springdale Brampton-Centre Brampton-Ouest-Mississauga Halton Oakville
Four Points by Sheraton Hotel & Suites London	9 h 30 à 11 h	London-Centre-Nord London-Ouest London-Fanshawe Oxford
	13 h à 14 h 30	Elgin-Middlesex-London Lambton-Kent-Middlesex Perth-Middlesex Sarnia-Lambton
Le dimanche 4 juin 2006		
Holiday Inn on King Toronto	12 h 30 à 14 h	Etobicoke-Centre Etobicoke-Lakeshore Etobicoke-Nord York-Ouest York-Centre
	15 h à 16 h 30	Markham Oak Ridges Thornhill Vaughan-King-Aurora York-Nord

Endroit	Heure	Circonscriptions électorales
Sheraton Hamilton Hotel Hamilton	9 h 30 à 11 h	Burlington Hamilton-Est Hamilton Mountain Hamilton-Ouest
	12 h 30 à 14 h	Erie-Lincoln Niagara-Centre Niagara Falls St. Catharines
	15 h à 16 h 30	Brant Haldimand-Norfolk-Brant Stoney Creek Ancaster-Dundas-Flamborough-Aldershot
Le dimanche 4 juin 2006		
Radisson Riverfront Hotel Windsor	13 h à 15 h 30	Essex Chatham-Kent-Essex Windsor-Ouest Windsor-St. Clair
Le samedi 10 juin 2006		
Holiday Inn Peterborough Waterfront Peterborough	9 h 30 à 11 h	Northumberland Peterborough Haliburton-Victoria-Brock
Radisson Hotel Kitchener Kitchener	9 h 30 à 11 h	Cambridge Guelph-Wellington Kitchener-Centre Kitchener-Waterloo Waterloo-Wellington

Endroit	Heure	Circonscriptions électorales
Le dimanche 11 juin 2006		
Holiday Inn Kingston Waterfront Hotel Kingston	13 h à 14 h 30	Hastings-Frontenac-Lennox and Addington Kingston et les Îles Prince Edward-Hastings
Days Inn & Conference Centre Owen Sound	13 h à 14 h 30	Bruce-Grey-Owen Sound Dufferin-Peel-Wellington-Grey Huron-Bruce
Le jeudi 15 juin 2006		
Ramada Inn & Conference Centre Cornwall	19 h à 20 h 30	Glengarry-Prescott-Russell Leeds-Grenville Stormont-Dundas-Charlottenburgh
Le samedi 17 juin 2006		
Embassy West Hotel & Conference Centre Ottawa	9 h 30 à 11 h	Ottawa-Centre Ottawa-Sud Ottawa-Vanier Ottawa-Ouest-Nepean
	13 h à 14 h 30	Ottawa-Orléans Lanark-Carleton Nepean-Carleton Renfrew-Nipissing-Pembroke
Mariposa Inn and Conference Centre Orillia	13 h à 14 h 30	Barrie-Simcoe-Bradford Simcoe-Grey Simcoe-Nord

Endroit	Heure	Circonscriptions électorales
Le vendredi 23 juin 2006		
Best Western North Bay North Bay	19 h à 20 h 30	Nipissing Parry Sound-Muskoka
Le samedi 24 juin 2006		
Travelodge Hotel Sudbury	9 h 30 à 11 h	Nickel Belt Sudbury Timiskaming-Cochrane
Le dimanche 25 juin 2006		
Holiday Inn Sault Ste. Marie Waterfront Sault Ste. Marie	13 h à 14 h 30	Algoma-Manitoulin Sault Ste. Marie
Valhalla Inn Thunder Bay	13 h - 14 h 30	Thunder Bay-Atikokan Thunder Bay-Superior-Nord
Travelodge Timmins Timmins	13 h à 14 h 30	Timmins-Baie James

D. PHASE D'APPRENTISSAGE

D-1: OBJECTIFS DE LA PHASE D'APPRENTISSAGE

FIN DE SEMAINE 1 (9 ET 10 SEPTEMBRE)

Objectifs :

- Obtenir un consensus sur les valeurs communes et les procédures à suivre pour travailler ensemble
- Démontrer comment les différents systèmes électoraux produisent différents résultats
- Présenter aux membres de l'Assemblée la phase d'apprentissage
- Commencer à déterminer quels sont les principes et les caractéristiques souhaitables d'un système électoral

FIN DE SEMAINE 2 (30 SEPTEMBRE ET 1er OCTOBRE)

Objectifs :

- Apprendre les concepts de base sur le gouvernement, les assemblées législatives et les partis politiques; étudier leur lien avec les systèmes électoraux
- Étudier les différents types de représentation politique
- Discuter des principes dont il faut tenir compte lors du choix d'un système électoral
- Mettre sur pied des groupes de travail et des groupes consultatifs sur les procédures
- S'entendre sur les caractéristiques principales du processus de consultation publique

FIN DE SEMAINE 3 (14 ET 15 OCTOBRE)

Objectifs :

- Apprendre au sujet des systèmes électoraux en général et de leurs principaux éléments
- Apprendre au sujet des familles de systèmes électoraux à majorité relative et absolue
- Discuter des forces et des faiblesses du système actuel de l'Ontario plus en détail
- Approuver le plan et le guide de consultation
- Commencer les travaux des groupes de travail et des comités consultatifs

FIN DE SEMAINE 4 (28 ET 29 OCTOBRE)

Objectifs :

- Apprendre au sujet des systèmes électoraux proportionnels et mixtes
- Se préparer pour les séances de consultation
- « Faire le point »

FIN DE SEMAINE 5 (11 ET 12 NOVEMBRE)

Objectifs :

- Découvrir les valeurs ou les principes qui ont inspiré les systèmes électoraux ou les propositions de réforme de ces systèmes dans d'autres régions du monde
- Voir comment procéder pour soupeser ces principes

FIN DE SEMAINE 6 (25 ET 26 NOVEMBRE)

Objectifs :

- Obtenir de l'expérience pratique sur les structures de bulletin de vote et les méthodes de scrutin
- Démontrer comment la modification des caractéristiques des systèmes électoraux produit différents résultats
- Présenter aux membres les décisions à prendre lors de la conception de systèmes
- Écouter les conclusions de recherche et les enjeux cernés par chaque groupe de travail

D-2 : CONFÉRENCIERS INVITÉS

Phase d'apprentissage

FIN DE SEMAINE 2

- Dianne Cunningham, ancienne députée provinciale (30 septembre 2006)
- Joan Fawcett, ancien député provincial (30 septembre 2006)
- Ailsa Henderson, Université de Toronto (30 septembre 2006)
- Floyd Laughren, ancien député provincial (30 septembre 2006)
- Taylor Gunn, Assemblée des étudiants sur la réforme électorale (1er octobre 2006)
- Peter MacLeod, Assemblée des étudiants sur la réforme électorale (1er octobre 2006)

FIN DE SEMAINE 3

- Peter MacLeod, Assemblée des étudiants sur la réforme électorale (14 octobre 2006)
- David Docherty, Université Wilfrid Laurier (15 octobre 2006)
- Larry LeDuc, Université de Toronto (15 octobre 2006)
- Jennifer Smith, Université Dalhousie (15 octobre 2006)

FIN DE SEMAINE 5

- Sarah Birch, Université d'Essex, R.-U. (11 novembre 2006)
- André Blais, Université de Montréal (11 novembre 2006)
- Ken Carty, Université de la Colombie-Britannique (11 novembre 2006)
- Bill Cross, Université Carleton (11 novembre 2006)
- David Farrell, Université de Manchester, R.-U. (11 novembre 2006)
- Elizabeth McLeay, Université Victoria, Wellington, Nouvelle-Zélande (11 novembre 2006)
- Louis Massicotte, Université de Montréal et American University, Washington D.C. (11 novembre 2006)

FIN DE SEMAINE 6

- Ailsa Henderson, Université de Toronto (24 et 25 novembre 2006)
- Heather MacIvor, Université de Windsor (25 novembre 2006)

Phase de délibération

FIN DE SEMAINE 1

- M. Ivan Fellegi, statisticien en chef du Canada, Statistique Canada (17 février 2007)

FIN DE SEMAINE 4

- Brian Lambie, Redbrick Communications (31 mars 2007)

FIN DE SEMAINE 6

- L'honorable Marie Bountrogianni, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable du Renouveau démocratique (28 avril 2007)

D-3 : MANDAT DU GROUPE DE RÉFÉRENCE UNIVERSITAIRE

Tâches :

Les membres du Groupe de référence universitaire devront effectuer les tâches suivantes :

1. Formuler des commentaires sur le programme de formation de la phase d'apprentissage de l'Assemblée des citoyens (AC).

   Ils formuleront des commentaires sur le programme de formation de l'AC ainsi que des suggestions sur le caractère approprié des sujets, du rythme d'enseignement, des sujets généraux de la fin de semaine ainsi que des commentaires sur les lacunes du programme. Les membres individuels du Groupe de référence peuvent également être consultés quant à des éléments précis du programme d'apprentissage par le directeur des programmes de formation.

2. Agir à titre de ressource pour les membres de l'AC.

   Le Groupe de référence universitaire sera également un soutien universitaire pour les membres de l'AC. Leurs nom, affiliation, domaine d'expertise et coordonnées seront transmises aux membres qui souhaitent faire plus de recherches. Le Groupe de référence a pour obligation de répondre aux questions des membres au sujet des documents et des recherches dans leur domaine d'expertise.

Les membres du Groupe de référence universitaire sont des personnes avec lesquelles les médias communiqueront probablement pendant le travail de l'AC. Leur engagement dans le Groupe de référence les aidera à répondre aux questions des médias, des étudiants et d'autres facultés.

Réunions et moyens de communication

On s'attend à ce qu'il y ait deux réunions en personne à Toronto, au bureau de l'AC, mais la communication aura principalement lieu par courriel. La première réunion se tiendra à la fin juin ou en juillet et sera l'occasion de formuler des commentaires sur l'orientation générale du programme de formation. La deuxième réunion aura lieu pendant la phase d'apprentissage. Elle a pour objectif de mettre le groupe à jour sur le progrès de l'AC et de lui permettre de mentionner tout changement qui devrait être apporté au programme. Les frais de transport seront remboursés selon les lignes directrices du gouvernement provincial.

Les membres du Groupe de référence ont le droit de privilégier un système électoral et ne sont pas restreints quant à leurs commentaires publics sur les initiatives du gouvernement de l'Ontario.

Les membres du Groupe de référence universitaire recevront chacun des honoraires (500 $) en reconnaissance de leur contribution.

E. PHASE DE CONSULTATION

E-1 : CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET PARTICIPATION

Participation aux séances de consultation

Emplacement	Date de la séance	Membres du comité d'experts	Présentateurs inscrits	Présentateurs non inscrits	Membres du public
Barrie	Jeudi 7 décembre 2006	3	4	7	20
Belleville	Lundi 15 janvier 2007	4	10	13	58
Bracebridge	Jeudi 18 janvier 2007	3	6	17	45
Brampton	Lundi 20 novembre 2006	3	3	0	27
Burlington	Jeudi 18 janvier 2007	4	8	0	56
Chatham	Mercredi 24 janvier 2007	4	2	13	25
Cornwall (bilingue)	Lundi 15 janvier 2007	4	6	5	25
Dryden	Lundi 27 novembre 2006	4	1	6	7
Etobicoke	Mardi 23 janvier 2007	5	12	7	79
Guelph	Samedi 20 janvier 2007	4	9	10	60
Hamilton	Mercredi 6 décembre 2006	4	9	6	39
Kenora	Mardi 23 janvier 2007	3	2	7	10
Kingston	Mardi 16 janvier 2007	5	14	6	96
Kitchener-Waterloo	Mercredi 10 janvier 2007	4	13	1	112
London	Mardi 9 janvier 2007	5	12	9	73
Markham	Lundi 4 décembre 2006	5	2	4	20
Mississauga	Mardi 21 novembre 2006	5	5	0	35
Niagara Falls (bilingue)	Lundi 22 janvier 2007	3	6	9	28
North Bay	Mardi 28 novembre 2006	4	2	0	17
Oakville	Mercredi 22 novembre 2006	4	9	5	45
Orangeville	Mercredi 6 décembre 2006	3	5	8	30
Oshawa	Mardi 21 novembre 2006	4	7	0	38
Ottawa (bilingue)	Jeudi 11 janvier 2007	4	8	4	75
Ottawa (bilingue)	Mardi 16 janvier 2007	4	14	7	150

Emplacement	Date de la séance	Membres comité du d'experts	Présentateurs inscrits	Présentateurs non inscrits	Membres du public
Owen Sound	Lundi 4 décembre 2006	3	9	0	35
Perth	Mercredi 17 janvier 2007	5	7	7	35
Peterborough	Mardi 5 décembre 2006	2	14	4	61
Sarnia	Mercredi 10 janvier 2007	3	5	11	32
Sault Ste. Marie	Mercredi 29 novembre 2006	3	3	10	15
Scarborough	Jeudi 7 décembre 2006	5	8	1	51
St. Catharines	Jeudi 30 novembre 2006	4	3	4	12
Sudbury (bilingue)	Mercredi 29 novembre 2006	2	4	4	22
Thunder Bay	Mardi 28 novembre 2006	2	5	0	20
Timmins (bilingue)	Lundi 27 novembre 2006	3	0	0	12
Toronto-Centre (bilingue)	Mercredi 17 janvier 2007	8	13	13	200
Toronto-Centre	Dimanche 21 janvier 2007	6	13	0	32
Toronto-Centre (ASL)	Lundi 22 janvier 2007	2	2	0	20
Toronto-Centre	Jeudi 25 janvier 2007	7	13	0	117
Toronto-Nord	Lundi 8 janvier 2007	5	14	0	60
Toronto-Ouest (ASL)	Lundi 8 janvier 2007	3	12	0	52
Windsor (bilingue)	Mardi 9 janvier 2007	5	1	8	27
Nombre total de participants		163	295	206	1973

E-2 : CALENDRIER DES SÉANCES DE SENSIBILISATION SPÉCIALES

Social Planning Network of Ontario

2006

Peel

Le mardi 21 novembre
Hôte local : Social Planning Council de Peel
Erin Mills United Church, Mississauga

Sudbury

Le mercredi 29 novembre
Hôte local : Social Planning Council de Sudbury
Salle de réunion communautaire dans le sous-sol, Sudbury

2007

Ottawa

Le mercredi 17 janvier
Hôte local : Social Planning Council of Ottawa/Conseil de planification sociale d'Ottawa
Salle de conférence, centre de santé communautaire de Sandy Hill, Ottawa

Niagara Region

Le lundi 22 janvier
Hôte local : Niagara Social Assistance Reform Network, St. Catharines
Section locale 24 de la Légion royale canadienne, St. Catharines

E-3 : AUTEURS DES OBSERVATIONS ÉCRITES

Section A – Observations en provenance du Canada (personnes)
Section B – Observations en provenance du Canada (organismes)
Section C – Observations en provenance de l'extérieur du Canada (personnes et organismes)

SECTION A : Observations en provenance du Canada (personnes)

Nombre total d'observations = 963
Présentateur (numéro d'observation)

ONTARIO

A

Abas, Jacob (1518)
Abbott, Carmetta (2130)
Adams, John (1805)
Adams, Tom (1058)
Adshade, Shannon (1967)
Agocs, Carol (1838)
Agrell, Tina (1847)
Ahmed, Azhar (1361)
Alb, Sorin (1478)
Alexander, Eleanor (1674)
Ali, Syed Ghazanfar (1210)
Al-Zaidi, Sayyid-Ali (1522)
Amenta, Sal (1278)
Anderson, Doris (1718)
Anderson, Ralph (1002, 1003, 1004, 1229, 1435, 1450, 1650, 2141)
Anderson, Ronald (1286)
Anderson, Roy (1299)
Andrews, Ross (1330)
Anger Sheffield, MaryBeth (1006)
Angolano, Joseph (1730)
Annejohn, Nicholas (1252)
Antonsen, Frank (2132)
Arenas, Mauricio (1647)
Armatys, Krys (1837)
Arnold, Doris (1872)
Arnott, Gordon (1444)
Arntz-Gray, Jules (1319)
Arsenault, Melanie (1667)
Ashton, Harry (1288)
Ashton, Peter (1371)
Aubin, Duane (1551)
Auld, Carol (2116)
Auteur anonyme (1202)
Auteur anonyme (1203)

B

Babcock, John (1998)
Bagin, Cyril (1736)
Bailey, John (1597)
Bainbridge, David (1199)
Bakhsh, Farooq (1392)
Balakrishnan, Janaki (1515, 1638, 1640, 1641)
Balanloff, Don (1792)
Ball, Gordon (1134)
Ball, Trevor (1085, 1980)
Barber, Ian (2012)
Bardon, Chris (1677)
Barker, Nicole (1528)
Barlow, Henry (1887)
Barnes, John (1521)
Barnett, Robert (1742)
Baron, Barbara (1283, 1570)
Barrand, Tony (1417)
Barrett, Joyce (1879)
Barrette-Flint, Judy (1324)
Batchelor, Dahn (1386)
Bateman, Greg (1393)
Bath, Duncan (1133)
Battler, Anna (1963)
Baveja, Salman (1676)
Beaton, Wallace (1995)
Beattie, Kingsley (1563)
Beauchamp, Gregoire (1364)
Beckmann-Nixon, Carol (1680)
Bedek, Frank (1846)
Bednarski, Michael (1068, 1179)
Begin, Doug (1834)
Bell, Ken (1487)
Benjamin, Thomas (1322)
Bergez, John (1112)
Bester, Greg (1458)
Bharati, Rajat (1276)

Bilaniuk, Michael (1290)
Bishop, Gina (1923)
Blythe, Michael (1865)
Bobka, Judy (1778)
Boerke, Ralph (1314)
Bonney, Anthony (1055)
Boragina, Nick (1011)
Borg, Betty (1125)
Borowski, Sophia (1853)
Bottcher, Saul (1859)
Bottero, Kevin (2004)
Bowman, Sabrina (1796)
Bowron, Beate (1267)
Boxen, Gloria (1377)
Boyd, Terry (1080)
Bozickovic, Goran (1741)
Brabender, R. Andrew (1413)
Bradamore, Bradley (1854)
Bradshaw, Chris (1831)
Brandis, W. (1845)
Braun-Jackson, Jeff (1114)
Brawley, Steve (1511)
Bredin, Chad (1489)
Bredin, James (2053)
Brekke, David (1590, 1591, 1592)
Brender à Brandis, Marianne (1250)
Brenner, Konrad (1315)
Bressan, Domenic (1351)
Brigaldino, Glenn (1336)
Broen, Thomas (1740)
Bromilow, James (2133)
Brooke, Stephen (1410)
Broughton, Peter (1566)
Brown, Gilbert (1200)
Brunt, Tom (1958)
Buchkowski, Alan (1128)
Buck, Ralph (1795)
Budd, Bruce (1968)
Bunbury, Myles (1211)
Burton, Chris (1427)
Bush, Mike (1803)

C

Calvert, Brian (1332)
Calvert, John (1649)
Campbell, Don (1428)
Campbell, Keith (1215)
Campbell, Ken (1876)
Campbell, Peter (2011)
Capone, Phil (1960)
Carruth, R.J. (1261)
Carruthers, Nicholas (1475)
Carter, Mark (1140)
Cassidy, Michael (1941)
Cawston, William (1306)
Chaffey, Robert (1476)
Chaloner, Norah (1701)
Chantler, Gareth (1733)
Cheney, Terry (1972)
Chesney, Jeff (1237)
Childs, Judy (1153)
Chomik, Paul (1874)
Chor, Andre (1167)
Choudhry, Sujit (2024)
Christie, Robert (1979)
Chung, Kate (2033)
Churley, Marilyn (1725)
Cidade, Victor (1041)
Clark, Arnon (1550)
Clarke, Ashron (2085)
Clarke, C. (2129)
Clarke, Cam (2060)
Clayton, Margaret (1870)
Collacutt, David (1715)
Collins, Robert (1297)
Colton, Kimberley (1780)
Conger, Emily (1969)
Conn, Charles (1782)
Conover, Keith (1790)
Conroy, Shawn P. (1423)
Cooke, Bob (1151)
Cooke, Murray (1814)
Cooke, Steven (1451)
Corrigan, Alan (1379)
Costello, Dan (1309)
Cowan, Don (1262)
Cox, David (1037)
Cox, Karen (2142)
Craigie, Dr. Kenneth R. (1424)
Crawford, Allen (1704)
Crews, Marla (1584)
Crompton, Greg (1169)
Cronk, Sheryl (1390)
Crosby, Don (1648)
Cunningham, Ian (1655)
Cusiter, Robert (1164)
Cutmore, Jackie (1456)
Cuyler, Richard (2148)

D

Dale, Gary (2082, 2144)
Dalton, Jennifer (1635)
D'Aoust, Jean-Marc (2055)
Darby, Charm (1594)
Daulby, Frank (1389)
Davidson, Blair (1294)
Davies, Wayne (1894)
Davis, Alan (1971)

Davis, Eric (1311)
Day, Jean (2076)
Day, Wilfred (1249)
de Blois, Pierre (2051)
De Swert, Guy (1398, 1731)
Deans, James (1833)
Decandole, James (1464)
Dedman, Jack (1935)
Deith, Jamie (1794)
Dekker, Nina (1673)
Dekker, Paul (1008)
DeMarco, Anthony (1411)
Denis, Jeff (1168)
Deverell, Frances (1372)
DeVita, Adam (1139)
DeVries, William (1705)
Dewees, David (2043)
DiBenedetto, Leonardo (1616)
Dillman, Donna (1453)
Dillon, George (1956)
Dobson, Hugh (1205)
Doig, David (1664)
Doner, Murray (1653)
Doody, Brian M. (1087)
Dosanjh, Ranpal (1060)
Doucet, Clive (1561)
Downey, Terry (1932)
Drainie, Michael (1916)
Dranoff, Linda Silver (1819)
Draper, Patrick (1146)
Duncan, Gary (1072)
Duncan, Harold (1333)
Dunlop, Mary (1615)
Dunn, J. D. (1907)
Dunne, Alan (1191)
Dzoutzidis, Wally (1040)

E

Eckert, Jim (2001)
Eden, Karl (1709)
Edey, David (1376)
Elder, Jim (1719)
Elliott, William (1385)
Ellis, Tony (1826)
Ellison, Thomas D. (1463)
Emery, Des (1302)
Emery, Winston (1352)
Esposito, John (1415)
Evans, Christopher (1842)
Ewing, Don (1899, 1959)

F

Farnell, Cam (1947)
Farrell, Matt (1469)
Fast, Stewart (1512)
Ferguson, Robert (1256)
Ferreira, Abel (1357)
Ficner, Charles (1365, 1712)
Fieguth, Paul (1675)
Field, Margaret (1113)
Field, Suzanne (1238)
Filteau, Paul (1863)
Findlay, Robert (1679)
Finnan, Mark (1185)
Fitzsimmons, Jay (1706)
Fluri, Dave (1334)
Fobel, Ryan (1996)
Fok, Timothy (1727)
Foote, Joel (1335)
Forester, Sandy (1416)
Fortier, Marc (1391)
Foster, Joe (1281)
Foulkes, David (1864)
Fourie, Willem (2020)
Fournier, Jason (1342)
Fox, Karen (1103)
Fox, Maria (1049)
Frank, Peter (1696)
Fraser, Bruce (1549)
Fraser, Janet (1044)
French, William R. (1219)
Frey, Ivan (1303)
Friedli, Hannes (1801)
Fuller, Patrick (1404)

G

Gaage, Stanley (1938)
Gale, Robert (1339, 1430)
Ganoosh, Baba (1692)
Gapka, Susan (1889)
Garrison, Tom (1905)
Gascon, Sheri (1034)
Gassien, Luke (2061)
Gaunt, Murray (1807)
Gaviller, Marg (1964)
Geddes, Maureen (1662)
Gehrels, Marien (1406)
Gentile, Ralph (1768)
Geobey, Sean (1039)
German, Kiloran (1830)
Gervais, Jerry (1265)
Ghatreh-Samani, Azin (1375)
Ghomeshi, Hooman (1710)
Gillard, Kendra (1320)
Gilmore, Ed (2072)
Gingras, Dan (2074)
Ginsberg, Aaron (1502)
Girard, Gerald (1634)

Glanville-Brown, Richard (1902)
Goerzen, Lawrence (1419)
Goetz, David (1776)
Gold, Catherine (1366)
Goss, Andrew (1097)
Graff, Brian (1668)
Graham, David (1691)
Graham, Kenneth (1461)
Grainger, Mary Ann (1264)
Grant, Eleanor (1433)
Gravina, Nancy (1619)
Gray, Michael (1240)
Greanya, Daniel (1799)
Greenfield, Robert (1016)
Gregory, Allan (1441, 1588)
Grier, Terry (1503)
Griffiths, Ronald (1214)
Guetta, Arnold (1492)
Gullon, Al (1999)
Gunn, Vicki (1176)
Gventer, Karen (1348)
Gventer, Matthew (1770)

H

Hall, Alan (1432, 1577)
Hall, B. Thomas (1883)
Hall, Pat (1271)
Hallatt, Larry (1520)
Halsall, Michael (1257)
Halstead, Bob (1295)
Hamilton, John Delbert (1917)
Hamilton, Sherry (1713)
Hammond, Arthur (1220)
Hammond, Jason (1388)
Haq, Shah Ehsan ul (1325)
Hardman, Larry (1912)
Harman, Colette (1529)
Harmatare, Rein (1636)
Harris, Kenneth (1106)
Harrison, Dale (1915)
Haworth, Ruth (1928)
Hawthorn, Margaret (1562)
Hedrich, Glenn (2092)
Helferty, Natalie (1749)
Hendelman, Walter (1459)
Henderson, Ken (1337)
Hendrickson, Bernard (1852)
Henry, Bruce (1154)
Henry, William (1765)
Henschel, Mark (1866, 2049)
Herring, Barbara (1654)
Hertel, Paul (2109)
Hetherton, Rita (1480)
Heynen, Jan (1254)
Hilkers, Robert (1771)
Hill, Matthew (1637)
Hillman, John (1233)
Hitchcock, David (2013)
Hodgins, Carol and Bruce (1163)
Hoepfner-Homme, Paul (1930)
Hoff, Brishen (1437)
Hooker, Charles (1565)
Hopkins, Brian (1501)
Hopkins, Scott (2126)
Horbas, Constance (1408)
Horwood, Robert (1764)
Howard, Dan (2005)
Howatt, Rob (1777)
Hrynyshyn, Derek (1507)
Huapaya, Luis (1564)
Hughes, Jeremy (1890)
Hulet, Bill (1241)
Hull, Douglas (1429)
Hun, Zork (1603)
Hunter, Joshua (1195)
Hussain, Aamir (1272)
Hyde, Glen (1927)
Hyer, Bruce (1126)

I

Iwanchyshyn, George (1247)
Izirein, Ohi (1105)
Izma, Steve (1646)

J

Jacobs, David (1808, 1867)
Jacobs, Marie (1143)
Jacobson, Sheila (1747)
James, Dennis (2027)
Januczkowski, David (2112)
Jehan, Andrew (1228, 1296)
Jenney, Hugh and Claire (1939)
Johnson, Carolyn (1820, 1821)
Johnson, Ken (1526)
Johnston, Jom (1828)
Johnston, Stephana (1703)
Jolly, Stan (1942, 1994)
Jorgenson, Paul (1012)

K

Kabitsis, Dimitus (1871)
Kainer, Tara (1378)
Kamalanathan, Dashen (1051)
Karpinski, Wieslaw (1754)
Keczan, Les and Judy (1621)
Keeka, Gaev (1976)
Keelan-Bishop, Marc (1075)
Keller, Wes (1962)

Kelly, Gordon (1403)
Kelso, Brent (1732)
Kent, Tom (1443)
Kepran, Heather (1811)
Kerman, Bryan (1045, 1100, 1101, 1111, 1136, 1477)
Kerr, Gregory (1539)
Ketelaars, Henk (1305)
Kevany, Kathleen (1527)
Kidd, Brandon (1630, 1631)
Kilburn, Jack (1409)
Killens, Larry (1023)
Kimmel, Sheila (1050)
King, Dan (1862)
Kirby-McIntosh, Laura (1282)
Kirkpatrick, George (1510)
Kiss, John (1623)
Kitching, Katherine (1815)
Kite, Fred (1878)
Kitz, Timothy (1171)
Kivipelto, Lois (1496)
Kizoff, Peter (1611)
Klomp, Chris (1054)
Knight, David (1499)
Knittl, Margaret (1937)
Kobayashi, Marc (1535)
Kohlhaas, Alidë (1643)
Korchuk, Stan (1851)
Koyzis, David (1672)
Kraan, Derek (1363)
Kropf, Jamie (1543)
Kyba, Patrick (2069)

L

Lamontagne, André (1665)
Land, Chris (1043, 1109)
Landau, Reva (1412, 1445)
Langill, Earl (1493)
Lanteigne, Robert (1212)
Larocque, Bob (1781)
Lastman, Howard (1758, 1759, 1760, 2008, 2010, 2145, 2146, 2147)
Latrémouille, Claude (2026)
Laverance, Andrew (1633)
Lawrence, Neil (1739)
Lawson, Patricia (2125)
Lawson, Tom (1900)
Lax, Jessica (1763)
LaZerte, Bruce (1346)
LeDuc, Lawrence (1137)
Lefebvre, Martin (1147)
Legg, E. J. (1150)
Lehtimaki, Kal (1774)
Leone, Rob (2003)
Levin, Sanford (1340)
Lewis, Paul (2137)
Lewkowicz, Paul (1973)
Li, Barn-Yen (1538)
Liss, John (1613)
Lomath, Peter (1481)
Long, Cindy (1253, 2117)
Lorenz, Kevin (1078)
Lorenz, Raymond (1017, 1231, 1494, 2039, 2088)
Lori, Waller (1745)
Loughnan, John (1825)
Loughnan, John (1898)
Lowrie, Audrey (1541)
Luis, Armando (1720)
Lunman, John (1447)
Lynch, James (1414)

M

Macciocchi, Paul (1836)
MacDonald, Glen (1921)
MacDonald, June (1602, 2007)
MacFarlane, Jennifer (1729)
MacKay, Ken (1970)
MacKay, Sandra (1735)
MacLean, Rod (1855)
MacLeod, Alistair (1793)
Macmillan, Ian (1600, 1988)
Macy, Richard (1327)
Magda, David (1919)
Mahoney, Grant (1019)
Mailer, Daniel (1223)
Manley, Gayle (1088)
Mann, David Ross (1353)
Mantha, Hubert (1500)
Marathe, Eknath (1695)
Marchand, Ray (1517)
Marissen, John (1248)
Marshall, Bob (1399)
Marshall, Harry (1280)
Marshall, Peter (1775)
Martelock, Duncan (1246)
Martin, Kathryn (1614)
Martin, Marylea (2059)
Martin, Nichola (1142)
Martin, Tony (1079)
Masse, Jamie (1473, 2102)
Massey, Sharon (2002)
Mathew, David (1686)
Matovic, Darko (1557)
Mavromichalis, Carl (1516)
Mayberry, Tom (1291)
Mayerovitch, David (1684)

Mayor, Connie (1813)
Mazzotta, Patrick (1422)
McCallum, Meg (1722)
McCammon, Andrew (1965)
McCann, Maureen (1868)
McCormick, Shirley (1574)
McCracken, Ronald (1025)
McCraken, Cass (1244)
McCraken, Ronald (1931)
McDiarmid, Garnet (2098)
McDonald, Robert Burns (1678)
McElroy, Ross (1292)
McGran, Tony (1064)
McGreal, Ryan (1063)
McKeil, Malcolm (2110)
McKenna, Tim (1593)
McKeown, Allan (1479)
McKercher, Ian (1350)
McKever, James (1129)
McLaren, Jason (1934)
McLaren, Margaret (1488)
McLeish, Bill (1767)
McMaster, D. (1624)
McMaster, Don (1369)
McMurchy, Monte (1127)
McNicoll, David (1769)
McOrmond, Russell (1509)
McQuail, Rachel (1849)
McQuail, Tony (1519)
McQueen, Rob (1861)
Mehdizadeh, Saman (1524)
Mendelsohn, Jenny (1525)
Mewhort, June (1657)
Meyer, Henry (1349)
Mian, Ameer Ali (1343)
Middleton, James (1144)
Millar, Tom (1579)
Millar, Robert (2149)
Miller, Adam (1644)
Miller, John (1310)
Mills, Chris (1118)
Mitchell, Barry (1798)
Moisse, Jim (1347)
Molto, Joseph (1452)
Monib, Leila (1762)
Moran, John (1940)
Morehouse, Glen (1308)
Morrell, Gerald (2032)
Moscardelli, Anna (2029)
Mosoff, Fern (1850)
Moss, David (1099)
Moul, Jacques (1573)
Mowbray, George (1881)
Moya, Louisa (1607)
Mrkich, Astrid (1716)
Mueller, Laura (1354)
Muething, Joe (1659)
Mumford, Chris (1975)
Mundy, Joe (1436)
Murray, Janice (1599)
Mussche, Shane (1173)
Myers, Brendan (1555)

N

Nabigon-Howlett, Sheila (1370)
Nagy, Mike (1568)
Nassar, R. (1321)
Neal, John (1751)
Neilson, Sarah (2042)
Newhouse, Jack (1089)
Ngai, Victor (1914)
Nichols, Jeffery (2120)
Nickerson, Mike (1950)
Nijjar, Paul (1734)
Nikolic, Slobodan (1823)
Northey, John (1021)
Nota, Bruna (1683)
Nowaczek, Agnes (2054)
Nurnberg, Gertrud (1491)

O

O'Brien, Catherine (1255)
O'Connor, Charlene (1192)
O'Connor, Darwin (1504)
O'Hara, Frank (1405)
Ong, Kevin (1186)
Opperman, Norman (1225)
Orandi, Mike (1952)
Orsten, Elisabeth M. (1658)
Osepchook, Claire (1165)
O'Sullivan, Sharon (1074)
Ott, Leslie (1490)
Otto, Brian (1556)
Owen, Alec (2079)

P

Page, Jeannie (1397)
Paglia, Anthony (2031)
Paquette, Robert (1957)
Parkinson, Graham (1951)
Parsons, George (1629)
Passaperuma, K. (1468)
Patterson, Jack (1010)
Peck, Kevin (1484)
Pelletier, Marie-Lyne (1726)
Pemberton, Norm (1345)
Penney, Devan (1170)
Perot, Jean François (1152)

Peters, Elaine (1384)
Phillips, Alan (1235)
Piccinato, Marc (2009)
Pickett, William (1418)
Pickios, Greg (1277)
Pinto, Andrew (1567)
Plummer, Sheldon (1232)
Polanyi, Michael (1497)
Polito, Joseph (1485)
Pont, Margaret (1420)
Porter, Stephen (2063)
Post, Christine (1380)
Potter, David (1084)
Potter, David (1448, 1589)
Poulos, John (1548)
Power, Steven (1091, 1194, 1438)
Prashaw, Rick (1258)
Preville, Dyana (1891)
Prévost, Jean-Paul (1356)
Prieur, Allison (2104)
Prindiville, Jill (1824)
Proulx, Richard (1355)
Pruesse, Nina (1279)
Przychodzki, Anna (1977, 1981)
Purcell, Michael (1985)
Purchase, David (1141, 1598)
Purdie, Jim (1698)
Purdie, Jim (1884)

Q

Quarta, Luisa (1993)

R

Rabinovitch, Ira (1029)
Rae, Matthew (1728)
Raftis, Luke (1284)
Ralph, Anderson (1374)
Ramsay, David (1982)
Ramsey, Doug (2045)
Rancourt, Denis (1660)
Randall, Darryl (1773)
Randall, W. Peter (1571)
Ransom, Judith (1752)
Rawls, Don (1038, 2046)
Ray, Helen (1690)
Reed, Steven (1455)
Reich, Mark (1829)
Reid, Donna (1587)
Reid, Dylan (1482)
Reimer, Boyd (1263)
Reiser, Lori (1318)
Rengers, Ellen (1626)
Renwick, Angela (1162)
Rice, Lee (1431)
Rice, Roberta (1014)
Richardson, Gregory (1242)
Richardson, Michael (1723)
Riley, Helen (1275, 1472)
Rimmington, Todd (1552)
Ritch, Janet (1711)
Rivier, Marlene (1991)
Roberts, Joan M. (1661)
Roberts, William (1534)
Robertson, Andrew (1400)
Robertson, Cai (1699)
Robertson, John (1689)
Robertson, Michael (1924)
Robertson, Neil (1858)
Rodbourne, Robert (1652)
Roderick, Graeme (1531)
Roderick, Greg (1750)
Rolland, Paul (1533)
Ronson, Jim (1882)
Rootham, Jim (1702)
Rosenburg, Michael (2034)
Rossi, Dominic (1358)
Rourke, Tim (1067, 1236, 1608)
Royce, Stephen (1341, 1586)
Rully, Robert (1532)
Rybicki, Magdalena (2093)
Rylski, Devon (1312)

S

Sadooghi, Maliknaz (2150)
Sallmen, Herman (1886)
Sampson-Coburn, Ben (2006)
Santiago, Francis (1251)
Saumur, Lucien (1001, 1028, 1042, 1145, 1182, 1426)
Savlov, Lawrence (1841)
Sax, Herschell (1583)
Scheuneman, Eric (1359)
Schneider, Adam (1467)
Schreiter, Tom (2056)
Schulz, Andrew (1206)
Scoffield, William (1746)
Scott, Duff (1545)
Scott, Munroe (1708)
Seales, Robert (1135)
Seiler, Lisa (1744)
Shackleton, Brian (1856)
Shaikh, Bashir (1077)
Shakhmundes, Lev (1627)
Sham, Japhanie (2035)
Sharp, Jacqueline (1117, 1755)
Shaw, David T. (1104, 1289, 1304, 1578)
Shchybyvolok, Serhiy (2083)

Sheard, Susan (1027)
Sheikh, Masud (1606)
Sheppard, Brian (1307)
Sheppard, Linda (1895)
Shore, William (1761)
Sibal, Pradeep (1172)
Sibley, Wendy (1576)
Sills, David (1694)
Silva, Luis (1804)
Silver, Irving (1530)
Simons, Brendan (1066)
Simpson, Joe (1316)
Simser, Scott (1943)
Sinclair, Robyn (1857)
Singh, Mark (1183)
Slavij, Alan (1671)
Slepkov, Bernie (1086)
Smith, Ken (1269)
Smith, Kevin (1558)
Smith, Peter (1362)
Smith, Sharon (1313)
Smith, Trevor (1273)
Smith, Wayne (1466)
Smokorowski, Larry (1382)
Snare, Helen (1506)
Sollows, Tina (1582)
Sonke, Dan (1471)
Speirs, Rosemary (1367)
Spice, Joan (2016)
Spiegel, Harry (1945)
Sprenger, Henry (1259)
Sproule, Don (1918)
Spurway, Matthew (1285)
Stabler, Ron (1779)
Stadnik, Elicia (1835)
Stairs, Felicite (1989)
Stapleton, John (1070)
Steeper, Julie (1766)
Stephens, Robert (1157)
Stickney, Paul (1628)
Stillich, John (1026)
Stinson, David (1908)
Stinson, David J. (2086)
Stolte, Juanita (1896)
Surry, David (1116)
Suurmond, Jan (1544)
Sweet, Frank (1877)
Swerdfeger, Howard (1052, 1682)
Sydor-Estable, Nikola (1287)
Sykes, Stuart (2047)
Syrett, Elizabeth (1096)
Szakacs, Jason (1460)
Szucs, Sandor (1523)

T

T., Christopher (2015)
Tafel, Richard (1061)
Tallas, Sonia (1681)
Tamblyn, Laura (1913)
Tanner, Chris (1396)
Tarasoff, Lev (1936)
Tardif, Claude (1470)
Taylor, George W. (1373)
Teevan, Jan (1625)
Teichroeb, Andrew (1095)
Tekatch, Cathy (1929)
Terryberry, Laura (1560)
Theijsmeijer, Arik (1387)
Thomas, David (1462)
Thompson, Brian (1840)
Thomsen, Andy (1961)
Thorburn, Hugh (1326)
Thornton, Benjamin (2028)
Thorpe, Derek (1542)
Toderick, Dave (1293)
Toh, K.T. (2077)
Tomlinson, Diana (1966)
Topping, Paul (1298)
Traversy, Raymond (1926, 1933)
Tuori, Martin (1707)
Turcotte, Dorothy (1331)
Turner, Meikle (1620)

U

Ufford, Michael (1270)

V

Vamvalis, Maria (1260)
Van Dusen, Sheila (2111)
Van Iterson, Andrew (1800)
Van Oostdam, Jay (1663)
van Tol, Peter (1697)
Vandenberg, George (1925)
Vanscoy, Francis (1605)
Veale, D.G. (1130)
Vezina, Greg (2071)
Villamil, Bernie (1797)
Villeneuve, Yves (1007, 1013, 1015, 1020, 1031, 1032, 1033, 1035, 1081, 1581, 2105, 2106)
Vincent, Nalia (1906)
Virjee, Maria (1329)
Vise, Joseph (1401)
Vogel, Peter (1148)
Volkes, Gregory (1645)
Von Mirbach, Alfred (1421)

W

Walke, Gregory (1688)
Walker, Hank (1748)
Walker, John (1536, 2135)
Wallace, James (1266)
Wallace, Kim (1990)
Warhurst, Michael (1465)
Watson, Colin (1909)
Watson, Eric (2131)
Wedow, Larry (1595)
Weil, David (1610)
Weiss, George (1772)
Wennekers, Eileen (1018, 1124)
Werner, Thomas (1575)
West, Greg (1806)
Westcott, Joan (2128)
Wey, Guenter (1622)
White, Clare (1700)
White, Graham (1301)
White, Ron (1786)
Whiteley, Hugh (1885)
Whiteley, Hugh (2014)
Wigglesworth, Dan (1839)
Wilbur, Greg (1724)
Wilkinson, Harry (1785)
Williams, Athele (1360)
Williams, Brian (1875)
Williamson, Diane (1604)
Williamson, Kathleen (1685)
Williamson, Rod (1047, 1554)
Wilson, Paul (1721)
Wilson, Ross (1714)
Wirsig, Claus (1402)
Wishart, David (2070)
Wisniewski, Mike (1245)
Wodlinger, Sareh (1737)
Wong, Dominic (1572)
Wood, David (1156)
Wood, Denis (1083)
Wood, John (1822)
Wood, Philip J. (1816)
Wood, Tom (1486)
Woodard, Douglas (1098, 1757, 1784, 1827, 2138)
Woodgold, Catherine (1268, 1984)

Y

Yaraskavitch, Jim (1440, 1449)
Yaraskavitch, Ron (1617, 1618)
Yee, Scott (1071)
Yenssen, Angela (1753)
Yeo, Douglas (2022)
Yeung, Sonny (1986)
Young, Chris (1046)
Young, Gilbert (1888)
Young, Michael (1513)
Young, Richard (1553)
Young, Tracey (1946, 1955, 2041)
Yundt, Eldon (1239, 1446)

Z

Zanyk, Joseph (1474)
Zeijlmaker, Albert (1596)
Zhang, Jason (1328)
Zimmer, Trevor (1407)

ALBERTA

Parker, David (1243, 1498)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bergerud, Wendy (1022, 1158)
Dignard, Rick (1110)
Divine, Michael (1901, 2019, 2151)
Frank, Andrew (1997)
Fugger, Ryan (1717)
George, Paul (1687)
Giza, Raymond (1056, 1639)
Heim, Daniel (2094)
Henschel, Craig (1983, 2136)
Huntley, David (1204, 1226)
Jewell, P. Jeffery (1670)
Krayenhoff, Willem Bruce (1368)
Loenen, Nick (1094)
MacDonald, Jack (1317)
Nyen, Harley (1609)
Ronback, James (1159)
White, Brian (1323)

MANITOBA

Hiebert, Eduard (2000)
Taliesin, Karl (1193)
Warren, Andrew (1669)
Yee, Ka-Ping (1974, 1987, 2025)

NUNAVUT

Magwood, Gary (1817)

QUÉBEC

Litvak, David (1832)

SECTION B – Observations en provenance du Canada (organismes)

Nombre total d'observations = 58
Présentateur (numéro d'observation)

ORGANISMES

Alliance for Equality of Blind Canadians (John Rae) (1132)
Arab Canadian Civil Liberties Association (James Kafieh) (1053)
Assemblée de la francophonie de l'Ontario (1848)
Assemblée des étudiants sur la réforme électorale de l'Ontario (2127)
Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO) (1910)
Caledon Seniors Council (Sandy Forester) (1569)
Canadian Muslim Union (1177)
Carleton University Fair Vote Club (Andy Blair) (1434)
Catalan House of Toronto (José L. Perez de Arce) (1632)
CAW Local 876 (Jim Marshall) (1234)
Citizens for Public Justice (Bruce Voogd) (1787)
Coalition ontarienne pour la justice sociale (2023)
Communification Co-op (Paul Zulauf) (1178)
Council of Orthodox Rabbis of Toronto – Vaad HaRabbonnim de Toronto (Rabbi Dovid Schochet) (1559)
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (Martial Levac) (1869)
CTESS.ca (Christopher Twardawa) (1756)
Democracy NOW (DNOW) (1911)
Demochoice BC (Antony Hodgson) (1810, 1920, 1922, 1949, 1954)
DemocraticSPACE (Gregory D. Morrow) (1122, 1138, 1218, 1546, 2123)
Durham Region Labour Council (Jim Freeman) (1036)
Equal Voice (1505)
Equichoice (Harvey Tenenbaum) (1274)
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (ETFO) – section locale de Halton (Maureen Weinberger) (1439)
Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) (2152)
Federation of Urban Neighbourhoods of Ontario (William Phillips) (1381)
Greater Uxbridge Citizens' Group (Anne Holmes) (1508)
Huron Bruce NDP Riding Association (Wilhelmina Laurie) (1395)
Italiani Oltreoceano (2134)

Mad River Institute for Political Studies (1893)
Mouvement pour la représentation équitable au Canada
– section locale de Halton (Bronwen Bruch) (1743)
– section locale de la région de la capitale nationale (Peter Black) (1030)
– section locale de la région de la capitale nationale (John Trent) (1425)
– section locale de Stormont, Dundas, Glengarry et Grenville (Elaine Kennedy) (1338)
Oakville & District Labour Council (Linda Jones) (1903)
Ontario Association of the Deaf (1944)
Parti communiste du Canada (2021)
Parti de la coalition des familles de l'Ontario (2068)
Parti Vert de l'Ontario (Darren Redfern) (1612)
Parti Vert du Canada (Chris Tindal) (1844)
Parti Vert du Canada - Don Valley-Est (Wayne Clements) (1992)
Queen's New Democrats (Chris Horkins) (1394)
Représentation équitable Ontario (Joe Murray) (1383)
Rogers Communications Inc. (John Armstrong) (2073)
Société canadienne de l'ouïe (1892)
St. Christopher House (1791)
Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) (1802)
Toronto Board of Rabbis (2124)
Toronto First Unitarian Congregation (Margaret Rao) (1953)
VoicePrint Canada (Arlene Patterson) (1809)
Women of Halton Action Movement (WHAM)
(Bev LeFrançois) (1783)

SECTION C – Observations en provenance de l'extérieur du Canada (personnes et organismes)

Nombre total d'observations = 15
Présentateur (numéro d'observation)

AUSTRALIE

Proportional Representation Society of Australia (Bogey Musidlak) (1812)

ALLEMAGNE

Schulze, Markus (1005, 1065)

NOUVELLE-ZÉLANDE

Kelly, Graham (1059)

ROYAUME-UNI

Fairshare Voting Reform (James Gilmour) (1788, 1789)
Gamble, David (1230)
Lundberg, Thomas (1300)
Lung, Richard (1207)
Electoral Reform Society (Ken Ritchie) (1948)
Turton, Griffin (1738)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Center for Collaborative Democracy (Sol Erdman) (1184)
Fobes, Richard (1580)
Harman, R.M. Auros (2038)
Robinson, Dave (2044)

Nombre total d'observations	
Observations en provenance du Canada (personnes)	963
Observations en provenance du Canada (organismes)	58
Observations en provenance de l'extérieur du Canada (personnes et organismes)	15
Nombre total d'observations	1036

E-4 : PRÉSENTATEURS INSCRITS

Liste des présentateurs inscrits aux consultations publiques ayant eu lieu d'un bout à l'autre de la province du 20 novembre 2006 au 25 janvier 2007.

Barrie : 7 décembre 2006

Burstyn, Peter
Crawford, Douglas
Jacoby-Hawkins, Erich
Wallace, James

Belleville : 15 janvier 2007

Arnott, Gordon
Buckley, Dennis
Desjardins, Louis
Emery, Winston
Evans, Jack
Hanson, Andy
Lawson, Tom
Mulloy, Molly
Tunney, James
Vise, Joseph

Bracebridge : 18 janvier 2007

Elliot, Peter
Hall, Sara
O'Callaghan, Carly
Purchase, David
Rainey, Caitlyn
Smith, Douglas

Brampton : 20 novembre 2006

Bygrave, Allen
Murray, Joe
Redfern, Darren

Burlington : 18 janvier 2007

Ballentine, Ron
Barber, Ian
Borst, Chris
Eden, Karl
Griffin, Dan
Jones, Linda
Mone, Jacob
Weinberger, Maureen

Chatham : 24 janvier 2007

Kevany, Kathleen
Thompson, Brian

Cornwall (bilingue) : 15 janvier 2007

Beards, Doug
Bergeron, Ronald
Ferreira, Abel
Kennedy, Elaine
Konlup, Norman
Lynch, Brian

Dryden : 27 novembre 2006

Johnson, Josh

Etobicoke : 23 janvier 2007

Cartwright, John
Chalmers, Deborah
Conn, Charles

Denning, William
Deverell, John
Fogarty, David
Grier, Terry
Hammond, Sam
Murray, Janice
Polito, Joseph
Rapaport, David
Shue, Karen

Guelph : 20 janvier 2007

Adshade, Shannon
Ewing, Don
Foster, Matthew
Gori, Giusepe
Hall, Alan
Hardman, Larry
Hulet, Bill
Leone, Rob
O'Reilly, Sheila

Hamilton : 6 décembre 2006

Braun-Jackson, Jeff
Cranbury, Andrew
Field, Margaret
Gerstenberger, Rolf
Hunter, Lawson
Kerman, Bryan
Reid, Martin
Shaw, David T.
Smith, Wayne

Kenora : 23 janvier 2007

Hiebert, Eduard
Warren, Andrew

Kingston : 16 janvier 2007

Blais, Aline
Giesbrecht, Jared
Gventer, Matthew
Harwood, Robert
Horkins, Chris
Kainer, Tara
Kent, Tom
Macleod, Alistair
Matovic, Darko
Rubin, Max
Walton, Eric
Wells, Deb
Willard, Sandra
Wilson, Gary

Kitchener-Waterloo : 10 janvier 2007

Davis, Eric
Fairman, Richard
Geobey, Sean
Giordano, Anthony
Higgins, Darcy
Jeffrey, Liss
Kraan, Derek
Kropf, Jamie
McQuail, Tony
Nijjar, Paul
Telegdi, Andrew
White, Gareth
Yenssen, Angela

London : 9 janvier 2007

Brown, Gary
Cressman, Chantelle
Devries, Ken

Doody, Brian
Hoff, Margaret
Jarabek, Monica
Johnston, Jim
Korchuk, Stan
Lewis, Shawn
Mailer, Dan
Walsh, John
Yundt, Eldon

Markham : 4 décembre 2006

Bednarski, Michael
Stapleton, John

Mississauga : 21 novembre 2006

Dosanjh, Ranpaul
Kabitsis, Dimitrios
Kalevar, Chaitanya
Rice, Roberta
Stillich, John

Niagara Falls (bilingue) : 22 janvier 2007

Badger, Steven
Beckmann-Nixon, Carol
Cruickshank, John
Grunstein, Mel
O'Donnell, Justin
Villamil, Bernie

North Bay : 28 novembre 2006

Lawrence, Neil
Rennie, Gordan

Oakville : 22 novembre 2006

Adams, Tom
Agrell, Tina
Bolton, Scott
Bruch, Bronwen
Hawkins, Philip
Luetke, Michael
MacKay, Sandra
Syrett, Elizabeth
Wennekers, Eileen

Orangeville : 6 décembre 2006

Ellis, Peter
Martin, Nichola
Procter, Richard
Simeon, Robert
Whiteley, Hugh

Oshawa : 21 novembre 2006

Anderson, Doug
Asidianya, Chudi
Daw, Geoff
Freeman, Jim
Larose, Paul-Andre
McKeever, Cathrine
Wall, Thomas

Ottawa (bilingue) : 11 janvier 2007

Biocchi, Dan
Bishop, Gina
Carrier-Fraser, Mariette
Ficner, Charles
Laxton, Gregory
Tansey, Brian
Woodgold, Catherine
Yaraskavitch, Jim

Ottawa (bilingue) : 16 janvier 2007

Anderson, Ralph
Ashton, Peter
Beattie, Kingsley
Bradshaw, Chris
Fitzsimmons, Jay
Ford, John
Foster Woollatt, Nicole
Marsden-Dole, Patricia
McNicoll, David
Page, Jeannie
Silver, Irving
Stevenson, Bob
Swerdfeger, Howard
Trent, John

Owen Sound : 4 décembre 2006

Breadner, Dave
Brown, Greg
Cockburn, Perry
Cook, Bill
Goss, Andrew
Hall, Joyce
Kingshott, Jason
Stewart, Andrew
Stock, Richard

Perth : 17 janvier 2007

Baranyi, John
Blair, Andy
Doucett, Diana
Gregory, Allan
Ronson, Jim
Saumur, Lucien
Spice, Joan

Peterborough : 5 décembre 2006

Birket, Fred
Borg, Betty
Buchkowski, Alan
Corbett, Victoria
Day, Wilfred
Finnan, Mark
Geale, John
Lawson, Tom
Matthews, Al
McKever, James
Nelson, Christopher
Nickle, Dave
Parkes, Joel
Scott, Munroe

Sarnia : 10 janvier 2007

Banninga, Ed
Beauchamp, Gregoire
Howlett, Glenn
Smith, Peter
Zanyk, Joe

Sault Ste. Marie : 29 novembre 2006

Broad, Gayle
Hallin-Williamson, Ted
Manley, Gayle

Scarborough : 7 décembre 2006

Erdman, Sol
Hussain, Aamir
Kabitsis, Dimitrios
Newell, John
Rourke, Tim
Seales, Robert

Sharp, Jacqueline
Speirs, Rosemary

St. Catharines : 30 novembre 2006

Slepkov, Bernie
Tossounian, Jeannette
Woodard, Douglas

Sudbury (bilingue) : 29 novembre 2006

Cimino, Joe
Land, Chris
Pearson, David
Saarinen, Oiva

Thunder Bay : 28 novembre 2006

Aegard, Russ
Angus, Iain
Hamilton, Terry
Hyer, Bruce
Wolframe, Barry

Timmins (bilingue) : 27 novembre 2006

Pas de présentateurs inscrits à cette réunion

Toronto-Centre (bilingue) : 17 janvier 2007

Bouchard, Luc
Campey, John
Casselman, Leah
Facchin, Amelia
Gordon, Larry
Kimberley-Young, Rhonda
McEachern, Bruce
Pelletier, Marie Lyne
Phillips, William
Raney, Tracey
Rebick, Judy
Thomlinson, Neil
Vandenberg, George

Toronto-Centre : 21 janvier 2007

Batchelor, Dahn
Bryant, Norval F.
Budd, Bruce
de Jong, Frank
Gapka, Susan
Henschel, Craig
Landau, Reva
Roberts, William
Rodbourne, Robert
Rosenburg, Michael
Ruddell, Carol
Silva, Luis
Suurmond, Jan

Toronto-Centre (ASL) : 22 janvier 2007

Folino, Frank
Simser, Scott

Toronto-Centre : 25 janvier 2007

Darby, Charm
Dick, Jonathan
Hun, Zork
King, Dan
Lizoain, David
MacDonald, Glen
Macdonald, June
McMurchy, Monte
Moya, Louisa
Potter, David

Rae, John
Twardawa, Christopher
Villeneuve, Yves

Toronto-Nord : 8 janvier 2007

Boniferro, Scott
Cummings, Marcia
Curran, Matthew
Downey, Terry
Frei, Rosemary
Greanya, Daniel
Halstead, Bob
Jehan, Andrew
Peck, Kevin
Perruzza, Anthony
Reimer, Boyd
Sheppard, Linda
Tenenbaum, Harvey
Wachsmuth, David

Toronto-Ouest (ASL) : 8 janvier 2007

Adams, John
Ball, Trevor
Bilaniuk, Michael
Davison, Peter
Hussain, Aamir
Kahl, Dieter
Malkowski, Gary
Pérez, José
Riley, Helen
Tindal, Chris
Vezina, Greg
Young, Gilbert

Windsor (bilingue) : 9 janvier 2007

Lessard, Wayne

F. PHASE DE DÉLIBÉRATION

F-1 : OBJECTIFS DE LA PHASE DE DÉLIBÉRATION

FIN DE SEMAINE 1 (17 ET 18 FÉVRIER 2007)

Objectifs :

- Approuver le plan de délibération
- S'informer sur les tendances démographiques et socioéconomiques en Ontario
- Discuter de ce qu'on nous a dit lors de la consultation publique et entendre l'exposé de l'Assemblée des étudiants
- Déterminer les objectifs prioritaires pour la conception d'un système
- Sélectionner un système de rechange à décrire en détail pendant la 2e fin de semaine

FIN DE SEMAINE 2 (3 ET 4 MARS)

Objectifs :

- Travailler sur la création d'un système de représentation proportionnelle mixte (RPM)
- Déterminer s'il faut concevoir un autre système de rechange et, dans l'affirmative, lequel

FIN DE SEMAINE 3 (17 ET 18 MARS)

Objectifs :

- Créer un modèle concret de système de vote unique transférable (VUT)
- Poursuivre la conception d'un modèle concret de système de représentation proportionnelle mixte (RPM)

FIN DE SEMAINE 4 (31 MARS ET 1er AVRIL)

Objectifs :

- Terminer la conception des modèles de RPM et de VUT
- Choisir le meilleur système de rechange

FIN DE SEMAINE 5 (14 ET 15 AVRIL)

Objectifs :

- Résoudre une question en suspens concernant le modèle de représentation proportionnelle mixte (RPM)
- Décider si l'Ontario devrait conserver son système actuel de scrutin majoritaire uninominal ou adopter le modèle de RPM conçu par l'Assemblée
- Si le système de RPM est sélectionné, décider s'il faut le recommander à la population ontarienne
- Discuter du rapport final et des questions connexes

FIN DE SEMAINE 6 (28 ET 29 AVRIL)

Objectifs :

- Approuver le rapport de l'Assemblée
- Discuter des moyens de communiquer la recommandation de l'Assemblée
- Assister à une allocution de la ministre en guise de reconnaissance du travail accompli par l'Assemblée
- Discuter de l'expérience vécue par les membres de l'Assemblée et présenter des suggestions quant aux activités à venir

F-2: ARBRE DE DÉCISION DE LA RPM

RPM : PRINCIPALES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

Tend à accroître la probabilité de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Tend à accroître la probabilité de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N° 1 Sièges de circonscription

Combien de sièges de circonscription devrait-il y avoir?

Augmentation du nombre — Nombre actuel — Diminution du nombre

Diminuer le nombre de sièges uniformément dans toute la province

Diminuer le nombre de sièges à certains endroits seulement

Méthode de diminution

N° 2 Ratio (nombre de sièges de liste)

Quel devrait être le ratio sièges de circonscription / sièges de liste?

Plus de sièges de circonscription / moins de sièges de liste — Moins de sièges de circonscription / plus de sièges de liste

RPM : PRINCIPALES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

Tend à accroître la probabilité de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Tend à accroître la probabilité de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N° 3 Sièges de liste

Quelles devraient être les particularités du scrutin de liste?

Attribuer les sièges aux régions

Attribuer les sièges à l'échelle de la province

Combien de régions devrait-il y avoir?

Combien de députés devrait-il y avoir dans chaque région?

Comment le calcul devrait-il se faire?

Calcul des votes à l'échelle de la région (proportionnalité régionale)

Calcul des votes à l'échelle de la province (proportionnalité provinciale)

Calcul des votes à l'échelle de la province (proportionnalité provinciale)

Méthode de calcul

N° 4 Nombre de députés à l'Assemblée législative

Combien de sièges devrait-il y avoir en tout?

Importante diminution

Importante augmentation

RPM : AUTRES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

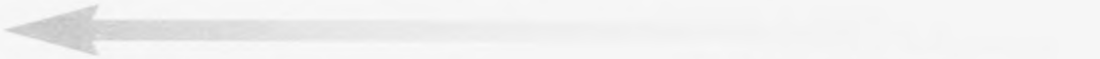

Probabilité accrue de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Probabilité accrue de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N°5 Seuil

Devrait-il y avoir un seuil?

Oui — Non

Quelle sorte de seuil devrait-il y avoir?

% du vote populaire — % vote

% du vote populaire OU nombre de sièges — N^bre de sièges

Le seuil devrait-il être provincial ou régional* ?

À quel niveau le seuil devrait-il se situer?

À quel niveau le seuil devrait-il se situer?

Élevé — Bas

Élevé — Bas

N° 6 Listes

Quelle sorte de liste devrait-il y avoir?

Second finaliste	Libre	Ouverte	Fermée
Méthode	Méthode	Méthode	Méthode

* Seuil régional possible seulement s'il y a des régions

RPM : AUTRES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

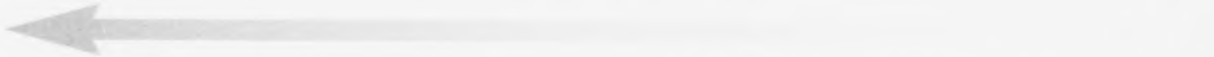

Probabilité accrue de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Probabilité accrue de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N° 7 Votes

Combien de votes devrait-il y avoir?

Un*

Deux

N° 8 Formule RP

Quelle formule devrait-on utiliser pour attribuer les sièges?

Imperiali | D'Hondt | Droop | Sainte-Laguë modifiée | Hare | Sainte-Laguë pure

N° 9 Sièges en surnombre

Devrait-on permettre les sièges compensatoires?

Non

Oui

* Possible seulement avec liste fermée ou du second finaliste

RPM : AUTRES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

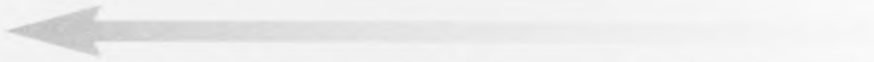

Probabilité accrue de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Probabilité accrue de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

Les questions suivantes ne seront pas discutées à moins d'un intérêt particulier à cet égard, parce que les systèmes de RPM ont tendance à privilégier les mêmes solutions.

Sièges vacants

Méthode à utiliser pour pourvoir les sièges de listes vacants

Le laisser vacant | Le parti choisit le remplaçant. | Personne suivante figurant sur la liste*

Candidature

Devrait-on permettre la double candidature?

La double candidature devrait être obligatoire | La double candidature devrait être optionnelle* | La double candidature devrait être interdite

Élection du député de circonscription

Quel système devrait-on utiliser pour élire le député local?

Autre (c.-à-d. scrutin à deux tours, VUNT, etc.) | Scrutin préférentiel | Système majoritaire uninominal*

* Réponse commune

F-3 : ARBRE DE DÉCISION DU VUT

VUT : PRINCIPALES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

Tend à accroître la probabilité de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Tend à accroître la probabilité de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N° 1 Représentation de la circonscription

Quelle devrait être la représentation de la circonscription?

Peu de représentants — Beaucoup de représentants

Le nombre de représentants devrait-il être le même dans toutes les circonscriptions?

Oui — Non

N° 2 Nombre de députés

Combien de sièges devrait-il y avoir à l'Assemblée législative?

Importante diminution — Importante augmentation

N° 3 Circonscriptions

Combien de circonscriptions devrait-il y avoir?

Beaucoup de circonscriptions — Peu de circonscriptions

VUT : AUTRES DÉCISIONS CONCEPTUELLES

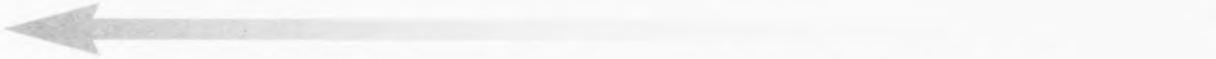

Tend à accroître la probabilité de : représentation locale et régionale, moins de partis, gouvernements majoritaires

Tend à accroître la probabilité de : proportionnalité, représentation démographique, davantage de partis, gouvernements de coalition

N° 4 Méthode de transfert

Quelle méthode devrait être utilisée pour transférer les bulletins de vote excédentaires?

Transfert aléatoire | Transfert actualisé

N° 5 Sièges vacants

Comment les sièges vacants devraient-ils être comblés?

Élection partielle : Scrutin préférentiel (p. ex., VUT avec RC de 1) | Dépouillement | Nomination par le parti | Liste de substitution

N° 6 Remplir le bulletin de vote

Devrait-il être facultatif ou obligatoire de remplir le bulletin de vote? Peut-on le remplir en partie seulement?

Facultatif | Partiel | Obligatoire

La question suivante ne sera pas discutée à moins d'un intérêt particulier à cet égard, parce que les systèmes à VUT ont tendance à privilégier les mêmes solutions.

Formule

Quelle formule devrait-on utiliser pour attribuer les sièges?

Autre | Quotient de Droop modifié*

* Réponse commune

G. ÉVALUATION

G-1 : SONDAGES DE FIN DE SEMAINE – EXEMPLAIRE

BREF SONDAGE 1, PHASE D'APPRENTISSAGE | LES 9 ET 10 SEPTEMBRE 2006

Code de CE : _____ **Nota :** Ce numéro est très important.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Veuillez coter les énoncés suivants selon l'échelle ci-dessous.

Échelle | Très en désaccord **1** | En désaccord **2** | Neutre **3** | En accord **4** | Très en accord **5**

General Questions	Cote (1-5)
1 **Sélection :** Au cours du processus de sélection, j'étais bien informé de ce que je devais faire en tant que membre de l'Assemblée des citoyens.	
2 **Soutien des participants :** Le personnel du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens était disponible et m'a aidé.	
3 **Préparation :** On m'a donné l'information et les documents dont j'avais besoin pour me préparer à la séance de fin de semaine et je savais à quoi m'attendre.	
4 **Équilibre :** Il y avait un bon équilibre entre les séances plénières et les discussions en petits groupes.	
5 **Organisation :** La séance de la fin de semaine était bien organisée et je comprenais le matériel présenté.	
6 **Compréhension :** La séance de la fin de semaine m'a fait mieux comprendre les systèmes électoraux et les principes qui peuvent être utilisés pour les évaluer.	
7 **Utilité :** La séance de la fin de semaine a été un bon point de départ qui m'a préparé au type de décisions que j'aurai à prendre en tant que membre de l'Assemblée des citoyens.	
8 **Concentration :** Les membres de l'AC sont concentrés sur le mandat et engagés dans le processus.	
9 **Communauté :** Les membres de l'AC démontrent du respect les uns envers les autres et une ouverture à l'opinion des autres.	
10 **Participation :** J'ai eu l'occasion de poser des questions et d'exprimer mon opinion comme je le voulais.	

11. **Consensus :** Les décisions prises cette fin de semaine ont été prises équitablement

12. **Engagement :** Je crois que le travail de l'Assemblée des citoyens est important.

13. **Appréciation :** Dans l'ensemble, j'ai aimé la séance de la fin de semaine.

14. **Enthousiasme :** J'ai hâte à la séance de la fin de semaine prochaine.

Séances plénières	Cote (1-5)
15. **Tribune libre** (samedi, 9 h 15) : Les membres de l'AC ont pu faire des observations et poser des questions.	
16. **Travail d'équipe – procédures et valeurs** (samedi, 10 h) : Les membres de l'AC ont été en mesure d'établir leur processus et la façon dont ils collaboreront.	
17. **Aperçu de la phase d'apprentissage et du matériel d'apprentissage** (samedi, 14 h 15) : Je comprends ce que l'on attend de moi au cours de la phase d'apprentissage.	
18. **Les systèmes électoraux et ce que devraient accomplir les élections** (dimanche, 9 h 50) : Je comprends l'importance des systèmes électoraux, en quoi ils consistent et pourquoi les valeurs sont importantes pour les évaluer.	
19. **Utilité :** Les séances plénières ont été utiles dans le cadre du processus global de l'AC.	
20. **Rythme :** Comment avez-vous trouvé le rythme des séances plénières? trop vite correct trop lent	

Séances en petits groupes	Cote (1-5)
21. Mon facilitateur a traité chaque membre du groupe avec respect et a reconnu toutes nos opinions.	
22. Mon facilitateur est resté neutre et n'a pas imposé ses idées à mon groupe.	
23. Mon facilitateur a encouragé chaque membre du groupe à participer et la participation était généralement bonne.	
24. Mon facilitateur a répondu aux questions nécessitant des clarifications de façon satisfaisante.	
25. Mon facilitateur revenait sur le sujet de discussion lorsqu'on s'égarait.	
26. Les discussions en petits groupes m'ont aidé à mieux comprendre la situation et à me faire une opinion.	
27. Les discussions en petits groupes ont été utiles dans le cadre du processus global de l'AC.	

G. ÉVALUATION

28 **Rythme :** Comment avez-vous trouvé le rythme des discussions en petits groupes?

trop vite correct trop lent

29 Qu'avez-vous aimé **le plus** de la séance de l'Assemblée des citoyens cette fin de semaine?

30 Qu'avez-vous aimé **le moins** de la séance cette fin de semaine?

31 Comment pouvons-nous rendre la **prochaine séance de fin de semaine** encore plus efficace?

Merci d'avoir pris le temps de nous faire part de vos commentaires.
Veuillez déposer le sondage rempli dans la boîte prévue à cet effet.

Ontario

Citizens' Assembly on Electoral Reform

L'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale

BREF SONDAGE 1, PHASE DE DÉLIBÉRATION

Code de CE : _____ **Nota :** Ce numéro est très important.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Veuillez coter les énoncés suivants selon l'échelle ci-dessous.

Échelle | Très en désaccord **1** | En désaccord **2** | Neutre **3** | En accord **4** | Très en accord **5**

Questions générales	Cote (1-5)
1 **Soutien de l'équipe de formation :** Le président et l'équipe de formation m'ont appuyé dans le cadre des délibérations et des prises de décision.	
2 **Soutien des participants :** Le personnel du Secrétariat de l'Assemblée des citoyens était disponible et m'a aidé.	
3 **Préparation :** On m'a donné l'information et les documents dont j'avais besoin pour me préparer à la séance de fin de semaine et je savais à quoi m'attendre.	
4 **Équilibre :** Il y avait un bon équilibre entre les séances plénières et les discussions en groupes de taille moyenne.	
5 **Organisation :** La séance de la fin de semaine était organisée de façon à appuyer une bonne discussion et de bonnes prises de décision.	
6 **Participation :** J'ai eu l'occasion de poser des questions et d'exprimer mon opinion comme je le voulais.	
7 **Discussion :** J'étais intéressé par les points de vue exprimés par les autres au cours de la fin de semaine.	
8 **36. Concentration :** Les membres de l'AC sont concentrés sur le mandat et engagés dans le processus.	
9 **Communauté :** Les membres de l'AC démontrent du respect les uns envers les autres et une ouverture à l'opinion des autres.	

10. **Usefulness:** La séance de la fin de semaine m'a aidé à me préparer à prendre une décision finale, à savoir s'il faut changer le système électoral de l'Ontario et, le cas échéant, quel système recommander à la place.

11. **Consensus:** Les décisions prises cette fin de semaine ont été prises équitablement.

12. **Prise de décisions :** Les décisions prises cette fin de semaine ont été raisonnables et bien éclairées.

13. **Neutralité :** Le président, le directeur des programmes de formation et le personnel du Secrétariat sont restés neutres et impartiaux pendant la fin de semaine.

14. **Engagement :** Je crois que le travail de l'Assemblée des citoyens est important.

15. **Appréciation :** Dans l'ensemble, j'ai aimé la séance de la fin de semaine.

16. **Enthousiasme :** J'ai hâte à la séance de la fin de semaine prochaine.

Séances plénières	Cote (1-5)
17. **Tribune libre** (samedi, 9 h 15) : Je suis à l'aise avec l'approche proposée pour la phase de délibération.	
18. **La face changeante de l'Ontario** (samedi, 10 h 30) : J'en ai appris sur les tendances de la population en Ontario et cette information pourrait être utile à la conception du système électoral.	
19. **Commentaires sur la consultation** (samedi, 11 h 30) : Je comprends mieux les thèmes présentés au cours des consultations publiques.	
20. **Présentation de l'Assemblée des étudiants** (samedi, 12 h 30) : Je comprends mieux le point de vue des jeunes en matière de réforme électorale.	
21. **Principaux objectifs de la conception du système** (samedi après-midi) : Les discussions en séance plénière sur les principaux objectifs de la conception du système électoral ont été utiles.	
22. **Choisir un système à concevoir** (dimanche matin) : Les séances plénières sur l'évaluation des systèmes électoraux par rapport aux principaux objectifs conceptuels ont été utiles.	

Séances de groupe	Cote (1-5)
23. Les facilitateurs des séances de mon groupe de taille moyenne ont traité chaque membre du groupe avec respect et reconnu toutes nos opinions.	
24. Les facilitateurs des séances de mon groupe de taille moyenne sont restés neutres et n'ont pas imposé leurs idées à mon groupe.	

25. Les facilitateurs des séances de mon groupe de taille moyenne ont encouragé chaque membre du groupe à participer et la participation était généralement bonne.

26. Les facilitateurs des séances de mon groupe de taille moyenne ont répondu aux questions nécessitant des clarifications de façon satisfaisante.

27. Les facilitateurs des séances de mon groupe de taille moyenne s'assuraient de revenir sur le sujet de discussion lorsqu'on s'égarait.

28. Les personnes chargées de rapporter les discussions des séances de mon groupe de taille moyenne ont saisi et présenté les principaux points de nos discussions de groupe.

29. Les séances de mon groupe de taille moyenne ont élargi la discussion m'ont donné l'occasion d'entendre d'autres perspectives.

30. Les discussions de mon groupe de taille moyenne m'ont aidé à mieux comprendre la situation et à me faire une opinion.

31. Les discussions de mon groupe de taille moyenne ont été un élément utile de l'ensemble du processus de l'AC.

Discussions officieuses	Cote (1-5)

32. **Discussions officieuses :** Les discussions officieuses que j'ai eues avec d'autres membres de l'Assemblée m'ont permis de clarifier mes idées.

33. **Forum en ligne :** J'ai utilisé le forum en ligne. Oui Non

34. Dans l'affirmative, le forum en ligne est un élément utile du processus de l'AC.

35. Que pensez-vous de la séance de l'Assemblée des citoyens de la fin de semaine. Qu'avez-vous aimé le plus ou le moins, et que changeriez-vous pour améliorer la phase de délibération?

Merci d'avoir pris le temps de nous faire part de vos commentaires.
Veuillez déposer le sondage rempli dans la boîte prévue à cet effet.

G-2 : SONDAGE DES SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE – EXEMPLAIRE

CONSULTATION PUBLIQUE : SONDAGE AUPRÈS DES PARTICIPANTS

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Lieu de la rencontre : _____

Date de la rencontre : _____

Notez chaque phrase du tableau en utilisant l'échelle de cinq points ci-dessous.

Totalement en désaccord **1** | En desaccord **2** | Ni d'accord, ni en désaccord **3** | D'accord **4** | Totalement d'accord **5**

		Cote (1-5)
1.	La séance m'en a appris plus long sur l'Assemblée des citoyens et son travail.	
2.	La vidéo a été un élément utile de la séance.	
3.	Les présentateurs ont eu assez de temps pour parler et répondre aux questions.	
4.	Les membres du public ont eu l'occasion de poser des questions.	
5.	La séance a été bien organisée.	
6.	J'ai donné une présentation lors de la séance. Oui Non Si vous vous êtes inscrite ou inscrit à l'avance pour donner une présentation, comment avez-vous trouvé le processus d'inscription? Difficile Sans problème Facile	
7.	J'ai formulé une question ou un commentaire à la séance. Oui Non	
8.	Je sais que je peux envoyer des commentaires écrits à l'Assemblée. Oui Non	
9.	Comment avez-vous appris l'existence de l'Assemblée des citoyens? Journal, radio, magazine ou télévision — Site Web de l'Assemblée Parti politique ou autre organisme — Bouche-à-oreille Autre (précisez) :	

10. Comment avez-vous entendu parler de cette séance?

- Journal, radio, magazine ou télévision
- Parti politique ou autre organisme
- Bouche-à-oreille
- Autre (précisez) :
- Site Web de l'Assemblée
- Affiche de l'Assemblée
- Membre de l'Assemblée

11. Avez-vous des suggestions qui nous aideraient à améliorer la prochaine séance de consultation publique?

Merci d'avoir pris le temps de donner votre avis.
Veuillez remettre le questionnaire à la table d'inscription.

H. RESSOURCES WEB

H-1 : RESSOURCES DE L'ASSEMBLÉE DES CITOYENS SUR LE WEB

Recommandation finale de l'Assemblée des citoyens

Publications :

- **Un bulletin, deux votes : Recommandation de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario**
  Il s'agit du rapport final de l'Assemblée. Il explique les recommandations de l'Assemblée et leurs justifications. [Mai 2007]
- **Une bulletin, deux votes : Brochure**
  Cette brochure contient les points saillants du rapport final de l'Assemblée. [Mai 2007]
- **La démocratie à l'œuvre : l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario**
  Le Secrétariat de l'Assemblée des citoyens a préparé ce rapport complet pour documenter le processus du début à la fin. [Mai 2007]

Situées dans la partie « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Vidéos :

- **La démocratie à l'œuvre : La décision de l'Assemblée des citoyens de l'Ontario expliquée par ses membres** (8 minutes)
  Il s'agit d'une vidéo des membres de l'Assemblée transmettant leur message à la population ontarienne. [Mai 2007]
- **Benoît Bulletin : Introduction au système de RPM de l'Assemblée des citoyens**
  Il s'agit d'une animation décrivant le système de représentation proportionnelle mixte (RPM) recommandé par l'Assemblée des citoyens. [Mai 2007]

Situées dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Autres ressources conçues pour l'Assemblée des citoyens

Phase d'apprentissage :

- **Documents de la phase d'apprentissage**
  Documents utilisés par les membres de l'Assemblée au cours de la phase d'apprentissage, pendant qu'ils étudiaient le système électoral de l'Ontario et d'autres systèmes.
  Situés dans la section « Salle de classe » du site Web de l'Assemblée des citoyens :
  www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

- **Rencontres de la phase d'apprentissage**
  Séquence vidéo de toutes les séances plénières et discussions de groupe pendant chacune des fins de semaine de la phase d'apprentissage. *Située sur le site Web de TVOntario (anglais seulement) :* www.tvo.org/citizensassembly

- **Des votes aux sièges : Quatre familles des systèmes électoraux**
  Cette publication présente un aperçu global, en tenant compte des principes que l'Assemblée évalue, de quatre familles de systèmes électoraux. Elle a été préparée par Larry Johnston sous la direction du Secrétariat de l'Assemblée des Citoyens. [Octobre 2006]
  Située dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens :
  www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

- **Principes et caractéristiques des systèmes électoraux**
  Il s'agit d'une introduction aux neuf principes et caractéristiques énoncés dans le règlement qui ont guidé le travail de l'Assemblée. [Octobre 2006]
  Située dans la section « Salle de classe » (sous l'onglet Bibliothèque) du site Web de l'Assemblée des citoyens :
  www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Phase de consultation :

- **Discutons entre citoyens – Guide de consultation publique de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario**
  L'Assemblée a créé ce guide pour encourager les membres du public à partager leur opinion pendant la consultation publique. [Octobre 2006]
  Situé dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

- **Dépliant de consultation 1792**
  Ce dépliant contient les points saillants du Guide de consultation publique. [Octobre 2006]
  Situé dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

- **Rapports de consultation de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario**
  Ce rapport présente un aperçu de ce qu'a entendu l'Assemblée au cours des consultations publiques, le contenu des observations écrites et l'opinion des groupes de discussion spéciaux. [Février 2007]
  Situé dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Phase de délibération :

- **Documents de la phase de délibération**
  Documents utilisés par les membres de l'Assemblée les fins de semaine pour les aider à formuler une recommandation quant au futur système électoral de l'Ontario.
  Situés dans la section « Salle des délibérations » du site Web de l'Assemblée des citoyens :
  www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca
- **Rencontres de la phase de délibération**
  Séquence vidéo de toutes les séances plénières et discussions de groupe pendant chacune des fins de semaine de la phase de délibération.
  Située sur le site Web de TVOntario (anglais seulement) : www.tvo.org/citizensassembly

Évaluation du processus de l'Assemblée des citoyens :

- **Délibération décisionnelle des citoyens : Évaluation de l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario**
  L'Institut sur la gouvernance a préparé ce rapport sur son évaluation indépendante du processus de l'Assemblée. [Mai 2007]

Situé dans la section « Publications » du site Web de l'Assemblée des citoyens : www.assembleedescitoyens.gouv.on.ca

Autres ressources vidéo conçues pour l'Assemblée des citoyens

- **Benoît Bulletin : Systèmes électoraux autour du monde** (11 minutes)
  Il s'agit d'une animation décrivant les systèmes électoraux utilisés dans le monde. [Octobre 2006]
- **Conversation sur la RPM en Nouvelle-Zélande** (38 minutes)
  Il s'agit d'une vidéo de politiciens de la Nouvelle-Zélande qui discutent de la transition d'un système de scrutin majoritaire uninominal à un système de représentation proportionnelle mixte. [Mai 2007] (Disponible en anglais seulement)
- **Le VUT en Irlande** (39 minutes)
  Il s'agit d'une vidéo de politiciens en Irlande qui discutent de leur système de scrutin à vote unique transférable. [Mai 2007] (Disponible en anglais seulement)

Situées dans la section « Salle de classe » du site Web de l'Assemblée des citoyens :
www.citizensassembly.gov.on.ca

Ontario

Citizens' Assembly
on Electoral Reform

L'Assemblée des citoyens
sur la réforme électorale

| DAVANTAGE DE CHOIX AUX ÉLECTRICES ET AUX ÉLECTEURS

| DES RÉSULTATS D'ÉLECTIONS PLUS JUSTES

| UNE REPRÉSENTATION ACCRUE

ISBN 978-1-4249-4436-1 (imprimé) ISBN 978-1-4249-4437-8 (PDF) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007